

CRI n° 8 (2023-2024)
6^e session de la 11^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance plénière

Mercredi 13 décembre 2023

*Application de l'article 162 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Absences motivées</i>	1
<i>Ordre du jour - Approbation</i>	1
<i>Communications</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	1
<i>Communications</i>	1
<i>Documents - Dépôt</i>	2
<i>Communication</i>	3
<i>Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 à 3bis) ;</i>	
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 à 1ter à 10bis)</i>	3
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Devin, Mugemangango, Wahl, Hazée, Crucke, Fontaine, Hermant, Mme Nikolic, MM. Douette, de Lamotte, Mme Goffinet, M. Di Mattia, Mme Lekane, MM. Dispa, Beugnies, Dupont, Mme Pécriaux, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	3
<i>Reprise de la séance</i>	32
<i>Questions urgentes</i>	32
<i>Question urgente de M. Florent à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la décision de la COP28 sur la transition vers un monde sans énergie fossile » ;</i>	
<i>Question urgente de M. Lomba à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'accord final de la COP28 du 13 décembre 2023 » ;</i>	
<i>Question urgente de M. Janssen à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « les impacts des accords de la COP28 sur la transition énergétique en Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Florent, Lomba, Janssen, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....	32
<i>Communication</i>	34

<i>Questions d'actualité</i>	34
<i>Question d'actualité de M. Sahli à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la préparation des établissements de soins aux changements climatiques »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Sahli, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....	34
<i>Question d'actualité de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'oubli de la région du Centre dans la répartition des 169 millions d'euros du Fonds de transition juste »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	35
<i>Question d'actualité de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le mémorandum de l'Union des classes moyennes concernant les pénuries d'emploi »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	36
<i>Question d'actualité de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'adéquation entre la taille des logements publics et la composition du ménage »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	37
<i>Question d'actualité de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la « déconnexion » des jeunes belges face au monde politique »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	38
<i>Question d'actualité de M. Liradelfo à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le déploiement des distributeurs de billets BATOPIN en Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	39
<i>Question d'actualité de Mme Mathieux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les manquements en matière de bien-être animal de l'abattoir de Ciney »</i>	40
<i>Question d'actualité de M. Schonbrodt à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la rupture d'une canalisation d'eau à Verviers »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Schonbrodt, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	40

Question d'actualité de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les actions de la Wallonie face aux drames à Gaza »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....42

Question d'actualité de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la prévention des ingérences étrangères »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....43

Question d'actualité de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le retour de l'austérité européenne »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon43

Question d'actualité de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la mise en place des mesures inscrites dans la résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, Mme Nikolic, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Wahl.....44

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 à 3bis) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 à 1ter à 10bis).....48

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, MM. Desquesnes, Devin, Mugemangango, Wahl, Hazée, Crucke, de Lamotte, Dupont, Mme Nikolic.....48

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 à 3bis).....64

Examen des articles.....64

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 à 1ter à 10bis).....64

Examen du tableau budgétaire et des articles.....64

<i>Projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 1517 (2023-2024) N° 1 et 2)</i>	64
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, Mmes Ryckmans, Kapompole	64
<i>Projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau, relatif à la gouvernance du secteur de l'eau et à l'adaptation des régimes juridiques de la SWDE et de la SPGE au Code des sociétés et des associations (Doc. 1442 (2023-2024) N° 1 à 5)</i>	68
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Pécriaux, M. Dupont, Mme Laffut, M. Hazée, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal	68
<i>Examen des articles</i>	80
<i>Projet de décret modifiant le Code du développement territorial et le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et abrogeant le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales (Doc. 1479 (2023-2024) N° 1 à 1ter à 12bis)</i>	81
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, MM. Fontaine, Schonbrodt, Dodrimont, Mme Cremasco	81
<i>Examen des articles</i>	103
<i>Projet de décret relatif aux agences-conseil en économie sociale (Doc. 1495 (2023-2024) N° 1 à 3)</i>	106
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. de Lamotte, Legasse, Mmes Lekane, Laffut, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes	106
<i>Examen des articles</i>	111
<i>Projet de décret relatif aux missions régionales pour l'emploi (Doc. 1497 (2023-2024) N° 1 à 4)</i>	111
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. de Lamotte, Sahli, Mmes Lekane, Laffut, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes	111
<i>Examen des articles</i>	117

Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant des dispositions fiscales diverses et plus particulièrement son Titre 3, déposée par M. Antoine, Mmes Schyns, Goffinet, Vandorpe, MM. Dispa et Desquesnes (Doc. 1514 (2023-2024) N° 1 et 2)..... 117

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, Rapporteuse, M. Antoine, Mme Mengoni, MM. Beugnies, Hazée
..... 117

Comptes du Parlement wallon pour l'année 2022 ;

Projet de budget initial de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) pour l'année 2024 (Doc. 1521 (2023-2024) N° 1) ;

Article 125 de la Constitution et article 9 de la loi spéciale du 25 juin 1998 réglant la responsabilité pénale des membres des gouvernements de communauté ou de région - Examen du rapport de la Commission des poursuites (Doc. 1550 (2023-2024) N° 1)..... 122

Reprise de la séance..... 122

Article 125 de la Constitution et article 9 de la loi spéciale du 25 juin 1998 réglant la responsabilité pénale des membres des gouvernements de communauté ou de région - Examen du rapport de la Commission des poursuites (Doc. 1550 (2023-2024) N° 1) (Suite)..... 122

Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant des dispositions fiscales diverses et plus particulièrement son Titre 3, déposée par M. Antoine, Mme Schyns, Goffinet, Vandorpe, MM. Dispa et Desquesnes (Doc. 1514 (2023-2024) N° 1 et 2)..... 122

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, M. Schonbrodt, Mme Schyns..... 122

Projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau, relatif à la gouvernance du secteur de l'eau et à l'adaptation des régimes juridiques de la SWDE et de la SPGE au Code des sociétés et des associations (Doc. 1442 (2023-2024) N° 1 à 6)..... 123

Votes nominatifs..... 123

Vote sur l'ensemble..... 125

Projet de décret modifiant le Code du développement territorial et le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et abrogeant le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales (Doc. 1479 (2023-2024) N° 1 à 13)..... 126

Votes nominatifs..... 126

Vote sur l'ensemble..... 132

Projet de décret relatif aux agences-conseil en économie sociale (Doc. 1495 (2023-2024) N° 1 à 3)..... 132

Vote nominatif..... 132

<i>Projet de décret relatif aux missions régionales pour l'emploi (Doc. 1497 (2023-2024) N° 1 à 5).....</i>	133
<i>Votes nominatifs.....</i>	133
<i>Vote sur l'ensemble.....</i>	133
<i>Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 à 3bis).....</i>	134
<i>Vote nominatif.....</i>	134
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 à 1ter à 11).....</i>	134
<i>Vote nominatif.....</i>	134
<i>Vote sur l'ensemble.....</i>	134
<i>Projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 1517 (2023-2024) N° 1 et 2)</i>	135
<i>Vote nominatif.....</i>	135
<i>Projet de budget initial de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) pour l'année 2024 (Doc. 1521 (2023-2024) N° 1).....</i>	135
<i>Vote nominatif.....</i>	135
<i>Proposition de modification du règlement du Parlement wallon du 10 juillet 2013 relatif au régime de pension des députés wallons.....</i>	135
<i>Vote nominatif</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Schonbrodt.....	135
<i>Justification d'abstention</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Schonbrodt.....	136
<i>Vote sur l'ensemble.....</i>	136
<i>Comptes du Parlement wallon pour l'année 2022.....</i>	137
<i>Vote nominatif.....</i>	137
<i>Vœux de fin d'année</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	137

<i>Protocole d'accord entre la Cour des comptes et le Parlement de Wallonie, pour ce qui concerne le contrôle des comptes du Parlement.....</i>	<i>139</i>
<i>Vote nominatif.....</i>	<i>139</i>
<i>Liste des intervenants.....</i>	<i>140</i>
<i>Index des matières.....</i>	<i>141</i>
<i>Abréviations courantes.....</i>	<i>142</i>

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Frédéric, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 9 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- MM. Lenzini, Léonard, Witsel, Mmes Bernard et Vandevoorde, pour raisons de santé ;
- Mme Grovonius, pour raisons familiales.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Conformément aux articles 26.2 et 28.2 du règlement, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétitions suivantes m'ont été adressées :

- la pétition concernant une interdiction de la chasse, signée par 15 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture ;
- la pétition demandant la gratuité des transports en commun, signée par 418 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité ;
- la pétition pour que la passion du travail unisse Wallons et Flamands et sauve la Belgique, signée

par 3 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé.

(Réactions dans l'assemblée)

Chers collègues, nous allons avoir une longue journée.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Connait-on la répartition des trois signataires à l'échelle du territoire belge, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Monsieur le Ministre, normalement, vous n'avez pas la parole pendant que je donne les communications.

(Rires)

J'attire votre attention sur le fait que la journée risque d'être longue. Je vous demande d'emblée de faire un effort de concentration. Sinon, la nuit sera longue.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de règlement pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement ainsi que quatre consultations.

Divers documents m'ont été adressés :

- le rapport d'information du Sénat concernant la procédure de la sonnette d'alarme idéologique et philosophique ;
- la pétition pour une interdiction de la chasse ;
- la pétition demandant la gratuité des transports en commun ;
- la pétition pour que la passion du travail unisse Wallons et Flamands et sauve la Belgique ;
- la résolution du Parlement bruxellois relative aux objectifs de la Stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive ;
- la résolution du Sénat relative à la déportation forcée d'enfants ukrainiens en Russie.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir 11 notifications d'arrêts :

- la notification de l'arrêt n° 153 du rôle 7846 concernant le recours en annulation des articles 3 et 6 du décret de la Communauté française du 23 juin 2022 modifiant le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (insertion des articles 37/1 et 52/1 dans le décret du 18 janvier 2018), introduit par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone ;
- la notification de l'arrêt n° 154 du rôle 7891 concernant le recours en annulation des articles 40 et 41 de la loi du 30 juillet 2022 visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme II, introduit par la SA Derby ;
- la notification de l'arrêt n° 155 du rôle 7899 concernant les questions préjudicielles concernant l'article 16, § 2, du décret de la Communauté flamande du 27 avril 2018 relatif à l'encadrement des élèves dans l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et dans les centres d'encadrement des élèves, posées par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 156 du rôle 7902 concernant le recours en annulation partielle du décret flamand du 24 juin 2022 modifiant le décret du 15 juin 2007 relatif à l'éducation des adultes [lire : l'enseignement pour adultes] et modifiant le décret du 7 juin 2013 relatif à la politique flamande d'intégration et d'insertion civique [lire : de parcours citoyen] consécutivement à la refonte de la politique en matière d'insertion civique [lire : de parcours citoyen], introduit par l'ASBL Miras et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 157 du rôle 7915 concernant la question préjudicielle relative à l'article 13, alinéa 2, de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public, posée par le Tribunal du travail francophone de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 158 du rôle 7938 concernant la question préjudicielle relative aux articles 3 et 5 de la loi domaniale du 22 décembre 1949, telle qu'elle était applicable le 7 novembre 2017, posée par le Tribunal de première instance de Liège, division de Huy ;
- la notification de l'arrêt n° 159 du rôle 7944 concernant le recours en annulation des articles 11 et 12 de la loi du 29 novembre 2022 portant des dispositions diverses en matière de santé, introduit par la SA Timani ;
- la notification de l'arrêt n° 160 du rôle 7949 concernant la question préjudicielle relative à l'article 2.5.6.0.2, § 1^{er}, 2^o, du Code flamand de la fiscalité du 13 décembre 2013 (avant son

abrogation par l'article 5 du décret du 17 juillet 2015), posée par la Cour d'appel de Bruxelles ;

- la notification de l'arrêt n° 161 des rôles 7950 et 7951 concernant les questions préjudicielles concernant l'article 65/1 de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière, posées par le Tribunal de police de Flandre orientale, division d'Alost ;
- la notification de l'arrêt n° 162 du rôle 8065 concernant le recours en annulation des articles 2, 3, 5, 14 et 15 de la loi du 3 août 2016 instaurant une nouvelle taxe annuelle sur les établissements de crédit en remplacement des taxes annuelles existantes, des mesures de limitation de déductions à l'impôt des sociétés et de la contribution à la stabilité financière, introduit par la société de droit néerlandais BinckBank N.V. ;
- la notification de l'arrêt n° 163 du rôle 8074 concernant le recours en annulation des articles 2, 3, 5, 14 et 15 de la loi du 3 août 2016 instaurant une nouvelle taxe annuelle sur les établissements de crédit en remplacement des taxes annuelles existantes, des mesures de limitation de déductions à l'impôt des sociétés et de la contribution à la stabilité financière, introduit par la SA Centrale Kredietverlening et autres.

La liste reprenant les documents et les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement a été adressée aux membres :

- le projet de décret relatif aux centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés et modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé, le décret du 12 novembre 2021 relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi et le Code judiciaire (Doc. 1551 (2023-2024) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, imprimé et distribué ;
- le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne en matière d'assistance aux victimes (Doc. 1552 (2023-2024) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué ;
- le projet de décret portant assentiment aux accords de coopération du 2 février 2005 et du 20 octobre 2023 relatifs au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation

des adultes, conclus entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (Doc. 1553 (2023-2024) N° 1); il sera envoyé à la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, imprimé et distribué ;

- le projet de décret modifiant l'article 694/2 du Code wallon de l'action sociale et de la santé relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres (Doc. 1554 (2023-2024) N° 1); il sera envoyé à la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, imprimé et distribué.

COMMUNICATION

M. le Président. – M. le Ministre-Président Di Rupo m'a demandé de vous signaler qu'il y a des problèmes de circulation sur la route et qu'il aura une petite demi-heure de retard.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024 (DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 À 3BIS)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024 (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 À 1TER À 10BIS)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 à 3bis) ;
- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 à 1ter à 10bis).

(Réactions dans l'assemblée)

Chers collègues, ou bien vous discutez dehors ou bien vous restez ici en écoutant, mais il est déjà insupportable d'entendre cette rumeur qui remonte jusqu'ici.

Je peux concevoir que ce que je dis n'est pas passionnant, mais je suis obligé de le lire.

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les textes adoptés par la Commission du budget et des infrastructures sportives.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Bellot sous le n° 1515 (2023-2024) N° 3 et 3bis et sous le n° 1516 (2023-2024) N° 10 et 10bis qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Président, je ne vais pas dire « Monsieur le Ministre-Président » puisqu'il n'est pas là.

(Réactions dans l'assemblée)

Il n'est pas là.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – S'il vous plaît.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Mesdames et Messieurs les Ministres, il est vrai que le budget est un acte anodin de notre belle et grande Région de Wallonie.

À y regarder de plus près, le budget wallon est comme un grand paquebot dont la mission est claire et essentielle : transporter ses passagers, nos citoyennes et nos citoyens de Wallonie, vers un avenir sûr et prospère. Toutefois, la situation actuelle rappelle étrangement le destin tragique du Titanic. Imaginez le budget comme ce célèbre navire bourré d'ambition, à la dérive et en difficulté, tandis que l'orchestre gouvernemental, imperturbable, continue à jouer sa mélodie optimiste. Cette tentative de maintenir la sérénité parmi les passagers contraste très fortement avec la réalité troublée du navire et celle de nos concitoyens sur le terrain.

À la barre, un duo de capitaines – aujourd'hui, il n'y a que le second en chef – tient fermement le gouvernail, dit-on, affichant un optimisme à tout crin, bien que des signes de dissensions commencent à émerger de l'équipage. Dans cette métaphore maritime, chers collègues, le capitaine Di Rupo tient la barre – ou pas –, avec une assurance inébranlable. Selon lui, le voyage est prometteur : la Wallonie atteindra l'équilibre en 2024. Soyez rassurés, passagers du paquebot.

Il est vrai que c'est une performance remarquable au regard des tempêtes que le navire a dû subir et que la Région a dû affronter. Malgré une législature marquée par des turbulences et un flot incessant de dépenses au cours de ces cinq dernières années, le cap fixé de

l'équilibre budgétaire semble non seulement atteint, mais également surpassé, selon les propos du capitaine fantôme. C'est une navigation plus habile que prévu dans des eaux souvent tumultueuses.

Cependant, le second budgétaire, M. Dolimont, lui, semble naviguer sur des eaux légèrement différentes – on dirait que ce n'est pas sur la même mer –, puisqu'il reconnaît discrètement les défis de la situation actuelle, évoquant une distance prudente avec les déclarations très optimistes de son capitaine. Le second en chef n'affirme pas que le paquebot Wallonie est parfaitement équilibré budgétairement, mais suggère plutôt que le Gouvernement suit un cap stratégique, esquivant de justesse le redoutable iceberg.

Néanmoins, en contraste avec cette image de manœuvre habile, il semble que le second n'ait pas mesuré l'ampleur du désastre à sa juste mesure. L'iceberg a déjà frappé le navire, ce qui laisse à penser que les dommages sont peut-être déjà bien plus sérieux qu'il n'y paraît, ou plutôt plus sérieux que l'équipage gouvernemental ne le laisse voir. En effet, que nous laisse-t-il voir de l'iceberg, notre équipage wallon ?

En conférence de presse, l'équipage se présente avec une assurance collective louant l'exceptionnelle qualité du budget. Ils le décrivent comme un budget audacieusement orienté vers l'avenir, promettant un équilibre de dépenses courantes tout en maintenant le déficit lié aux dépenses uniques et exceptionnelles en dessous de 3 milliards d'euros et annonçant un effort structurel additionnel de 100 millions d'euros pour l'année 2024, rien de moins. Cependant, cette présentation brillante pourrait bien n'être que la partie émergée de l'iceberg. De notre point de vue et de celui de nombreux observateurs, une interrogation ne peut que venir à l'esprit : le Gouvernement a-t-il réellement pris la mesure de son rôle et de la gravité de la situation, semblable à un scénario de film catastrophe ?

Dans notre perspective, la trajectoire périlleuse du paquebot wallon est manifeste. Il est impératif de tout mettre en œuvre pour limiter au maximum la collision avec l'iceberg. Pourtant, en examinant les actions et l'attitude de l'équipage gouvernemental, on pourrait croire qu'il joue un tout autre film du genre de *La Croisière s'amuse*. Ce décalage est saisissant. Alors que nous sommes les témoins d'une situation qui pourrait être comparée à un drame épique, lourd et alarmant, l'équipage gouvernemental paraît se mouvoir dans une comédie légère, apparemment indifférent au danger imminent qui menace notre Région et son budget.

Pourquoi le Gouvernement persiste-t-il à faire jouer l'orchestre et à inviter les passagers à danser alors même que le navire a déjà été lourdement fracassé par l'iceberg ? Quel mystère se cache-t-il dans les profondeurs insondables de cet iceberg hors de vue ? Quelle est la véritable condition du paquebot wallon ?

Afin de répondre à ces interrogations pressantes, il devient essentiel de s'aventurer sous le niveau des mers entourant le navire.

Commençons par l'iceberg. L'iceberg, c'est le déficit. Parce que la vitesse des dépenses du bateau est trop élevée par rapport à des recettes qui évoluent nettement moins rapidement, l'iceberg a créé un trou gigantesque dans la coque du navire dans lequel la dette rentre à flots imposants, sans que personne ne se soucie réellement de l'ampleur de la brèche et in fine de l'importance du paquebot, restant dans une indifférence totale face à l'inondation qui inonde les cales du navire. Or, nos concitoyens méritent mieux que de rester des passagers d'un navire dont l'équipage refuse de voir la réalité en face, continue à festoyer et refuse de prendre les mesures utiles et indispensables pour juguler la fuite.

La dette wallonne, sous cette seule législature, est passée des cales du paquebot au pont supérieur. En une législature, rappelons que la dette wallonne consolidée est passée de 23 milliards d'euros à près de 41 milliards d'euros, soit une augmentation de 18 milliards d'euros en cinq ans. Bien entendu, comme à l'habitude, le Gouvernement nous sort l'ère des crises : « c'est la faute au covid, c'est la faute à la guerre en Ukraine, c'est la faute aux inondations, c'est la faute à la crise énergétique ». Que n'a-t-on entendu cette rengaine de la part du Gouvernement tout au long des années écoulées ? Pourtant, selon les propres chiffres du Gouvernement PS-MR-Ecolo, ces dépenses ne représentent que 10 milliards d'euros. Restent donc 7 milliards d'euros d'augmentation de la dette, qui sont purement et simplement inexplicables.

Comment justifier une telle dérive dans un attelage où, idéologiquement, rien ne peut rapprocher les membres du Gouvernement ? Il est assez facile d'agir en abreuvant les uns et les autres de subsides, de moyens, quelquefois de façon non contrôlée. Voilà comment un déficit inexplicé de 1,4 milliard d'euros a pu voir le jour, chaque année, entre 2019 et 2024. C'est *open bar*, la musique continue et, pendant ce temps, le paquebot continue de sombrer. Pourquoi l'équipage gouvernemental se permet-il de continuer à festoyer de la sorte ? Pour la simple et bonne raison que, dans quelques semaines, il sera relevé de son commandement. Un prochain gouvernement sera appelé à la barre du navire. Les problèmes des fuites non résorbées et du bateau qui coule, ce ne sera plus pour le capitaine Di Rupo et son équipage. Dès lors, pourquoi prendre des mesures radicales pour tenter de ramener le bateau à flot plus rapidement ? Laissons le prochain équipage se débrouiller à colmater, tant que faire se peut, les brèches d'un bateau qui aura déjà bien pris l'eau. C'est plus agréable de continuer à dépenser.

L'équipage tente de donner le change. Il fait tout pour montrer qu'il essaie de tout faire pour colmater la fuite. La preuve, il y a les fameux 500 millions d'euros annoncés d'économies structurelles depuis trois ans sur

les exercices 2022 à 2024. Parlons-en de ces économies structurelles. Pour le ministre du Budget, est qualifié d'économie structurelle « tout ce qui diffère de la trajectoire que s'était initialement fixée le Gouvernement ». C'est facile. Chez la ministre Tellier – nous avons eu l'occasion d'en parler –, il y a ces recettes supplémentaires grâce au marché du bois qui les porte à la hausse. En quoi s'agit-il d'une recette structurelle ? C'est une recette incertaine. Cela ne change rien à la trajectoire budgétaire. Faut-il rappeler à M. Dolimont qu'une politique budgétaire structurelle est une politique ayant pour objectif de transformer en profondeur la structure budgétaire d'un État – d'une Région, en l'occurrence – à moyen et à long terme, dans le but d'améliorer structurellement sa situation financière ?

Dès lors, la question se pose : quelle a été la transformation profonde qui tend à assurer que la recette bois sera sûre dans le temps ? Une réponse peut-elle être fournie par le Gouvernement ? Non, certainement pas.

Un autre exemple, ce sont les millions qualifiés à tort d'efforts structurels chez la ministre Morreale sur le plan Papy-boom. Ce sont des dépenses d'investissement en maisons de repos dont on a besoin, mais ces mesures sont simplement lissées dans le temps. En quoi le lissage des investissements sur cette politique est-il la traduction d'une réforme profonde en Wallonie ?

Un autre exemple encore, c'est le financement des annuités pour les financements alternatifs. Ces financements sont des emprunts effectués par des organismes autres que la Région et pour lesquels la Wallonie s'est engagée à financer les amortissements et les charges d'intérêts. Depuis trois exercices budgétaires, le Gouvernement a réussi à négocier avec la banque la diminution des annuités, mais il n'a pas réussi à les faire disparaître. Elles ont simplement été étalées dans le temps. Elles vont un jour ou l'autre devoir être payées. Comment peut-on qualifier cela d'économie structurelle ? C'est vrai, Monsieur le Ministre, en Commission du budget, vous avez cité quelques réformes structurelles à l'appui d'une partie des 500 millions d'euros. Soyons de bon compte, cela concerne moins de 100 millions d'euros sur les 500 millions annoncés.

On le voit, à travers ces exemples, le Gouvernement a bien tenté de donner le change dans sa communication. Il effectuait des efforts, mais ces efforts sont rapidement remis en cause par le flot des dépenses qui inondent les cales du navire wallon.

Pour colmater la fuite, l'équipage a mis des planches en bois qui ne tiendront pas très longtemps face à l'ampleur du désastre et à la houle. Pire encore, car même sur le nombre de planches mises pour juguler momentanément la fuite, on peut également se poser des questions. En effet, à en croire le Gouvernement, pour l'année 2024, il y aurait un effort de

100 millions d'euros supplémentaires au niveau structurel. Comment croire ce chiffre ?

Derrière cette annonce optimiste se dissimule en fait une réalité nettement plus dure. Selon les chiffres du Gouvernement, une amélioration du solde de financement SEC serait de 367 millions d'euros et réalisée pour l'exercice prochain. Toutefois, chers collègues, cette annonce gouvernementale omet un détail crucial : une grande partie de cette amélioration est attribuable à l'augmentation de l'objectif de sous-utilisation des dépenses budgétées, tant du côté de la Région que des UAP. Pour le dire en d'autres mots, chaque année, le Gouvernement estime un montant de sous-utilisation de dépenses, sachant statistiquement que ce montant ne sera pas consommé. Il le neutralise et annonce ainsi un meilleur résultat que sur papier.

Cette année, le Gouvernement a fait très fort, puisqu'il a augmenté cette sous-utilisation de 327 millions d'euros. Bah oui, forcément, puisque de toute façon le Gouvernement se termine en juin et les problèmes de fin d'année seront pour les suivants. Cependant, dès lors que le Gouvernement avait annoncé une amélioration globale du déficit de 367 millions d'euros, la place laissée à la différence, c'est-à-dire aux économies réellement réalisées par le Gouvernement, n'est pas de 100 millions d'euros, mais seulement de 40 millions d'euros. Comment, dès lors, réconcilier ce chiffre avec l'annonce faite ? Afin d'épater les passagers et la presse, le Gouvernement a ajouté à l'orchestre sur le bateau, un numéro de magie inédit.

Pendant tout ce temps, les réformes structurelles, qui auraient dû permettre de réparer la brèche dans la coque, elles, ne voient pas le jour. Toujours pas de décret-programme à l'horizon. Cette négligence est d'autant plus grave qu'elle prépare les impôts de demain. Oui, elle prépare les impôts de demain et un avenir incertain pour les générations futures.

Que disent les responsables des autres navires de la flotte qui gravitent autour de nous ?

Pour le navire amiral de la flotte, la Commission européenne, les instances européennes, la situation des bateaux belges, dont certains sont dans le même état que nous, est plus que préoccupante, ils l'ont souligné à plusieurs reprises. Rappelons que le cadre européen va évoluer dès l'année prochaine, dès 2024, dans quelques semaines, comme le pointe d'ailleurs la Cour des comptes dans le rapport qu'elle nous a adressé.

Le 26 avril 2023, cela n'a pas dû vous échapper, Monsieur Dolimont, un tournant crucial s'est amorcé avec le dépôt par la Commission européenne d'un projet de réforme de la gouvernance budgétaire européenne. Une réforme qui cible directement des pays comme la Belgique.

D'ici 2026, nous serons appelés à réduire notre déficit du solde de financement sous les 3 % du PIB et à mettre en œuvre des mesures structurelles rigoureuses, pas vraiment celles mises en place aujourd'hui en Wallonie. Le défi est de taille. Une période transitoire de quatre années, extensible à sept, conditionnée par notre capacité à adopter les réformes recommandées par les autorités européennes, est prévue. Ces réformes visent non seulement à la soutenabilité de nos finances publiques, mais aussi l'amélioration de notre compétitivité.

Selon les estimations du Bureau fédéral du Plan, pour atteindre cet objectif de soutenabilité à long terme, un ajustement budgétaire annuel de 0.7 % du PIB est nécessaire de 2024 à 2030, soit, à l'échelle de la Belgique, 32 milliards d'euros. Au-delà de 2030, aucun effort supplémentaire ne serait alors requis, à condition que nous agissions dès à présent.

Il est clair que, si ces règles entrent en vigueur, la Belgique sera sous le feu des projecteurs de la Commission européenne. Déjà, dans son rapport 2023, la Cour des comptes pointait du doigt notre situation unique en Europe. Nous sommes le seul pays de l'Union européenne qui a un taux d'endettement élevé et où les taux d'endettement continuent de grimper, où la croissance des dépenses courantes surpasse celle de notre potentiel économique. Cette affirmation est très exacte et s'applique complètement à la Wallonie.

Si l'on regarde ce que dit un autre navire, le navire fédéral, c'est la ministre ou la secrétaire d'État au Budget, Mme Alexia Bertrand, qui tire elle-même la sonnette d'alarme : « Si la Wallonie ne resserre pas rapidement les boulons de son budget, sa dette ne fera qu'exploser, transformant le financement de nos dépenses publiques en un véritable casse-tête ». Cette ministre libérale, aujourd'hui libérale flamande – la même tendance que vous, Monsieur Dolimont – semble analyser les choses de la même manière que nous : comme géré actuellement, le bateau wallon coule.

Plus intrigant encore, la perspective que nous donne le navire juste à côté de nous, celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, celui de son capitaine, votre collègue direct wallon – libéral aussi –, M. Jeholet. Que dit M. Jeholet ? Il prédit une envolée de la dette directe wallonne, passant de 124 % des recettes à 172 % d'ici 2028. Bref, l'eau continuerait de monter bien plus vite dans le navire que vous nous l'annoncez, Mesdames et Messieurs les Ministres.

Toutefois, la Commission européenne, le Gouvernement fédéral, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas les seuls à craindre le pire pour la Wallonie. En effet, même des aides externes ou internes à la navigation craignent le pire. Ainsi, la Cour des comptes, qui ne cesse de tirer la sonnette d'alarme, dans son dernier rapport : « En raison des taux d'intérêt historiquement bas qui ont prévalu

jusqu'au début de 2022, le taux d'intérêt implicite de la dette directe régionale, soit 1,34 en mars 2023, reste encore largement inférieur au taux d'inflation 9,6 % en 2022 et 4,1 % en 2023 ».

Elle poursuit : « Malgré l'existence d'un déficit important et le ralentissement de la croissance économique, cette situation permet pour l'instant d'éviter les conséquences néfastes découlant de l'activation de l'effet boule de neige et des intérêts de la dette. Cependant, le ralentissement de l'inflation, qui retomberait sous les 2 % dès 2025, combiné à la hausse probable des taux d'intérêt implicites en raison de l'augmentation des taux de référence sur les marchés financiers en 2022 et en 2023 – ce n'est pas rigolo, Monsieur le Ministre – et au maintien prévu d'un déficit élevé pourraient créer des conditions propices à l'activation de l'effet boule de neige ».

Voilà ce que vous nous préparez, selon la Cour des comptes.

À l'interne, le Gouvernement a appelé sur le bateau une commission d'experts au chevet de la dette wallonne afin qu'elle formule des propositions pour demain. C'est là que sont intervenus M. Hilgers et ses compagnons. Ils sont venus ici. Ils ont vigoureusement plaidé pour que l'effort budgétaire wallon soit formalisé par un décret. Ils l'ont dit à plusieurs reprises. Toujours pas de décret, chers collègues, stipulant clairement que cet effort structurel doit être considéré comme une constante et non sujet à des négociations politiques, soit de gouvernement en gouvernement, soit de conclave budgétaire en conclave budgétaire. Par ailleurs, il a également attiré l'attention sur le fait que les conditions financières sont devenues aujourd'hui nettement plus contraignantes que prévu, avec une discrimination accrue de la part des financiers. Enfin, il a également rappelé la préoccupation constante liée à l'endettement de la Région, qui est notamment garante des pouvoirs locaux.

Aujourd'hui – vous le savez, chers collègues –, pour toutes celles et tous ceux qui ont ces jours-ci des séances de conseils communaux concernés par les budgets, dans la plupart des cas, heureusement qu'il y a la bulle d'air du plan Oxygène, parce que, sans elle, beaucoup de budgets communaux seraient largement dans le rouge.

Rappelons, chers collègues, que cette bulle d'oxygène, comme son nom l'indique – dont M. Collignon en est l'auteur ou en tout cas le père – a l'avantage de donner quatre ou cinq années de répit. Il ne faut pas oublier que, derrière cet élément, il s'agit d'un emprunt, avec quelquefois une intervention au capital de la Région, mais seulement pour 15 %, et que les communes vont s'endetter pour 20 ans. Dès lors, c'est encore une fois une façon de repousser à demain les problèmes sans les régler.

Bref, chers collègues, les signaux d'alarme, tant externes qu'internes au navire de votre équipage – Monsieur le Ministre-Président, je salue votre arrivée –, les a clairement reçus. Pourtant, malgré cela, vous continuez à rester au bar, en négligeant finalement les signaux d'alarme rencontrés sur votre chemin.

Pourtant, les difficultés pourraient arriver bien plus rapidement que prévu, peut-être déjà dès 2024. Rappelons en effet que, comme la Cour des comptes le souligne, en décembre 2022 – c'était d'ailleurs hier, je vais y revenir –, Moody's a effectivement confirmé une notation A3 avec perspective stable.

Un nouveau rapport de Moody's contenant son évaluation de la note de la Région wallonne est attendu pour décembre 2023. Cela tombe bien, il est tombé hier. Dans le cadre de son évaluation de 2022, puisqu'on n'a pas encore les documents de 2023, Moody's a précisé que la notation de la Région pourrait se dégrader en cas d'augmentation du poids de sa dette déjà fort élevée. Une dégradation pourrait également intervenir en cas d'augmentation significative de sa charge d'intérêt ou si l'accès aux marchés de financement s'avérait plus difficile à l'avenir.

Or, la notation actuelle constitue une sorte de plancher. On est dans la dernière catégorie de la division I avec le Botswana, le Portugal et quelques autres pays, comme la Malaisie. En dessous, c'est la deuxième division avec toutes les notations B qu'a Moody's.

C'est vrai, le couperet est tombé hier. Votre tête n'est pas tombée, Monsieur le Ministre Dolimont, et je m'en réjouis aussi. Je m'en réjouis, parce qu'une dégradation de la notation Moody's aurait également été une catastrophe pour l'ensemble de la Wallonie et nos conditions de financement.

Si la Wallonie échappe à une dégradation cette année, cela ne veut pas dire que les marchés financiers ne seront pas plus difficiles demain. Vous le savez, vous l'avez signalé vous-même. Je pense que l'on est à 3.4 de taux de financement pour l'instant, un taux d'intérêt élevé qui se rapproche ou qui va bientôt dépasser le taux d'inflation.

La tendance aujourd'hui est déjà extrêmement dangereuse. Rappelons que, dans le cadre de son nouveau contrat caissier avec Belfius, la Wallonie fait face à une réduction significative de sa ligne de crédits.

Initialement à 3,5 milliards d'euros dans le cadre du contrat antérieur, cette ligne a été abaissée à 3 milliards d'euros dès le 1^{er} janvier 2023. Elle continuera de diminuer pour atteindre 2,5 milliards d'euros au 1^{er} septembre 2023. C'était déjà il y a quelques semaines. Puis, on annonce pour l'horizon du 1^{er} octobre 2024 – je vous invite à me le confirmer – que ce ne sera plus que 1,75 milliard d'euros de contrat caissier.

Cette réduction drastique de 50 % en moins de deux ans est un indicateur important et alarmant de la situation financière de la Wallonie. Il reflète malheureusement la situation compliquée dans laquelle la Wallonie se trouve.

On peut se demander qui vient aider le navire wallon. Qui vient à son aide ? On a eu un coup de pouce de la Commission européenne qui a dégagé 750 milliards d'euros à l'échelle européenne, ramené à 4,5 milliards d'euros finalement pour la Belgique.

De ce montant, la Wallonie espère toucher 1,12 milliard d'euros. Cependant, pour cela, il faut que nous respections tous nos engagements, élément sur lequel aujourd'hui, le secrétaire d'État à la Relance économique, M. Dermine, est moins assertif aujourd'hui qu'il ne l'était il y a quelques mois.

Toute cette situation risque de nous mettre dans un sérieux embarras aussi sur le plan politique. Je vise la position de la Wallonie au lendemain du 9 juin 2024 face aux représentants politiques du Nord du pays. Faut-il le souligner, le véritable retour à l'équilibre budgétaire y semble bien plus proche que ce qui se passe chez nous dans le Sud du pays.

Bref, notre navire risque d'aller en négociation en haute mer face à un paquebot flamand dont la coque aura à peine effleuré les icebergs. Comment négocier dans ces conditions, d'égal à égal, les futurs débats sur la formation d'un gouvernement fédéral et sans doute aussi d'une réforme de l'État ? Notre Wallonie sera bien dépourvue face à un géant des mers flamand en forme, en superbe forme pour affronter cette course bien difficile à laquelle nous serons confrontés d'une façon ou d'une autre.

Bref, je vous le dis avec une gravité empreinte de détermination, le groupe Les Engagés ne sera pas le jouet naïf de cette mise en scène. Nous refusons catégoriquement d'ingurgiter cette propagande électorale, ces dépenses excessives, ces projets dont même le Gouvernement ne parvient plus à avoir le contrôle.

Nous sommes aujourd'hui face à un véritable iceberg. L'orchestre mal accordé joue une mélodie dissonante. Bientôt, les passagers percevront cette amère réalité et chercheront désespérément à fuir ce navire qui prend l'eau de toutes parts. Espérons que, contrairement à la fin tragique du Titanic, cette négligence ne se traduira pas par un lourd tribut pour nos concitoyens, écrasés par le poids de futures impositions, héritage amer de l'absence de décision au cours des cinq années écoulées.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je voudrais en quelques mots vous dire ce que vous n'avez pas pu entendre de la part de M. Desquesnes. Nous

avons connu, d'après lui, des eaux tumultueuses. L'expression est pour le moins malheureuse quand on connaît les différentes crises à nulles autres pareilles que nous avons dû affronter.

(Applaudissements)

Monsieur le Ministre-Président, vous auriez également pu entendre que votre Gouvernement dépensait sans cesse, de la part d'un chef de groupe dont le parti sans cesse nous a dit qu'il fallait plus dépenser, plus aider, plus mettre d'argent sur la table lors de ces crises et lors de tous vos budgets. C'est lui qui l'a dit !

(Applaudissements)

Monsieur le Ministre-Président, ce que vous auriez pu entendre également, c'est que votre Gouvernement a manqué d'ambition, alors que l'ambition du parti de M. Desquesnes, au moment de former le Gouvernement, a été de ne pas prendre ses responsabilités. Son ambition, dans la bouche de son président, a été : « Nous allons utiliser ces cinq années pour nous refaire une santé, nous, au cdH, et mettre à mal son parti pour en créer un autre ». Cela a été l'ambition des cinq ans des Engagés, ici pour les Wallonnes et les Wallons.

Le plus beau des bateaux – vous parlez du Titanic, Monsieur Desquesnes – n'est pas construit pour être exposé à Saint-Tropez, il n'est pas construit pour être exposé à Dubaï : il est construit pour affronter les flots, pour partir en pleine mer, pour affronter les tempêtes. Cela a été le Gouvernement wallon, et c'est le paquebot que nous soutenons, nous, au groupe socialiste et dans la majorité parlementaire, ici, pour les Wallonnes et les Wallons.

(Applaudissements)

Quand on critique les autres parce qu'ils manquent d'ambition, nous voulons faire preuve d'humilité. On ne peut pas tout prévoir, Monsieur Desquesnes. La mémoire, quelquefois, oublie les choses, mais qui aurait pu imaginer le soir du 26 mai que, moins d'un an plus tard, nous vivrions sous cloche, que tout serait fermé ? Qui aurait imaginé, le soir du 26 mai 2019, que notre Région allait connaître une des plus grandes catastrophes naturelles de son histoire en juillet 2021 ? Enfin, qui aurait imaginé, le soir du 26 mai 2019, que début 2022 l'Europe serait confrontée à l'un des plus graves conflits armés de son histoire ? Ces éléments factuels, personne ne peut nier leur impact sur ces quatre dernières années, même si d'aucuns n'intègrent ces éléments dans leur analyse, voire aimeraient les oublier.

J'ai trois chiffres :

- impact du covid pour notre Région : plus de 3 milliards d'euros ;
- impact des inondations de juillet 2021 pour notre Région : un peu moins de 5 milliards d'euros ;

- impact de la guerre en Ukraine : environ 600 millions d'euros liés à l'accueil des Ukrainiens, d'une part, et à la crise de l'énergie, d'autre part.

Il est facile de rester à quai. Néanmoins, nous avons fait le choix contraire. Loin d'être passifs face à ces crises, le Gouvernement et la majorité parlementaire se sont retroussé les manches et ont réagi au mieux des capacités afin de soulager, au maximum de ce que l'on pouvait faire, nos citoyens, nos associations et nos entreprises.

Au-delà des crises auxquelles la majorité a répondu, notre Gouvernement – vous ne m'en voudrez pas de mettre en exergue plus particulièrement les ministres socialistes – a également agi, et malgré tout cela, a obtenu des avancées non négligeables dans des domaines qui nous tiennent à cœur.

Tout d'abord, Monsieur le Ministre-Président, le Plan de relance avec un budget de plus de 7 milliards d'euros entre 2020 et 2024, 42 projets prioritaires ont été choisis au regard de leur potentiel en termes de création d'emplois de qualité, de valeur ajoutée et d'impacts favorables sur l'environnement et le climat, et tout cela en concertation avec les partenaires sociaux. Ces projets ont bien démarré et certains sont déjà finalisés.

Autre acquis fondamental pour le groupe socialiste, Madame la Ministre de l'Emploi et de la Formation, la réforme des APE. Je nous vois encore dans la rue en train de manifester, il y a quelques années de cela. Nous avons pris nos responsabilités et, sous votre impulsion, le Gouvernement a pu pérenniser 65 000 emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires, une nouvelle fois en totale concertation avec les secteurs concernés.

Parlons également de la réforme des titres-services. Revalorisation des travailleurs et protection des utilisateurs ont été les maîtres mots et les enjeux de cet important travail. Cela passe par une amélioration des conditions de travail en matière de santé, d'accès aux formations ou de sécurité sur le lieu de travail. Cela passe aussi indubitablement par une revalorisation salariale.

La crise sanitaire a mis en avant le travail remarquable du secteur non marchand et son rôle essentiel pour la survie de notre société. Madame la Ministre, sous votre impulsion, le Gouvernement a débloqué une enveloppe historique de 260 millions d'euros indexés, qui seront récurrents à partir de cette année. Cette enveloppe va permettre d'augmenter les salaires des travailleurs et des travailleuses du non-marchand et d'engager du personnel complémentaire dans le secteur sociosanitaire. Ces moyens permettront également de

financer les aménagements de fin de carrière pour un certain nombre de travailleurs.

Monsieur le Ministre Collignon, le logement a lui aussi représenté un défi sociétal majeur et une priorité. Un seul chiffre, un seul : près de 2 milliards d'euros ont ainsi été affectés à la politique du logement lors de cette mandature. Il s'agit ni plus ni moins du montant le plus élevé consacré au logement depuis la création de la Région wallonne. Il est important de le souligner et de le répéter. Cet investissement majeur, nous allons pouvoir en bénéficier encore et encore dans les années à venir, construction après construction, rénovation après rénovation. Nous connaissons la réalité de terrain et les difficultés rencontrées par les citoyens. Comme mandataires politiques, nous œuvrons tous les jours pour répondre à leurs attentes et nous le savons, il y a encore du pain sur la planche. Nous en sommes conscients et nous allons poursuivre ce travail acharné.

La lutte contre la précarité estudiantine s'est invitée dans nos débats, aussi dans une commission interparlementaire. Monsieur le Ministre, vous avez pu y répondre. Je citerai ici le programme de création de logements publics pour les étudiants, une première en Région wallonne, un programme initié cette année visant la création de minimum 500 logements étudiants. Hier, en commission, vous nous l'avez dit, ce sont 18 opérations qui vont être mises en chantier pour la création de 770 logements étudiants.

Permettez-moi également de citer les 34 millions d'euros visant à la lutte contre le sans-abrisme.

Au niveau des pouvoirs locaux, permettez-moi ici, à la tribune du Parlement de Wallonie, de souligner l'importance de tous nos élus locaux. Vous avez pris connaissance du blues des mandataires locaux. Nous devons y réfléchir. Nous devons pouvoir y répondre pour que partout, dans les décisions d'absolute proximité, nous puissions donner aux bourgmestres, aux échevins, aux conseillers communaux, aux conseillers de l'action sociale, à tous les représentants des pouvoirs locaux, les moyens d'agir et la considération nécessaires à leur action de première ligne.

J'aimerais rappeler, Monsieur le Ministre, que vous avez été aux côtés des communes tout au long de cette législature, grâce à la reprise du financement des zones de secours. Cela a été discuté et c'est aujourd'hui une réalité.

Par rapport au budget initial de 2020, le Fonds des communes a augmenté de 25 % pour atteindre près de 1,6 milliard en 2024. Les grandes villes bénéficient, pour la première fois depuis que la compétence est régionalisée, d'une véritable politique intégrée dotée de 250 millions d'euros. L'opération « Cœur de village » a permis aux communes plus rurales de mener à bien différents projets liés à leurs spécificités. Le plan

Oxygène permet également aux villes qui le souhaitent de bénéficier d'un coup de pouce temporaire en attendant des réformes structurelles indispensables. Notons enfin le soutien aux centres publics d'action sociale ; soutien réaffirmé à travers ce budget avec 20 millions d'euros dégagés pour pérenniser l'emploi.

Enfin, pour les socialistes, les indépendants, les petites et moyennes entreprises, nous sommes pleinement conscients qu'elles sont au cœur de l'économie wallonne. J'entendais ce matin la nouvelle administratrice déléguée de l'Union wallonne des entreprises mettre en exergue qu'elles représentaient 99 % du tissu économique wallon. Nous nous tenons à leurs côtés.

Dans les communes, les acteurs socialistes se démènent au quotidien afin d'accueillir de nouveaux indépendants et de nouvelles PME. Ils se battent aussi pour soutenir celles et ceux qui s'y trouvent. Nous trouvons que le Gouvernement agit au mieux pour soutenir ces entreprises lors des différentes crises. Les réponses devaient être rapides, massives et claires par rapport à des situations jamais vécues et nous avons pu tirer les leçons des unes et des autres pour être les plus réactifs et utiles.

La réforme des aides aux entreprises est pour nous un des grands chantiers que le Gouvernement doit encore finaliser en cette fin de législature. La clarification des dispositifs sera un enjeu essentiel pour aider nos entreprises.

Il reste bien sûr des chantiers importants pour cette législature. Aux côtés du Gouvernement, le groupe socialiste entend les mener à bien. Il s'agit de :

- poursuivre le Plan de relance ;
- améliorer la formation des jeunes ;
- augmenter le taux d'emploi en Wallonie ;
- résoudre structurellement la problématique des pensions des agents des pouvoirs locaux ;
- favoriser la transition énergétique en accompagnant et non seulement en contraignant ;
- augmenter nos efforts afin de faciliter l'accès à un logement décent ;
- réformer notre fiscalité immobilière en profondeur, comme l'a montré le travail important initié par notre regretté collègue, Paul Furlan.

Vous l'aurez compris, l'heure n'est pas au triomphalisme, mais à la responsabilité quotidienne face aux enjeux que nous fixent les Wallonnes et les Wallons. Mes chers collègues des Engagés, vous pourrez dire à votre chef de groupe – qui n'es pas là pour l'instant – que, contrairement à ce qu'il dit, ce ne sont pas des propos de campagne électorale. Je ne suis pas en train d'enregistrer une pub qui va passer sur les radios promouvant une campagne et des slogans. Nous sommes ici au Parlement en train de travailler, comme

nous sommes sur le terrain en train de travailler. Chacun son style, vous en avez un nouveau. Nous, on continue.

Je tiens à remercier l'ensemble des collègues socialistes. Merci, vous avez été au rendez-vous. Je sais que je peux encore compter sur vous, sur notre groupe, pour soutenir notre Gouvernement et aller jusqu'au bout de ce travail ; Gouvernement que je remercie également pour son travail face à ces crises inconnues. Je tiens à encourager tous les membres de ce Parlement. Tous ensemble, il s'agit d'apporter des réformes qui peuvent améliorer significativement le quotidien des 3,7 millions de Wallonnes et Wallons.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, quand j'entends le niveau de confiance de M. Devin en ce Gouvernement, je me dis que M. Desquesnes aurait pu donner la formule suivante : « Une telle confiance dans les capacités ou compétences budgétaires de ce Gouvernement que même son ministre du Budget s'est enfui de l'équipe ».

Le budget que nous présente actuellement le Gouvernement est tout d'abord un budget d'austérité qui ne dit pas son nom. Pourquoi est-ce un budget d'austérité ? Parce que le Gouvernement wallon va chercher des moyens dans des domaines absolument essentiels.

Le premier élément qui frappe, c'est que, dans les compétences de Mme Morreale, ce Gouvernement va économiser jusqu'à 50 millions d'euros. Ce sont pourtant des compétences sociales et d'emploi qui sont essentielles. Par exemple, on va chercher 3 millions d'euros dans le budget de fonctionnement du FOREm, on va chercher 10 millions d'euros dans les réserves du FOREm. Quand j'entends différents ministres de ce Gouvernement évoquer l'importance de l'emploi, évoquer le fait qu'il faut accompagner les personnes qui demandent un emploi ou qui cherchent un emploi, évoquer même parfois des mesures aussi radicales que la sanction – comme cela a pu être entendu sur les bancs du MR – ou l'activation, c'est étonnant que ce soit là que l'on aille chercher des moyens. Ce sont les travailleurs eux-mêmes qui le disent, puisque le 1^{er} décembre, il y a eu une grève où les travailleurs, entre autres, avaient comme revendication d'avoir plus de moyens humains pour pouvoir accompagner les demandeurs d'emploi. Même la ministre l'a évoqué en commission où elle a expliqué que, par exemple, au Danemark, il y a un coach pour 50 demandeurs d'emploi ; là où en Wallonie, il y a un coach pour 200 demandeurs d'emploi. Il y a un besoin humain important. Pourtant, c'est là que l'on va chercher l'argent.

Le constat est identique par rapport à la question de l'AViQ – l'Agence pour une vie de qualité – qui pilote

les politiques sanitaires. Là, on va chercher 17 millions d'euros à l'occasion d'une séquence qui relativement importante, qui est le scandale des PFAS, où l'on sait très bien que les politiques sanitaires en réponse à ce scandale seront aussi en partie pilotées par l'AViQ. C'est pourtant là que l'on va chercher 17 millions d'euros.

C'est d'autant plus étonnant que l'on aille chercher de l'argent dans ces domaines, alors qu'il y a certains domaines où l'on ne va pas chercher d'argent. Par exemple, il y a la question des aides à l'emploi, qui vient d'ailleurs d'être évoquée. Elles représentent 500 millions d'euros sur lesquels il y a eu très peu, voire pas du tout de contrôle. Des mesures ont été prises, il faut le reconnaître. Les mesures prises par la ministre Morreale portent sur 3 % des aides. Même l'IWEPS, l'Institut wallon d'économie et de prospective, parle de « mini réforme ». Pourtant, les organisations syndicales demandent à ce que l'on mette fin aux effets d'aubaine et que l'on puisse mener ce qui a été promis dans la Déclaration de politique régionale. M. Devin reconnaît dans sa prise de parole que l'on est devant un chantier qui n'a pratiquement pas commencé, mais dans quelques mois, c'est la fin de la législature. Il y a une urgence à pouvoir contrôler ces montants. Pourtant, on voit beaucoup plus d'activisme du Gouvernement pour aller chercher de l'argent dans des domaines sociaux et liés à l'emploi que pour aller chasser ces effets d'aubaine et économiser sur les 500 millions d'euros d'aides à l'emploi qui vont en grande partie aux grandes entreprises.

Cette logique d'aller chercher dans les moyens qui sont essentiels, c'est aussi le cas dans d'autres ministères. On le voit chez M. Henry où, au lieu d'investir de plus en plus dans la mobilité, dans les bus et dans une mobilité douce, on va chercher 21 millions d'euros dans les caisses de l'OTW. C'est surprenant. On va aussi chercher 7 millions d'euros dans le fonds Kyoto qui devrait servir à la transition énergétique.

Par contre, là où l'on ne va pas chercher de l'argent, c'est quand on reconduit les accords de branche qui bénéficient principalement aux grandes entreprises pour 160 millions d'euros par an. Là aussi, il y a une surprise. Canopea, anciennement Inter-Environnement Wallonie, dit que les accords de branche, qui devraient mener à ce que les grandes entreprises fassent des investissements énergétiques et écologiques, mènent à très peu de résultats. Pourtant, on continue à verser cet argent. Cela fait de nombreuses années que les organisations syndicales demandent qu'il y ait des conditions strictes, demandent qu'ils aient des plans de transition qui soient clairs pour pouvoir justifier ces montants importants.

D'un côté, on va chercher de l'argent là où c'est essentiel, et là où l'on pourrait aller récupérer de l'argent qui est inutilisé ou utilisé de manière non pertinente, il y a très peu d'activisme.

On voit cela aussi dans les compétences de Mme Tellier, qui est pour le moment connue pour son application créative du principe de précaution. C'est pourtant là aussi que l'on va chercher 8 millions d'euros. Les 8 millions d'euros qui devaient soutenir les intercommunales pour éviter l'augmentation des taxes déchets sont supprimés.

On s'est tous rendu compte que, dans beaucoup de communes, dans ma commune en tout cas, cette aide n'a pas empêché l'augmentation des taxes, on l'a déjà dénoncé. C'est évident aussi que, sans cette aide, la pression pour augmenter la taxe poubelle, pour augmenter le prix des sacs-poubelle va encore augmenter dans les communes. On voit clairement le lien entre une mesure d'économie et les conséquences que cela va avoir pour les citoyens de notre Région.

Le dernier élément est par rapport aux compétences économiques, aux compétences de M. Borsus. Je ne comprends pas. Si j'avais été un électeur de M. Borsus, ce que je ne suis pas, si j'avais été un indépendant et que j'avais cru que, avec un ministre libéral de l'Économie, on aurait porté plus d'assistance et plus d'intérêt aux 200 000 indépendants qu'il y a en Wallonie, comme électeur des libéraux, j'aurais été déçu. On se rend compte que l'aide qui avait été proposée pour l'énergie, de 175 millions d'euros, qui devait en partie s'adresser aux PME et aux indépendants et indépendantes en difficulté, a purement et simplement disparu.

Des ministres du MR qui soient déconnectés, ce n'est pas forcément étonnant. On l'a vu encore récemment, la matière a été évoquée par M. Devin quand on parlait de la précarité étudiante. Le Gouvernement PS-MR-Ecolo croit-il que la crise énergétique est terminée en Région wallonne ? Elle n'est pas terminée, les factures sont encore très importantes. Tous les experts disent d'ailleurs que, hélas, les conditions d'une prochaine crise ou de l'énergie chère sont encore réunies.

Le fait que cette aide disparaisse est incompréhensible. Je veux parler d'un exemple concret : une pâtisserie du nom de MilyPat. J'en parle parce que c'est une dame qui est venue témoigner sur cette difficulté à la télévision lors d'une émission de RTBF. C'était le 27 octobre 2022. Elle a expliqué que, face au coût des matières premières et de l'énergie, elle n'était pas du tout sûre de pouvoir tenir le coup. Hélas, ce mois-ci, elle a mis la clé sous le paillason, elle a fait faillite. C'était son projet, un projet très important pour elle, un projet qu'elle a porté pendant des années et qu'elle a pu réaliser, mais seulement pendant un court laps de temps.

Elle a demandé l'aide énergétique. Cependant, aucune aide n'était prévue pour les entreprises nouvelles, pour les boîtes émergentes. Si l'on n'existait

pas depuis plusieurs années, on ne pouvait pas avoir accès à cette aide.

Un autre exemple qui m'a frappé, c'est la brasserie Le Bambois à Fosses-la-Ville, qui existe depuis 1967, depuis de nombreuses années. La brasserie est très connue dans la région. Ce mois-ci, dans quelques jours, le 19 décembre, elle va devoir fermer ses portes. La cause est le coût énergétique.

On doit être suffisamment honnêtes pour dire que la mesure concernant les coûts énergétiques, concernant la prime énergétique pour les indépendants et indépendantes a été un échec. Il y a 200 000 indépendants en Wallonie et, d'après les informations glanées à travers les questions écrites, seulement quelques centaines, peut-être 500 indépendants, ont été soutenus.

On est venu régulièrement dans ce Parlement, en plénière et en commission, pour poser la question : pourquoi cette aide n'a-t-elle pas été rendue automatique ? Pourquoi ne pas avoir rendu l'accès à cette aide beaucoup plus facile ?

Avec mon groupe, on a regardé si des aides automatiques existaient, et cela existe. Cela a existé, par exemple, pendant le covid du côté flamand – on l'a déjà évoqué –, mais cela existe aussi en Wallonie. Par exemple, quand on va regarder sur le site de Charleroi Entreprendre, il existe des aides automatiques accordées par Wallonie Entreprendre, qui est sous la tutelle de M. Borsus. Pourquoi ces aides n'ont-elles pas été rendues plus faciles et automatiques pour aider tout ce tissu d'indépendants et indépendantes ?

Face au fait que cela a été un échec, la solution n'est pas de supprimer ces aides. La solution est de rendre ces aides beaucoup plus efficaces et accessibles. C'est la solution si l'on veut aider ce tissu de PME, de TPE, d'indépendants et indépendantes.

Je peux comprendre le sentiment de beaucoup de personnes qui se sont lancées dans ces carrières, qui ont eu beaucoup de difficultés et qui doivent faire le constat qu'elles ne sont pas soutenues par les pouvoirs publics, qui ont été trahies et abandonnées par le Gouvernement, singulièrement par un ministre pour lequel elles auraient pu voter.

En conclusion, quand on regarde le budget 2024, c'est 1 milliard d'euros d'économie. C'est pour cette raison que j'évoque l'idée que c'est un budget d'austérité. C'est 1 milliard d'euros d'économie. Bien souvent, tout le monde le sait dans cette Région, tous les travailleurs, toutes les travailleuses, tous les indépendants, toutes les indépendantes le savent, l'austérité, ce sont eux qui la paient finalement.

Ce qui est tout à fait étonnant, tout à fait inacceptable, c'est que ce Gouvernement fait un choix, celui de l'austérité pour les services essentiels qui vont

avoir des conséquences pour les citoyens de notre Région et celui de maintenir les aides aux grandes entreprises sans faire l'examen nécessaire, indispensable pour savoir ce qui est utile et inutile. Nous n'acceptons pas ce choix.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, mes chers collègues, je pense que je pourrai être plus bref que ce que je l'avais imaginé.

J'ai entendu le PTB. Une bonne fois pour toutes, j'ai décidé de ne plus répondre à un parti qui utilise la démocratie pour la tuer.

J'ai entendu les Engagés. J'espère, Monsieur Desquesnes, dans vos comparaisons quelque peu osées avec un navire, que vous n'êtes pas le canot de secours parce que je préfère plonger que d'y monter.

(Applaudissements)

Monsieur le Président, un budget – nous sommes au dernier de cette législature – s'inscrit toujours dans une prolongation des précédents. Le budget, Monsieur le Ministre, que vous nous avez présenté reste dans la droite ligne de la Déclaration de politique régionale, qui est le contrat de la majorité, le contrat des partis qui forment cette majorité.

Admettons-le, à l'époque, le ministre Crucke a été un des porteurs d'un certain nombre de politiques, d'une certaine fermeté dans des décisions difficiles. Vous les avez poursuivies, Monsieur le Ministre, vous les avez même magnifiées, vous les avez amplifiées. Monsieur Desquesnes, nous restons dans la même ligne que depuis le début de la législature à ce propos.

Aujourd'hui, il faut reconnaître que l'image de notre Région... Vous avez dit un peu ironiquement que cela tombait juste bien : oui, c'est comme cela, on n'a rien fait pour. Les résultats des agences de notation sont excellents. Il faut s'en réjouir parce que c'est une politique qui a été menée et qui nous amène à ce type de résultats.

Il ne faut pas minimiser non plus les choses, parce que nous avons connu une législature complètement atypique. Je ne vais pas refaire – ce n'est pas l'heure, nous sommes en discussion budgétaire – l'état de la Wallonie et le débat que nous devons avoir sur l'état de la Wallonie. Il viendra en temps utile et sera probablement particulièrement intéressant, vu le moment où il sera prononcé. Nous sommes dans un débat budgétaire et il faut bien reconnaître que nous avons eu une législature totalement atypique.

M. Devin l'a rappelé, nous connaissons tous les éléments. C'est toute cette période covid qui nous a occupés. Madame la Ministre Morreale, vous vous

souviendrez de ces séances tout à fait hallucinantes que nous menions ici. On se souvient du choc que cela a pu provoquer dans les esprits et dans nos habitudes. Nous ne nous en rendons pas tout à fait compte, mais nous en avons encore les conséquences, y compris sur bon nombre d'aspects de notre manière de vivre. On a parfois oublié toute la solidarité qui existait à l'époque, mais le Gouvernement a dû prendre des décisions qui n'étaient pas simples, a dû gérer les finances wallonnes dans une période qui n'avait pas d'antécédent, qui n'avait pas de précédent dans l'histoire.

Nous avons dû connaître la problématique des inondations. Il ne s'agit pas d'en faire un prétexte. Non, il a fallu faire face à tout le drame qui a été connu à ce moment-là et dont on continue à supporter les conséquences.

Nous avons les conséquences de ce conflit en Europe qui inévitablement nous touche et touche le portefeuille de nos concitoyens. Cela va continuer à le faire, malheureusement. Nous devons également faire face à cela et faire preuve de la solidarité voulue.

Et enfin, il y a désormais cette nouvelle crise, la crise PFAS dont on ne sait pas très bien où elle va nous mener, si nous allons devoir faire face pendant des mois et des années à un défi qui sera difficile à relever. Parce qu'il est évident que le problème d'origine, ce sont les PFAS eux-mêmes. Ce n'est pas l'absence de contrôles suffisants, c'est l'existence, c'est l'utilisation, c'est un certain mode de fonctionnement. Mais on ne peut pas se contenter de proposer des solutions simplistes. Non, toute solution a forcément des conséquences qu'il faut analyser, qu'il faut gérer. Ce ne sont pas des mots qui vont les résoudre, ce sont des actions qui doivent être concrètes et concertées.

À ce propos, Madame la Ministre de l'Environnement, nous devons être particulièrement attentifs en ce qui concerne les conséquences financières qui résulteront et qui résultent de cette crise dont on a du mal encore aujourd'hui à estimer l'ampleur. Il faut être attentifs à ce propos-là, parce que, à juste titre, vous avez mis en place un comité scientifique, mais dont on ignore encore – et ce n'est pas un reproche, c'est normal, nous sommes aux prémices d'un certain nombre de mesures – comment il va vraiment fonctionner, quels sont les budgets, et cetera. Nous allons devoir faire face à un certain nombre de frais – un peu à l'instar de la crise covid, même si l'on est dans un tout autre contexte.

Vous savez, Madame la Ministre, nous avons eu des discussions. Je ne sais pas si les Engagés comptent redéposer des amendements à cet égard, ils n'ont rien annoncé, on verra bien. Vous savez, la préoccupation de mon groupe en ce qui concerne la possibilité de faire face à un certain nombre de dépenses, il ne s'agit pas, contrairement à certaines craintes légitimes qu'il pourrait y avoir, de dire : « Attention, on ouvre des

droits à une indemnisation des uns et des autres ». Ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Ce serait bien évidemment prématuré. S'il y a lieu d'indemniser un certain nombre de personnes qui pourraient être préjudiciées par la crise des PFAS, ce sera soit sur base de règles qui auront été déterminées par le Gouvernement – et sans doute en partie approuvées par le Parlement selon les compétences des uns et des autres –, soit – on va éviter d'en arriver là – parce que, à un moment donné, des décisions judiciaires auraient pu intervenir.

Donc, tel n'est pas mon propos et il ne l'a jamais été.

Par contre, vous allez devoir faire face à un certain nombre de demandes et de propositions que vous avez vous-même formulées, notamment en ce qui concerne les analyses sanguines. Quand j'entends que, dans une commune en particulier, dont la bourgmestre vous a souvent interpellée, une analyse coûte 80 euros... Si l'on voit un public potentiel de 17 000 personnes, on n'arrivera, je suppose, pas à ce chiffre, mais il est vrai que l'on va devoir faire face à un certain nombre de difficultés, notamment tout un problème d'information – ce n'est pas simple à mettre en place. Des remarques vous ont été formulées à ce propos, mais, inévitablement, cela va nécessiter un certain nombre de moyens.

Je crois, Madame la Ministre, qu'il est important que vous puissiez nous apporter des précisions. Cela fait partie de cette donne un peu particulière du budget qui nous occupe aujourd'hui et nous aurions préféré nous en passer.

Je ne serai pas beaucoup plus long, parce que mon temps arrive à échéance, sinon pour vous dire, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, Monsieur le Ministre du Budget, que vous devez poursuivre dans cette voie et que ce sont des mesures courageuses.

Monsieur le Ministre du Budget, je vais rejoindre les propos de M. Devin, en disant que les ministres socialistes ont très bien travaillé, ainsi que les ministres Ecolo et MR. Je me permets de le dire en passant, Monsieur Devin, si cela ne vous dérange pas.

M. Devin (PS). – Je pense que vous êtes toujours dans le Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Je voulais dire, Monsieur le Ministre du Budget, que vous devez vraiment continuer dans cette voie parce que l'on sait qu'il reste de terribles problèmes en Wallonie ; le travail est loin d'être fini. Nous avons fait une bonne partie et vous également en travaillant sur des règles strictes en matière budgétaire, mais l'on voit bien dans les dernières crises que nous avons connues qu'il y a également encore tout un travail

quant au fonctionnement même de la Wallonie et de nos administrations, quant à des mentalités qui doivent être des mentalités gagnantes. Tout cela, c'est ensemble que nous pouvons le faire.

Nous devons assurer la soutenabilité de la dette wallonne. Nous devons promouvoir les investissements qui sont nécessaires dans tous les domaines pour relancer et pour accompagner notre économie. Nous devons rester particulièrement attentifs dans un pays qui est, on le sait, particulièrement taxé – il convient d'être extrêmement prudent à ce propos. Les finances de la Wallonie sont également l'avenir de celle-ci.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – La société et la Wallonie ont traversé durant cette législature des temps difficiles comme jamais. Les budgets ont été des témoins de ces drames et de ces crises. Ils ont été autant les témoins de la volonté des pouvoirs publics que de celle de la Wallonie d'agir pour venir au secours de la population dans l'urgence à court terme, et d'agir aussi pour dessiner une perspective à moyen terme.

Le budget 2024 porte encore les stigmates de ces circonstances exceptionnelles desquelles nous sortons progressivement, même si les blessures guérissent beaucoup plus lentement qu'elles ne surviennent. Par contre, la continuité qu'il faut observer – elle est positive –, c'est que le budget présenté par le Gouvernement reste fortement orienté vers la concrétisation d'investissements publics pour le redéploiement et pour la transition, et ce, en écho au Plan de relance européen. Cela constitue certainement le fil conducteur de la législature ; c'est le contraire de l'austérité.

Le Gouvernement investit et continue à investir avec, au cœur de son action, la transition écologique pour construire, mais aussi simplement pour permettre l'avenir des générations d'aujourd'hui et de demain. Ce sont aussi des investissements bénéfiques pour l'emploi en Wallonie. Cette politique budgétaire, menée jadis sous la conduite du ministre Crucke, est maintenant menée sous la conduite du ministre Dolimont, avec, en fil conducteur, cette logique d'investissement.

Il en est ainsi des politiques de rénovation et d'économie d'énergie. Nous parlerons sans doute tout à l'heure de la COP et de ce qu'il s'y passe, avec des accords sur le fil, avec des éléments toujours mitigés, où l'on évite le pire, mais où il reste encore un chemin immense devant nous lorsque l'humanité fonce dans le mur. C'est là toute la responsabilité qui nous appartient de faire notre travail chez nous, que ce soit dans les bâtiments, mais aussi, sous la conduite du ministre de l'Économie, dans les *process* industriels. Tout cela se poursuit dans le budget, autant que le développement des énergies renouvelables et plus largement, la mise en œuvre du plan Air-Climat-Énergie qui a été récemment

renouvelé et renforcé pour les primes, les prêts, l'accompagnement à la rénovation énergétique, avec les plateformes locales ou les expériences de rénovation par quartier, qu'il faudra fortement intensifier. Ce sont 300 millions qui sont disponibles en 2024. L'alliance Climat-Emploi-Rénovation est là pour identifier les difficultés et apporter des solutions. Il reste aussi un défi majeur en matière de main-d'œuvre et de création d'emplois.

Il en est de même des investissements en matière de transport en commun, qu'il s'agisse de la signalisation, des infrastructures majeures que sont le tram de Liège, le métro de Charleroi, le bus à haut niveau de service à Mons, la poursuite du développement de l'offre, la consolidation de la quasi-gratuité pour certains publics ou la conclusion du contrat de service public. Les moyens investis dans les transports en commun durant cette législature sont totalement inédits. C'est à nouveau 50 millions qui se sont ajoutés avec ce budget 2024 – je ne compte pas les moyens complémentaires qui ont été amenés pour le tram de Liège dans ce budget que j'évoque ici. Ceci tranche avec la politique « engagée » vers le définancement qui était menée antérieurement.

Dans le même sens, le Gouvernement poursuit ses investissements pour les alternatives dans les infrastructures cyclopiétonnes et pour la politique du vélo enfin structurée au sein de cette Région. Les moyens sont aussi en hausse pour le réseau transeuropéen au niveau des voies hydrauliques.

Nous souhaitons également saluer les investissements importants qui sont poursuivis en matière de logements publics et de rénovation, autant qu'en matière de création. C'est aussi le travail mené pour les logements étudiants ainsi que les investissements en rénovation urbaine. C'est également un soutien renforcé pour les agences immobilières sociales ou encore l'allocation loyer énergie. Le logement est le premier rempart contre la pauvreté. C'est une politique qu'il faudra encore poursuivre dans les années qui viennent.

Les moyens investis pour la nature et la biodiversité sont également confirmés, avec une hausse d'un facteur 4 durant cette législature par rapport à la précédente. Une série de concrétisations sont acquises ou en cours d'acquisition sur ce terrain, qu'il s'agisse des plantations d'arbres ou de haies, de la reconnaissance des réserves naturelles, de la mise en place des parcs nationaux ou encore d'investissements dans la forêt résiliente.

Il en est de même des investissements pour la relocalisation alimentaire, pour la création de valeur dans nos territoires. Nous voulons saluer au passage la confirmation qu'il n'y a plus de recettes prévues au budget pour la reconstruction des berges. Le Gouvernement a fait, à cet égard, le bon choix. C'était la seule option praticable. Derrière, c'est aussi

l'amplification d'une politique d'adaptation pour augmenter la résilience du territoire face aux inondations et aux possibles sécheresses.

En dehors de ces investissements, nous voulons saluer – en étant toujours très partiels dans les moments dans lesquels nous sommes, où le temps est compté – la finalisation de la mise en œuvre des engagements à l'égard du secteur non marchand. C'est une tranche de 60 millions d'euros qui s'ajoute aux 200 millions d'euros déjà acquis. C'est un effort tout à fait spectaculaire.

Nous saluons également la poursuite du soutien administratif aux CPAS – qui rencontrent une augmentation de leurs demandes –, la poursuite du refinancement 1 % pour le Fonds des communes qui a été appliqué durant cette législature, ou encore le renforcement des moyens pour les maisons d'accueil et abris de nuit. Pour ces derniers, nous voyons qu'ici, à Namur, par exemple, depuis l'ouverture début novembre, l'offre est déjà à pleine capacité. Nous sommes donc bien en avance par rapport à la situation de l'an dernier. Il y a là des enjeux urgents qui appelleront un soutien renforcé de la part de la Wallonie pour aider nos villes et nos CPAS à rencontrer ces besoins. Namur n'est qu'un exemple.

À côté de cela – M. Wahl vient de l'évoquer –, les PFAS ont fait l'actualité. Ils ont mis en avant les enjeux majeurs de la santé environnementale. Une série d'éléments étaient déjà au budget précédemment, avec les actions qui étaient déclenchées avant cette actualité, que ce soit pour le monitoring anticipé des PFAS, le cadastre des sites à risque, le développement de l'expertise.

L'actualité a mis en exergue cet enjeu. Les PFAS ne sont que la partie visible de l'iceberg, lorsque l'on a à considérer l'ensemble des polluants émergents. Le Gouvernement y travaille aussi avec le biomonitoring autour des aéroports, des broyeurs à métaux ou par rapport aux champs électromagnétiques, et en travaillant à l'échelle européenne sur une interdiction à la source de l'ensemble de ces polluants. Depuis lors, un plan d'action a été adopté par le Gouvernement pour accélérer le monitoring, pour mettre en place ce conseil scientifique indépendant, pour assurer le suivi sanitaire de la population avec les prélèvements et analyses de sang, ou encore pour poursuivre les investigations environnementales autour des zones d'investigations prioritaires.

Il y a tout un travail encore à poursuivre, et le conseil scientifique aura un rôle majeur par rapport à la norme elle-même, à la sortie de cette zone grise, à la définition de seuils d'alerte ou encore quant au protocole de santé et de suivi médical, avec des éléments de suivi budgétaire. Cela a été évoqué.

En matière de santé au sens plus large, 2024 sera aussi l'occasion de mettre en place des réformes qui nous tiennent à cœur, notamment le décret Santé mentale et le décret Bien-être des aînés. Ce sont des enjeux dont nous reparlerons.

Alors que nous sortons progressivement – c'est aussi une forme d'espoir – des contextes dramatiques du covid, des inondations ou de la crise des prix de l'énergie – même si la guerre est malheureusement toujours en cours –, il faut constater que c'est le contexte macrobudgétaire qui constitue à présent un défi croissant. D'une part, la Banque centrale européenne a imprimé une évolution de la politique monétaire qui vient à présent entraver et rendre plus chers les investissements pourtant si nécessaires. D'autre part, le Conseil et le Parlement européen pourraient adopter de nouvelles règles budgétaires. Le débat est en cours depuis déjà un certain temps, M. Desquesnes y a fait allusion. Ces nouvelles règles présenteraient les mêmes limites que les règles actuelles suspendues depuis trois ans, et sans qu'il y ait eu un *aggiornamento* par rapport à ces éléments pour considérer la nécessité des investissements publics.

Nous savons que la transition écologique demande en particulier des investissements considérables qui constituent une question de survie autant qu'une question d'économie future. C'est aussi une opportunité pour l'emploi. Je voudrais saisir l'occasion pour sonner l'alerte par rapport à ces évolutions, et appeler chacun à agir là où il se trouve dans les tout prochains jours, dans les toutes prochaines semaines, pour contrer cette vision dogmatique, et inverser cette tendance mortifère par rapport à l'enjeu de l'investissement public. C'est le positionnement dans nos arcanes interfédéraux au niveau de la DGE en vue du Conseil européen, mais le Gouvernement est actif depuis déjà longtemps. Nous en parlons régulièrement avec le ministre-président. C'est aussi l'action de chacune et chacun au sein de sa famille politique. Par rapport au Parlement européen, c'est le Comité des régions, ce sont éventuellement les alliances avec des États qui partagent ces enjeux.

Nous ne sommes pas ici face à une pandémie, à un cataclysme climatique ou à une guerre. Nous sommes ici face à des décisions politiques. Je veux croire que la partie n'est pas encore jouée.

Nous pourrions parler, par exemple, des dizaines de milliards d'euros nécessaires pour l'isolation, et nous savons que ce sont des investissements productifs. Ils ne sont pas seulement nécessaires d'un point de vue écologique, ils sont aussi productifs par rapport aux économies d'énergie. Nous pourrions parler du « prêt à la pierre », du travail qu'il faut mener au niveau de la législation fédérale, au niveau de la main-d'œuvre, j'en ai parlé tout à l'heure.

Cela ne passera pas sans un travail soutenu au niveau de la Banque centrale ou de la Banque

européenne d'investissement, mais avec un déverrouillage des enjeux d'investissements publics. Je veux que l'on ait conscience de ce qui se passe à cet égard.

Ceci étant, si j'en parle, c'est parce que l'on a ce défi à l'échelle planétaire, à l'échelle continentale. Ce n'est certainement pas pour éviter les questions qui sont devant nous pour ce qui concerne le budget.

Le budget wallon n'est pas loin lorsque nous parlons des investissements. J'y reviens, car l'état de nécessité lié aux crises qui se sont superposées conduit logiquement à une situation budgétaire globale détériorée, en particulier sur le plan de l'endettement.

À côté de ce combat essentiel au niveau européen, il convient d'assurer la soutenabilité des finances à moyen terme.

Le Gouvernement a annoncé relever la trajectoire de réduction du déficit pour tenir compte de l'inflation restée à 1 % des recettes en réduction annuelle cumulative, comme la Commission des experts de la dette l'avait évoqué.

Il est évidemment possible de critiquer, et c'est tout à fait normal : trop pour les uns, trop peu pour les autres, quand ce ne sont pas les mêmes qui sont à la fois engagés pour moins dépenser en Commission du budget et engagés pour plus dépenser dans les autres commissions.

Il reste que le solde de financement repasse sous les 3 milliards d'euros, comme le Gouvernement l'avait déjà anticipé lors de l'ajustement 2023. Même si, bien sûr, je n'oublie pas qu'une partie de l'effort est réalisée par des opérations de trésorerie – plus de 600 millions d'euros, et je vais y revenir.

Il reste surtout que le solde SEC poursuit sa décade à 2,209 milliards d'euros. Ce sont 368 millions d'euros de moins qu'en 2023 lors de l'initial, tandis que les moyens d'action – l'encours avait été, à juste titre, interpellé en Commission du budget – sont réalignés sur les moyens de paiement, et c'est la logique même du cycle des investissements. Nous avons l'occasion d'en débattre. Ceci se passe dans un contexte où les recettes évoluent faiblement. Elles diminuent même par rapport à l'ajustement 2023 de 400 millions d'euros.

Ceci étant, il y a une décade, mais ce déficit reste évidemment très important et la situation demeure donc critique. Il n'y a donc aucun motif de se réjouir particulièrement, mais, par contre, des motifs de poursuivre le travail tel qu'il a été engagé.

Cette rigueur nécessaire pour poursuivre la réduction du déficit tout en maintenant un rythme d'investissements nous conduit à revenir et à insister sur plusieurs chantiers, Monsieur le Ministre, c'est l'enjeu de la trésorerie des UAP.

Nous avons fait le constat lors de l'ajustement qu'elle s'élevait à 3 milliards d'euros.

Dans ce budget, il y a 45 millions d'euros d'intérêts créditeurs. C'est dire s'il y a là une masse budgétaire.

J'ai lu que le PTB s'opposait à cette utilisation des moyens dormants, pour l'un ou l'autre effet de manche politique visant à faire penser qu'il y a des diminutions dans des politiques essentielles. Ce propos n'est pas compréhensible puisque agir autrement, c'est prendre l'argent sur les marchés et payer plus cher les taux d'intérêt.

Je ne comprends pas la logique, mais j'ai rarement compris la logique du PTB.

(Applaudissements)

M. Wahl (MR). – C'est normal, il n'y a pas de logique.

M. Hazée (Ecolo). – C'est aussi la dette des UAP qui continue à coûter deux fois plus cher que...

M. Mugemangango (PTB). – Cela ne m'étonne pas que vous ne compreniez pas, Monsieur Wahl.

M. le Président. – Si l'on pouvait laisser M. Hazée terminer, cela me ferait plaisir.

M. Hazée (Ecolo). – J'évoquais donc la trésorerie des UAP, elle est très importante, elle rapporte des intérêts créditeurs, mais ces intérêts sont toujours plus faibles que les intérêts débiteurs que nous payons lorsque nous empruntons sur les marchés.

Il y a, à côté de cela, la dette des UAP qui continue à coûter deux fois plus cher que la dette directe. Il reste là donc un travail, Monsieur le Ministre, pour incorporer au maximum cette dette indirecte vers la dette directe et gagner, et nous l'avions calculé ensemble, un potentiel de 50 millions d'euros par an en économies.

C'est l'opportunité de lancer un bon d'État régional si les taux pour emprunter restent aujourd'hui élevés alors que les engagements bancaires vers leurs épargnants sont, eux, beaucoup plus faibles. Là-dessus, j'ai envie de vous relancer, Monsieur le Ministre : la réflexion a-t-elle évolué ? L'État fédéral n'est plus en concurrence puisque ses besoins ont été largement rencontrés. Y a-t-il, pour les besoins de financement 2024, un travail qui se poursuit en la matière et peut-être un bon d'État que l'on appellera « le bon d'État Dolimont », après le bon d'État qui a porté le nom du ministre fédéral du Budget ?

Le troisième chantier...

M. le Président. – Monsieur Hazée, j'indique aux collègues que vous dépassez votre temps de parole, mais que vous m'avez indiqué d'emblée que vous

n'utiliseriez aucune des 30 minutes attribuées à votre groupe pour les questions thématiques par ministre, et que c'est pour cela que je vous laisse terminer le propos.

M. Hazée (Ecolo). – J'allais vous en demander l'autorisation publiquement et je vous remercie d'avoir anticipé les choses. Effectivement, nous utiliserons peu, voire pas, de minute du temps complémentaire, bien que cela dépendra des éléments qui viendront dans le débat, assez logiquement.

C'est donc l'opportunité d'un bon régional, je l'ai dit. C'est la régionalisation des droits d'enregistrement et des droits de succession, dès lors que l'État fédéral n'intervient plus, n'investit plus dans ces outils de perception et qu'il y a donc là une perte de recettes pour notre Région qui croît au fil du temps. Il y a là, sans doute, une note testamentaire à faire avant les élections, Monsieur le Ministre, pour que votre successeur ait tous les moyens qui soient réunis pour pouvoir prendre très vite une décision par rapport à cela et éviter de perdre une nouvelle année dans ce défi.

Enfin, c'est aussi l'enjeu du *gender budgeting* qui a progressé avec ce budget, avec le marquage ou le « flaguage » de certains crédits, mais cela reste aujourd'hui parcellaire. Il conviendra de systématiser rapidement la démarche et d'assurer un suivi – puisqu'il y a maintenant plusieurs catégories, dont certaines qui appellent un suivi quant à l'impact au niveau du genre des dépenses budgétaires.

Sur ces cinq enjeux, notamment, Monsieur le Ministre, il reste un travail important pour les finances régionales. Au-delà, nous maintenons le cap.

M. le Président. – Chers collègues, je vous rappelle que, dans le cadre de la discussion budgétaire, je vais donner la parole aux intervenants dans l'ordre protocolaire des ministres sur la base des recommandations horaires suivantes : 30 minutes globales par groupe politique. C'est aux groupes à gérer les interventions de façon à ce qu'il reste du temps pour les suivants.

Pour ce qui concerne les compétences de M. le Ministre-Président Di Rupo et de M. le Ministre Borsus, je n'ai pas d'inscription.

Pour ce qui concerne les compétences de M. le Ministre Henry, la parole est à M. Crucke.

M. Crucke (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, on a longuement discuté de votre budget en commission. Je dis « longuement » parce qu'on a même terminé après la Commission du budget. Les débats ont été certes passionnants, passionnés parfois aussi, mais il est difficile de parler aujourd'hui d'énergie et de climat sans évoquer l'accord qui vient d'être trouvé au sein de la COP.

On devrait, selon certains, se réjouir de voir enfin le terme « énergie fossile » repris dans cet accord, même s'il est accolé du mot « transition » pour sortir de l'énergie fossile. C'est mieux que rien, reconnaissons-le, mais c'est totalement insatisfaisant. C'est totalement insuffisant là où c'est la sortie des énergies fossiles qu'il faut purement et simplement – comme le demandait d'ailleurs l'Europe – revendiquer, même si j'ai entendu que sur le paysage politique belge, tout le monde n'est pas encore d'accord avec cela. Parfois, j'ai du mal à comprendre comment au niveau européen, on peut trouver un accord sur ce genre de chose, puis entendre en interne que certains ne sont toujours pas d'accord avec cela. Mais je ne cherche plus à comprendre certaines logiques tant elles me semblent totalement dépassées par les réalités et par le temps.

Monsieur le Ministre, attention à ne pas être victime de ce syndrome de la COP parce que vous avez vous-même qualifié votre budget de « budget en continuation », où l'on devrait donc se satisfaire aujourd'hui d'une continuité alors que, ce dont on a besoin, c'est – pour parler en termes budgétaires – d'un triple A : accélération, ambition et audace. Or, cela, je ne le retrouve pas dans le budget. Je ne retrouve pas cette accélération, je ne retrouve pas cette ambition et je ne retrouve pas l'audace non plus.

À plus d'une reprise, sur les thématiques que nous abordions, vous m'avez répondu trois choses. Un : oui, la thématique est importante. Là-dessus, nous pouvons être d'accord : elle est d'importance. Deux : elle est complexe. En d'autres termes, la solution est complexe. Je ne dis pas que les solutions sont faciles, mais ce que l'on attend d'un gouvernement, ce que l'on attend d'un ministre de l'Énergie et du Climat, c'est de trouver des solutions – même face à la complexité. Puis, vous me répondiez : « Enfin, le travail est en cours ». En d'autres termes, c'est pour la prochaine législature. Si vous mettez cela en abrégé, cela fait « ICE » : important, complexe, en cours. Or, ce dont on a besoin pour lutter contre le réchauffement climatique, c'est justement d'aller plus fort, plus vite.

Je peux rejoindre le collègue Stéphane Hazée dans son analyse sur les besoins d'investissements publics pour le climat et l'énergie. Je le rejoins non seulement, mais on doit à la raison également pouvoir dire que ce sont les règles budgétaires sur le plan européen qui doivent évoluer. Moi, je suis de ceux qui pensent que l'on doit maîtriser les déficits. Je remercie d'ailleurs le chef de groupe du MR d'avoir rappelé le travail qui avait été le mien.

Sur le plan de l'énergie et du climat, tout comme, malheureusement, sur le plan de la défense nationale, il faut que l'Europe accepte de pouvoir débudgétiser, sinon nous n'arriverons pas à répondre à nos obligations qui relèvent de l'urgence.

Je vais sans doute satisfaire M. Devin qui nous dit qu'il connaît bien le terrain. Dans mes interventions, je ne pointerai et ne demanderai pas un seul euro en plus. Je demanderai, Monsieur Devin, dans ce gouvernement que vous défendez, de défendre aussi que les budgets qui existent soient utilisés avec efficacité, avec efficacité, et soient dépensés.

Vous verrez qu'il y a encore du travail, beaucoup de travail, même au sein de ce gouvernement que vous appréciez. Parlons du fonds Kyoto que vous devez connaître puisque vous dites connaître le terrain : ce sont 230 millions de recettes. Enfin, ce sont 230 millions budgétés, Monsieur Devin. Merci pour les applaudissements du groupe socialiste.

Pour pouvoir les dépenser, ces 230 millions, il faut qu'un accord politique puisse être scellé. Or, aujourd'hui, le *burden sharing* s'est limité à 2021 et 2022. Il n'y a plus rien pour 2023 ; pas d'accord pour 2024 ni, forcément, au-delà. Cela s'appelle un blocage politique. On nous annonce peut-être encore un CODECO au mois de janvier. Je dis « peut être », car on sait tous comment cela se termine et généralement, c'est en CODECO. Nous verrons, mais janvier se trouve déjà dans l'année 2024 ; or, je vous dis que pour 2023, il n'y a même pas d'accord. Peut-être qu'un jour la justice, comme elle l'a fait dans la Klimaatak, devrait intervenir.

Je n'apprécie jamais quand il faut recourir à la justice sur des matières aussi importantes, mais quand on n'a pas d'autre solution, c'est ce qui arrive et on prend 10 ans. Même s'il faut reconnaître qu'à cet égard, alors que j'avais moi-même été qualifié par un membre de la majorité de « mauvais ministre de l'Énergie » il y a quelques semaines, je constate que la Wallonie n'a pas été condamnée par rapport à sa politique climatique – et j'ai géré cette compétence également.

Parlons des fonds Écopack et Rénopack, ces prêts à taux zéro qui doivent permettre les travaux d'économie d'énergie et les travaux de rénovation. Monsieur le Ministre, ce n'est pas moi qui le dis, la Cour des comptes et les collègues de la majorité nous ont tous dit : « Il n'y a pas de lisibilité sur ce fonds ». C'est illisible. Il faut réellement aller le pêcher partout. Vous me dites : « Oui, mais la complexité budgétaire, ce n'est pas de ma faute », mais concernant la lisibilité du budget par rapport à votre thématique, vous pouvez le rendre plus lisible pour les uns et pour les autres. Or, ce n'est pas le cas.

Plus fondamentalement – parce que j'ai dit à M. Devin que je ne demanderai pas un euro en plus –, c'est la méthodologie qui doit évoluer. Vous avez obtenu – vous l'avez suffisamment dit en commission – des montants supplémentaires par rapport aux primes. Mais le résultat sur le terrain est-il satisfaisant ? Aujourd'hui, par rapport à un bâti que l'on connaît comme étant un bâti extrêmement fragile en Wallonie –

il y a l'histoire de la Wallonie aussi –, pouvons-nous dire que le résultat est à l'avenant ? Non.

C'est de méthodologie qu'il faut changer. Depuis des semaines et des mois, je vous dis : « Faisons un travail, non plus d'individualisation des primes, mais de rénovation par quartier ». Je dis cela depuis des mois. J'ai même proposé à la commission de nous rendre à Amsterdam, qui est une ville qui est prise en exemple pour 2040 dans laquelle la transition sera monnaie courante. Ils seront à neutralité carbone en 2040. Amsterdam, c'est quatre fois moins que la Wallonie en termes de population. Je ne pense plus que la commission pourra s'y rendre, car je vois la complexité de ces procédures. Je m'y rendrai par mes propres moyens, parce que je crois que c'est intéressant.

Cependant, cette méthodologie n'est pas sur le tapis aujourd'hui. Je ne boude pas le plaisir, malgré tout, d'avoir lu ce week-end Jean-Marc Nollet dans une interview, qui reprenait cette méthodologie en disant : « C'est cela qu'il faut faire ». Je remercie Jean-Marc de m'avoir lu en commission parce que c'est ce que je dis depuis des semaines. Oui, Monsieur Disabato, depuis des semaines, je le dis, que cela vous plaise ou non. Allez le relire si vous ne me croyez pas ou ne m'écoutez pas, ce que je pense parfois, en commission provenant de votre part.

(Réaction de M. Disabato)

Je vous ai cité, il n'y a pas de problème.

M. le Président. – Monsieur Crucke, continuez, s'il vous plaît.

M. Crucke (Les Engagés). – Je reconnais que je vous ai cité et je peux vous reciter si vous voulez. Je n'ai pas de difficulté avec cela. Je ne vais pas donner la publicité.

Le déploiement des compteurs communicants, c'est ce que l'on appelle les *smart meters*, un autre dossier sur lequel je ne demande pas 1 euro en plus, Monsieur Devin. La gratuité est terminée. Si vous n'avez pas de compteur communicant chez vous – j'espère que vous en avez un, je connais votre diligence à cet égard –, ce ne sera plus gratuit. Jusqu'à présent, c'était gratuit. Pourtant, les Wallons n'ont pas installé ce compteur communicant.

Pourquoi ? Parce qu'on n'a pas communiqué suffisamment, convenablement, avec efficacité et efficience. Ils devront à l'avenir le faire. Tous les acteurs de l'énergie vous disent que c'est indispensable pour la transition énergétique.

Je n'évoque même pas la problématique des ondulateurs pour laquelle il n'y a toujours pas de réponse. Il y a une proposition de la CWaPE, mais les victimes de ce décrochement d'ondulateur n'ont toujours pas de réponse.

L'adaptation des réseaux, c'est une enveloppe que vous avez libérée aussi. Excusez du peu, elle provient certes de l'Europe, mais le montant est important, pas suffisant, mais important : 213 millions d'euros à dépenser avant 2026. Il faut que l'on ait les *business models* avant. Il faut que les gestionnaires viennent avec cela.

Que nous répond-on à cela ? « Les arrêtés de gouvernement ne sont pas encore sortis ». C'est ce que vous disent les GRD. « Comment voulez-vous que nous travaillions ? On n'a pas encore les arrêtés du Gouvernement ».

J'aurais aimé que vous le rappeliez dans votre intervention, parce que c'est peut-être cela la nuance. Vous savez, ceux qui pensent que de temps en temps, avec de la nuance, on a plus de solutions qu'avec une forme de radicalisme du propos.

Le PACE 2030 existe et je suis heureux qu'il existe. Je félicite le ministre pour le travail qui a été fait. Ce que je regrette, c'est qu'il n'ait pas été budgétisé. Là aussi, vous me dites qu'il est important et complexe, on est en cours. Non, ce n'est même pas en cours. Cette budgétisation sera pour le prochain gouvernement.

La Cellule de coordination pour la transition énergétique des réseaux. Rencontrez tous les acteurs, tout le monde le fait pour l'instant. Du matin au soir, ils vous disent : on a besoin d'un meilleur dialogue entre nous, on a besoin de se voir plus souvent, on a besoin de coordination.

On va limiter d'octobre 2023 – cela vient de commencer – à mars 2025. Quand on vous demande où est le budget de fonctionnement, il n'y a pas de budget de fonctionnement prévu dans le budget 2024.

Pour en terminer, parce que j'aurais pu prendre bien d'autres exemples, la *pax eoliénica II*, aujourd'hui, on est à une vingtaine de mâts par an en Wallonie. Selon les accords de la COP, il va falloir tripler l'investissement durable. L'agrivoltaïsme, on a une circulaire qui a cadencé tout. La France a un décret, et nous sommes les premiers à dire qu'il faut tenir compte des impératifs de l'agriculture, mais qu'il faut aussi pouvoir bénéficier d'audace, d'ambition et de collaboration entre l'agriculture et l'énergie. Certains sont demandeurs, mais aujourd'hui, ils décident d'investir en France.

L'extension du tram de Liège, on en a parlé aussi. Il n'y a plus de budget européen pour l'extension, on l'a carrément retiré, en disant que l'on n'y arrivera pas. J'ai même entendu en commission certains qui disaient que les citoyens n'en veulent pas. Si c'est le cas, on sait ce qu'il faut faire.

En ce qui concerne les contrats de gestion des ports, Monsieur Devin, vous qui connaissez bien tout ce qui est aquatique. J'ai cru comprendre qu'il y avait quelques références tout à l'heure dans nos débats à cet égard

aussi. Les contrats de gestion des ports, ils venaient à échéance en 2019.

On nous proposait une fusion, on avançait une fusion. Aujourd'hui, il n'y a toujours rien. Ces contrats de gestion n'ont pas été renouvelés, et nous sommes bientôt en 2024. Ce sera sans doute pour la prochaine législature.

Pour les accords de coopération ferroviaires. Je ne vous demande pas 1 euro en plus. Il y avait une somme de 32 millions d'euros. Oui, je dois le mettre à l'imparfait. Le ministre est venu nous dire en commission qu'il n'y a pas d'accord au Gouvernement sur ce montant.

La Flandre, ce sont 100 millions d'euros sur la même politique. C'est 40 % du territoire. On va encore s'étonner qu'à ce moment-là, notre réseau soit moins desservi. C'est une compétence, certes, fédérale, mais dans laquelle la collaboration était une tradition pour accélérer l'investissement et non pour le remplacer. Il va falloir attendre que cela bouge ailleurs. Monsieur le Ministre, certes, c'est de la continuation, mais j'aurais préféré l'accélération.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, nous sommes toujours dans un contexte d'urgence climatique et de crise des prix de l'énergie. La question de l'autonomie énergétique est cruciale. Ce n'est un secret pour personne. Comme l'Europe le demande, nous devons considérer cette question comme un objectif d'intérêt général. Le budget des dépenses pour l'année 2024 s'inscrit dans la continuité de celui-ci pour l'année 2023.

Monsieur le Ministre, vous prévoyez des montants importants pour poursuivre les politiques en matière de rénovation du bâti résidentiel, des bâtiments de pouvoirs publics et de l'accompagnement de ceux-ci, ainsi que des investissements à l'égard des communes afin qu'elles mettent en place des politiques climatiques et bien d'autres choses.

Ma formation politique et moi-même gardons à l'esprit que les crises subies depuis 2020 ont affaibli les Wallons et les Wallonnes alors même que la précarité énergétique était déjà importante avant cette législature. Il faut isoler les logements des ménages pour diminuer la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre. Pour ce faire, il faut les accompagner, les inciter à franchir le pas. Contraindre ne sera pas suffisant. Accompagner est réellement indispensable.

Bien que vous ayez apporté des modifications au régime de primes à la rénovation et à l'isolation, les problèmes rencontrés persistent. Les procédures restent longues, rigides et toujours trop complexes, voire pour certains et certaines, incompréhensibles.

L'administration demande d'effectuer un certain nombre de tâches dont parfois on peut se demander si l'unique but n'est pas de dissuader les gens à demander des aides.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, l'électrification massive de la mobilité et des systèmes de chauffage liée à la multiplication des installations photovoltaïques privées rend indispensables le renforcement et la modernisation de notre réseau de distribution. Il est important de rester attentif à cet enjeu et de rester en contact permanent avec les acteurs de terrain. Il faut également éviter, Monsieur le Ministre, que l'ensemble de ces investissements ne soit répercuté sur la facture des ménages. Comme vous le savez, la CREG a approuvé la proposition tarifaire d'Elia pour la période 2024-2027. Les tarifs de transport d'électricité vont être en hausse en moyenne de 77 % pour cette période.

En matière de mobilité – j'en terminerai par là –, le développement des modes de transport actifs a clairement été boosté ces dernières années. On peut s'en réjouir. C'est une bonne chose compte tenu de nos objectifs en matière de réduction de gaz à effet de serre. On compte ainsi 80 millions annuellement consacrés aux modes de déplacement actifs.

En parallèle, le développement de l'offre des transports en commun n'a pas toujours suivi. L'offre a parfois été revue en dépit du bon sens pour certaines lignes en milieu rural, créant des déséquilibres et oubliant parfois certains secteurs. Renforcer cette offre de transports publics et la rendre plus attractive sont des points essentiels pour développer l'utilisation des transports en commun, en particulier en milieu rural et semi-rural. On l'a déjà évoqué en commission et je sais que vous y êtes attentif.

Je terminerai par le transport scolaire, qui a suscité de nombreux débats en commission. C'est un élément important à nos yeux. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que certaines lignes ont parfois été lourdement impactées. On connaît la cause de cet impact : le manque de chauffeurs. Qu'en est-il de cette situation de manque de chauffeurs ? Quelles mesures avez-vous prises en la matière ? Quels en sont les résultats au moment où l'on se parle ?

M. le Président. – La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – Mon camarade, Germain Mugemangango, a parlé des économies dans les services publics et les conséquences de celles-ci sont très concrètes dans la réalité. Par exemple, tout le monde s'accorde à dire que les routes sont dans un état catastrophique. Nous sommes revenus sur le sujet plusieurs fois. Les motards risquent carrément leur vie, certains ont déjà perdu leur vie, comme Jonathan, motard décédé à La Louvière en 2019 parce que la rambarde de sécurité d'un pont a été cassée lors d'un

accident en 2006. Treize ans plus tard, la rambarde n'était toujours pas réparée et Jonathan a perdu la vie. Est-elle aujourd'hui réparée ? Non, 17 ans plus tard. Cette situation est loin d'être isolée.

À une question écrite, Monsieur Henry, vous répondiez à une collègue de ce Parlement qu'il y a 228 ouvrages d'art avec des défauts très importants – catégorie A – ou importants dont le défaut évolue – catégorie B. Pour la petite histoire, le pont de La Louvière est dans la catégorie B. M. Crucke, qui était ministre du Budget jusqu'il y a peu, a calculé que le ministre Henry a investi 200 millions d'euros en moins pour les routes wallonnes. Il ajoute : « Sans un investissement de plus de 1 milliard d'euros dans les 10 prochaines années, nous allons au-devant d'une situation sans issue ». Il sait de quoi il parle.

Vous avez diminué les budgets régionaux pour les routes lors de cette mandature. Même vos partenaires de majorité partagent ce constat, on l'a vu plusieurs fois en commission. Cette année, vous avez remis 9 millions d'euros sur la table, mais c'est un montant ridicule par rapport aux investissements à réaliser.

Pour éviter que les routes se dégradent, il y a une solution : par exemple, en sortant les camions des routes et en les mettant sur des péniches. C'est bon pour le climat et contre la pollution. Avec la Commission de l'énergie, nous sommes allés sur le terrain, nous avons visité le plan incliné de Ronquières. C'est un grand bac qui transporte les bateaux de haut en bas, vous voyez la structure. C'est une structure indispensable pour la transition écologique.

J'entends les écolos rigoler dans le fond, mais je trouve que la situation est grave. Au-delà des grands discours, il faut aller voir sur le terrain, dans la réalité, ce qu'il se passe dans nos services publics payés par la Région wallonne. C'est de cela que je veux vous parler aujourd'hui, c'est exactement de ce genre d'infrastructures que nous avons besoin pour la transition climatique. Il faut aller voir ce qu'il se passe, ce que veulent dire les coupes dans les services publics. À Ronquières, normalement, deux bacs circulent ; depuis 10 ans, seulement un bac circule. Cela signifie qu'en cas de panne, les bateliers sont obligés de faire 250 kilomètres pour éviter cet obstacle.

Les agents du Service public de Wallonie et leur direction tirent la sonnette d'alarme. À Ronquières, il y a 6 millions d'euros prévus pour entretenir une structure, dont celle-là. Tous sont d'accord pour dire que c'est largement insuffisant, qu'il faudrait le double d'argent pour simplement garantir que Ronquières soit toujours en fonctionnement pour maintenir cette infrastructure absolument indispensable.

Les politiques d'austérité, comme le non-remplacement de quatre travailleurs sur cinq qui partent à la pension les années précédentes, ont abouti à ce

désinvestissement grave, à un sous-effectif grave au niveau du personnel. Les responsables estiment qu'il faudrait le double d'agents que ce qu'il est prévu aujourd'hui. Les travaux sur le site traînent par manque de suivi, à cause de ce manque d'effectifs. Cela a abouti à ce que, par exemple, les roues du bac doivent être régulièrement réparées, parce que le rail n'est plus adapté. Cela génère un gros travail pour les équipes depuis des années, cela génère des frais supplémentaires et demande une grande mobilisation du personnel qui est déjà insuffisant sur le site.

À tout moment, ils ont une réflexion de cet ordre : qu'allons-nous entretenir ? Que n'allons-nous pas entretenir ? Allons-nous laisser pourrir cette partie ou plutôt celle-là ? Ils ne savent pas quelle urgence choisir, le résultat est que les gens sur place n'arrivent pas à faire face humainement à ce manque d'entretien. Ils tombent malades parce qu'ils sont sous stress permanent et qu'ils doivent tirer leurs plans avec des bouts de ficelle. Ils disent « courir comme des poules sans tête ». C'est la réalité de nos infrastructures publiques.

Cette politique d'austérité se traduit aussi par une lourde porte qui tombe carrément parce que le câble a cassé. M. le Ministre disait hier en commission : « Le câble était usé et il a cassé ». Cela aurait pu menacer leur vie. Vous aurez l'occasion de répondre, Monsieur le Ministre. On vous a d'ailleurs demandé le rapport d'accident que vous nous aviez promis pour aujourd'hui et que l'on n'a toujours pas reçu. Cela aurait pu menacer la vie des bateliers et la vie des gens sur le site. Les agents sur place nous ont montré une énorme conduite qui transporte de l'eau en amont vers l'aval : 8 000 mètres cubes d'eau par heure. Cette conduite est dans un état de corrosion avancé et il n'y a pas les moyens pour la réparer.

Voilà les conséquences concrètes du manque d'investissement dans ce genre d'infrastructures depuis des dizaines d'années par les gouvernements et les différents partis qui se sont succédé pour faire la même politique. Cette politique est un danger pour les travailleurs, génère des coûts importants pour la collectivité. Réparer coûte plus cher qu'entretenir. Êtes-vous prêts pour cette rupture indispensable avec cette politique ?

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Je vais vous parler du tram. Je ne vais pas expliquer ce qu'est un tram, je pense que tout le monde voit ce que c'est. Je ne vais pas non plus revenir sur l'importance de proposer une offre de mobilité durable, écologique, propre, moderne, structurante, et cetera. On est ici dans les discussions budgétaires, donc je vais un peu approfondir ce qui a déjà été fort évoqué en commission et ce pour quoi M. le Ministre a apporté de nombreuses réponses. Il s'agit des extensions du tram de Liège vers Herstal et vers Seraing. Là, il y a toute une série de décisions qui

doivent intervenir et qui auront un impact budgétaire pour la Wallonie. Cela me semble le bon moment pour en parler.

L'extension vers Herstal a commencé. L'offre a été attribuée au début de l'été et les travaux ont commencé en octobre 2023, puis ils ont été suspendus. Le problème que vous avez identifié, Monsieur le Ministre, c'est CAF, un des membres du consortium Tram'Ardent, qui demanderait 60 millions d'euros pour la connexion aux extensions. Selon vos dires, l'estimation réalisée par les conseils techniques de l'OTW était bien inférieure : vous aviez évoqué dans les médias le montant de 18 millions d'euros. Lors des débats sur le budget en commission le 27 novembre dernier, vous avez dit : « L'extension du marché PPP qui était prévu depuis le début est nécessaire. On ne peut pas s'en passer. C'est d'ailleurs le Gouvernement précédent qui l'a élaboré, négocié avec Tram'Ardent, et cetera. » Vous avez reparlé de la nécessité de ces adaptations techniques.

Ma première question est donc la suivante. Ce montant de 18 millions d'euros est-il une estimation de l'OTW, ou était-ce déjà prévu dans la convention de base ? Le cas échéant, comment l'estimation a-t-elle été effectuée ? Cela me semble important de le partager avec nous. On rajouterait potentiellement jusqu'à 60 millions d'euros, mais vous dites tout faire pour ne pas rajouter ces 60 millions d'euros, parce qu'il y a un risque de consolidation de l'ensemble du PPP, y compris de la ligne de base dans les comptes de la Région wallonne, sans parler d'autres conséquences en cascade.

Je ne vais pas vous demander ce qu'il en est du risque. J'imagine que vous allez me répondre que vous faites tout pour l'éviter. Vous avez proposé de faire un système de vases communicants : « Retirer ces extensions du Plan de relance et les financer sur le budget wallon et, à la place, de remettre des investissements prévus au niveau de l'OTW et du contrat de service public dans le Plan de relance européen ». C'étaient 105 millions d'euros qui étaient prévus dans le Plan de relance européen pour ces extensions. On les remplace par le Mobi'Park de Tilleur et 32 bus à haut niveau de service. Confirmez-vous cette information ? Sont-ce vraiment des vases communicants ? Cela va coûter plus que 105 millions d'euros. Rien que la connexion aux extensions est annoncée entre 18 millions et 60 millions d'euros maintenant. De plus, tout coûte plus cher dans ce genre de contrat, dans le domaine de la construction des infrastructures. Qu'est-ce qui est concrètement dans ce troc, dans ces vases communicants de 105 millions d'euros ? S'agit-il juste d'Herstal, les extensions vers Herstal pour le moment, puisque le marché a été attribué ?

J'ai trouvé l'information que le marché actuellement attribué pour l'infrastructure, c'est 58 millions d'euros pour un consortium dont le nom m'échappe. Confirmez-

vous ce montant pour ce marché vers Herstal ? Est-ce bien uniquement pour l'infrastructure ? Y a-t-il d'autres montants qui doivent être prévus ? Y a-t-il encore des études qui doivent être faites ? Quid de l'adaptation des systèmes ? Les 60 millions d'euros, ce sera en plus. Pouvez-vous faire le point sur les estimations du coût de cette extension vers Herstal ? Quid pour Seraing ?

Le Gouvernement a reçu des offres. Normalement, il doit y avoir une estimation. Vous devez pouvoir nous partager une idée des estimations actuellement en votre possession.

D'où vont venir les financements pour 2024 et suivants ? Vous avez dit en commission, le 27 novembre dernier, lors des discussions budgétaires, que d'ici fin de cette année 2023, en ce qui concerne la partie Seraing, c'est-à-dire les prochaines semaines : « Je soumettrai au Gouvernement différentes options budgétisées, des options qui permettent de réaliser cette extension de transports en commun structurant, tout en tenant compte des questions budgétaires qui ont été soulevées et des nouvelles offres de prix que nous espérons avoir, notamment suite à ces discussions avec Tram'Ardent. C'est un sujet sérieux sur lequel nous travaillons en extrême urgence ».

Pouvez-vous nous en dire plus sur les différentes options que vous avez budgétisées ? Vous évoquez une extension de transport en commun structurant vers Seraing, pas uniquement le tram, vous envisagez d'autres options. Quelles sont ces options et pour quel coût ?

Avez-vous une idée de la ventilation par année ? Prévoyez-vous d'augmenter l'enveloppe de l'OTW déjà en 2024 ? Avez-vous une idée de la projection, la trajectoire sur plusieurs années de ces investissements ?

La question sous-jacente est : comment garantir la pérennisation des choix posés ? Je sais que c'est à l'ordre du jour provisoire du prochain gouvernement. Vous avez parlé de fin 2023 et d'extrême urgence.

Je comprends, on est en plein budget, on est aussi en plein renouvellement du contrat de service public de l'OTW, et l'on est à quelques mois de la fin de la législature. Les urgences sont là et elles sont multiples.

En quoi y a-t-il une extrême urgence ? Maintenant que l'on est sortis du Plan de relance pour ces extensions, on n'a plus cette *deadline* de fin 2026 comme une épée de Damoclès au-dessus de notre tête. On est d'accord, cela ne doit pas prendre des années, pas comme pour le tram de Liège.

Pour rebondir sur ce que disait M. Crucke tout à l'heure, sur le fait que sur le terrain, certains se posent la question de savoir s'il faut encore le faire. Non, je pense que tout le monde est convaincu que l'on a besoin des extensions.

Vous me faites signe que non. J'ai bien suivi les travaux de la commission. Je pense que vous faites référence à M. Liradelfo, c'est ce que pensent tous les Liégeois, les Herstaliens et les Sérésien, c'est qu'il faut que les travaux se fassent dans un délai raisonnable, et pas qu'ils voient leur ville éventrée, comme l'est la Ville de Liège depuis beaucoup trop longtemps. C'est clair que les travaux du tram font peur. Par contre, je pense que tout le monde partage l'objectif.

Si cela ne doit plus prendre des années, quelle est l'extrême urgence ici ? Cela m'amène à une question. Dans l'intervalle, j'ai commencé par cela, vous avez suspendu les travaux vers Herstal. Or ils avaient commencé. Quid de l'adjudicataire ? Il ne peut pas travailler pour le moment. Des indemnités pourraient-elles être demandées ou sont-elles prévues dans le marché public ?

Dans les options que vous envisagez, y a-t-il celle d'abandonner ce marché ? Combien avez-vous ? Si vous envisagez cette option, vous avez dû envisager ce que cela coûterait à la Wallonie. Il me semblait important de poser ces questions maintenant. C'est encore fort technique, mais on n'avait pas tous les éléments en main, au moment de la commission.

Les choses sont en train de bouger jusqu'à la toute fin 2023. Au moment du vote du budget, poser la question de la proposition que vous allez formuler au Gouvernement de l'estimation de l'impact budgétaire de ce choix, mais aussi des moyens disponibles, me semblait indispensable. Pour 2024 particulièrement, c'est de cela que l'on parle aussi, mais aussi d'après, d'où ma question sur la trajectoire budgétaire.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Monsieur le Ministre, je commencerai mon intervention par parler du PACE.

Au cours de l'année 2023, la Wallonie a finalement abouti à la révision de son plan Air-Climat-Énergie 2030, ce qui est une bonne chose pour la mise en œuvre de notre DPR, avec l'objectif de la diminution des gaz à effet de serre de -55 % en 2030.

Un point essentiel de ce plan est la stratégie à long terme de la rénovation des bâtiments, mentionnée dans votre exposé en commission. Le groupe MR partage bien évidemment l'objectif, mais on ne le retrouvait pas dans le budget. Monsieur le Ministre, vous avez pu nous rassurer et démontrer que l'ambition était intacte, notamment par l'utilisation des fonds alloués à la Société wallonne du crédit social et au fonds Kyoto.

Aujourd'hui, le problème n'est ni l'ambition, ni les moyens que vous avez mis à disposition, ni même la demande. Ce qui pose problème, c'est évidemment la pénurie en main-d'œuvre pour réaliser ce plan. Que mettez-vous en place pour renforcer la capacité du secteur de la rénovation ? Quels sont les moyens alloués

à cet objectif ? Croyez-vous en une activation plus massive des chômeurs dans ce domaine, lié bien entendu à la formation ?

Mis à part la stratégie à long terme de la rénovation des bâtiments mentionnée en commission, notre groupe avait exprimé son regret d'un manque de politiques nouvelles issues du PACE, financées sur le budget 2024.

Monsieur le Ministre, vous avez répondu qu'il y avait, dans le PACE, un tas de politiques climatiques, que vous n'aviez pas attendu ce PACE pour les mettre en œuvre, et que vous étiez dans une espèce de continuité des actions. Nous confirmez-vous que le PACE n'est, en fait, pas qu'une série de mesures que le prochain gouvernement devra appliquer ?

Vous avez également annoncé un nouvel appel à projets au niveau des plateformes locales de rénovation, qui passeront de 6 à 12. C'est un très bon début. Pour rappel, le rôle de ces plateformes est d'accompagner les citoyens dans leurs démarches depuis la réalisation d'un audit logement jusqu'à la fin des travaux, en passant par les demandes de primes, c'est évidemment un point essentiel. La communication et la pédagogie constituent – nous en sommes conscients – l'une des clés du succès de la réussite de ce plan de rénovation. Malheureusement, actuellement, seules 47 communes sont couvertes par ces plateformes. N'est-ce pas injuste pour le reste de la Wallonie ? À l'instar des guichets Énergie, ce service ne devrait-il pas être universel ? Ne devrions-nous pas réfléchir à une porte d'entrée unique pour ce genre de service et ainsi rationaliser le paysage qui est totalement illisible à ce niveau pour l'instant ?

Autre point, contrairement aux années précédentes, les revenus du marché ETS qui alimentent le fonds Kyoto diminuent légèrement. Les moyens restent cependant importants puisque plus de 210 millions sont consacrés à diverses politiques énergétiques et climatiques. On a déjà pu regretter à plusieurs reprises le caractère fictif de ces montants.

Pour rappel, sans *burden sharing*, une grande partie des fonds restent bloqués. C'est complètement fou de constater que ce blocage persiste. Ne faudrait-il pas – on l'a déjà indiqué – changer de mode opératoire et de stratégie pour enfin arriver à un accord ?

Depuis plusieurs mois, le MR vous demande d'envisager des dépenses dans une série de domaines, notamment au niveau des Écopack-Rénopack dans le réseau électrique ou encore des aides aux entreprises et aux indépendants pour l'accès à l'énergie et à la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Y pensez-vous par la ventilation de ce fonds Kyoto ?

Enfin, nous demandions, toujours sur ce fonds, en commission, que le ministre puisse nous détailler le solde utilisé en 2022 et 2023. Les ventilations annoncées ont-elles été entièrement financées ? Que

mettez-vous en place pour une utilisation maximale des moyens budgétés dans ce fonds ?

Concernant les *prosumers* et bientôt les non-*prosumers*, on savait que le tarif n'était remboursé que jusqu'en 2024. Ils devront s'acquitter dès l'année prochaine. Cela fait partie de l'accord et nous ne le contestons pas.

Par contre, le plus étonnant est la mise à zéro de l'AB finançant les compteurs communicants et la prime domotique. On sait que la prime domotique n'a eu que très peu de succès, pourtant vous comptez énormément dessus pour changer les attitudes des consommateurs et réduire les consommations électriques pendant les deux pics journaliers.

Monsieur le Ministre, vous avez déclaré en commission vouloir prolonger d'un an, mais cela ne reste à ce stade qu'une déclaration d'intention, puisque le budget est à zéro. Un avis personnel est que l'on ne peut pas prôner une meilleure utilisation de l'énergie, pousser à la tarification dynamique et en même temps supprimer la prime qui permet d'arriver à ces objectifs.

La fin du financement des compteurs intelligents n'est également pas un bon signal. La CWaPE et les GRD ont répété qu'il s'agissait d'un maillon essentiel. Il s'agit là d'un outil prioritaire pour l'électrification de notre société. On sort de plusieurs d'années de défiance et de désinformation par rapport à ces compteurs intelligents.

Par rapport à ces deux outils, domotique et compteurs intelligents, allez-vous revoir l'ambition sur ceux-ci ? La Wallonie va-t-elle informer le secteur sur l'importance de l'utilisation de ces compteurs communicants ? De trop nombreuses contre-vérités existent, notamment sur le fait que le compteur communicant ne permet pas de tourner à l'envers ; c'est totalement faux. Qu'allez-vous mettre en place contre ces fausses informations ?

Concernant l'électrification et le développement du réseau, la méthodologie tarifaire est sortie, les GRD ont présenté leurs besoins financiers, et le Gouvernement et le Parlement ont validé le PACE. Ce qui frappe dans ces actions, c'est l'inadéquation entre les trois acteurs. Jamais la méthodologie tarifaire et la modernisation du réseau telle que présentée par les GRD ne permettront de respecter l'ambition du PACE. Le renforcement du réseau doit être le b.a.-ba de notre politique. Sans ce renforcement du réseau, pas de mise en place de communautés d'énergie locales, pas d'installation des bornes pour les voitures électriques, pas d'électrification du parc automobile et du chauffage domestique, pas de développement du photovoltaïque, par peur des décrochages, et, en définitive, une transition énergétique voulue active qui sera ralentie.

En 2023, M. le Ministre a annoncé que 214 millions du PRW seront consacrés à la smartisation du réseau.

Même si le MR aurait préféré une participation plus active de la Wallonie, notamment par une prise de participation, nous vous avons soutenu et même aidé en proposant un décret permettant une telle manœuvre en juin dernier. Monsieur le Ministre, les AGW de subvention sont-ils publiés à l'heure actuelle ? Les GRD attendent ces montants financiers avec impatience.

Depuis des années, le MR pointe un manque de coordination dans le secteur de l'énergie sur cet enjeu de l'électrification. Le retard de la méthodologie tarifaire en est un exemple criant. Vous avez indiqué en commission avoir créé une cellule de coordination, mais nous avons le regret que pas un euro n'était crédité à ce nouveau programme créé par l'occasion. La grande alliance n'est pas encore prévue pour 2024, c'est un peu dommage.

En ce qui concerne les entreprises, en 2024, entreront en vigueur les conventions carbone. Il s'agit de la nouvelle génération des accords de branche que l'on a entérinés lors du vote sur le décret Neutralité carbone. Nous avons été rassurés en commission sur l'ambition portée à l'aide aux entreprises et aux indépendants. Le Gouvernement renforcera les aides aux indépendants, aux PME et au secteur non marchand pour consommer moins d'énergie et utiliser davantage d'énergie renouvelable.

Monsieur le Ministre, nous continuerons, à vos côtés, à défendre ces points dans les prochains mois.

M. le Président. – Pour ce qui concerne les compétences de Mme la Ministre Morreale, la parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, il s'agit du dernier budget de la législature. Ce n'est pas un exercice anodin, puisqu'il offre l'occasion de tirer un bilan des politiques menées, mais il invite aussi à mesurer le chemin parcouru et celui qu'il serait encore possible de parcourir d'ici le scrutin, dans les compétences qui nous occupent.

Nous avons une boussole précise et impitoyable qui est celle que le Gouvernement a fixée : le taux d'emploi. Le Gouvernement se promettait de porter celui-ci de 63,7 % à 68,7 % en 2025. C'était une promesse chiffrée, l'une des plus emblématiques de la DPR, bien en évidence en tête du document. Gagner 1 % par an ; le pari pouvait sembler audacieux, quoique les experts autorisés firent remarquer dès le début que l'évolution démographique, la proportion des entrants et des sortants du marché du travail donneraient un peu de vent dans les voiles pour tendre vers ce cap. En outre, le Fédéral s'y est mis en mettant un taux d'emploi de 80 % à l'horizon 2030. Il s'y tient toujours.

La Wallonie se doit donc d'y concourir avec des progrès substantiels, au prix d'un sérieux coup de fouet organisationnel. Ce coup de fouet, nous ne l'entrevoions pas dans la situation actuelle. On n'y voit

pas d'accent énergétique prometteur pour gagner ce pari intrafédéral.

Comme le disait mon collègue, le FOREm doit avoir plus d'ambition, d'accélération et d'audace. Il faut espérer mieux pour les années qui viennent. À la suite de ces épreuves, le Gouvernement régional s'est donc affranchi de toute obligation de résultat maintenant. Vous l'avez dit vous-même en commission : « on n'est plus dans une obligation de résultat, mais dans une obligation de moyens ». Une des principales obligations consisterait à offrir un service public plus efficace aux demandeurs d'emploi comme aux entreprises.

Je parle évidemment du FOREm, mais vous savez bien que les signaux ne sont pas ou peu encourageants. Rappelons le baromètre de l'UCM, il y a quelques mois : les associations partenaires sont dans l'embarras, et le FOREm ne leur adresse plus suffisamment de demandeurs d'emploi à accompagner. Votre collègue de l'économie lui-même n'a pas fait mystère de sa préoccupation quant au nombre de demandeurs d'emploi orientés vers les associations partenaires et les centres de compétence. Un certain nombre de pensées ou d'objets viennent sur les sanctions et le contrôle.

De plusieurs sources, il nous revient que les conseillers ne sont pas encore en mesure d'honorer les demandes de rendez-vous en présentiel, puisque l'on est arrivé, lors des crises successives, vers un système numérique. Madame la Ministre, pour un certain nombre de personnes allant au FOREm – au regard du type de population –, il y a une nécessité du présentiel, sinon le fossé social risque de se traduire encore plus durement à l'égard de cette fracture numérique.

Enfin, signe particulier, lors de sa prise de fonction, la nouvelle administratrice générale a eu droit pour sa première journée à un comité d'accueil composé de grévistes porteurs de pancartes. Le personnel du FOREm pousse un cri de détresse. Nous ne mettons pas en cause le zèle et la bonne volonté des agents du FOREm, mais nous sommes convaincus qu'ils s'emploient à exercer au mieux leur mission et nous faisons notre devoir de parlementaires en vous demandant si la gestion et l'organisation de leur office leur permettent de le faire dans les conditions adéquates.

Je crois avoir démontré, Madame la Ministre, que cela n'apparaît pas être optimum et que vous devrez vous concentrer pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité du FOREm, et ce, jusqu'à la fin de la législature. La dotation inscrite au budget de la Région wallonne est importante, et il faut l'utiliser au mieux.

Il y a une question qui hante encore les promoteurs de projets APE sur le pourcentage d'indexation et les subventions APE pour les communes, les CPAS et le monde associatif. Le taux n'est pas encore connu actuellement. Eux, comme le Gouvernement, ont le budget à faire. À quoi ces employeurs peuvent-ils

précisément s'attendre ? Le flou existe toujours, et il faut les rassurer. Les budgets sont en préparation pour tout le monde.

Suite à la commission, Madame la Ministre, vous avez évoqué un chiffre particulier. Vous avez dit que 56 % des demandeurs d'emploi ne possèdent pas de permis de conduire. C'est un chiffre important et considérable. Tout le monde sait que la mobilité reste un atout indispensable pour obtenir un emploi. Ce travail de formation est à prendre en compte rapidement pour permettre aux demandeurs d'emploi de passer l'examen théorique et pratique. Le FOREm a une part du travail à faire. Il faudra aussi, avec votre collègue, adapter les procédures d'examen, permettre aux personnes qui ont des difficultés de lecture, des personnes qui ont un stress devant le chrono qui défile – je ne parle pas de moi –, de pouvoir se former et de passer l'examen. C'est une nécessité. Il y a des priorités à mettre en œuvre. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

M. le Président. – Pour ce qui concerne les compétences de Mme la Ministre De Bue, la parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Je voudrais évoquer avec vous trois éléments sur lesquels nous avons débattu à l'occasion des précédents exercices budgétaires, mais qui demeurent symboliques de la politique menée par ce Gouvernement.

Il s'agit tout d'abord des opérations comptables menées dans les budgets de l'AWaP et du CGT. En la matière, on pourrait faire référence à une citation latine : *Errare humanum est, sed perseverare diabolicum*.

Le jeu comptable n'est pas neuf vu qu'il existe depuis l'initial 2022. On nous annonçait des recettes en provenance des deux UAP, pour un total de 25 millions d'euros, qui sont devenus 35 millions d'euros à l'ajustement 2022. À l'initial suivant, nous apprenions que ces recettes n'avaient jamais été perçues. On notera au passage que ces non-recettes ne sont de nature qu'à flatter les comptes de la Wallonie.

On pouvait penser que ce jeu d'écriture, ce jeu de caisse était terminé, mais l'opération se poursuit en 2023, et on nous promet que l'argent sera versé cette fois-ci. Nous avons eu plusieurs interrogations sur l'impact de ces rapatriements de trésorerie. Nous demandions s'il y avait un impact sur la liquidation des montants dus par ces deux UAP. Depuis plus de deux ans, vous nous avez dit qu'il n'y avait pas de souci, que les réserves accumulées allaient permettre de voir venir. C'est très bien.

Nous sommes étonnés qu'à l'initial 2024, rebelote, le mouvement d'écriture soit à nouveau là. Les recettes en provenance du CGT et de l'AWaP étaient en augmentation et les subventions également, ce qui laisse présager d'un moment difficile pour le successeur en matière de gestion de ces deux UAP.

Mon deuxième point porte sur le fameux plan Équilibre. Vous l'avez présenté, vous l'avez détaillé à de nombreuses reprises. Vous nous l'avez vanté et avez soulevé l'ambition qui est de parvenir à augmenter, de manière significative, le taux de places d'accueil sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, on peut quand même constater que c'est la première fois que l'on aura une réduction du nombre de places à l'échelle du territoire. Il n'y a pas que vous, si l'on regarde la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces chiffres sont assez interpellants puisqu'on ne peut que constater que des structures cessent leurs activités en raison des coûts et de l'impossibilité de les reporter sur la participation des parents.

Les promoteurs sont confrontés à l'explosion des coûts de construction, mais également au taux d'intérêt qui met à mal le bouclage de leur dossier pour créer ces places.

Notre groupe a plusieurs fois émis des propositions pour soutenir ces porteurs de projets, mais rien n'a été entendu, vous êtes restée sur vos positions, mais là tout est une question de priorité, une question de choix politique et d'efficacité des investissements.

Récemment, nous avons pu constater, dans une décision du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre dernier, qu'il semblait que vous reveniez déjà sur vos ambitions affichées concernant ce plan Équilibre puisqu'on oublie l'obligation de réaliser une étude dynamique de confort technique et l'on revoit aussi l'autorisation de modifier des implantations de projets, et ce, sans pénalité. On voit bien que l'on rééquilibre ce plan Équilibre. Quelque part, est-ce pour le sauver ?

Je ne reviendrai pas sur le financement bancal des points APE liés à la création de places qui, en fait, n'est garanti qu'au travers du plan de Relance, et puis plus rien.

Ma dernière observation sera rapide puisqu'elle porte sur les fonds dédiés à la sécurité routière.

Vous avez fait le choix, dans le cadre des efforts budgétaires dits structurels, de réduire les dépenses et de thésauriser une partie des montants affectés. Il s'agit, pour nous, d'un très mauvais signal, alors que les besoins en la matière sont importants et que chaque euro dépensé permet d'améliorer la sécurité des usagers de nos routes.

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je vais reprendre, dans les matières qui sont les vôtres, un certain nombre de considérations.

Je tiens tout d'abord à rappeler l'importance de nos services publics. Ils ont démontré leur capacité de résilience pour répondre aux crises exceptionnelles sous cette législature. Soulignons positivement la poursuite

des réformes initiées par l'un de vos prédécesseurs, le ministre Lacroix, avec des moyens ad hoc alloués dans ce budget 2024, à savoir le processus de statutarisation – cela représente près de 3 200 agents depuis 2021 –, la poursuite de la mise en place de l'aménagement du temps de travail en fin de carrière, c'est-à-dire la semaine des quatre jours qui est effective depuis janvier 2019 pour les agents de plus de 60 ans, de niveau C et D dans un métier pénible. Cela représente 400 agents concernés, et ce, avec embauche compensatoire.

En matière de réduction collective du temps de travail, nous pensons que c'est le sens de l'histoire. Le ministre Dermagne, à l'échelle fédérale, œuvre d'ailleurs en ce sens avec des projets pilotes.

Lors de nos échanges, Madame la Ministre, en matière de statutarisation des agents, vous avez opté, en matière budgétaire, pour l'adaptation des dotations, alors que la Cour des comptes préconise une provision. Je voudrais simplement vous dire que nous resterons attentifs au suivi des moyens alloués en la matière.

Saluons également la concrétisation du statut de lanceur d'alerte, les moyens alloués en matière informatique, notamment pour la cybersécurité, la finalisation du contrat de gestion pour l'École d'administration publique et la hausse des moyens budgétaires en matière de formation.

Enfin, concernant la fracture numérique, nous attendons que le Gouvernement travaille de manière transversale à cette question fondamentale. Nous souhaitons spécifiquement que la ministre assure de manière proactive le développement de la stratégie multicanal au sein des services du SPW, toujours dans la perspective de développer au niveau de la maturité numérique des intervenants.

Par ailleurs, en matière de sécurité routière, Madame la Ministre, pourriez-vous reconfirmer devant notre Parlement que la coupe budgétaire n'entraînera pas une diminution des actions en 2024 et expliciter votre stratégie quant aux évolutions et contacts avec le cabinet de la Justice, qui permette une telle affirmation ?

Dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, il y a un véritable défi qui est celui d'assurer la finalisation du cadastre sanitaire des infrastructures actuelles. En effet, la réforme qui a été adoptée pour le futur financement des infrastructures devra s'appuyer sur ce cadastre que nous saluons. Il est donc important que le prochain gouvernement en dispose rapidement pour lancer la programmation des rénovations et éviter la fermeture de nouvelles places qui seraient jugées dans un état trop important de dégradation.

Je terminerai mon propos avec deux matières : le tourisme et le patrimoine. En matière de tourisme, la réforme de la subsidiation annoncée fait craindre à un certain nombre d'acteurs une perte de moyens. Pouvez-

vous les rassurer et confirmer qu'aucun acteur ne perdra de tels moyens ? Le défi pour la fin de la législature sera également d'assurer la mise en œuvre des réformes déjà engagées, par exemple pour finaliser la digitalisation du secteur, la répartition et un maillage fort des aires de motor-homes, le renforcement du tourisme fluvestre.

Enfin, en matière de patrimoine, avec d'autres, je suis revenu fréquemment sur le cadastre du patrimoine du XX^e siècle et le patrimoine industriel. Faute d'un cadastre publié, Madame la Ministre, de nombreuses menaces pèsent toujours sur un certain nombre de biens patrimoniaux qui mériteraient pourtant un classement ou une meilleure mise en avant. Mais en dehors de cette remarque, nous tenons à saluer l'ensemble des efforts dans ce secteur particulièrement important pour notre Région.

M. le Président. – La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – Avant de passer en revue les montants du budget régional consacrés aux infrastructures de la petite enfance, permettez-moi de rappeler quelques constats très interpellants en la matière.

En Wallonie, à peine quatre familles sur dix peuvent avoir accès à une place en crèche ; 37 %, pour être plus précise. Comment cela se traduit-il concrètement pour les familles ? Ce sont des listes d'attente aussi longues que pour un logement social. Comment cela se traduit-il pour les organisateurs de crèches, donc les porteurs de projet ? C'est un parcours du combattant face à l'administration et aux normes, couplé à un contexte d'explosion des prix dans le secteur de la construction.

Dans le nouveau décret Infrastructures qui entrera en vigueur en 2024, il n'y a aucune règle de subventionnement leur permettant de savoir combien ils devront mettre de leur poche. Et au final, en Fédération Wallonie-Bruxelles, on a perdu près de 800 places depuis 2019, alors que la Ligue des familles évalue à 10 000 places les besoins pour arriver à un taux de couverture qui serait acceptable pour les familles.

Sur le budget, concrètement, au niveau des engagements, le budget 2024 double ou du moins a l'air de doubler, parce que d'un autre côté, les prévisions de liquidation, elles, ne vont pas doubler. N'oublions pas non plus, même si ce n'est pas mis en avant dans la discussion budgétaire, qu'il y a 2,2 millions d'euros de paiements à rattraper. Donc, concrètement, une part non négligeable de l'augmentation budgétaire ne va pas servir à créer de nouvelles places ou entreprendre de nouvelles rénovations, mais à financer des projets déjà bouclés qui n'ont malheureusement pas encore pu être financés. Ce qui fait que par rapport aux besoins, on table en Wallonie sur une moyenne de 160 nouvelles places créées en 2023 et 2024, la patate chaude étant reportée en 2025 et 2026.

Tout ceci est peu et tardif face aux ambitions du plan Équilibre qui prévoyait 3 143 nouvelles places en cinq ans, ce qui était encore, je le rappelle, en deçà des besoins. Il faudrait plus de 600 nouvelles places par an et nous en sommes très loin. Le suivi du Plan de relance ne mentionne à ce jour que 59 nouvelles places créées, dont 49 proviennent du fonds européen.

Le Plan de relance se donnait aussi pour objectif de rénover plus de 5 000 places de crèches existantes. Et ici, nous voyons que l'effort est à nouveau largement repoussé à plus tard. Au final, en ce qui concerne les crèches et la petite enfance, c'est dommage pour les familles d'avoir à parler de législature qui serait « perdue ». Il n'y avait effectivement rien de prévu dans la Déclaration de politique régionale en 2019. Il y a donc un retard à rattraper vu l'ampleur des besoins. Les financements ne suivent pas par rapport au niveau de vétusté de trop nombreuses crèches et par rapport aux besoins de nouvelles places – 8 000 en Wallonie.

Nous rappelons aussi qu'il est plus que temps de mettre les moyens adéquats en matière de crèches dans le cadre de la lutte pour l'égalité des chances. En effet, lorsque des crèches ferment, lorsque les places manquent ou qu'elles sont trop chères, ce sont surtout les mères et parfois les grand-mères qui réduisent leur temps de travail, et ce, avec toutes les conséquences que cela engendre pour leurs revenus, pour leur carrière et surtout pour leur droit à avoir un choix de vie. C'est pourquoi des services publics forts sont indispensables pour permettre la conciliation de la vie de famille et du travail.

Pour conclure, ce que nous voyons dans ce budget 2024, c'est que, malgré le plan Équilibre et le Plan de relance, les familles continuent à en pâtir, encore plus là où les besoins sont les plus grands.

M. le Président. – Pour ce qui concerne les compétences de M. le Ministre Collignon, la parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Président, je vais essayer de ramasser mon propos, mais je demanderai peut-être votre indulgence si je devais déborder de quelques instants.

M. le Président. – Un tout petit peu indulgent, mais il reste trois minutes, et j'ai indiqué à chaque groupe d'être parcimonieux et attentif aux suivants. Il faudra vous en prendre à vos prédécesseurs.

M. Dispa (Les Engagés). – Je ne vais pas revenir, Monsieur le Ministre, sur les chiffres du budget. Ils ont fait l'objet d'une présentation devant le conseil d'administration de l'Union des villes et communes hier, et la lecture que les services de l'Union font de ce budget est une lecture pour le moins mitigée. Il y a certes des éléments positifs, mais il y en a beaucoup qui ne le sont pas. Il subsiste beaucoup d'insatisfaction.

Au-delà des chiffres qui amènent à considérer que le verre est à moitié vide ou à moitié rempli selon l'endroit où l'on se trouve, je voudrais retenir des discussions que nous avons eues en commission, de quoi dresser déjà votre bilan à quelques mois de la fin de la législature. C'est un bilan en demi-teinte, non pas seulement aux yeux des Engagés ou de l'opposition, mais au regard de vos propres objectifs.

Il y a au moins trois projets que vous nous aviez annoncés, qui ont pris l'eau, pour reprendre la métaphore maritime de mon chef de groupe.

Vous nous avez annoncé il y a quelques mois une réforme du temporel des cultes. Quelques contacts ont été pris, mais la réforme n'aboutira pas d'ici la fin de la législature.

Vous aviez annoncé votre espoir de refondre complètement les compensations liées au plan Marshall. Là aussi, vos collègues de la majorité vous ont empêché d'avancer.

Vous aviez annoncé un projet de décret sur la supracommunalité, un thème qui vous tient à cœur. Et vous avez bien dû reconnaître que là aussi, vous êtes dans l'impossibilité d'avancer, ce qui est bien la preuve que l'orchestre de la majorité est bien dissonant, comme le disait François Desquesnes il y a quelques instants.

D'ici la fin de la législature, nous aurons sans doute une petite réforme de la fonction publique locale. Les observateurs s'accordent pour considérer qu'elle ne sera pas très importante. Il y aura également la réforme du Plan de cohésion sociale, mais qui pourrait être bloquée elle aussi. J'invite vos collègues de la majorité à être particulièrement sensibles aux critiques qui émanent du terrain par rapport à cette réforme.

Le plus important, et ce sur quoi je voudrais insister, c'est l'échec complet des discussions que vous avez eues, vous-même, Monsieur le Ministre, mais également le ministre-président et l'ensemble du Gouvernement, avec vos collègues du Gouvernement fédéral en ce qui concerne toutes les difficultés structurelles que subissent les pouvoirs locaux émanant de décisions du Fédéral et d'un refus de compenser les charges qui sont transférées vers les pouvoirs locaux. C'est vrai en matière de pensions, c'est vrai en matière de zones de secours. Les dotations fédérales pour 2024 ne sont même pas indexées et les zones de secours sont sous la menace de décisions judiciaires relatives aux gardes à domicile, qui vont s'avérer extrêmement coûteuses pour elles.

Dans les contacts que vous avez eus via le Comité de concertation ou via vos contacts au sein des partis de la majorité, puisque ce sont les mêmes partis qui siègent au régional et au Fédéral, vous n'avez rien obtenu, même pas l'objectivation des charges non compensées en provenance du Fédéral. Même ce travail d'objectivation qui aurait pu être confié à la Cour des

comptes, le Gouvernement fédéral vous l'a refusé. C'est un échec complet de ce point de vue.

Il y a une autre insatisfaction que je me permets d'évoquer. C'est ce plan Oxygène dont M. Devin lui-même a dit qu'il était un soutien temporaire en attendant des réformes structurelles ; preuve que les réformes structurelles n'ont pas pu avoir lieu. Ce plan Oxygène est-il financé ? Pouvez-vous nous rassurer sur ce point ? Je ne le suis pas, en ce qui me concerne. Je dois bien constater que le secteur bancaire avec lequel vous êtes en négociation pointe un défaut de conception dans ce plan Oxygène, puisque, alors que les montants octroyés aux communes sont calculés sur la base de déficits de fonctionnement, les justifications que la banque ING avec laquelle vous êtes en négociation attend seront relatives à des dépenses d'investissement. Il y a là un tête-à-queue assez étonnant et très révélateur de la défiance du secteur bancaire par rapport à ce dispositif.

Pouvez-vous nous apporter des explications sur la façon dont vous allez essayer de combiner ces impératifs contradictoires entre le calcul des déficits de fonctionnement et la justification par des dépenses d'investissement ? Pouvez-vous nous rassurer sur la durée de financement de ce plan ?

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre du Logement, il y a deux semaines, en commission, j'étais venu avec deux témoignages. C'était celui de Jessica et celui d'Alexandre. Comme d'habitude, quand le PTB vient avec des exemples concrets, surtout quand on cite les prénoms, on entend des petites moqueries, on entend rigoler, mais je trouve hyper important de partir de la réalité concrète des travailleurs.

L'une est puéricultrice et l'autre est ouvrier dans le bâtiment, mais quelque chose les relie tous les deux. Comme de trop nombreuses personnes issues de la classe travailleuse, Jessica et Alexandre sont des travailleurs pauvres. Une est locataire et se débrouille tant bien que mal une fois qu'elle a payé son loyer pour survivre. L'autre rêve de devenir propriétaire, mais n'arrive pas à mettre de l'argent de côté. Du coup, il a dû rentrer chez ses parents pour épargner et espérer, un jour, acheter sa propre maison.

Vous m'aviez répondu ce jour-là, je m'en rappelle, que vous n'étiez pas dans une tour d'ivoire et que vous étiez au courant qu'actuellement on vit une crise du logement. Vous avez ajouté que c'était l'ADN de votre implication en politique.

Ensuite, vous avez évoqué que la différence entre vous et nous, c'est que vous essayez de résoudre et de donner des clés qui sont pragmatiques. Soyons pragmatiques, Monsieur le Ministre.

Quand, en début de législature, on a 40 000 familles en attente d'un logement public et, en fin de législature,

on est à 42 000 familles en attente d'un logement public, a-t-on répondu aux besoins de la population ? Non.

Quand, sous cette législature, vous instaurez une grille des loyers indicative et même incitative, mais que dans le même temps les loyers augmentent, comment pouvez-vous dire que la situation s'améliore ? Pensez-vous vraiment que la situation de Jessica a évolué positivement ? Non.

La vérité est que la crise du logement est en train de s'accroître et elle est visible chaque jour. C'est ce que nous ont dit les associations que nous avons pu rencontrer. C'est ce que nous constatons aussi via les différents témoignages qui nous parviennent tous les jours.

La situation est si compliquée que cela a même été évoqué, je me rappelle, en Commission du budget où l'on attend apparemment une baisse des recettes des droits d'enregistrement sur les achats de logements de plus de 100 millions d'euros.

Savez-vous pourquoi ? Parce que les gens n'ont plus les moyens d'acheter un logement. C'est exactement ce que le témoignage d'Alexandre rappelait. Je sais que cela dérange, mais c'est la réalité. Les gens ont de plus en plus de mal à obtenir un crédit, entre autres parce qu'ils n'arrivent plus à économiser suffisamment quand ils sont locataires, à cause des loyers qui s'envolent, qui explosent.

J'entends parfois les collègues de la majorité me dire qu'en 30 ans, le PTB n'a rien fait. J'ai envie de vous renvoyer la balle : vu que vous prétendez mieux savoir que nous ce qu'il faut faire, vu que vous prétendez être plus responsables que nous, vous auriez pu améliorer la vie des gens, en faisant en sorte qu'ils trouvent un logement décent par exemple, ou en développant le logement public, le logement social. Mais non, la réalité est tout autre.

Quel est le bilan des partis traditionnels sur les 30 ou 40 dernières années ? Peut-on dire que la situation du logement s'est améliorée ces dernières années ? Je ne vois qu'un parc de logements wallons très anciens et des prix de l'immobilier qui s'envolent sans aucune régulation.

Vous allez me dire que sous votre mandat, vous avez investi comme jamais avant. Oui, c'est vrai, vous avez investi comme jamais avant. Cependant, le drame pour la classe travailleuse, si l'on en est là, si l'on connaît une crise du logement aussi dure, aussi terrible, c'est dû aussi à l'inaction de vos prédécesseurs, et ce depuis des décennies.

Au PTB, on veut être constructifs. Une des solutions pour répondre aux besoins de la population serait de construire du logement social de qualité. Des exemples existent et ils sont tout récents. D'ailleurs, l'un d'entre

eux nous amène en Autriche, dans la ville de Graz, où le maire communiste s'est fixé pour objectif de réaliser 500 nouveaux logements communaux au cours de son mandat. On parle de 500 logements pour une ville, pas de toute une région. C'est un plan ambitieux et qui fonctionne, puisque jusqu'à présent, 301 logements ont déjà pu être livrés, le tout en moins de deux ans et demi.

Une route est possible, mais ce n'est pas celle que vous avez choisie. Dès le début de la législature, vous avez mis la barre très basse, en disant que vous alliez construire seulement 3 000 logements publics. Au final, on n'y est même pas arrivé.

Vous allez dire que pour mener un projet de ce type de construction de logements publics, il faut sept ans. Dites-moi pourquoi, dans la ville de Graz, en Autriche, ils ont réussi à construire 301 logements publics en deux ans et demi. Il s'agit bien d'une ville. Il ne s'agit pas de toute une région. Comment expliquez-vous que le délai soit plus court ? Qu'avez-vous proposé durant votre mandat, pour réduire le délai actuel de sept ans ?

En commission, vous nous avez annoncé que votre plan de partenariat public-privé avançait bien, et que l'on pourrait obtenir plus de 1 500 logements à travers ce projet. Les partenariats public-privé, au début, c'est toujours quelque chose d'incroyable. On nous dit que cela va être la solution miracle, que cela va permettre de faire plus vite, que cela va coûter moins d'argent pour les pouvoirs publics. Puis, c'est la désillusion. En réalité, on se rend compte toujours que les programmes sont compliqués, que cela traîne, que cela coûte cher.

On a encore eu une excellente démonstration des problèmes que peuvent entraîner ces partenariats public-privé dans le dossier du tram liégeois : des années de retard, des dizaines de millions d'euros qui vont devoir être remis par les pouvoirs publics et enfin des extensions vers Herstal et Seraing bloquées.

Quelles garanties y a-t-il que cela ne va pas se reproduire avec le logement ? Il n'y a rien pour le garantir.

Enfin, je ne peux pas finir cette intervention sans évoquer M. Magnette.

(Réactions dans l'assemblée)

Les récentes sorties du président du Parti socialiste m'ont surpris. Je me suis demandé s'il était au courant que, depuis quatre ans, le ministre du Logement et des Pouvoirs locaux wallon était membre de son parti. Je me suis posé la question. Est-il au courant que son parti est présent dans tous les gouvernements et à tous les niveaux de pouvoir ?

L'obligation de créer un minimum de logement social par commune, tel qu'il le réclame, ou encore la mise en place d'une grille contraignante des loyers, tel qu'il la réclame, ce sont des mesures que vous auriez pu

mettre en place ces dernières années, mais vous ne l'avez pas fait.

Vous aviez une mission principale au début de votre mandat et une obligation de résultat, mais les résultats ne sont pas bons et, du coup, des Jessica et des Alexandre, il y en a de plus en plus.

M. le Président. – Pour ce qui concerne les compétences de M. le Ministre Dolimont, il n'y a pas d'inscription.

Pour ce qui concerne les compétences de Mme la Ministre Tellier, la parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Parlons du grand absent du budget de Mme Tellier, c'est-à-dire les PFAS.

Quand on parle des PFAS, il me semble important de refaire une petite remise en contexte, parce qu'apparemment, chez Ecolo, on a un peu oublié le contexte et la responsabilité de Mme la Ministre. Quand j'ai vu ce week-end qu'elle a même été récompensée en étant placée en tête de liste dans le Brabant wallon, nommée par Ecolo, je vous avoue que j'ai été un peu surpris, je me suis pincé, pensant que j'étais encore en train de dormir, que ce n'était pas possible. Non, c'est bien vrai. Effectivement, vous avez été nommée tête de liste et récompensée pour votre travail.

Madame la Ministre, ce n'est pas parce que l'on n'a pas exigé votre démission pendant cette crise que vous n'êtes pas responsable, que vous n'avez pas de responsabilité dans le dossier. C'est simplement parce que cela n'aurait pas été bénéfique pour les citoyens. En pleine crise, à cinq mois des élections, changer de ministre, alors qu'il fallait prendre des mesures urgentes pour les citoyens, ce n'était pas ainsi que l'on voulait gérer cette crise. Ce n'est pas comme cela qu'il fallait la gérer. On n'a pas demandé votre démission. Mais cela n'enlève rien du tout à votre responsabilité dans ce dossier. Vous avez minimisé, vous avez manqué de vigilance constante. Quand on vous a apporté le dossier de Chièvres en 2021, vous nous avez traités de populistes. Vous avez minimisé constamment le problème, vous n'avez pas fait le suivi envers les communes pendant deux ans. Vous n'avez même pas profité des 11 questions parlementaires que l'on a posées sur les PFAS pour revenir sur ce dossier, à aucun moment.

Vous avez même rejeté, quand le dossier est sorti, la responsabilité sur un membre de votre cabinet parce qu'il a manqué de vigilance politique, là où vous en avez complètement manqué pendant deux ans. Ni principe de précaution ni vigilance pendant deux ans. « C'est la politique autrement », selon Ecolo, et on est remercié pour cela ! De même, finalement, de votre budget concernant les PFAS, il n'y a là-dedans ni principe de précaution ni vigilance.

On s'attendait à des lignes budgétaires spécifiques, à une présentation qui serait axée sur les PFAS, mais non, rien. On a pu voir tout votre PowerPoint, pour avoir, à la fin, une petite minute sur les PFAS. Rien, aucune discussion, aucune présentation, aucun plan d'action, toujours aucune précaution.

Pire que cela, Madame la Ministre, c'est finalement l'ensemble de votre budget qui diminue. Il diminue de 25 millions d'euros. Pourtant, il y a des éléments qui devraient augmenter, qui devraient être importants. Prenons le fonds pour l'Environnement. Il soutient la Direction des eaux souterraines pour identifier les sources de pollution. Cela devrait justement être renforcé. On devrait l'utiliser.

J'ai entendu l'un de vos collègues écologistes en commission se féliciter que ce fonds augmentait, passant de 344 millions d'euros à 382 millions d'euros. Vous avez salué cela comme si c'était positif, sauf qu'il omet de dire que ce sont les dépenses de ce fonds qui diminuent. Il passe, en fait, de 71 millions d'euros d'utilisation à 61 millions d'euros.

Le fonds grossit, on dépense moins, en pleine crise PFAS ! C'est normal !

Lorsque l'on a interrogé l'ISSeP vendredi dernier, on a eu l'occasion dans toutes les auditions que l'on fait depuis quelques semaines, d'avoir cet institut scientifique qui va notamment permettre de faire des analyses, des prises de sang et ce genre de choses. Il nous a dit qu'actuellement, dans les ZIP, les fameuses zones d'intervention que vous avez mises en place, il y a 17 000 personnes concernées pour l'instant – dans les ZIP actuelles. Il dit qu'avec leurs moyens ils sont capables d'analyser 250 personnes par semaine. Cela veut dire que si l'on reste dans le contexte actuel, il faut 17 mois pour faire l'analyse des 17 000 personnes.

Là, on ne renforce pas les moyens. Là, on ne met pas d'argent. On ne met pas de lignes budgétaires spécifiques pour cela. Cela ne va absolument pas ! Pourquoi n'utilisez-vous pas l'argent qui est inutilisé dans ce fonds pour l'environnement, pour installer des filtres à charbon, pour faire la distribution d'eau potable dans les zones concernées ? Vous savez très bien que si vous ne le faites pas, si vous ne mettez pas l'argent sur la table, cela va sortir de la poche des citoyens. Bien sûr, dans un an, dans six mois, la Société wallonne des eaux va toquer à la porte du Gouvernement et va dire : « J'ai mis des filtres à charbon, il va falloir les payer ».

Vu que vous avez mis le système coût-vérité pour l'eau, ce sont les gens qui vont payer. Les gens qui ont été contaminés, qui ont subi cette crise par votre manque de vigilance politique, deux ans après, vont avoir une facture d'augmentation pour l'eau. Je suis sûr qu'ils vont être vraiment ravis. Tout cela, parce que vous n'utilisez pas un fonds budgétaire que vous auriez pu utiliser.

Parlons également de l'absence de mesures d'urgence dans ce budget.

Les habitants des zones touchées par les PFAS – on connaît Chièvres et Ronquières, mais maintenant il y en a plusieurs autres, on parle de Florennes, de Nandrin, de Modave, de Tinlot, et cetera –, ils ont dû se débrouiller pendant toute cette crise en achetant eux-mêmes de l'eau. Ce sont les bourgmestres qui ont dû se débrouiller, qui ont dû mettre de l'argent sur la table. Pourquoi n'avez-vous ni payé ni remboursé les distributions d'eau organisées par les communes ? Pourquoi ne mettez-vous pas une ligne budgétaire pour organiser ces distributions d'eau ?

En fait, votre budget est à l'image de tout ce scandale. La meilleure phrase pour l'illustrer, c'est la phrase de conclusion du PowerPoint des services publics wallons. On avait eu le SPW en audition, c'était très intéressant, mais dans la dernière phrase du PowerPoint, ils démontrent à quel point ils ont été méprisants : « Le besoin d'avertir les communes et la population n'a pas été retenu. » C'est la dernière phrase de leur PowerPoint. Quand je vois cette phrase, il y a un mot qui vient, c'est « mépris » envers les citoyens, envers toutes ces personnes qui ont subi cette crise, à qui, dans l'ensemble des dossiers, des lettres que l'on a, des échanges entre votre cabinet, la SWDE, le SPW, à aucun moment, il y a quelqu'un qui se demande s'il ne faudrait pas prévenir la population.

On a vraiment cette sensation de mépris constant dans ces mesures. En fait, cela continuait ces dernières semaines. Vous avez dit : « L'eau est potable partout. » Vous l'avez déclaré dans la presse. Alors qu'on le voit, ce n'est absolument pas le cas. Même, vous prenez cette référence de 100 nanogrammes, comme si, quand on est à 95 nanogrammes, tout va bien. Je suis à Ronquières, j'ai 97 nanogrammes de PFAS, tout va bien, aucun danger.

Madame la Ministre, je vous défends de venir ici et de dire aux habitants de Ronquières qu'à 97 nanogrammes leur eau est potable. Venez le dire ici, tout à l'heure, au micro, venez dire à ces gens qu'il n'y a aucun danger pour eux s'ils boivent une eau avec 97 nanogrammes de PFAS. Vous savez très bien, toute la littérature scientifique dit que, même à de faibles concentrations, les PFAS sont dangereux.

Mme Charlier, que l'on a interrogée vendredi, a même dit que la norme de 100 nanogrammes définie par l'Europe n'est pas pertinente. Elle a souligné également autre chose : le manque de soutien au Conseil scientifique. Il a à peine débuté, il y a déjà des manques. Là, pareil, où sont les moyens pour garantir à ce Conseil scientifique de faire un travail de qualité ?

Dans ce budget, ce mépris que l'on voit dans vos actes, ce mépris que l'on voit dans vos paroles, il continue, parce que vous ne mettez pas en avant la

problématique des PFAS, à peine une référence à la fin de votre PowerPoint. Vous supprimez même l'aide qu'il y avait l'année passée aux opérateurs de l'eau. Il y avait une aide de 8 millions pour les opérateurs de l'eau. En pleine crise PFAS, on dit qu'il n'y en a plus besoin et on supprime cette aide. C'est vraiment incompréhensible.

C'est méprisant envers les 12 000 personnes qui sont alimentées par le château d'eau de Chièvres. C'est méprisant envers les citoyens de Ronquières qui ont dû compter sur leur bourgmestre et leur commune pour avoir une alimentation en eau. C'est méprisant envers les maraîchers, envers les travailleurs et les commerçants, qui ne savent pas s'ils vont avoir des dédommagements dans les zones contaminées.

C'est méprisant envers moi et mon parti quand, en 2001, vous nous avez traités de populistes et que vous avez essayé de minimiser la situation. C'est méprisant envers vos propres collaborateurs quand vous-même vous licenciez quelqu'un de votre cabinet pour manque de vigilance politique alors que c'est vous qui avez manqué de vigilance politique. C'est méprisant envers les députés quand vous répondez : « Si j'avais été alertée, j'aurais agi ».

Ce qui est le plus méprisant là-dedans, c'est envers la santé des citoyens qui, pendant deux ans au minimum, ont bu de l'eau et qui auraient pu être avertis si vous aviez pris un peu de principe de précaution.

Finalement, le plus grand mépris vient d'Ecolo, qui vous récompense malgré votre inaction en vous mettant tête de liste pour 2024. Quelle déconnexion envers la réalité des citoyens et envers la réalité de terrain !

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, je vais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour souligner deux actions fondamentales menées en matière d'environnement.

La santé de chacun va nécessairement de pair avec un environnement sain. Aussi, notons, au sein du budget de 2024, le financement de l'ISSeP, qui est assuré à hauteur de 25,8 millions d'euros pour maintenir un monitoring permanent de l'environnement et pour pouvoir mener des actions concrètes en matière d'environnement-santé.

Parmi ces actions, nous mettrons l'accent sur le biomonitoring humain, un bel outil en vue de mesurer l'exposition des citoyens à des polluants et des substances chimiques, que ce soit dans l'environnement extérieur ou à l'intérieur, mais également dans l'alimentation et les produits de la vie quotidienne. Nous voyons encore davantage, à la lumière de l'actualité de ces dernières semaines, la nécessité d'y

accorder un soin tout particulier, pour les PFAS comme pour d'autres substances émergentes.

Le deuxième point que je souhaite aborder est celui des consignes. La présente législature a également été marquée d'un coup d'accélérateur donné à la mise en place d'une consigne de canettes. Pour rappel – parce que certains semblent parfois un peu l'oublier ici –, nous avons perdu du temps, un temps considérable dans le projet pilote des primes de retour, une expérience fort peu concluante mise en place lors de la législature précédente.

Depuis, le projet avance et, peu à peu, l'une après l'autre, les interrogations légitimes quant à la mise en place d'un tel système dans notre Région sont levées. Cela se fait dans un vrai travail de collaboration – Mme la Ministre dirait sans doute « de coconstruction » – entre le Gouvernement et le Parlement, et ce, soutenu par des auditions diverses et nombreuses, notamment par une mission aux Pays-Bas. Pas plus tard qu'hier, Mme la Ministre nous a expliqué en commission que les résultats finaux de l'étude de RDC Environnement nous seraient présentés dans les semaines à venir.

Bref, chers collègues, le travail avance et, quand cela va dans le bon sens, on peut et doit aussi le souligner.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Dès le début des travaux budgétaires, le Gouvernement s'est engagé à atteindre plusieurs objectifs fondamentaux :

- assurer la soutenabilité de la dette et le retour à l'équilibre hors dépenses uniques et exceptionnelles ;
- renforcer les efforts et économies structurelles ;
- continuer à investir dans les projets de relance.

Mes collègues et moi-même nous sommes ainsi accordés sur un budget qui permettra au futur exécutif wallon d'hériter d'une situation maîtrisée. Ce travail budgétaire préserve à la fois les intérêts des générations futures et ceux des contribuables actuels. Je rappelle qu'il y a fort heureusement zéro augmentation de quelque impôt que ce soit.

Il est crucial de souligner que notre action se déroule dans un contexte de remontée significative des taux sur les marchés financiers. En conséquence, le Gouvernement a une nouvelle fois sollicité l'avis du Conseil régional du Trésor, tout en maintenant le cap fixé lors des négociations malgré l'augmentation des taux afin de garantir la soutenabilité de la dette. Un travail de fond a aussi été effectué pour assurer la pérennité financière du Plan de relance wallon – je rappelle que ce plan est unique dans l'histoire de la Wallonie –, des cofinancements européens et de la relance de manière générale.

Le Plan de relance et les cofinancements européens sont en effet indispensables pour la Wallonie. Ces initiatives sont absolument essentielles pour investir dans des secteurs clés tels que la recherche scientifique, l'innovation, la réindustrialisation et l'amélioration énergétique des bâtiments. Lors de la confection du budget initial 2023, le Gouvernement s'était engagé à diminuer la croissance de la dette. Le budget 2023 avait alors été fixé à plus de 3,1 milliards d'euros. Pour ce budget 2024, le solde brut à financer s'élève désormais à moins de 3 milliards d'euros.

Comme prévu dans la Déclaration de politique régionale, nous sommes parvenus à un retour à l'équilibre pour sa trajectoire budgétaire. Le Gouvernement va même au-delà en réalisant un effort structurel de 100 millions pour l'année prochaine.

Un mot aussi sur l'actualité, le ministre du Budget y reviendra, l'Institution de notation Moody's a maintenu la note de la Wallonie, avec une indication sur la stabilité de notre budget quant au futur.

Mes chers collègues, plus que jamais, notre Plan de relance est en marche et se concrétise progressivement à travers toute la Wallonie. Vous pouvez aujourd'hui suivre l'ensemble des projets en vous rendant sur le site que vous connaissez. On a accordé une attention toute particulière aux projets prioritaires. Je remercie à nouveau les partenaires sociaux et environnementaux.

Pour l'année 2024, un budget de 1,15 milliard en crédits de liquidation est alloué aux projets du Plan de relance avec une focalisation sur les projets prioritaires. Vous connaissez les projets ; je n'y reviendrai pas.

Mes chers collègues, un dernier mot. Malgré les obstacles rencontrés au cours de cette législature, notre Gouvernement a atteint tous ses objectifs budgétaires en investissant aussi dans la transition ; dans la transition sociale, dans la transition environnementale, dans la transition digitale, dans la transition économique nécessaire pour l'avenir de notre Région.

Brièvement, je dirais que le projet de budget qui vous est présenté est un budget de relance responsable par rapport à nos concitoyens et par rapport à notre jeunesse et à son avenir.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 12 heures 14 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

QUESTION URGENTE DE M. FLORENT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA DÉCISION DE LA COP28 SUR LA TRANSITION VERS UN MONDE SANS ÉNERGIE FOSSILE »

QUESTION URGENTE DE M. LOMBA À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'ACCORD FINAL DE LA COP28 DU 13 DÉCEMBRE 2023 »

QUESTION URGENTE DE M. JANSSEN À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LES IMPACTS DES ACCORDS DE LA COP28 SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, de :

- M. Florent, sur « la décision de la COP28 sur la transition vers un monde sans énergie fossile » ;
- M. Lomba, sur « l'accord final de la COP28 du 13 décembre 2023 » ;
- M. Janssen, sur « les impacts des accords de la COP28 sur la transition énergétique en Wallonie ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, l'histoire retiendra que c'est à Dubaï, sous la présidence d'un magnat du pétrole, que, pour la toute première fois, une COP inclut dans sa déclaration finale la nécessaire fin des énergies fossiles. Le texte n'est pas exempt de faiblesses, mais cette sortie des énergies fossiles est tout à fait inédite, d'autant plus qu'elle intervient à Dubaï.

Comment la Belgique et comment la Wallonie vont-elles intégrer cette nécessaire transition vers la fin des énergies fossiles ? Il faut désormais l'organiser, la planifier et la prioriser étant donné que nous savons tous

– et c'est aussi un consensus scientifique – que c'est la menace majeure qui pèse sur la planète.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba pour poser sa question.

M. Lomba (PS). – Monsieur le Ministre, hier, on vous interrogeait sur le résultat de votre participation à la COP28 et l'on constatait certaines avancées et certaines choses positives, comme l'union de plus d'une centaine de pays. On constatait aussi que, concernant l'Accord de Paris, les résultats n'étaient pas au top.

On constatait surtout que les participants ne s'étaient pas encore mis d'accord puisque, hier soir, en commission, rien n'était encore sorti de la COP28.

Ce matin, à 8 heures, une info à la radio a été diffusée selon laquelle les participants se sont mis d'accord. Comme M. Florent vient de le souligner, ils ont parlé des énergies fossiles.

Je n'ai toutefois pas tout compris et je n'ai pas encore les résultats. Je voulais vous demander, Monsieur le Ministre, si vous en saviez plus et davantage sur ce qui va être fait exactement par rapport aux énergies fossiles.

Plus largement, de quels résultats pouvez-vous nous faire part concernant cette COP28 ?

M. le Président. – La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). – Monsieur le Ministre, selon certains, il s'agit d'un accord historique et inédit, et d'autres disent, par contre, qu'il est clairement insuffisant. Au-delà du débat de sémantique, la question importante à poser est : sommes-nous prêts à réussir cette transition et êtes-vous confiant ?

Les feuilles de route sont-elles là ? Concernant la partie de la production de l'énergie – beaucoup ont plaidé pour le nucléaire –, notamment les SMR, à Dubaï, les avons-nous suffisamment intégrés dans notre feuille de route et dans le mix énergétique que nous devons prévoir ?

Par ailleurs, concernant la dimension industrielle, on parle beaucoup d'exemples, tels que Holcim ou Cockerill, mais on en a besoin de toute une série. Il s'agit d'un réel basculement industriel qui doit émerger. La Wallonie est-elle prête ? Avons-nous fait le nécessaire pour que nous puissions aller dans le sens de cette transition, la réussir et surtout créer les emplois et la valeur partagée qui le permettront ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Messieurs les Députés,

s'agit-il d'un résultat historique ? Oui, objectivement, certains éléments sont historiques dans le sens où ils sont attendus depuis très longtemps. Il est évoqué très clairement une transition de sortie – une sorte de *phasing out* – des combustibles fossiles, mais il n'y a pas encore de plan d'action qui y est relié. Cela fonctionne de manière très progressive et lente à l'échelle internationale. On connaît cela depuis très longtemps. De ce point de vue, est-ce insuffisant ? Oui, c'est très insuffisant face aux échéances qui sont face à nous, face à l'urgence. Toutes ces réalités coexistent.

C'est tout de même intéressant qu'il y ait eu plusieurs éléments positifs et nouveaux qui ont été obtenus sur le fossile. Cela signifie que dans les prochaines années, dans le travail de continuation d'une COP à l'autre, il y aura la nécessité d'élaborer des trajectoires et des plans d'action plus précis puisque ce que l'on évoque ici est simplement le principe de sortie et l'échéance de la neutralité carbone d'ici 2050. Il reste beaucoup de travail pour concrétiser tout cela.

La COP a également été l'occasion de travailler sur le *global stocktake* qui est le bilan mondial prévu depuis l'Accord de Paris. Il s'agit d'une étape importante. Par contre, les constats sont partagés sur les plans d'action, il n'y a pas de consensus très forts et il y a encore du travail. Certains pays souhaitaient aller plus loin, bien entendu, mais il faut prendre ce qui est positif, car ce sont des étapes positives, mais nous devons poursuivre le travail chez nous.

Monsieur Janssen, vous nous demandiez si nous étions prêts ; nous sommes largement au-delà dans nos propres objectifs européens et dans notre plan d'action wallon, avec ce qui est pour l'instant décidé au niveau mondial. À cet égard, nous allons continuer notre travail et nous allons mettre en œuvre ce que nous souhaitons faire, mais nous devons aussi continuer toutes les initiatives de négociation internationale, de facilitation du dialogue, parce qu'il reste un travail très important pour les prochaines années.

Il a aussi été convenu – c'est l'un des autres éléments positifs – le triplement de la production d'énergies renouvelables d'ici 2030. D'une manière plus globale, cela a aussi fait le lien avec beaucoup de solutions technologiques autour de cette production d'énergies renouvelables, ce qui est une bonne chose. Cependant, il ne suffira pas de travailler sur le volet technologique ; il faut aussi travailler sur les changements de comportements, sur la sobriété, sur l'efficacité énergétique. Cet élément est un peu moins présent, mais de nouveau, il convient de prendre ce qui est positif.

Je vais évoquer un dernier volet concernant le *loss and damage*, soit les pertes et profits dans les pays qui sont très concernés par des catastrophes climatiques. Rappelez-vous que la Wallonie avait été en pointe à la COP de Glasgow et par la suite, l'année dernière déjà, il

y avait des évolutions à Charm el-Cheikh. Cette année, des annonces très positives ont été faites sur ce plan en tout début de conférence. C'est une bonne nouvelle aussi. Il faut prendre les bonnes nouvelles pour ce qu'elles sont et il faut mesurer tout le chemin qu'il reste à accomplir. Nous continuerons d'y travailler à notre niveau.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Le travail que nous devons poursuivre au niveau global reste très important, voire énorme. Néanmoins, déclarer, comme l'a fait la COP28, que la fin des énergies fossiles est inévitable est un pas dans la bonne direction.

Les scientifiques et tous les acteurs politiques sérieux, conscients de l'enjeu climatique, l'affirment : nous avons la responsabilité de la planifier, de l'organiser et de la prioriser, en commençant par cesser les subsides publics dans les énergies fossiles.

Il y a bien sûr des boulets climatiques qui retarderont cette action, comme on l'a vu dans les pays de l'OPEP et comme on le voit parfois également en Belgique ou au Gouvernement fédéral.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Monsieur le Ministre, on ne parle pas de sortie des énergies fossiles, mais de transition de sortie. On verra bien dans les jours qui viennent ce que cela veut dire exactement.

Des pays se sont réjouis, comme le Danemark et les petites îles. Je vois que l'on se réjouit ici aussi et que l'on voit le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide.

Il y a du pain sur la planche qui nous attend. On sera avec vous dans les prochaines semaines pour essayer de trouver les meilleurs agencements possibles pour la Wallonie dans ce cadre.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Sommes-nous prêts pour ce basculement ? Vu les enjeux et l'importance de la transformation voulue, on a besoin d'une stratégie industrielle suffisamment forte.

L'industrie a besoin de messages très clairs, notamment sur le plan énergétique, comme elle le réclame régulièrement : elle a besoin de feuilles de route plus précises qui permettront de réussir pleinement la transition et qui permettront de l'anticiper, d'en être les pionniers et de créer la valeur partagée et les emplois que nous souhaitons tous.

COMMUNICATION

M. le Président. – Je vous informe que, à la demande du Gouvernement, les questions d'actualité adressées à M. le Ministre-Président Di Rupo seront développées en fin des questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. SAHLI À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA PRÉPARATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Sahli à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la préparation des établissements de soins aux changements climatiques ».

La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, récemment, votre Gouvernement a décidé de renforcer les moyens budgétaires en faveur de Wallonie Santé à concurrence de 5 millions d'euros.

L'élargissement du périmètre d'action de Wallonie Santé et le renforcement des moyens alloués devront permettre aux établissements de soins de faire face à tout ce qui touche au dérèglement climatique. En effet, les phénomènes climatiques sont de plus en plus fréquents et intenses.

C'est pourquoi il est essentiel de tout mettre en œuvre afin de permettre la continuité des services tout en préservant l'accès aux soins de qualité.

Quelles sont les priorités établies pour permettre à ce secteur de la santé d'affronter les dérèglements climatiques ? Quelles échéances vous êtes-vous fixées pour la mise en place de ces projets ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, effectivement, c'est un programme important. Il faut bien mesurer que, dans les évolutions climatiques face auxquelles nous nous trouvons, nous avons des impacts importants déjà maintenant, mais plus encore dans les prochaines années et dans les prochaines décennies.

Le secteur de la santé est particulièrement concerné, et certainement les personnes fragiles et plus âgées, s'il y a des périodes de sécheresse ou d'autres situations particulières, comme des évolutions en matière de qualité de l'air. D'importantes adaptations sont donc nécessaires.

Nous avons prévu un budget spécifique de 5 millions d'euros, qui ne va pas répondre à tout, mais qui permet de développer, en l'occurrence, une quarantaine de projets répartis dans les différentes provinces de Wallonie dès 2024 ; nous entendons bien les engager dès 2024.

On est dans cette logique de faire en sorte que les structures – par exemple, les maisons de repos et les structures d'accueil des personnes de soins – puissent déployer des projets qui vont leur permettre d'être plus résilientes, de mieux s'adapter à l'évolution des situations climatiques dans leurs infrastructures ou dans leur manière de gérer leur organisation.

Les projets seront sélectionnés en fonction de ces différents éléments. Il y aura des éléments de différentes natures. Cela peut toucher des éléments liés à l'isolation du bâtiment, aux types d'infrastructures nécessaires pour faire face à certains nouveaux aléas ; cela peut concerner la question des inondations ; cela peut concerner des éléments de végétalisation pour avoir un meilleur bien-être dans les infrastructures ou à proximité. C'est relativement ouvert.

Cela vise à conscientiser ce secteur et, par répercussion, d'autres secteurs. C'est pourquoi nous devons nous adapter progressivement pour nous préparer à la manière dont les choses évoluent.

Plus globalement, nous avons une stratégie multidimensionnelle d'adaptation, en préparation avec ma collègue, Céline Tellier, pour que, dans le futur, nous ayons un référent transversal en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Je remercie M. le Ministre pour l'ensemble des éléments qu'il vient de nous avancer.

Il est essentiel de démarrer cette initiative qui va concerner 40 projets. Je salue la dynamique et l'initiative, sachant par ailleurs qu'en termes d'investissement, les projections semblent positives, avec des retours sur investissement qui sont estimés, d'après ce que j'ai lu, entre 2 euros et 10 euros pour 1 euro injecté. C'est une belle initiative.

Nous vous invitons, Monsieur le Ministre, à aller dans ce sens.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DESQUESNES
À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'OUBLI
DE LA RÉGION DU CENTRE DANS LA
RÉPARTITION DES 169 MILLIONS D'EUROS
DU FONDS DE TRANSITION JUSTE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'oubli de la région du Centre dans la répartition des 169 millions d'euros du Fonds de transition juste ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, on a pu apprendre, il y a quelques jours, dans *L'Écho*, une décision du Gouvernement wallon concernant l'octroi de 169 millions d'euros de subsides – ce n'est pas une petite somme – à une demi-douzaine d'entreprises qui ont la particularité d'être localisées dans l'arrondissement de Tournai, dans l'arrondissement de Mons et dans l'arrondissement de Charleroi.

Ces moyens proviennent de fonds européens, le Fonds pour une transition juste, dont on peut lire sur le site de la Commission européenne que c'est « un instrument financier qui relève de la politique de cohésion et vise à soutenir les régions touchées par de graves difficultés socioéconomiques résultant de la transition vers la neutralité climatique. Il facilitera la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe, dont l'objectif est de rendre l'Union européenne neutre sur le plan climatique d'ici 2050 ».

Bref, chers collègues, ce sont des moyens pour aider nos entreprises à opérer une transition dans leur processus industriel qui tient compte de la réalité socioéconomique difficile de certaines régions.

Je m'étonne franchement que la région du Centre ne figure pas dans les arrondissements éligibles et plus particulièrement l'arrondissement de La Louvière. Je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement wallon s'est fondé sur l'ancienne répartition administrative des arrondissements, avant les changements que nous connaissons sur les arrondissements administratifs, ce qui fait que l'on a comparé des pommes et des poires, ce qui est très loin de la réalité d'aujourd'hui.

La situation socioéconomique tant de Mons que de Charleroi est équivalente à celle de La Louvière. Or, l'arrondissement de La Louvière n'est pas éligible.

C'est une erreur et même une faute du Gouvernement wallon de l'avoir oubliée.

J'attends de votre part, Monsieur le Ministre, des explications.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, à force de sauter sur toutes les branches pour tenter d'en faire des critiques, on finit par tomber de l'arbre. Je crains que ce ne soit ce qui vous attend.

En effet, les entreprises, pour pouvoir être éligibles au FTJ, doivent répondre à des critères extrêmement précis : être qualifiées de grande entreprise, se trouver dans la qualification des entreprises ETS et se retrouver, par ailleurs, dans un répertoire établi par l'Union européenne.

Je pensais que vous alliez vous réjouir de cette opération d'une ampleur incroyable menée par la Région wallonne, qui mobilise 169 millions d'euros, à côté d'investissements privés extrêmement considérables, pour réussir la transition de nos entreprises, mais aussi pour pérenniser leur activité et y déployer l'emploi.

Tel n'est pas votre propos, car vous tentez de faire une polémique avec ce qu'il n'y a pas lieu d'être puisqu'il n'y a pas d'entreprise qui corresponde à ces qualifications en région du Centre.

Gardez votre enthousiasme pour le deuxième appel à projets, puisqu'il y a un appel à projets FTJ, lui aussi, qui concerne d'autres entreprises, singulièrement les plus petites et moyennes entreprises. La région du Centre est concernée.

J'invite les entreprises qui souhaitent s'inscrire dans ce processus de transition à bien profiter de ce levier extrêmement important non seulement pour elles, pour les travailleurs, pour les travailleuses qui y déploient leur activité, mais également, collectivement, pour notre Région et pour le climat.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui m'étonne de façon extrêmement élevée et j'explique pourquoi.

Vous êtes le représentant de la Région wallonne, d'un actionnaire au sein d'une entreprise sidérurgique, NLMK, fortement présente à La Louvière, qui participe au secteur des ETS et qui aurait pu, au même titre que les entreprises sidérurgiques de Charleroi ou des

cimenteries de Mons et de Tournai, élargir à ce type d'aides.

Cela n'a pas été le cas, et je le regrette. Dans la sélection des arrondissements, le travail du Gouvernement n'a pas été à la hauteur de la défense de l'ensemble des Wallonnes et des Wallons et de l'ensemble des bassins économiques.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DISABATO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE MÉMORANDUM DE L'UNION DES CLASSES MOYENNES CONCERNANT LES PÉNURIES D'EMPLOI »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le mémorandum de l'Union des classes moyennes concernant les pénuries d'emploi ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, cela fait quelques mois que l'on reçoit toute une série de personnalités pour les mémorandums puisque ce sont bientôt les élections. Dans ce cadre, on a l'occasion de discuter avec beaucoup d'entre elles.

Nous avons eu l'occasion, comme groupe écologiste, de rencontrer aussi l'UCM, il n'y a pas très longtemps, qui a sorti son mémorandum avec les 248 mesures, avec une volonté aussi de marquer le coup par rapport à la FEB.

Je croyais qu'il n'y avait que 50 nuances de gauche en Wallonie, mais il y a aussi, apparemment, 50 nuances de société qui existent. Elles représentent, en tout cas, pour les PME, 99 % du tissu socioéconomique belge. C'est important de se pencher sur ce type d'entreprises.

Vous le savez, il y a un enjeu prioritaire qui est l'enjeu des pénuries. L'UCM réclame un plan interfédéral pour regarder comment on peut trouver une solution.

On connaît la complexité des institutions belges, mais ce dont les entreprises et les citoyens ont besoin, ce sont des réponses globales. À ce niveau-là, il me semble que le bât blesse.

Avez-vous prévu de prendre contact avec vos collègues des différents niveaux de pouvoir pour déterminer comment on pourrait arriver à une situation

pour régler ces pénuries, puisqu'on en a besoin ? Comme écologistes, vous le savez, nous défendons avec ardeur l'isolation des bâtiments. Si l'on veut pouvoir isoler les bâtiments, on a besoin de main-d'œuvre. Or, il y a toute une série d'entreprises, notamment dans la construction, qui ne trouvent pas la main-d'œuvre.

Il y a la question de l'alternance par exemple. Ce n'est pas totalement de votre compétence puisque l'IFAPME et les centres de compétence sont chez M. Borsus, mais vous disposez, dans vos compétences, de l'alternance aussi. Il me semble intéressant et important d'accélérer les choses à ce niveau.

Il convient d'aider davantage ceux qui se lancent dans un trajet de formation. C'est ce que l'on a décidé de faire, notamment à travers l'augmentation des moyens pour les travailleurs qui se forment, avec un passage de 1 euro à 2 euros. Y a-t-il d'autres mesures que vous souhaitez défendre ?

Enfin, pour la simplification administrative, il me semble nécessaire de défendre un principe qui est le principe *only once*, c'est-à-dire que l'on ne doit donner le document qu'une seule fois à l'administration, et pas les réclamer plusieurs fois. Y a-t-il des projets en ce sens dans vos compétences ?

M. le Président. – Essayons de rester dans les temps impartis.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, en effet, nous recevons plusieurs mémorandums en vue des prochaines élections. Il y a parfois des mémorandums qui se coconstruisent avec des membres du Gouvernement ou des parlementaires. On peut parfois faire le bilan de ce qui a déjà été engrangé et voir ce qu'il faudrait amplifier, modifier, réévaluer. Ce sont des points d'attention.

Dans ce mémorandum, il y a plusieurs éléments. D'une part, des éléments fédéraux, comme vous l'évoquez, concernant des réductions salariales pour inciter les travailleurs à gagner financièrement et avoir des réductions. C'est purement fédéral. D'autre part, des éléments régionaux, comme les trajets d'intégration pour favoriser la réintégration de personnes qui étaient en incapacité ou en invalidité. À cet égard, avec mon collègue, Frank Vandembroucke, notamment, et les autres entités fédérées, nous avons établi des protocoles de collaboration et mis en place un certain nombre de choses avec le FOREm et les organismes assureurs pour essayer de travailler à la réintégration des personnes qui sont en invalidité, en fonction de leur situation.

Nous avons aussi, à travers la politique *family friendly* – je vois que ma collègue, Valérie De Bue, nous

rejoint –, travaillé, dans le cadre du Plan de relance, pour que dans ces budgets 3 145 places puissent être construites dans des crèches, des places supplémentaires qui font aussi l'objet de financements supplémentaires pour pouvoir engager plus de 600 puériculteurs et puéricultrices.

Nous menons d'ailleurs une opération avec le FOREm pour contacter toutes les personnes qui sont positionnées sur ce métier et œuvrons dans la formation pour essayer, au moment où les places seront ouvertes, de remplir les cadres avec des puériculteurs et des puéricultrices.

Des mesures portent également sur les primes « construction », sur le Passeport Drive et sur la formation en alternance. Le Gouvernement a décidé de prolonger d'une année le travail d'« Agir pour l'enseignement », qui coordonne la question pour essayer de rapprocher davantage la formation professionnelle avec l'enseignement qualifiant.

Voilà toute une série de mesures, mais rien que, dans vos réponses, Monsieur le Député, vous avez déjà passé votre temps de parole, alors il me serait compliqué, dans les réponses, de pouvoir y répondre dans leur ensemble.

M. le Président. – Ne vous inquiétez pas, Madame la Ministre, vous avez dépassé votre temps de parole aussi.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Oui, mais rien que les questions prenaient deux minutes et c'est évidemment quelque chose d'important. Ce que je veux dire c'est que l'on peut, dans le cadre du règlement, prolonger les débats dans notre commission, ce que je ferai avec plaisir.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je trouve que vous avez été beaucoup plus clément avec Mme la Ministre sur son dépassement de temps de parole que sur le mien. Je dis cela en termes de blague, Monsieur le Président.

M. le Président. – Vous venez déjà de perdre cinq secondes.

M. Disabato (Ecolo). – Je voulais remercier Mme la Ministre pour sa réponse et, comme vous l'avez bien compris, il n'était pas question de dire que rien n'a été fait. Au contraire, je pense qu'une série de choses ont déjà été faites, mais ce qui est le plus important c'est que l'on ait, à un certain moment, un dialogue beaucoup plus fourni. Je sais que vous avez essayé à un certain moment, mais que cela n'a pas toujours été possible. Je prends par exemple la question de la pénurie liée aux sans-papiers, c'est quelque chose que nous aurions voulu faire au niveau wallon, mais que, malheureusement, l'on n'a pas pu obtenir.

En tout cas, on a vraiment intérêt à développer un plan interfédéral, et de manière beaucoup plus globale, au-delà de cette question des pénuries. On doit vraiment travailler comme cela, parce que quand les citoyens ont besoin d'une réponse, ils ont besoin d'une réponse globale et pas d'une réponse par morceaux. Ce serait utile, surtout quand on a des majorités qui sont un peu similaires ; en faisant de la nuance, parce que, forcément, du côté du Gouvernement fédéral, il y a aussi une partie flamande qui n'est pas toujours en phase avec ce que nous pouvons réclamer, mais je trouve que cela peut être intéressant.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. EVRARD À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ADÉQUATION ENTRE LA TAILLE DES LOGEMENTS PUBLICS ET LA COMPOSITION DU MÉNAGE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'adéquation entre la taille des logements publics et la composition du ménage ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, le CEHD – le Centre d'études de l'habitat durable – vient de publier un rapport très intéressant qui porte sur une quinzaine d'années, de 2006 à 2021.

Dans les chiffres qui sont relatés dans le rapport, certains sont interpellants, notamment le fait que 43 % des locataires de logements publics sont âgés de plus de 60 ans. Cette proportion devient même d'un tiers pour les pensionnés ou les prépensionnés.

On sait, Monsieur le Ministre, que l'on fait face à un vieillissement de la population, mais on sait aussi que l'offre en logements publics est nettement inférieure à la demande.

La question qui se pose, Monsieur le Ministre, est de savoir de quelle manière, au cours de la vie, on réalise l'adéquation entre la taille des ménages et la taille des logements mis à disposition. Je crois que c'est l'un des éléments qui permettent de résoudre cette adéquation entre l'offre et la demande.

Dans cette étude, on remarque aussi que le centre considère que cette question d'ascenseur social est difficilement rencontrée puisque les gens ne peuvent pas acquérir un nouveau logement. Là aussi, je voulais vous entendre.

Enfin, le centre souligne qu'entre 2006 et 2021, pas moins de 4 000 logements en moins sont mis à disposition sur le marché. Cela démontre qu'il est utile.

Je sais que, notamment dans le budget, vous avez mobilisé énormément de moyens pour réaliser la construction, mais se pose évidemment aussi la question de l'adéquation des types de logements avec les types de ménages.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, c'est une question intéressante, qui a souvent fait débat, l'adéquation entre l'offre de logements, la typologie du logement et la composition familiale – vous l'avez bien évoqué – en fonction de l'évolution de la vie.

Pour ce qui concerne le logement public aujourd'hui, il y a deux mesures essentielles correctives :

- la première est le surloyer, que l'on connaît. Je pense que l'ensemble des sociétés de logement le pratiquent ;
- la seconde est une priorité dans les différentes mutations.

C'est vrai que l'on pourrait se dire qu'en évoluant dans la vie, on pourrait inciter les personnes à changer de logement qui ne correspond plus à la taille de leur ménage. Néanmoins, je pense qu'il y a deux tempéraments à cela :

- le premier, c'est que l'on a quand même le droit du bail. C'est un contrat de bail de toutes les façons. C'est la même chose dans les AIS ;
- le second, il y a parfois le fait de tenir compte socialement du fait qu'une personne a vécu toute sa vie dans le même endroit. Convenons que cela compte aussi.

Néanmoins, je crois que vous avez raison, c'est aussi de se demander si l'on a les offres nécessaires. C'est d'adapter également notre offre de logement. Lorsque l'on a créé les différents programmes de création, on a essayé d'être attentifs. Vous savez sans doute, comme moi, qu'il manque surtout deux types de logements : pour les personnes qui sont seules et pour les ménages à plus de trois chambres. On a essayé de pouvoir faire en sorte, lors des différents programmes de création – c'est notamment le cas dans le PRW 243 où le Gouvernement de demain, normalement, sélectionnera les premiers logements acquis de la sorte –, on a essayé aussi d'y être attentifs puisque ce sont les sociétés de logement qui elles-mêmes ont validé ce type d'offre.

Je pense qu'il faudra sans doute évaluer les législations que l'on a par rapport à l'attribution de logements publics, mais aussi, comme vous l'avez évoqué, par rapport à l'offre elle-même, par rapport aux nouveaux logements.

Je vois que mon temps s'amenuise et, dès lors, je pense que l'on poursuivra le débat en commission.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse.

Vous êtes souvent d'accord avec moi, et je m'en réjouis, parce c'est un sujet important. Je l'ai dit, vous avez mobilisé des moyens pour construire et augmenter l'offre, mais je vous ai souvent aussi interrogé en commission sur la problématique de la fraude sociale par rapport à l'accès à ces logements pour des personnes qui ne rentrent plus dans les critères de revenus ou de patrimoine immobilier.

Quand on voit les chiffres de l'enquête où il y a pratiquement 100 000 bénéficiaires au niveau des logements publics, je crois qu'il est nécessaire d'étudier plus en profondeur cette relation entre la taille du ménage et la taille de l'habitation, du logement, pour trouver un meilleur équilibre.

Je suis certain que l'on pourrait, à travers une actualisation plus régulière des conditions initiales, avoir un monitoring qui permettrait de mieux rencontrer la demande et les besoins. C'est une question d'équité sociale.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GALANT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA « DÉCONNEXION » DES JEUNES BELGES FACE AU MONDE POLITIQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la « déconnexion » des jeunes belges face au monde politique ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, on parle souvent, en séance plénière ou en commission, du blues des mandataires. Ici, on parle du blues des jeunes par rapport au monde politique et d'une déconnexion totale.

Suite à une étude qui a été réalisée par le Forum des jeunes, il semblerait que les jeunes entre 16 et 30 ans se sentent complètement déconnectés du monde politique. On parle notamment de la lasagne institutionnelle, de l'opacité de cette lasagne institutionnelle et du manque de jeunes en politique.

Avez-vous pris connaissance de cette étude ? Avez-vous des solutions ou des propositions à formuler relativement à cette déconnexion pour essayer de les reconnecter avec le monde politique ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, vous savez comme moi que, malheureusement, la crise de confiance vis-à-vis des institutions et du monde politique est un vaste débat auquel on tente de répondre par différentes mesures, notamment dans ce Parlement, avec toutes les diverses formes de consultation et de participation.

Ceci dit, ce n'est pas votre question puisqu'elle concerne l'étude du Forum des jeunes qui fait état d'une déconnexion des plus jeunes d'entre nous dans notre société vis-à-vis du monde politique, que cela soit en termes d'engagement ou concernant le fait de suivre les différentes actions politiques. Votre question tombe bien puisque je rencontrerai, de mémoire, le 21 décembre prochain, le Forum des jeunes.

Les futures élections communales seront aussi une bonne occasion de pouvoir discuter, lors de cette rencontre avec eux, de la manière de promouvoir le vote des primototants, d'essayer de cerner les différents points de tensions en vue de générer une attention plus accrue et un vote des différentes catégories – notamment des jeunes. Pour ce faire, il convient de prévoir avec eux un plan de communication, réaliser des brochures en vue d'inciter les plus jeunes d'entre nous à réaliser ce vote.

Je tiens aussi à dire qu'il existe, dans de nombreuses communes – notamment les différents conseils communaux des jeunes –, différentes actions participatives. C'est un ensemble de choses qui feront que demain l'on puisse faire en sorte que les plus jeunes d'entre nous s'intéressent davantage à l'action publique. Il ne s'agit pas d'un jugement de valeur, c'est à nous de faire le chemin.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse.

Je voudrais vraiment vous remercier et vous féliciter pour la rencontre que vous organisez le 21 décembre. Je pense qu'il est de notre responsabilité – une responsabilité collective du monde politique – d'aller vers les jeunes pour essayer de comprendre leurs demandes afin de les reconnecter au monde politique.

Je l'ai souvent dit dans le cadre du blues des mandataires ; vous avez vraiment été un ministre hyper actif, sur le terrain, et ce, notamment pour les petites communes. Félicitations !

M. le Président. – Il vous reste 27 secondes, Madame Galant.

Mme Galant (MR). – Je voulais simplement féliciter le ministre pour le travail effectué.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LIRADELFO À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE DÉPLOIEMENT DES DISTRIBUTEURS DE BILLETS BATOPIN EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Liradelfo à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le déploiement des distributeurs de billets BATOPIN en Wallonie ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, peut-on encore retirer du cash et pourra-t-on encore avoir accès à notre argent liquide ? Il s'agit d'une question que beaucoup de monde se pose. Ce que l'on voit aujourd'hui dans les communes et dans les quartiers, ce sont des agences bancaires qui ferment, des services qui disparaissent et des distributeurs qui sont supprimés.

C'est une injustice pour les personnes âgées qui ont du mal à se déplacer, pour les personnes qui ont du mal à se déplacer en général, pour les commerçants, pour les personnes qui veulent continuer à utiliser de l'argent liquide – du cash – et une injustice pour celles qui ont plus de facilité à utiliser du cash.

On constate que quelques points de distributeurs sont en train d'apparaître, mais dans les faits, globalement, il y a une diminution des distributeurs de billets. Si je prends le cas de ma commune, par exemple, à Herstal, on a vu dernièrement le bourgmestre venir inaugurer quatre nouveaux distributeurs BATOPIN en grande pompe. Cela aurait pu être super, sauf qu'ils ont oublié de préciser qu'il ne s'agissait pas de quatre distributeurs supplémentaires, mais de huit de moins puisque, dans le même temps, ce sont huit distributeurs qui ferment avec les agences du centre.

Dans mon quartier, à La Préalle, il y a approximativement 5 000 habitants. Savez-vous combien il y a de distributeurs pour 5 000 habitants ? Zéro. Il y a zéro distributeur pour 5 000 habitants ; c'est inacceptable. C'est d'autant plus inacceptable quand on sait et que l'on voit qu'aujourd'hui les banques s'en foutent de plus en plus plein les poches et augmentent leurs bénéfices, mais, dans le même temps, réduisent le service aux citoyens, ferment des agences, et sont en train de supprimer des distributeurs.

Qu'allez-vous faire pour garantir l'accès au cash aux habitants ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, cela fait un certain temps que notre commission s’est penchée sur le contexte. Nous avons réalisé de nombreuses auditions par rapport à cette thématique.

Si je peux être d’accord sur un point avec vous, c’est que c’est une évolution péjorative pour la population, non seulement par rapport au cash, mais j’ai l’impression que petit à petit, on s’adaptera.

Se pose aussi le problème que vous n’avez pas évoqué par rapport à la digitalisation des services bancaires. Demain, comment les personnes les plus âgées qui ne sont pas habituées à manipuler les nouveaux outils pourront-elles réaliser les opérations bancaires types, par exemple, un virement ?

Sans me défausser de mes responsabilités, la matière, vous le savez, est essentiellement fédérale. Nous avons agi collectivement, puisque ce Parlement a voté une résolution que j’ai exécutée pour la partie wallonne.

Il s’agissait notamment de saisir l’IWEPS, de réaliser une étude scientifique, en disant : il y a moins de points et les différents consortiums bancaires disent qu’ils vont les combler. Au départ, c’était une vue géographique macro, alors que l’on a démontré avec l’IWEPS qu’il fallait le faire aussi par voie viaire.

On a également réalisé une forme de discrimination positive au niveau de la dernière circulaire, si vous avez été attentif, pour inciter les différentes communes qui, encore une fois, prennent le relais. Beaucoup de communes sont actives pour essayer de créer différents points relais, pour essayer de les appuyer. J’ai même saisi le Comité de concertation.

Néanmoins, il y a une réalité : il y a malheureusement moins de points bancaires qui offrent des possibilités de retraits. Comment peut-on agir ? C’est essayer d’être aux côtés des différentes communes pour soutenir cela, et essayer aussi de réguler. Vous savez qu’il y a eu un accord au niveau du Gouvernement fédéral.

Ce Parlement a fait beaucoup. Je veux d’ailleurs rendre hommage à l’ensemble des membres de la commission qui étaient extrêmement actifs par rapport à cette donnée. Je ne puis vous dire qu’une chose, c’est que nous continuerons à être attentifs sur le terrain, pour faire en sorte qu’il y ait au moins un point de distributeurs de billets par commune.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, il y a eu un accord au niveau fédéral. Votre collègue, M. Dermagne, un ministre socialiste, a promis pendant des mois de se battre pour augmenter le nombre de distributeurs sur le territoire et a même dit que, si les

banques ne pliaient pas, il allait légiférer pour garantir plus de distributeurs.

Que voit-on aujourd’hui ? On voit que l’accord est mauvais. On va passer de 5 000 distributeurs à 2 400 sur 750 points. Le nombre de distributeurs est réduit très fortement.

Il y a les agences bancaires qui sont en train de fermer. Il y a toute une série de services que les personnes les plus âgées, les plus précarisés, mais pas que, ne pourront plus utiliser.

Il faut se battre pour avoir des distributeurs dans les quartiers. Comme j’ai pris le cas tout à l’heure de mon quartier, un quartier avec 5 000 habitants sans aucun distributeur, c’est quelque chose que l’on ne peut pas accepter.

**QUESTION D’ACTUALITÉ DE
MME MATHIEUX À MME TELLIER, MINISTRE
DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE
LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-
ÊTRE ANIMAL, SUR « LES MANQUEMENTS EN
MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL DE
L’ABATTOIR DE CINEY »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question d’actualité de Mme Mathieux à Mme Tellier, Ministre de l’Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les manquements en matière de bien-être animal de l’abattoir de Ciney ».

Je vous informe que la question d’actualité est retirée à la demande de son auteure.

**QUESTION D’ACTUALITÉ DE
M. SCHONBRODT À MME TELLIER, MINISTRE
DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE
LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-
ÊTRE ANIMAL, SUR « LA RUPTURE D’UNE
CANALISATION D’EAU À VERVIERS »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question d’actualité de M. Schonbrodt à Mme Tellier, Ministre de l’Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la rupture d’une canalisation d’eau à Verviers ».

La parole est à M. Schonbrodt pour poser sa question.

M. Schonbrodt (PTB). – Madame la Ministre, je ne vous souhaite pas – jamais – de recevoir un coup de téléphone comme celui que j’ai reçu en début de nuit, mercredi dernier. Il s’agissait d’une amie, d’une camarade, d’une connaissance qui avait été victime des

inondations en 2021. Quand j'ai décroché, il y a eu d'abord le bruit autour d'elle et puis elle qui criait : « Cela recommence, on est inondés. Je ne rigole pas, encore une fois, on est inondés ».

Je me suis rendu sur place parce qu'on essaie toujours de se rendre utile. Quand je suis arrivé, c'était déjà clair pour tout le monde. Ce n'était « que » une canalisation principale qui avait cédé. L'inondation était importante, mais elle ne devait plus trop monter. Pourtant, malgré l'heure tardive, personne n'était rentré se coucher ce soir-là. J'ai même vu une famille qui est restée sur le pas de sa porte et, chaque fois que quelqu'un passait devant elle, systématiquement, elle lui demandait ce qu'il se passait, comme si elle avait besoin inlassablement d'être rassurée.

D'ailleurs, malheureusement, l'impensable est arrivé à cause de ce problème technique. Une personne qui avait déjà été victime des inondations en 2021 a été inondée de nouveau. Savez-vous ce que m'a dit cette personne ? Elle m'a dit : « Ma chaudière n'aura pas de problème. Le reste, je m'en fous. Le seul problème que j'ai, c'est de voir mon gamin de 11 ans complètement traumatisé ». C'est la situation dans ces quartiers. En fait, là-bas, une canalisation centrale qui explose et qui inonde une rue, ce ne sera plus jamais anodin.

Cela me rappelle une question que j'avais posée il y a un peu plus d'un mois : comment se fait-il qu'après les travaux d'urgence immédiate qui ont été faits tout de suite dans les inondations, le travail urgent de réparation de tous les dégâts qui ont été commis en sous-sol n'ait toujours pas commencé ? Comment se fait-il que tout ce que vous avez mis en place et que vous rappelez – les aides de la Société wallonne des eaux, l'enveloppe fermée de 40 millions – soit conditionné ? Comment se fait-il que les travailleurs de l'eau, du gaz, de l'électricité, des travaux n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un calendrier pour faire ces travaux ?

Quand allez-vous sonner la fin de la récréation pour que ces travaux, indispensables à la sécurité des victimes des inondations de 2021, soient enfin réalisés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je comprends la sensibilité particulière dans la zone que vous évoquez. Plus largement, je suis d'abord en empathie avec les personnes concernées par la fuite qui a eu lieu.

Pour répondre à vos différentes questions, suite aux inondations de 2021, la SWDE a eu précisément 18 conduites endommagées ou arrachées dans la région de Verviers. Toutes ces conduites sont aujourd'hui entièrement réparées et redevenues opérationnelles. La fuite survenue le 6 décembre dernier en fin de soirée, rue des Raines à Verviers, n'est pas une conséquence

des inondations, mais une fuite comme il peut en exister de façon plus générale sur les différents réseaux.

Néanmoins, compte tenu du diamètre important de la conduite – 600 millimètres de diamètre –, la fuite a eu un impact plus important, c'est vrai, sur l'alimentation de la zone, les moyens mis en œuvre pour la réparer et les dégâts à la voirie. La réparation s'est terminée le lendemain, le 7 décembre.

Plus largement, pour répondre à votre question, grâce aux moyens que nous avons mis en œuvre pour la recherche de fuites, notamment avec des moyens totalement nouveaux en la matière, la SWDE répare aujourd'hui environ 10 000 fuites par an sur l'ensemble du réseau.

M. le Président. – La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Je suis un peu étonné par la réponse. Qu'est-ce que cela veut dire ? Si le dégât n'est pas lié directement ou dû aux inondations, ce n'est pas grave que des gens se réveillent en plein milieu de la nuit à cause de cette inondation ?

Vous répondez sur les travaux qui sont faits partout en Wallonie, mais je ne vous parle pas de partout en Wallonie, je vous parle des zones qui ont été sinistrées à Verviers et ailleurs dans toute la vallée de la Vesdre et une partie de la vallée de l'Ourthe.

Les travaux qui ont été faits pour voir les dégâts ont montré que les dégâts étaient plus importants que prévu. Évidemment, il y a le dégât des inondations, mais il y a également la vétusté. C'est une conduite qui date de 1890 qui a explosé. Oui, il y a des travaux à faire partout, mais il me semble qu'il y a un endroit où ces travaux doivent être faits en urgence, parce que, dès qu'il y a des travaux, ces conduites vétustes éclatent, ce qui est le cas aujourd'hui, des travaux liés aussi aux inondations.

Je ne comprends pas pourquoi des travaux partout se font en Wallonie, mais que les travaux liés aux inondations n'avancent toujours pas.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
MME RYCKMANS À M. DI RUPO, MINISTRE-
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR « LES ACTIONS DE LA WALLONIE FACE
AUX DRAMES À GAZA »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les actions de la Wallonie face aux drames à Gaza ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, on pourrait venir toutes les semaines poser des questions et interpellier sur la situation à Gaza, tant la situation y est de plus en plus grave, de plus en plus dramatique. Nous avons des chiffres maintenant, même s'ils sont mis en cause par certains : 18 000 morts civils, en particulier des enfants, et 75 journalistes tués depuis le 7 octobre, en 10 semaines. C'est un drame absolu qui se déroule sous nos yeux.

On ne peut que regretter que le cessez-le-feu n'ait duré qu'une semaine. Pendant ce cessez-le-feu, il y a eu la libération d'un certain nombre d'otages détenus par le Hamas et un certain nombre de libérations de prisonniers palestiniens également. Toutefois, ce cessez-le-feu a très vite volé en éclats et les bombardements ont repris de manière encore plus intense.

On est ici devant une réponse indiscriminée et non proportionnée, ce qui pose un vrai problème de droit international. C'est une situation devant laquelle nous voulons agir. Nous sommes tous en demande d'action.

Monsieur le Ministre-Président, en tenant compte de vos compétences, j'aurais voulu savoir si vous avez été associé et si, en tant que chef de Gouvernement, vous comptez faire entendre votre voix dans le but de faire participer la Belgique à l'action internationale pour aboutir à un cessez-le-feu permanent et au respect du droit international, notamment du droit international humanitaire.

La Wallonie peut-elle agir, a-t-elle l'intention d'agir pour soutenir les populations civiles et permettre de l'aide humanitaire un tant soit peu à disposition des victimes civiles que nous déplorons ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, la situation est dramatique. Le monde entier doit tenter de contribuer à ce que cela s'arrête d'abord, et à ce que cela puisse se résoudre ensuite. La Wallonie, comme la Belgique, soutient la résolution de l'ONU votée à une très large majorité pour un cessez-le-feu humanitaire.

Nous allons, en tant que Wallonie, plus loin : on demande un cessez-le-feu et une absence d'entrave à l'aide humanitaire. Malheureusement, le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne n'a pas réussi à se mettre d'accord. Il y a une divergence de vues entre les États membres, ce qui handicape l'action de l'Union européenne.

Nous travaillons et nous soutenons notamment un hôpital à Bethléem. On travaille avec la Cisjordanie. Nous faisons tout ce que nous pouvons. Je voudrais vous dire qu'au niveau belge, on a entendu la position du Premier ministre, d'ailleurs vertement critiquée par une des parties au conflit.

La conviction du Gouvernement, et ma conviction personnelle, c'est que le désastre actuel ne conduit à la sécurité ni pour Israël, ni pour Gaza, ni pour les Palestiniens. Nous devons tout faire pour contribuer à un travail qui sera long, très long, car les rancœurs seront longues, pour instaurer la paix et trouver une solution pour ces deux peuples.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa prise de parole et pour le rappel de ce qui a déjà été fait et de ce qui est en train de se passer aussi en Cisjordanie. On parle beaucoup de Gaza, mais la situation empire en Cisjordanie et dans toute une série d'autres territoires occupés, avec l'intervention de colons que l'on peut maintenant qualifier d'extrémistes.

Les Nations unies semblent désarmées face au veto d'une poignée d'États qui s'opposent à des résolutions. C'est un drame qui se joue et qui risque, avec la mort de journalistes, de se jouer à huis clos. Cela rappelle de sombres épisodes, des épisodes de génocide qui ont été perpétrés au Rwanda ou en ex-Yougoslavie.

Je vous remercie de rappeler l'importance que vous mettez dans la résolution du conflit en faveur d'un cessez-le-feu dans l'urgence et avec la résolution du conflit dans un second temps. Nous sommes réduits à agir dans cette urgence.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
MME RYCKMANS À M. DI RUPO, MINISTRE-
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR « LA PRÉVENTION DES INGÉRENCES
ÉTRANGÈRES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la prévention des ingérences étrangères ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, la semaine dernière, l'émission *#Investigation* de la RTBF a publié un reportage d'enquête menée sur des missions organisées à l'invitation des autorités marocaines et sur le rôle de la diplomatie marocaine en jeu en Belgique, notamment pour influencer un certain nombre de décisions sur la position envers le Sahara occidental.

On sait que le Sahara occidental est considéré par le Maroc comme l'une de ses provinces, alors que les Nations unies se sont très clairement exprimées pour l'autodétermination du peuple sahraoui.

La semaine passée, j'ai interrogé le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a un peu botté en touche, mais cela m'a évoqué la nécessité de réfléchir et de savoir comment l'administration wallonne est équipée par rapport à des risques d'ingérence.

A-t-elle mis en place ou envisage-t-elle de mettre en place une procédure de surveillance par rapport à ce type de jeu d'influence ? Si rien n'est mis en place, envisagez-vous, Monsieur le Ministre-Président, que des choses soient faites en concertation avec les autorités fédérales ? Qu'en est-il de votre point de vue ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, d'une manière générale, le Gouvernement ne contrôle pas le comportement des parlementaires puisque c'est l'inverse. Nous n'entendons pas changer ces règles démocratiques fondamentales.

Au niveau du Gouvernement, je n'ai aucune information qui me permettrait de croire qu'il y ait eu une ingérence de quelque nature que ce soit.

Bien entendu, après l'affaire que l'on appelle « le Qatargate » – parce qu'on n'est pas au bout de connaître ce qui s'est passé réellement –, on peut imaginer un registre reprenant les contacts que les uns et les autres ont. Le tout est de voir quels types de contacts. Bien entendu, si c'est un voyage payé par une puissance

étrangère, ce n'est pas la même chose qu'un coup de fil ou un rendez-vous sur tel ou tel sujet.

Pour l'avenir, puisque vous me demandez mon point de vue, c'est quelque chose qui mérite réflexion, mais je pense que le Parlement devrait être le lieu du débat et trouver des solutions qui s'appliqueraient à la fois pour les parlementaires et pour les ministres. Cela peut même aller plus loin, avec également des responsables qui ont un pouvoir de décision au niveau des administrations.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je voudrais remercier le ministre-président pour les chantiers qu'il évoque, la possibilité d'ouvrir cette réflexion sur la nécessité de mettre en place un certain nombre de mesures de protection et de garde-fous, mais aussi des mécanismes d'alerte, le cas échéant. Je pensais particulièrement à l'administration. Là, effectivement, c'est sans doute de la responsabilité globale des ministres sous contrôle du Parlement.

Le Sénat travaille – on parle peu du Sénat, mais on peut le faire savoir –, depuis un moment, à un rapport d'information sur les risques d'ingérence étrangère et les moyens de s'en prémunir. Ces travaux permettront sans doute d'éclairer les travaux de nos assemblées et des gouvernements des différentes entités.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT
WALLON, SUR « LE RETOUR DE L'AUSTÉRITÉ
EUROPÉENNE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le retour de l'austérité européenne ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, j'imagine que, comme moi, vous avez lu dans la presse que le Pacte de stabilité européen – en fait, les règles d'austérité – va être remis en vigueur et que c'est une indication de la Commission européenne.

En 2021, je vous avais posé la question de ce danger, et vous me disiez : « Qui peut imaginer que ces règles vont encore être de mise dans le futur ? » Manifestement, vous vous êtes trompé, ce qui arrive à tout le monde.

Surtout, je voudrais vous indiquer que l'austérité, pour nous, n'est pas du tout la solution, mais le problème parce que c'est bien souvent payé par les travailleurs, les travailleuses, les indépendants et les

indépendantes. On n'est pas les seuls à le dire puisque Joseph Stiglitz, lauréat du prix Nobel de l'économie et ancien chef économique de la Banque mondiale, ne disait pas autre chose : « J'aimerais que l'on comprenne que l'austérité affaiblit l'économie, augmente le chômage, diminue les salaires et creuse les inégalités. Il n'existe aucun exemple de grande économie pour laquelle l'austérité a permis la reprise de la croissance ».

Cette austérité est un problème et pas du tout la solution. Les manifestants qui ont marché le 12 décembre dernier ne disaient pas autre chose. Ils disaient que c'était un problème, et ils indiquaient aussi que souvent, la mise en place de l'austérité, c'est un choix. Par exemple, on entend que l'on ne pourra pas faire d'investissements sur le plan social ou sur le plan de l'aide aux personnes qui cherchent un emploi, par contre, on pourra continuer à investir dans l'armement. On ne choisit pas l'humain, on choisit la guerre.

Au niveau du Gouvernement wallon, au moment où ces discussions vont se décanter dans les entités fédérées, votre majorité mettra-t-elle en place cette austérité ou plutôt s'opposera-t-elle à cette austérité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, la vérité a ses droits. Vous faites une tirade contre l'austérité. C'est un point sur lequel nous sommes d'accord puisque nous sommes contre l'austérité.

Le ministre Borsus et moi-même sommes membres du Comité européen des régions. Comme vous avez des références, je vous invite à lire ces résolutions. Vous verrez que nous avons défendu et obtenu des conditions dans le cadre de la nouvelle gouvernance économique, puisque c'est de cela qu'il s'agit, qui permettent d'avancer sans austérité. Nous avons une série d'éléments, notamment le taux de pourcentage du PIB, qui mériteraient d'être réduits pour faire en sorte d'avoir une dette soutenable et de la réduire, surtout quand on est au-delà de 90 % d'endettement par rapport au PIB. Une dizaine de pays sont dans le cas.

Ce que nous voulons, c'est une politique européenne qui permet la relance. Cette relance nécessite des investissements. Vous n'êtes pas sans savoir, puisqu'on en parle tout le temps, que nous avons mis en place un Plan de relance et que nous menons une politique proactive à la fois de la soutenabilité de la dette, mais aussi des investissements.

Je sais que je n'obtiendrai jamais de vous un point de vue positif. Cependant, nous mériterions d'être cités en exemple, non seulement ici – cela devrait commencer ici au Parlement –, mais également sur la scène européenne.

On continuera à se battre contre l'austérité, et pour le développement et l'épanouissement de nos concitoyens et concitoyennes.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, je vous invite à être extrêmement attentif aux débats qui vont se poursuivre à ce sujet. Actuellement, le débat a eu lieu dans une commission parlementaire européenne, celle des Affaires sociales, si je ne me trompe pas. Le groupe socialiste – mais pas les socialistes belges, pour être clair – y a voté cette logique d'austérité. Quand cela arrivera au niveau du Parlement européen, on sera tous attentifs aux positions des uns et des autres. C'est un élément.

L'autre élément, vous me dites souvent quand on parle d'austérité qu'il n'est presque pas possible d'avoir à la fois un Plan de relance et un plan d'austérité. Cependant, oui, c'est possible. La question est de se demander dans quoi on peut investir. Certaines dépenses vont être considérées comme valides par la Commission européenne, et d'autres dépenses ne le seront pas. C'est la question qui se pose. Pourra-t-on continuer à investir dans le social, dans l'intérêt des gens ou devra-t-on être limité à investir au profit notamment de grandes entreprises ?

Les indépendants, les indépendantes, les travailleurs et les travailleuses savent très bien qui paie l'austérité. Finalement, ce sont eux.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT
WALLON, SUR « LA MISE EN PLACE DES
MESURES INSCRITES DANS LA RÉOLUTION
INTERPARLEMENTAIRE VISANT À LUTTER
CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE ET À
AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES
ÉTUDIANTS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la mise en place des mesures inscrites dans la résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, la question que j'ai envie de vous poser à tous et à toutes est : pensez-vous que la précarité étudiante est une *fake news* ?

Je vous le demande parce que, le 17 novembre dernier, lors de la Journée des étudiants, Mme Bertieaux, la ministre MR de l'Enseignement supérieur, a expliqué que la précarité étudiante était une *fake news* inventée par la Fédération des étudiants francophones. C'est complètement fou et ce sont des propos totalement lunaires de quelqu'un qui est complètement déconnecté de la réalité.

La précarité étudiante est un fait. Un étudiant sur deux est obligé de travailler pour pouvoir payer ses études, ses syllabus et son kot. Il y a eu en quatre ans 250 000 étudiants au CPAS ; 20 % en plus. C'est énorme.

Cette précarité existe et elle nous intéresse ici puisque, au niveau de ce Parlement et au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a eu tout un travail, notamment pour mettre en place une résolution de lutte contre la précarité étudiante. Le MR a travaillé aussi à cette résolution. Cela veut donc dire que cette résolution, pour le MR, c'est du vent.

Monsieur le Ministre-Président, quelle est votre position ? Pensez-vous que cette précarité étudiante est une *fake news* ? Pensez-vous que ce travail, qui a été fait et qui a abouti à cette résolution, ne sert à rien ?

Aussi bien ici qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, le MR est en majorité et, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est même le MR qui a la ministre-présidence.

Ce sont deux questions essentielles, parce que tout un chacun attend de savoir si, oui ou non, cette précarité étudiante est importante pour vous.

Mme Nikolic (MR). – Monsieur le Président, fait allégué.

M. le Président. – Comment dites-vous ?

Mme Nikolic (MR). – Ce n'est pas un fait personnel, mais un fait allégué.

On prête des propos au MR et à Mme la Ministre Bertieaux.

M. le Président. – Attendez, Madame Nikolic, je ne peux pas vous donner la parole.

Mme Nikolic (MR). – Je vous la demande.

M. le Président. – Je ne vous la donne pas puisque je la donne à M. le Ministre-Président qui est interrogé.

Mme Nikolic (MR). – Pour un fait allégué, on peut, Monsieur le Président.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Il n'y a pas de fait personnel quand on cite un parti.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, il est vrai que, avec mon expérience personnelle, j'en ai déjà vu des vertes et des pas mûres ; parfois des brunes et des rouges foncés, la couleur du sang.

N'êtes-vous pas membre du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Là-bas, vous ne posez pas de question et vous venez m'en poser ici. Non seulement on ne me demande pas le point de vue du Gouvernement, mais on me demande mon point de vue personnel sur la déclaration d'une ministre dans une autre assemblée.

Monsieur le Président, que fait la greffière ? Ce n'est pas possible !

La Fédération des CPAS indique qu'il y a entre 10 000 et 12 000 étudiants dans la précarité. C'est une situation véritablement dramatique. On essaie de contribuer, en tant que Région wallonne, à une amélioration. Indépendamment de tous les efforts que font les hautes écoles et les universités, on a un programme de 500 logements. Il faudrait aller bien plus loin et il faudrait d'autres moyens financiers, mais c'est avec les hautes écoles qu'on le fait.

On a fait en sorte que les jeunes de 18 à 24 ans bénéficient d'un abonnement pour les transports à 1 euro par mois, soit 12 euros par an.

Au niveau de la santé, 1,5 million de protections gratuites ont été distribuées.

Nous continuerons dans le cadre de nos attributions.

Pour le reste, Monsieur le Député, n'hésitez pas à interroger qui de droit au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles parce que je pense qu'ils seront très heureux de vous entendre.

M. le Président. – Avant de céder la parole à M. Mugemangango pour sa réplique, je voudrais apporter une précision afin qu'il n'y ait pas de malentendu.

Le tri des questions est fait, sur proposition des services et sur ma décision, en fonction du titre qui nous est donné.

Le titre de la question en cause est « la mise en place des mesures inscrites dans une résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants ».

Nous ne sommes pas, au moment de la sélection, en mesure d'apprécier la qualité de l'intelligence du propos qui sera tenu par le député qui pose la question.

La parole est à M. Mugemangango.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Wahl (MR). – Monsieur le Président, si vous le permettez, trente secondes...

M. le Président. – Non, je ne le permets pas. C'est une réplique.

M. Wahl (MR). – C'est un rappel au règlement. Vous venez vous-même de le faire.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Le règlement, c'est qu'il y a la réplique de l'intervenant et c'est maintenant.

(Réaction de M. Mugemangango)

Mme Nikolic (MR). – Monsieur le Président, je cite l'article 89.1, 11° : « redresser un fait allégué ou répondre à un fait personnel ».

Dites-moi quand je peux prendre la parole.

M. le Président. – Un fait personnel, c'est quand quelqu'un est cité nommément.

Mme Nikolic (MR). – Un fait allégué ou un fait personnel !

M. le Président. – Un parti n'est pas une personne.

Mme Nikolic (MR). – M. Mugemangango a prêté un fait à Mme la Ministre Bertieaux. J'étais moi-même présente ce jour-là. Elle s'en est d'ailleurs expliquée, notamment dans les médias aujourd'hui. Il y a bien un fait allégué qui est faux.

Je fais appel à l'article 89, mais je pourrais aussi utiliser l'article 13 ou 17 sur le bon déroulement de notre séance.

M. le Président. – J'entends bien que l'on peut utiliser tous les articles.

Mme Nikolic (MR). – Monsieur le Président, laissez-vous des mensonges s'exprimer sans possibilité d'y répondre ?

M. Mugemangango (PTB). – J'espère que cette jurisprudence vaudra pour tout le monde.

Mme Nikolic (MR). – On est bien ici sur un fait allégué.

Je veux bien laisser M. Mugemangango répliquer, mais pourrais-je avoir la parole par après, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Cela me fait plaisir que vous acceptiez, mais puis-je vous rappeler que c'est moi qui préside la séance et que c'est moi qui donne la parole ?

Mme Nikolic (MR). – Ici, c'est une motion de procédure et c'est dans notre règlement !

M. le Président. – C'est terminé maintenant !

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Nikolic (MR). – Je demande la parole pour un fait allégué.

M. le Président. – Vous l'avez eue et vous vous êtes expliquée.

Mme Nikolic (MR). – Non, non, je suis toujours en train de plaider le fait de pouvoir avoir la parole pour expliquer le fait allégué.

M. le Président. – Pour l'instant, vous ne l'avez pas puisque M. Mugemangango l'a pour sa réplique.

Mme Nikolic (MR). – L'aurai-je après, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Vous verrez bien.

Mme Nikolic (MR). – Mais enfin, non !

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

Mme Nikolic (MR). – Je la reprendrai après puisque, selon le règlement, je peux.

M. le Président. – Vous la reprendrez si je vous donne la parole.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Mugemangango (PTB). – Si c'est le cas, ce sera une jurisprudence qui sera valable pour l'ensemble des groupes.

Monsieur le Ministre-Président, si je peux vous répondre...

Mme Nikolic (MR). – Ne pas dire de mensonge s'applique à tout le monde.

M. Mugemangango (PTB). – M. le Président du Parlement a répondu à la question de pourquoi je vous ai posé la question. Je vous ai posé la question parce qu'il y a bien une résolution interparlementaire afin d'agir à différents niveaux de pouvoir contre cette précarité étudiante, interprétée comme étant un « concept » par la ministre Bertieaux quand elle s'est adressée à la FEF.

Il y a des éléments sur lesquels la concrétisation a avancé dans cette résolution, mais là ce n'est pas le cas.

Par exemple, aujourd'hui, on a encore appris dans la presse que les kots étaient inaccessibles à beaucoup d'étudiants et, jusqu'à maintenant, votre Gouvernement, M. Collignon en particulier, a refusé de créer une grille contraignante des loyers par rapport aux kots.

Monsieur le Ministre-Président, ne vous inquiétez pas : la question sera posée aussi à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

(Réaction de M. Wahl)

M. le Président. – Monsieur Wahl, le règlement ne prévoit pas d'intervention complémentaire.

Je veux bien que tout le monde ait un avis sur ce que tout le monde dit, mais j'essaie...

Mme Nikolic (MR). – J'en appelle à notre règlement.

M. le Président. – Voulez-vous bien me laisser terminer, s'il vous plaît ?

(Réaction de Mme Nikolic)

Ce que vous dites pour l'instant ne sert à rien puisque ce n'est pas enregistré.

C'est la première fois que je dois utiliser cette technique et cela m'indispose fortement.

(Réactions dans l'assemblée)

Je le vois, mais il y a un minimum de respect des règles de ce Parlement.

(Réactions dans l'assemblée)

Je ne les invente pas puisqu'elles sont attestées par les services. Croyez-vous que cela m'amuse ? En public, en plus !

(Réactions dans l'assemblée)

La Conférence des présidents s'est penchée sur l'article 89.1, 11°, et a décidé qu'invoquer un parti n'est pas une mise en cause personnelle.

(Réactions dans l'assemblée)

Voulez-vous que je suspende les travaux ? Je peux les suspendre.

(Réactions dans l'assemblée)

Non !

M. Wahl (MR). – Monsieur le Président, me permettez-vous de prendre la parole eu égard à la tournure des débats ?

M. le Président. – Je vous permets de la demander, Monsieur Wahl.

M. Wahl (MR). – Puis-je vous demander...

(Rires)

M. le Président. – Je vous l'accorde.

Il ne faut pas inverser les rôles.

(Réactions dans l'assemblée)

Si vous trouvez cela drôle, moi, je ne trouve pas cela drôle du tout ! Il y a des tas de problèmes partout et en remettre un peu de cette façon est insupportable.

M. Wahl (MR). – Je vous demandais simplement l'autorisation de prendre la parole.

Calmons-nous.

(Réactions dans l'assemblée)

La question de M. Mugemangango était trompeuse dans son intitulé, comme vous l'avez expliqué, mais nous sommes habitués à ce genre d'attitude de la part de ce parti.

Je pense qu'il faut considérer comme tel l'incident clos.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, il y a fait personnel.

M. le Président. – Demandez la parole, si vous le voulez bien.

M. Mugemangango (PTB). – Tout à fait.

Puis-je demander la parole ?

M. le Président. – Le seul problème, Monsieur Wahl, c'est que vous venez de citer M. Mugemangango et que je suis donc obligé de lui donner la parole.

(Réactions dans l'assemblée)

On a l'air sérieux ! Vu de l'extérieur, on doit avoir l'air très malin !

Je m'en excuse auprès de celles et ceux qui osent encore nous suivre.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président du Parlement, je ne vais pas prendre beaucoup de votre temps pour dire les choses telles qu'elles sont.

On a introduit cette question parce qu'il y a une résolution interparlementaire. Vous l'avez indiqué, et je l'ai réindiqué dans la réplique.

Cette résolution existe, Monsieur Wahl, que vous le vouliez ou non. Cela veut dire que, tant à ce niveau-ci qu'au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous

sommes tous impliqués, en principe – à part peut-être Mme Bertieaux – dans la lutte contre la précarité étudiante.

C'est la raison pour laquelle j'ai posé la question et il n'y a rien de fallacieux dans la manière dont j'ai posé la question.

M. le Président. – L'incident est clos.

(Applaudissements)

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024
(DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 À 3BIS)**

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2024
(DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 À 1TER À 10BIS)**

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. – Je vous propose de reprendre la discussion générale sur les projets de décret contenant le budget de la Région wallonne pour l'année 2024.

La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je vais essayer de ramener un peu de sérénité dans les débats au vu de l'enjeu. Il est important de pouvoir discuter calmement et d'apporter de la nuance dans les différents propos que l'on a pu entendre ce matin et revenir sur l'essence du rôle parlementaire.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, nous voilà maintenant sans doute arrivés au dernier budget à voter par ce Parlement sous cette législature. Je voudrais dès lors en profiter pour faire, si pas le bilan budgétaire de cette législature, à tout le moins une remise en contexte de l'état des finances publiques wallonnes afin de vous donner les clés de lecture du budget que vous allez être invités à voter d'ici quelques heures.

Il est évident que, si l'on se contente de prendre une photo instantanée du budget qui vous est présenté aujourd'hui, l'image n'est pas des plus satisfaisantes. En effet, le Gouvernement, ayant un budget d'un peu plus de 21 milliards d'euros de dépenses, pourrait s'enorgueillir de présenter un budget avec un déficit net à financer de 2,967 milliards d'euros, un solde de financement SEC de 2,209 milliards d'euros et une dette Maastricht qui pourrait atteindre les 40 milliards d'euros à la fin de l'année 2024.

Vous l'avez compris, je force évidemment volontairement le trait et la provocation. Néanmoins, je pense qu'aujourd'hui ce n'est plus l'heure des discours simplistes et des yakafokon.

On sait que cela pleure et pleut assez régulièrement au sein de cette assemblée et, en tant que démocrate, je pense que l'on doit faire preuve de beaucoup plus de nuances. Faire preuve de nuance, cela commence par remettre en perspective ce qui est présenté et, dans le cadre de l'action du politique, évaluer l'effet qu'ont eu les décisions qui ont été prises, en l'occurrence sur les finances publiques.

Je pense que nous serons une très large majorité à nous accorder sur le fait que cette législature aura été marquée par des événements d'une intensité dramatique sans précédent, qui ont eu des conséquences durables sur les finances de la Région wallonne. Fondamentalement, aurait-il été acceptable et accepté de ne pas consacrer les moyens nécessaires pour préserver la santé des citoyens et le tissu économique dans le cadre de la crise du coronavirus ? Aaurait-il été accepté de ne pas consacrer les moyens nécessaires pour permettre la reconstruction résiliente des territoires touchés par les inondations et la juste indemnisation des victimes ? Aaurait-il été accepté de ne pas consacrer les moyens nécessaires pour absorber le choc de la crise en Ukraine et ses conséquences encore prégnantes sur notre économie ?

Non, il est clair que personne n'aurait accepté que la Région wallonne ne déploie pas les moyens nécessaires et reste attentiste en la matière. Cependant, il s'agissait d'évaluer combien de temps et jusqu'à quelles limites la Région pouvait intervenir sans mettre en péril de façon irrémédiable sa santé financière. C'est d'autant plus vrai qu'avant ces crises, la dette de la Région s'élevait à plus de 23 milliards d'euros.

Cette question de la limite, la Commission externe de la dette y a répondu une première fois en septembre 2021. J'ai hérité de ce rapport à mon entrée en fonction qui fut d'ailleurs une de mes premières lectures. Je me vois encore revisionner sur la plateforme du Parlement – c'est bien la preuve que les gens regardent la plateforme du Parlement – l'audition de M. Hilgers dans laquelle il a présenté les conclusions de ses travaux.

J'ai ensuite travaillé sans délai à traduire l'ensemble de ses conclusions au plan d'action afin de garantir ce qui est devenu mon mantra depuis ma prise de fonction, à savoir la soutenabilité de la dette. Je voudrais encore une fois revenir sur ce plan d'action décliné en quatre axes, avec des actions concrètes afin de garantir la soutenabilité de la dette. Chacun des quatre axes est indispensable, ils se renforcent les uns les autres. Ils sont les suivants :

- avoir une trajectoire soutenable ;
- réaliser des efforts durables ;

- l'efficacité et l'efficience de nos dépenses ;
- le renforcement des compétences en finances publiques.

Vous l'avez compris, mon intervention sera chapitrée en suivant ces différents axes.

Sur le premier axe, la trajectoire soutenable, cela paraît l'évidence même, garantir la soutenabilité des finances publiques ne peut se faire que si l'on sait précisément d'où l'on vient, où l'on va, et aussi si nous restons sur le chemin que nous avons tracé. Personne n'aime l'incertitude, c'est légitimement générateur d'angoisses et de doutes.

J'ai d'ailleurs parfois entendu au Parlement que la Belgique manquait d'une trajectoire, mais s'il y a bien une entité qui dispose maintenant d'une trajectoire claire, c'est la Région wallonne. Cela a été souligné positivement à plusieurs reprises, tant par les professeurs d'université que par la secrétaire d'État fédéral au Budget ou encore par les analystes des agences de notation.

Nous avons ainsi un objectif clair : un retour à terme d'un ratio dettes-recettes de l'ordre de 180 %. Ce chiffre est défini par les experts comme la garantie de pouvoir faire face à de nouvelles crises. Comme je viens de le préciser, ces crises peuvent subvenir avec des impacts très importants. On a pu le voir durant cette législature.

À mon initiative, j'ai invité les experts à mettre à jour leurs travaux deux ans après leurs premières conclusions. La trajectoire a été mise à jour en mars 2023, ce qui a permis de constater le chemin déjà accompli et confirmer le chemin à suivre. Cependant, je sais que beaucoup d'entre vous sont comme moi et préfèrent des preuves à un long discours et si possible des preuves externes au Gouvernement, des preuves objectives.

Le rapport de la première Commission externe de la dette tablait sur un solde de financement SEC en 2024 de -2,839 milliards d'euros, alors que les inondations n'avaient pas encore été prises en compte dans ces calculs. Le rapport actualisé en mars 2023 tablait, lui, sur un solde de financement SEC de -2,648 milliards d'euros.

Le budget, qui est devant vous aujourd'hui, présente un solde de financement sec de -2,209 milliards d'euros. Oui, ce n'est certainement pas parfait, loin de là, mais la progression de plus de 600 millions d'euros entre les perspectives pour 2024 établies en 2021 et le budget 2024 mérite d'être soulignée, car elle résulte de l'action et des choix de ce Gouvernement.

Un de ces choix a été de fixer une balise de financement pour le budget ; c'est cela qui a guidé nos différents choix. Comme vous le savez, cette année, tout comme l'année dernière, j'ai réuni le Conseil régional du Trésor en préparation des travaux du conclave

budgétaire. Compte tenu de l'évolution des marchés financiers, le Conseil régional du Trésor a fixé la balise à emprunter sur les marchés financiers à 2,5 milliards d'euros. C'était une limite à ne pas dépasser sur les marchés financiers, car les prêts BEI de 300 millions d'euros ne font pas partie, fort logiquement, de cette limite. Le plan de financement en lien avec ce budget respecte cette balise et n'a d'ailleurs pas été contesté dans les débats en commission.

À côté de cela, il y a des choix d'efforts structurels faits par ce Gouvernement. Cela m'amène au deuxième axe du plan d'action, à savoir celui des efforts durables. C'est un sujet qui a déjà fait l'objet de longs débats en commission.

Comme vous le savez, les conclusions des rapports recommandaient de réaliser des efforts durables et cumulatifs de l'ordre de 1 % des recettes par an. Ces efforts durables ne sont pas la traduction d'une austérité politique, comme certains veulent le faire croire, mais – j'aime à le rappeler – d'une nécessité de gestion afin de garantir que la Région dispose de l'espace budgétaire et financier suffisant pour absorber les chocs en cas de crise ou pour financer l'ensemble des investissements stratégiques nécessaires à la triple transition.

Avant ce conclave, le Gouvernement s'était déjà engagé à réaliser 450 millions d'euros d'efforts structurels sur l'ensemble de la législature. Nous en avons déjà réalisé 400 millions en deux années, 2022 et 2023. Pour respecter le pourcentage d'efforts annuels cumulatifs recommandés, il aurait fallu faire un peu plus de 480 millions d'euros d'efforts structurels entre 2022 et 2024. En faisant in fine 500 millions d'euros d'efforts structurels, le Gouvernement a été au-delà de cette recommandation. Certains diront que les premières marches sont les plus faciles à franchir. Il est tout aussi vrai que, dans un changement de paradigme, c'est avant tout le changement de dynamique qui importe. Cette dynamique aura été initiée par ce Gouvernement.

Je n'ai jamais caché que l'enjeu pour le prochain Gouvernement sera énorme. Il faudra continuer de faire preuve de courage politique. J'ose espérer que le futur accord de gouvernement s'inscrira dans la poursuite de ce fil rouge de la soutenabilité des finances publiques.

Contrairement à ce qui a pu être dit par certains en commission et encore ce matin, les efforts ne sont ni conjoncturels ni opaques. Je ne pense pas que nous nous réconcilierons sur le sujet, mais je voudrais néanmoins partager quelques éléments essentiels avec vous.

Tout d'abord, quand je compare la trajectoire de la Commission externe de la dette de 2021 et la trajectoire actualisée de 2023, on voit sur le long terme, c'est-à-dire à l'horizon 2030, une amélioration de l'ordre de 400 millions d'euros qui correspond aux efforts réalisés par le Gouvernement en 2022 et 2023. Voilà qui est factuel. Ensuite, je l'ai aussi rappelé en commission, j'ai

systématiquement transmis la liste des efforts structurels et la traduction dans le budget déposé au Parlement à l'ensemble des députés. Enfin, en Commission du budget, certains ont souhaité que j'explique à nouveau la méthode utilisée pour vérifier que ces efforts structurels étaient bien respectés d'une année à l'autre.

Je vais me permettre d'être un peu plus long sur cet aspect pour éviter tout malentendu, s'il pouvait en rester. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises et comme l'avait déjà indiqué M. le Ministre-Président lors des échanges sur le budget initial 2023, un effort structurel peut se traduire par une diminution de dépenses ou une augmentation de recettes par rapport à la trajectoire pluriannuelle prévue lors de la Commission externe de la dette hors adaptation des paramètres macroéconomiques. Ces efforts doivent avoir un impact positif sur le solde brut de financement et ne peuvent consister en une simple opération de trésorerie.

Concrètement, comment cela se traduit-il dans le budget annuel, mais surtout dans la durée ? En réalité, le modèle OPERA, qui permet de réaliser les projections pluriannuelles de la Région, contient plus de 2 300 lignes de dépenses ainsi que plus de 400 lignes de recettes. Cet outil contient les recettes et les dépenses prévues à politique inchangée pour l'année en cours, mais également les années futures.

À l'issue d'un budget voté, ce modèle est mis à jour pour tenir compte des décisions du Gouvernement et du Parlement. Ainsi, un effort structurel sera soit une augmentation pour l'ensemble des années à venir d'une recette, soit une diminution des dépenses inscrites dans le temps. Cela est strictement vérifié dans les lignes budgétaires des ministres lors de chaque préparation du conclave.

Pour l'illustrer, je vais me permettre de prendre quelques exemples concrets sur base des différents efforts communiqués ces trois dernières années. Il y a tout d'abord les modifications les plus évidentes qui sont liées à une modification décrétole et qui sont traduites dans le budget.

Par exemple, le décret porté par ma collègue, la ministre Morreale, sur la réforme des « Impulsion 12 mois+ » a permis un effort de 8 millions d'euros en 2023, car la réforme est entrée en vigueur en juillet 2023. Sa base dans l'outil OPERA a été diminuée de 8 millions d'euros. En 2024, la mesure portant son effet sur une année pleine, une diminution sur la base supplémentaire de 8 millions d'euros a été effectuée en sus des 8 millions d'euros de 2023.

Il y a également les cas qui n'ont pas nécessité de réforme décrétole. Par exemple, en 2022, vous vous souviendrez peut-être que j'avais consenti un effort de 1 million d'euros sur le budget Infrasports dans deux domaines fonctionnels. La base de 2022 a été réduite à due concurrence. Comme la base a été réduite de façon

récurrente, cela s'est traduit de façon pérenne en 2023 et en 2024. Au-delà, sauf décision contraire du futur gouvernement, cela devrait se pérenniser, mais une décision contraire du futur gouvernement peut arriver sur l'ensemble des politiques que l'on mène, vous en conviendrez.

Ensuite, il y a les cas des contrats de gestion qui prévoyaient parfois une augmentation dans leur dotation, avec application de l'indexation +1 %. Si l'on prend en considération une indexation de 2 %, cela se traduisait, pour une base de 100, en une augmentation à 103 la deuxième année, puis à 106, ensuite à 109, et cetera.

En renonçant à ce pour cent supplémentaire, les dépenses vont continuer de croître, mais de façon bien moins importante qu'attendue. Il faut y lire un effort structurel.

Enfin, il y a le cas des recettes supplémentaires, dont certains critiquent le caractère structurel. Si l'on prend notamment les recettes de vente de bois, un montant supplémentaire de 2 millions d'euros a été acté depuis 2022 pour les porter à 11 millions d'euros. Nous voyons que cet effort a été maintenu dans le budget 2023, mais également dans le budget 2024. Certains diront, à raison, qu'il est facile de prévoir dans le budget si cela ne se réalise pas. Pour vous rassurer directement, ces recettes ont été de plus de 16 millions d'euros en 2022, et sont, à ce jour, en 2023, à plus de 12 millions d'euros.

Plus fondamentalement – vous pourrez le demander à mes collègues –, cela ne fonctionne que parce qu'avant même l'entame du conclave, l'ensemble du Gouvernement vérifie que les engagements que chacun a pu prendre lors d'un conclave précédent ont bien été respectés. Si ce n'était pas le cas, ils doivent être compensés.

Ce contrôle de tous par tous est tout à fait légitime. Il s'agit de s'assurer que chacun respecte sa part de l'engagement collégial. Je n'ai aucun souci pour affirmer que les 500 millions d'euros d'efforts ont bien été réalisés.

Le troisième axe de mon action est l'efficacité et l'efficience de nos dépenses. Cela peut paraître évident, mais il faut nous questionner en permanence sur l'efficacité et l'efficience de nos dépenses, et non pas avec une fin unique de faire des efforts budgétaires, mais afin de créer de l'espace pour de nouvelles politiques ou renforcer les options de certaines politiques.

Cela s'est traduit par l'instauration structurelle du mécanisme de revue des dépenses de façon sélective. Comme vous le savez, trois sujets ont été sélectionnés par le Gouvernement cette année. La réunion de démarrage de ces trois groupes de travail a eu lieu fin novembre. Il est prévu que les rapports finaux de ceux-

ci soient à disposition du futur gouvernement dans le cadre de l'établissement de son budget 2025.

Ici aussi, je rappelle que cette réforme était une nécessité dans le cadre de l'engagement de la Région wallonne vis-à-vis de la Commission européenne, afin de bénéficier des moyens de la facilité pour la reprise et la résilience. Le modèle mis en place en Wallonie s'inscrit dans la droite ligne des recommandations de l'OCDE.

Ce nouveau modèle s'est bien évidemment inspiré des enseignements de l'exercice BBZ. Bien que l'ambition était peut-être trop importante pour un premier exercice de ce type, cela a permis de lancer une dynamique du questionnement des dépenses et cela a concrètement permis de dégager 70 millions d'euros d'efforts structurels.

Le quatrième et dernier axe de mon action concerne le renforcement des compétences de la Région dans la gestion financière, budgétaire et fiscale. C'est nécessaire afin de nourrir la réflexion et l'expertise autour de la soutenabilité de la dette et la gestion optimale de nos finances publiques. Ce renforcement se matérialisera avec la création du CeSEFFB à partir du 1^{er} janvier 2024. Ce centre à l'acronyme un peu barbare se présentera sous la dénomination plus connue de Wallonie Finance Expertise.

Cette volonté de mutualisation des forces vives n'est pas neuve et part d'un constat partagé par la plupart des formations politiques. En effet, nul ne peut ignorer que la Région a fait un saut quantique dans la nécessaire professionnalisation de sa gestion budgétaire, financière et prospective fiscale, au fil des différentes réformes de l'État, des crises aiguës des dernières années et de la complexification des opérations financières. De plus, je l'ai moi-même constaté ces derniers mois, les interactions entre ces différents acteurs qui seront rassemblés sont nombreuses, que ce soit dans le cadre des projections de la dette, de la revue des dépenses ou encore de l'analyse prospective des mécanismes fiscaux et budgétaires.

Ainsi, ce centre intégrera également, à budget constant, l'entité de coordination et de revue des dépenses, preuve que la mutualisation de ces compétences peut aussi éviter de devoir dégager des moyens complémentaires pour mener de nouveaux projets. Quel que soit le futur attelage politique, je suis convaincu qu'avec ce centre, le prochain gouvernement aura à disposition un outil encore plus performant pour faire face aux nombreux défis qui se dressent encore devant nous.

Enfin, comme vous le savez, je travaille également à la nécessaire modernisation du décret WBFIn et de ses arrêtés. C'est un travail important et complexe, concentré entre mon cabinet, l'Inspection des finances, la CIF et l'administration. La Cour des comptes est

évidemment associée aux travaux, dans la continuité de l'audition au Parlement du premier président de la Cour des comptes au sujet du contrôle des UAP de type 3, du *single audit* et de la consolidation comptable de l'ensemble du périmètre de la Région wallonne.

Il y a quelques jours, une consultation a été initiée avec l'Institut des réviseurs d'entreprises pour la mise en œuvre de cette approche intégrée d'audit. On peut dire que j'avance concrètement. Le texte a été adopté en première lecture par le Gouvernement et j'espère pouvoir vous le présenter dans les mois à venir.

Voici l'importante remise en perspective que je souhaitais faire avec vous au travers de ce plan d'action en quatre axes qui m'a occupé les deux dernières années et qui apporte un éclairage différent sur les chiffres de ce budget.

Avant de conclure, je voudrais également mentionner quelques points qui ne seront peut-être pas tous terminés d'ici la fin de législature. Ils méritent d'être soulignés pour élargir l'horizon des années à venir.

Tout d'abord, je pense qu'il serait souhaitable de pérenniser à l'avenir le rôle de la Commission externe de la dette. Il est en effet indéniable que disposer d'un organe externe indépendant – j'insiste vraiment sur ce point –, pour valider et contrôler notre trajectoire, est vraiment très utile pour renforcer notre crédibilité. Il faudra voir la forme que cette pérennisation prendra, mais cela me paraît tout à fait souhaitable.

Sur la trajectoire, à titre personnel, j'insiste sur la nécessité de revenir à un ratio dettes-recettes de 180 % à terme. La hausse des taux, la volatilité des paramètres macroéconomiques et la survenance de crises nous obligent à définir un retour à ce niveau. À cet égard, une règle d'or coulée dans un décret pourrait être un moyen efficace du contrôle des déficits et de l'évolution de l'endettement. Je sais bien évidemment que ce sujet ne fait pas consensus, mais une telle règle intelligemment calibrée serait un atout majeur pour assurer la crédibilité de la Région sur le plan des finances.

Ensuite, nous avons déjà réalisé de grandes avancées avec une mensualisation accrue des versements aux UAP et un monitoring précis qui a permis de réaliser un montant important d'opérations de trésorerie. Néanmoins, il faudra encore aller plus loin dans la prévisibilité de la gestion de la trésorerie. Ce pilotage sera bien évidemment facilité par la mise en place de Wallonie Finance Expertise. Cette meilleure prévisibilité est d'autant plus nécessaire à l'heure où les taux se sont resserrés et où il est crucial de pouvoir décider quand et comment se financer. C'est également nécessaire à partir du moment où plus ou moins deux tiers du budget de la Région wallonne transitent par les UAP.

De plus, il faudra, vous en conviendrez, aller encore plus loin dans l'imbrication de la comptabilité budgétaire avec la comptabilité générale et la comptabilité analytique. Les progrès réalisés en deux ans après la mise en œuvre du nouvel outil comptable SAP WBFIn sont colossaux et le SPW Finances n'a pas ménagé ses efforts. Cette imbrication plus importante de ces trois comptabilités permettra de mieux rendre compte et d'atteindre une qualité d'information plus précise, ce qui est à la fois un outil de pilotage pour le Gouvernement, mais également une façon de rendre des comptes de façon plus transparente vers les citoyens et vers le Parlement.

Enfin, il me semble intéressant et important de relever trois aspects positifs en parallèle de ce budget. Premièrement, le *gender budgeting* a évolué dans le cadre de ce budget et la catégorisation des différents domaines fonctionnels permet une première analyse quantitative. L'étape suivante sera d'entamer une analyse genrée plus poussée ainsi que d'analyser le contexte de la dépense. C'est un travail nécessairement sur le long cours, et cela permettra de pointer les domaines fonctionnels où il y a des inégalités en vue d'en améliorer le contenu sur le plan de l'égalité des genres.

Deuxièmement, le niveau de l'encours – cela a d'ailleurs été souligné par l'opposition – a diminué, ce qui tend à démontrer, si besoin en est, que ce Gouvernement ne souhaite pas alourdir la barque pour le prochain en lui laissant la facture des choix électoraux.

Troisièmement, afin de rencontrer la remarque persistante et justifiée de la Cour des comptes et du Parlement sur le recours aux cavaliers budgétaires, contrairement à ce que le député Desquesnes a signalé ce matin, un décret-programme vous sera bien soumis l'année prochaine afin d'expurger à l'avenir l'ensemble des éléments hors du décret budgétaire, et ce, pour améliorer la lisibilité des travaux budgétaires. Ce décret-programme est d'ailleurs déjà passé en première lecture au sein du Gouvernement.

Par rapport à la question de M. Hazée sur les bons d'État, voici quelques éléments que je pourrais apporter. Je vous confirme que cette option a été analysée depuis plusieurs mois par les experts. Quatre raisons rendent cette option envisageable actuellement selon moi. Selon les experts consultés, un montant entre 100 et 200 millions d'euros serait envisageable, ce qui pourrait constituer une diversification, comme vous le savez. Nous devons néanmoins lever plus de 2,5 milliards d'euros cette année. Les taux que nous devrions proposer aux citoyens seraient par contre plus élevés que ceux que l'on peut trouver sur le marché. On se retrouverait avec un coût de la dette plus élevé. Ce surcoût serait porté par l'ensemble des Wallons, alors que seuls certains tireraient un bénéfice des intérêts supérieurs de ce bon.

Au niveau du coût, il faut aussi tenir compte du déficit récurrent de la Région. Lors de l'échéance, dans un ou trois ans, il faudra réemprunter ce montant et le refinancer. Cela pourrait avoir un effet pervers avec une hausse des taux pour l'ensemble de notre financement, puisque les marchés pourraient aligner leurs taux sur ceux offerts aux particuliers avec le bon d'État wallon.

Nous avons même chiffré certaines projections. Si l'on offre un taux de 2,5 %, il y aurait un différentiel potentiel de 0,7 % à un an, 1,3 % à trois ans, 1,4 % à cinq ans et 1,6 % à huit ans. Sur base de 100 millions d'euros, ce sont 700 000 euros de charges d'intérêts pour un an, 1,3 million d'euros par an en trois ans, 1,4 million d'euros par an en cinq ans et 1,6 million d'euros par an en huit ans.

Par rapport au Fédéral, le succès de plus de 20 milliards d'euros pour le premier bon d'État à un an était également lié à la courte durée de ce bon. À titre de comparaison, les résultats des deux dernières émissions en maturité, cinq et huit ans, n'ont récolté que 26 millions d'euros à ce jour. De plus, il faut reconnaître qu'une levée de 20 milliards d'euros pouvait avoir pour but d'inciter les banques à relever leurs taux, ce qui est un choix politique.

Un bon wallon de 100 à 200 millions d'euros ne pourrait évidemment pas avoir le même levier politique. Je ne suis pas, à ce stade, convaincu que ce soit une solution opportune pour les raisons que je viens d'évoquer avec vous. Nous ne le savons que trop bien, les marchés financiers et l'évolution du contexte économique peuvent changer très vite et il faut évidemment rester ouvert à des solutions de ce type.

J'avais entamé mon exposé par un trait volontairement provocateur, avec une photo instantanée sur les chiffres du déficit. Cet instantané, je préfère bien évidemment le fil de l'évolution des chiffres qui montre que le déficit net à financer s'est amélioré de 1,15 milliard d'euros entre l'initial 2022 et l'initial 2024 et que le solde de financement SEC s'est amélioré de 800 millions d'euros sur cette même période.

Le résultat du travail de ce Gouvernement est corroboré par les observations des observateurs externes, que ce soit le maintien des recommandations de la Commission externe de la dette ou le maintien plus récent de la notation de la Région par l'agence Moody's.

Cela ne reste bien évidemment que la traduction chiffrée d'un budget au travers duquel vous autoriserez avant tout le Gouvernement à réaliser des dépenses qui permettent le maintien de politiques publiques importantes pour nos citoyens, la continuité du Plan de relance ambitieux et la reconstruction des zones sinistrées, et ce, tout en préservant la soutenabilité des finances wallonnes sur le long terme. C'est évidemment un équilibre difficile à atteindre, mais je pense que le Gouvernement a trouvé cet équilibre.

Je terminerai en remerciant tout d'abord mes collègues du Gouvernement et l'ensemble des services de l'administration pour le travail collectif réalisé. Je remercie aussi également l'ensemble des parlementaires pour la qualité des débats que l'on a pu avoir dans le cadre de ce décret budgétaire et plus largement pour le débat sur la thématique complexe des finances publiques. Je remercie également l'ensemble du personnel du greffe pour sa réactivité et son professionnalisme. Enfin, je remercie aussi l'ensemble de mes équipes pour leur investissement sans faille.

M. le Président. – Je tiens à attirer votre attention sur le fait que nous avons convenu d'une heure pour le Gouvernement et qu'il lui reste 23 minutes 40 à se partager.

Dès lors, en principe, je dois appeler les ministres qui ont été questionnés.

M. le Ministre Borsus n'a pas été questionné, et il ne me donne pas le sentiment de vouloir s'exprimer.

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, effectivement, de nombreuses questions qui m'ont été adressées, je ne pourrai peut-être pas – c'est même assez certain – répondre à tout, mais je suis sûr que nous y reviendrons en commission.

D'abord, Monsieur Mugemangango, concernant l'OTW, votre affirmation est fallacieuse et fautive puisque vous évoquez uniquement un transfert de 21 millions d'euros qui concerne une récupération de moyens excédentaires de trésorerie, qui ont en plus été reportés d'une année sur l'autre. Vous n'évoquez pas les 200 millions d'euros supplémentaires qui arrivent à OTW dans l'ensemble des dotations, en ce compris le Plan de relance en 2024 par rapport à 2023. Nous augmentons très fortement les moyens de l'OTW – il ne faut pas regarder une seule ligne –, si l'on prend l'ensemble des lignes évoquées. C'est tout simplement pour mettre en œuvre notre accord de gouvernement, le déploiement de l'offre, le verdissement de la flotte, et cetera.

Pour ce qui concerne les conventions carbone, je connais votre point de vue, mais j'insiste sur le fait que nous les ouvrons justement aux petites entreprises. Nous les ouvrons à tous les opérateurs qui souhaitent se joindre et qui souhaitent faire partie d'une communauté, bien sûr dans un principe de proportionnalité. Nous avons besoin aussi d'impliquer les industries dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est un moyen important.

J'en viens aux questions de M. Crucke concernant le fonds Kyoto. Évidemment, vous connaissez bien les mécanismes d'alimentation du fonds Kyoto. Vous savez

bien qu'il y a un décalage dans le temps entre les recettes qui nous parviennent des discussions interfédérales vers le côté wallon. Il y a effectivement un décalage dans le temps, en attendant, nous avons, au cours de cette législature, augmenté la consommation annuelle de ce fonds et nous avons aussi augmenté la proportion de dépenses hors code 8. Ce sont vraiment deux éléments majeurs qui ont été mis en œuvre. Vous avez d'ailleurs reçu l'ensemble des éléments précis, parce que c'est vrai que c'est compliqué de voir, année après année, l'évolution du fonds. Je vous ai transmis tout cela.

Vous parlez des trains de rénovation. Nous avançons sur les trains de rénovation. Plus exactement, vous avez parlé de rénovations par quartier. Je parle ici des rénovations d'ensemble. D'abord, il y a la possibilité, via la Politique des grandes villes, pour laquelle j'ai permis qu'il y ait des moyens très importants de la politique de l'énergie qui soient prévus. Là, il y a, dans certaines grandes villes, du travail de rénovation par quartier, mais nous mettons alors en place les trains de rénovation, qui sont aussi de l'expérimentation travaillée avec l'alliance Climat-Emploi-Rénovation. Un train de rénovation, qu'est-ce ? C'est regrouper un grand ensemble de rénovations dans un seul marché, dans une seule conception.

Nous avons un premier train de rénovation qui a démarré à Braine-l'Alleud avec le soutien de Reno+. Il s'agit de 30 rénovations de toitures, qui sont regroupées dans un seul train de rénovations. Nous en avons un deuxième qui a démarré à La Louvière avec Renocity, qui a mené également des trains de cette nature. En Flandre, cela concerne, cette fois-ci, une quarantaine de logements. Il y a un troisième projet à Charleroi.

Toutefois, comme je vous le disais, c'est de l'expérimentation. Il faut tester les formules, les amplifier et les répliquer. Cela devra, dans un deuxième temps, se faire plus largement. D'ailleurs, il est prévu un appel à projets d'accompagnement d'une dizaine de trains, de facilitation, d'accompagnement, pour la mise en place de ces trains. C'est à l'ordre du jour du Gouvernement de cette semaine.

C'est un des éléments de ce que vous appelez l'accélération. C'est ce qui est prévu dans le budget du Plan de relance en particulier. L'accélération, il ne faut pas la voir d'une année sur l'autre, de 2024 par rapport à 2023. C'est l'accélération, au cours de toute cette législature, au travers de toutes les politiques que nous mettons en œuvre pour l'isolation des bâtiments, pour le déploiement de la mobilité alternative, pour la décarbonation, pour l'hydrogène, et cetera.

Nous avons, par exemple, en 2024, près de 600 millions d'euros dans l'ensemble des budgets du Plan de relance qui sont consacrés à ces différentes dimensions. Cela devra toutefois bien sûr se poursuivre. En tout cas, c'est en cours.

En ce qui concerne la smartisation, 214 millions d'euros sont prévus vers les GRD. Une première subvention sera octroyée dès maintenant pour 35 millions d'euros. Elle est prête pour décision du Gouvernement et la suite viendra au tout début 2024.

Je ne reviens pas sur la COP puisque j'en ai parlé tout à l'heure dans les questions urgentes.

Sur l'affaire Klimaatzaak, je voudrais simplement souligner le fait que le bulletin de la Wallonie est tout à fait positif suite à cette affaire. Vous dites : « On regrette de devoir s'adresser à la justice ». Vous avez raison, il faut qu'il y ait de l'action politique, mais ici, il n'était pas nécessaire au final de faire intervenir la justice, si ce n'est que l'intervention date d'il y a plusieurs années. Maintenant, nous avons clairement une conclusion très intéressante de la part de la justice.

J'en viens aux questions de M. Fontaine. Vous avez tout à fait raison sur la question des primes et de l'augmentation des délais et des forces humaines nécessaires. Nous y travaillons – j'ai d'ailleurs donné les éléments en commission – également sur des éléments de simplification.

Pour ce qui concerne la pénurie des chauffeurs, plusieurs actions sont en cours à mon niveau. J'ai notamment revalorisé les barèmes au niveau des transporteurs privés pour pouvoir intégrer l'indexation salariale. Nous avons des actions avec ma collègue, Christie Morreale, pour l'emploi et la formation, notamment l'organisation de *jobdays* et d'autres éléments, ainsi qu'avec ma collègue Valérie De Bue, pour ce qui concerne les auto-écoles et les permis, puisqu'il y a différentes dimensions pour pouvoir agir sur cette pénurie, même si elle dépasse largement la Wallonie.

Monsieur Hermant, nous avons augmenté – je le répète – les budgets pour l'entretien des routes. Nous avons un large réseau, qui résulte de décisions antérieures, et qui nécessite des montants importants. Nous avons toutefois augmenté à 50 millions d'euros par an les moyens d'entretien à la SOFICO et à 27 millions d'euros par an les moyens au niveau du SPW Mobilité et Infrastructures.

Pour Ronquières, les budgets sont prévus et sont planifiés. On ne peut faire qu'un seul bac à la fois, sinon on arrête tous les travaux. Vous présentez, là aussi, les choses de manière incorrecte, puisque les budgets sont bien prévus, notamment dans le cadre du RTE-T.

Mme Nikolic m'interrogeait sur le tram. Effectivement, le budget prévu dans le Plan de relance européen prévoyait bien 105 millions d'euros. Aujourd'hui, il n'est plus possible, avec ce montant, de faire les deux extensions parce que le marché a complètement évolué. C'est un fait, mais nous avons fait un transfert de vases communicants en consacrant d'autres budgets : nous avons pu négocier avec la

Commission européenne pour que ces 105 millions d'euros soient affectés à d'autres dépenses indispensables et que, dès lors, les financements des extensions se feraient au niveau des budgets wallons directement.

Les négociations sont toujours en cours avec le PPP concernant les budgets en interaction entre le PPP et les extensions. Comme je l'ai déjà expliqué plusieurs fois, nous avons les moyens d'éliminer les risques de requalification – c'est bien cela que nous cherchons à faire – par comparaison aux montants du marché.

Il ne faut pas que nous acceptions des budgets qui seraient hors marché et sur lesquels nous n'avons pas mis en œuvre les procédures nécessaires. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de temps et que nous avons sorti ces extensions du Plan de relance européen. Nous y reviendrons, puisque j'attends la suite des différents éléments de négociation qui sont encore en cours, mais sur lesquels nous espérons un aboutissement très bientôt.

Je termine avec M. Douette – au pas de charge, vous m'en excuserez –, concernant les moyens de *burden sharing*. Bien sûr que c'est très important et que cela prend du temps. Néanmoins, nous avançons puisque nous avons eu l'envoi du PNEC et plusieurs décisions partielles. Il faudra continuer cette négociation dès le mois de janvier, les prochaines réunions sont prévues.

Concernant les plateformes locales de rénovation, je suis tout à fait favorable à leur généralisation pour arriver à 12 plateformes. J'aurais même souhaité qu'on le fasse plus vite, mais le Gouvernement avait souhaité que l'on commence de manière plus progressive pour voir comment les choses se passent. Cependant, au niveau de l'expérimentation de ces plateformes, les retours sont très positifs. Par conséquent, je pense que l'on pourra amplifier ce mouvement et également travailler au déploiement de la main-d'œuvre dans le secteur de la rénovation. Là aussi, nous avons des pénuries et nous travaillons en collaboration avec mes collègues du Gouvernement, notamment dans le cadre de l'alliance Climat-Emploi-Rénovation.

Vu le nombre de questions, j'aurais difficilement pu faire plus bref, et vous m'excuserez pour les oublis.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je ne pouvais évidemment pas passer sous silence l'intervention du PTB, puisque, comme chacun sait, notre Gouvernement est aussi orienté soutien aux entreprises, aux PME, aux indépendants, que ce soit dans leur situation classique, en temps ordinaires, ou dans les situations de crise.

Je ne vais pas énumérer ici les innombrables réformes que nous avons eu l'occasion de mener à bien ou qui vont prochainement être clôturées concernant les aides à la recherche, à l'internationalisation, à l'exportation, à l'investissement ou à la rationalisation des structures ; nous en ferons le bilan. Celui-ci sera extrêmement conséquent dans les prochains jours, voire les prochaines semaines.

Un petit mot concernant les dispositifs d'aide Énergie, indépendamment du 1,13 milliard d'euros que nous avons accordé aux indépendants, aux PME et aux entreprises dans le cadre des aides covid – en ce qui concerne l'énergie –, ce sont pas moins de trois dispositifs qui ont été activés. D'une part, les aides directes sont à concurrence de 24,907 millions d'euros ; d'autre part, le dispositif WalEnergie, à propos duquel pas moins de 237 projets ont été déposés, avec une estimation provisoire actuelle de 83 millions d'euros de dossiers et de budgets recevables.

Le troisième volet concerne le dispositif Easy'green ; 390 entreprises ont activé le dispositif, 57 millions d'euros sont estimés pour la consommation annuelle à la fin de cette année 2023 pour 52 871 600 euros déjà accordés au moment où nous nous exprimons, que ce soit à travers l'aide directe, les garanties ou encore à travers les prêts.

Vous le voyez, non seulement en temps ordinaires et habituels, mais lors des crises, notre Gouvernement s'est trouvé aux côtés de nos indépendants, de nos entreprises, petites ou grandes. Il était indispensable de proposer ces dispositifs et ces réponses pour celles et ceux qui ont été si durement frappés par les circonstances socioéconomiques du covid et de la crise de l'énergie, qui est largement le fait, je le rappelle, de l'agression russe et de la guerre livrée par la Russie à l'Ukraine.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, un certain nombre de vos questions sont assez identiques à celles que nous avons évoquées en commission. Je ne vais pas à nouveau plaider pour vous démontrer à quel point le budget que nous avons réalisé et celui que je vous ai donné, en toute transparence, sur les économies structurelles montraient que, s'il y en avait sur le plan Papy-boom, sur l'AViQ ou sur le 1 % en plus de l'indexation uniquement sur les frais de fonctionnement du FOREm, cela n'enlevait aucune action et ne conduisait à aucune déstabilisation.

Au contraire, on a des mesures supplémentaires. Si l'on devait retenir une chose, c'est que, en 2019, les compétences que l'on m'a confiées pesaient 33 % du

budget wallon. Nous sommes à l'entame de 2024, le budget de la Région wallonne, pour ce qui concerne mes départements, pèsera 40 %. Vous pouvez toujours tergiverser sur notre façon d'agir, sur le 1 %, pour voir si c'est du lissage. Non, ce n'est pas du lissage. La vérité, c'est que ce Gouvernement a investi de manière massive et de manière structurelle dans des politiques de l'emploi et dans des politiques de la formation.

Le courage politique, parfois, c'est prendre des mesures dont on sait qu'elles n'auront pas entièrement des répercussions sous cette législature, mais c'est notre devoir d'agir pour les générations suivantes. C'est ce que nous avons fait à travers les mesures pour augmenter le taux d'emploi, à travers les mesures réformant de manière substantielle le FOREm. C'est une réforme immense, majeure. Évidemment qu'elle fait des erreurs de jeunesse et qu'il y a des difficultés de mise en œuvre. Ce qui est important, c'est que le Gouvernement soit à l'écoute, soit avec l'administratrice générale du FOREm aux côtés des travailleurs pour qu'ensemble on puisse relever ce fameux défi d'augmenter le taux d'emploi et d'avoir des réponses.

Le FOREm ne peut pas tout, mais le FOREm fait sa part. Nous avons rencontré, avec le ministre-président et le ministre de l'Économie et de la Formation en alternance, le comité de gestion et nous avons demandé aussi qu'il puisse y avoir un suivi mensuel de ce dernier pour s'assurer que cette réforme d'ampleur ait des effets substantiels et qu'il y ait des améliorations mois après mois pour que nous voyions la marque de cette belle réforme que nous avons voulue.

Il y a des difficultés au niveau des passeports Drive. Nous avons essayé des mesures disruptives sous cette législature, parce que beaucoup de demandeurs d'emploi n'ont pas de permis de conduire. Nous avons lancé, depuis 2021, des mesures de soutien pour que des demandeurs d'emploi qui étaient en formation et qui travaillent dans des entreprises puissent passer leurs examens. Nous avons élargi ces mesures à l'AViQ, à des personnes en situation de handicap. Nous avons élargi l'offre d'insertion socioprofessionnelle.

Il y a toutefois un point d'achoppement que nous devons régler ou que le prochain Gouvernement devra régler, c'est la complexité pour pouvoir passer son permis de conduire théorique. C'est extrêmement complexe. C'est discriminant pour un certain nombre de personnes qui n'ont pas l'usage du français, qui ne le maîtrisent pas, qui n'ont pas spécialement un niveau d'étude leur permettant d'accéder à des questions parfois extrêmement complexes. Cela nécessitera des prises en charge différentes et une amélioration du dispositif, mais je sais que ma collègue, Valérie De Bue, y travaille également.

Concernant les APE, le taux d'indexation des subventions, Monsieur de Lamotte, est de 4,04 %. Un

courrier sera envoyé au FOREm dans la foulée du vote du décret et sera communiqué par le FOREm à l'ensemble des employeurs.

Sur le taux d'emploi, à côté de cette réforme d'importance dont j'ai parlé, à côté des mesures que nous avons prises sur les permis de conduire, nous avons pris des mesures via des plans Langues. Nous avons pris des mesures pour raccourcir des formations, pour les mettre plus rapidement en adéquation et faire des stages beaucoup plus importants. L'objectif est d'avoir des demandeurs d'emploi au FOREm plus rapidement dans le bain professionnel et leur permettre d'avoir des taux d'échec moins importants que ceux que nous avons précédemment.

Nous avons également lancé des mesures sur ce qu'on appelle le noyau dur du chômage. Nous avons beaucoup de personnes privées d'emploi depuis assez longtemps. Pour elles, nous avons pris des mesures à travers notamment l'opération « Coup de *boost* » de 15 millions d'euros, à travers des opérations de lutte aussi contre la pénurie, pour inciter des gens à suivre des formations, et aussi des opérations du type « Territoires zéro chômeur longue durée ». Dix-sept territoires, c'est une opération totalement inédite dans laquelle le Gouvernement s'est engagé pour essayer d'endiguer ce fléau qu'est le chômage de longue durée.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je vais répondre de manière très succincte vu le temps.

Madame Goffinet, pour la dotation des UAP, CGT et AWaP, je vous renvoie vers le compte rendu, parce qu'il est très clair à cet égard.

En ce qui concerne la petite enfance, je rappellerai le plan ambitieux de 3 148 places. Oui, le nombre de places a diminué, mais il y a différentes causes, dont celle de la précédente mandature qui était de votre responsabilité de ne pas avoir prévu de plan. Je ne rappellerai pas non plus les conséquences de la réforme MILAC.

Par rapport au PTB, Madame Lekane, c'est vrai que votre groupe n'était pas très présent lors de ma commission. Je ne parle pas de Mme Bernard qui est souffrante et à laquelle je souhaite un prompt rétablissement. Le représentant de votre groupe est resté une demi-heure parce qu'il avait un conseil communal. La majorité de vos questions sont dans le compte rendu.

Je vous rappellerai que le PRW, en matière de création de places, prévoit de l'infrastructure. C'est de l'infrastructure, c'est normal que ces places ne soient pas disponibles en 2024, mais qu'elles s'étendent

de 2023 à 2026. Un plan d'accompagnement et un monitoring précis permettent de suivre ce plan de près.

Par rapport à la rénovation, le PRW, version européenne, prévoit aussi le financement d'audits. C'est normal que le montant d'engagement pour les crédits classiques soit différent des montants de liquidation, dans la mesure où il y a une transition entre le système classique et le décret Rénovation qui est voté. Pour la liquidation, on a calibré suivant les projets existants.

Vous avez raison de dire, Madame Goffinet, que de nouvelles décisions ont été prises par le Gouvernement. Ce sont des décisions par rapport au plan Équilibre et des demandes qui nous viennent du terrain pour faciliter la mise en place de ce plan. Ce sont des décisions de bon sens. Par exemple, permettre un choix plus large dans les écomatériaux. Ce sont des décisions qui permettent des changements de localisation qui ne mettent pas à mal la philosophie du plan, et un changement dans les projets si ceux-ci visent à une amélioration énergétique.

Par rapport à la sécurité routière, d'un côté, j'entends votre chef de groupe qui compare en long et en large dans son exposé les finances à un Titanic dans le but de nous reprocher un manque d'économie. Vous venez pointer des économies que je fais en matière de sécurité routière, au regard des moyens que nous avons au vu de l'augmentation des recettes et au vu des besoins exprimés en fonction de mes 10 priorités. Je vous rappelle que j'ai expliqué clairement la manière dont les recettes allaient augmenter, vu tout ce que nous avons mis en œuvre, notamment avec l'implantation des radars. En 2023, nous pourrions anticiper, grâce aux montants perçus en 2023 par le Fédéral, des dépenses qui étaient prévues en 2024 à la base. Il n'y a pas une diminution de moyens pour la sécurité routière.

J'entends bien, Monsieur Di Mattia, vos points d'attention en fonction publique, en petite enfance et en tourisme. Je vous rappellerai que l'AGW en discussion vise à prendre en compte les recommandations de la Cour des comptes. Il y a les moyens structurels, mais il y a également des possibilités de mener des appels à projets ciblés, notamment en matière de priorités que fixera le Gouvernement. Je prends, par exemple, les performances énergétiques.

Pour le patrimoine, je vous renvoie au compte rendu parce que vous avez exprimé des éléments qui ont été rappelés.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vais répondre brièvement et m'en reporterai pour le surplus aux différents débats que l'on a eus en commission.

Je remercie M. Dispa de dire que mon bilan est « en demi-teinte ». On me dit que c'est l'approche des élections. Vous perdez un peu d'objectivité. Je vais le prendre positivement. À titre personnel, je vais plutôt penser que nos débats au sein de notre commission dépassent les clivages politiques. On essaie d'être constructifs.

Par rapport à vos différentes interrogations, il y a trois thématiques que vous évoquez.

Il y a le dossier « Cultes ». Vous savez que je ne m'étais pas engagé à faire un décret. Vous m'aviez dit qu'il fallait que je consulte. C'est ce à quoi je m'attache et ce que j'essaie de réaliser. Convenons que les lieux de culte méritent d'être rationalisés, vous le savez comme moi.

Quant aux compensations Marshall, je crois que vous faites tout de même un mauvais procès, puisqu'en réalité, depuis 2015, vous savez sans doute comme moi que les communes n'étaient plus payées qu'en forfaitaire et que, grâce à mon action, elles ont été payées en arriérés sur des montants réels. C'est d'ailleurs ce que dit le décret. Vous nous reprochez de ne pas changer le décret ; malheureusement, le décret n'est pas de ma compétence, mais dépend du ministre de l'Économie.

Concernant la supracommunalité, vous avez raison de dire que c'est un dossier auquel j'attache beaucoup d'importance. Vous me dites que nous n'avons pas beaucoup avancé. Je vous rétorque que, grâce à mon action et à l'appel à projets, 90 % du territoire est maintenant concerné par des expériences supracommunales, qui font mieux fonctionner la démocratie communale. On aura le loisir de continuer à discuter puisque la législation n'est pas finie.

Enfin, je ne vais pas me lancer non plus dans les différentes appréciations par rapport à ce qu'il advient des finances communales. Vous le savez comme moi – vous êtes actif à l'Union des villes et communes – que, malheureusement, certaines décisions, qui émanent souvent du Gouvernement fédéral, ont fragilisé l'équilibre budgétaire des différentes villes et communes. En deux minutes, je ne vais pas pouvoir réitérer tout ce que j'ai mis en place comme politiques pour tenter d'être soutenant. Faites-moi au moins ce crédit.

Quant au plan Oxygène, c'est évidemment un plan technique. Je ne l'ai jamais vendu pour ce qu'il n'était pas. Il s'agissait de pouvoir passer quelques exercices pour soutenir les communes les plus en difficulté. Quant au financement, chaque année, vous me dites que je n'aurai pas le financement des banques ; chaque année, je dois malheureusement vous décevoir et obtenir ce financement, même si je ne cache pas que c'est difficile.

J'en viens à M. Beugnies. Finalement, je me demande si je dois répondre parce que j'ai déjà répondu

à l'ensemble des choses en commission. J'ai parfois le sentiment que vous faites de la politique par statistiques et par slogans, alors que, à l'inverse, je suis confronté au réel : au réel des procédures et au réel du temps. Lorsque je veux construire des immeubles en faveur des plus précaires de notre société, il faut tout de même respecter le droit : il faut un terrain, il faut un auteur de projet, il faut lancer un cahier des charges et il faut le temps que les choses se construisent.

Vous me reprochez d'avoir été pragmatique et de lancer un partenariat public-privé en citant des exemples qui n'ont pas fonctionné. Moi, je vous rétorque que c'est la méthode la plus pragmatique pour aider les gens, non pas dans sept ans, comme vous le voulez, mais maintenant, dans les quelques mois et les années qui viennent.

Je conclurai en faisant mienne une phrase de François Mitterrand : « L'homme politique s'exprime d'abord par ses actes. C'est d'eux qu'il est comptable. Discours et écrits ne sont que des pièces d'appui au service de son action ».

M. le Président. – Madame la Ministre, vous commencez à -41 secondes, ce qui me paraît peu pour vous laisser répondre.

Je pense que personne ne m'en voudra de donner un peu de temps à Mme la Ministre pour répondre aux questions.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Président, je vais essayer d'être brève, surtout en vous donnant un mot peut-être sur les questions relatives à l'enjeu des PFAS.

À l'instar des crises précédentes, comme l'a indiqué M. Wahl tout à l'heure, nous devons faire face aujourd'hui à une nouvelle crise, celle de substances chimiques qui sont diffusées massivement dans notre environnement : les PFAS.

Nos concitoyens sont inquiets à cet égard et en demande d'actions concrètes. C'est justement ce que le Gouvernement met en place en dégagant les budgets nécessaires pour ce faire en ayant – c'est évidemment un impératif – une vue complète sur la situation actuelle des PFAS dans l'eau de distribution.

Premièrement, c'est l'objet du monitoring des eaux de distribution mis en place depuis septembre dernier par la SWDE, pour l'ensemble des distributeurs, sur demande du Gouvernement. Le timing prévu initialement, vous le savez, a été largement accéléré afin de disposer, avec trois mois d'avance sur le timing initial, des résultats complets pour ce monitoring des eaux de distribution, et ce depuis ce lundi.

J'en profite pour remercier tous les services qui ont mis les bouchées doubles pour obtenir ces analyses dans des délais extrêmement serrés.

Deuxièmement, en s'entourant de spécialistes des substances toxiques pour prendre des décisions basées sur les dernières recherches en matière de santé et sur le consensus scientifique également, surtout pour pouvoir fournir des recommandations claires aux citoyens, un conseil scientifique indépendant a été institué très rapidement par le Gouvernement. Il est désormais composé de neuf membres aux compétences complémentaires, avec des missions précises dédicacées. Comme vous le savez, nous avons travaillé avec les groupes de la majorité pour instituer formellement ce conseil indépendant et pouvoir rémunérer ses membres à travers un amendement budgétaire au sein du budget initial 2024, qui vous est soumis aujourd'hui.

Troisièmement, le Gouvernement souhaite aussi accompagner les personnes inquiètes d'avoir consommé de l'eau où des dépassements parfois faibles, parfois plus importants, de la future norme de 100 nanogrammes par litre, ont été constatés. Le Gouvernement a ainsi validé, fin de la semaine dernière, le dispositif de prélèvement sanguin et de suivi sanitaire des personnes concernées, ainsi que le lancement du marché public pour ces prélèvements et pour les analyses associées.

Quatrièmement, il importe également d'investiguer ces pollutions sur le plan environnemental pour identifier les sources précises de celles-ci et apporter des réponses structurelles et durables sur le terrain, mais aussi pour identifier plus complètement les sites à risque dans notre Région et les éventuels pollueurs.

Toutes ces actions ont été ou seront inscrites dans le budget 2024 à travers la programmation du Fonds de protection de l'environnement qui, comme vous le savez, est soumise à la validation du Gouvernement dans le premier trimestre de l'année budgétaire en question. Il y a bel et bien des budgets dédiés dans le cadre de l'initial 2024 pour financer l'ensemble de ces mesures.

Enfin, le Gouvernement est sensible à la question de l'indemnisation des victimes de ces polluants. À cet effet, il semble pertinent de travailler sur un mécanisme équitable de financement des coûts résultant de la contamination par les PFAS. Ce mécanisme devrait s'appuyer sur le principe pollueur-payeur. Il faut évidemment appliquer ce principe de la manière la plus adéquate et la plus juridiquement correcte. Les travaux sont en cours à cet effet. Cette question doit également être discutée avec les autres Régions et le Fédéral.

En 2023 déjà, Monsieur Dupont, en parallèle du travail normatif réalisé à travers le décret Eau potable présenté au sein de cette assemblée en avril dernier, nous avons déjà mobilisé des moyens budgétaires importants sur ce dossier des PFAS :

- un monitoring, je le disais, anticipé des eaux de distribution, 300 000 euros sur le budget 2023 ;
- la surveillance environnementale des décharges monitorées par l'ISSeP et la SPAQuE élargie aux PFAS, 65 000 euros ;
- une subvention à l'ISSeP pour la caractérisation de sites à risques PFAS au niveau des sols et des eaux souterraines, 620 000 euros ;
- une subvention à l'ISSeP pour le contrôle de l'eau dans les eaux patrimoniales non destinées à la distribution, 165 000 euros ;
- ou encore l'équipement supplémentaire du laboratoire de mesures de l'ISSeP, 500 000 euros.

Au total, c'est plus de 1,6 million d'euros qui a été dégagé dès l'année 2023, dès le budget 2023, et ce, rien que sur la problématique des PFAS.

Quant au montant de 8 millions d'euros que vous évoquez à l'égard du secteur de l'eau, en date du 15 décembre 2022, le Gouvernement a décidé de soutenir les distributeurs d'eau face à la crise énergétique en vue de maîtriser le prix de l'eau via une subvention à la SWDE. Cela partait du constat suivant : vu le contexte particulièrement tendu pour le secteur, ses représentants avaient été invités, à la demande des cabinets des ministres de l'Économie et de l'Environnement, à dégager les meilleures pistes de solution pour limiter justement les augmentations du prix de l'eau dans les années à venir, et ainsi préserver le portefeuille de nos concitoyens.

Cela avait été constaté, alors que la flambée du prix de l'énergie affectait très significativement le coût de la production de l'eau au moins en 2022 et en 2023, avec une augmentation de la facture énergétique. Il ne s'agissait nullement d'un financement structurel que nous retirerions cette année, mais bien d'une aide conjoncturelle en lien avec cette crise énergétique.

Il en est de même – je terminerai par là, Monsieur le Président, pour ne pas être trop longue et pour répondre à la question de M. Dupont – relativement aux intercommunales de déchets, elles ont aussi bénéficié d'une aide conjoncturelle similaire de 8 millions d'euros en 2023 en lien avec la crise énergétique. Pour cette année 2024, les intercommunales ne nous ont plus fait part de hausse de leurs coûts liée à cette crise énergétique, hormis des hausses de coûts liées à une évolution plus classique de l'inflation, de l'ordre de 2 %.

Dans les arrêtés ministériels de subventionnement exceptionnel des intercommunales en 2023, pour ce montant de 8 millions d'euros, il était bel et bien indiqué que le montant des subsides devait être

rétrocédé intégralement aux communes qui adhèrent à l'intercommunale en question. Grâce à ce subside, plusieurs intercommunales – INTRADEL, Hygea, Idelux, BEP, Ipalle, et cetera – ont décidé de maintenir le niveau de leur appel à cotisation 2023 et 2024 au même niveau que celui de 2022 afin de ne pas induire d'augmentation importante de la taxe communale. C'est bien ce qui a été appliqué et observé dans de nombreuses communes, et ce, encore au bénéfice du portefeuille de nos concitoyens.

M. le Président. – Nous passons aux répliques.

Je rappelle qu'il y a dix minutes pour les partis de l'opposition et cinq minutes pour les partis de la majorité, toute réplique comprise, puisque plusieurs sont intervenus en questionnant nommément des ministres. Ce ne sont pas des minutes qui s'ajoutent, mais un paquet de dix minutes pour l'opposition et un paquet de cinq minutes pour chaque parti de la majorité.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je remercie les différents ministres pour leurs éléments de réponse ou pour leur tentative d'expliquer que le paquebot « budget wallon » ne fonce pas droit sur l'iceberg, et ce, sans décélérer. Hélas, les éléments fournis par les différents ministres sont loin de nous rassurer, chers collègues.

J'ai entendu le chef de groupe du MR dire tantôt que l'avis de Moody's était « excellent ». Monsieur le Ministre, j'aimerais bien que nous recevions l'excellent avis de Moody's qui maintient, en fond de cale, la Wallonie et son budget en division 1. Je pense que ce qui est derrière l'annonce est aussi intéressant en la matière. Voilà un document.

Même chose, vous avez fait référence dans votre réponse, Monsieur Dolimont, au logiciel OPERA. Vous dites que « c'est OPERA qui nous aide à garder la trajectoire ». Je rappelle, chers collègues, que ce logiciel est la chasse gardée du Gouvernement wallon et que, en aucun cas, les parlementaires n'y ont accès. Dire que l'on a les paramètres : comment peut-on avoir de la prévisibilité, nous qui ne disposons pas des moindres projections budgétaires si ce n'est un tableau final avec un beau graphique qui nous dit : « Tout va aller bien demain, soyez rassurés, bonnes gens » ?

La réalité, chers collègues, est que cette majorité PS-MR-Ecolo, au fil des quatre années et demie de sa gestion, n'a fait aucun choix ; juste des plus et des plus. Des choix positifs, oui, pour dépenser de l'argent, certainement ! D'autant, chers collègues, que l'argent était facile. C'était vrai jusqu'il y a peu, les taux d'intérêt étaient bas et l'argent se trouvait facilement, les banques financées par la BCE prêtaient largement à la Wallonie.

J'ai entendu certaines choses tantôt de l'un ou l'autre collègue des bancs de la majorité, dire : « vous

demandez toujours plus d'argent, souvenez-vous, pour le soutien aux entreprises pendant le covid », et cetera. Jamais, chers collègues, Les Engagés n'ont dénoncé les montants budgétaires octroyés ou prévus pour faire face aux crises. Ce n'est pas cet élément qui nous pose problème. Ce qui nous pose problème, c'est le reste, ce qu'il y a à côté, en ce compris un budget obèse, celui du Plan de relance de la Wallonie.

J'ai entendu le ministre-président dire tout à l'heure : « On n'a jamais fait un aussi grand Plan de relance ». En effet, on n'a jamais dépensé autant d'argent. Dans le Plan de relance, il n'y a pas que des dépenses de relance, il y a toute une série de politiques nouvelles que les ministres se sont fait un plaisir d'initier et de dépenser. Certes, il y a des choses intéressantes, nous ne disons pas le contraire, mais les limites budgétaires wallonnes, elles existent. La relance pour la relance, la dépense pour la dépense, cela ne suffit pas.

Contrairement à ce que ceux et celles qui avaient travaillé à la préparation de Get up Wallonia, le bureau d'études, que nous avons sollicité, avait dit : le plus important dans les plans d'investissement et dans les plans de relance est de réaliser une évaluation *ex ante*, *ex itinere* et *ex post*.

Y a-t-il eu une analyse *ex ante* sur la moindre des 319 mesures du Plan de relance ? La réponse est non. Le Gouvernement a choisi de dépenser sans évaluer. Nous avons déposé des dizaines et des dizaines de questions pour savoir si les mesures avaient été évaluées, si l'on savait combien le taux de pauvreté avait diminué, si l'on savait combien de tonnes de CO₂ on avait épargnées et si l'on savait combien d'emplois on allait créer. Il n'y a eu aucune réponse, parce que cette évaluation n'a pas été réalisée.

Pour preuve, les partenaires sociaux, économiques et environnementaux de la Wallonie n'ont pas validé l'entièreté du plan. Il y a eu un accord en janvier 2022 que nous avons applaudi. Nous avons applaudi quand les membres du comité de gestion du CESE – patrons, syndicats et environnementaux – se sont mis autour de la table avec le Gouvernement pour déterminer un plan d'actions prioritaires – quatre exactement –, pour 2,5 milliards d'euros, auxquels on rajoute le milliard d'euros de relance européenne et les quasiment 800 millions d'euros de reconstruction des vallées inondées. C'était le juste Plan de relance.

Le restant, je suis désolé de le dire, mais c'est au-delà des moyens et des capacités de la Wallonie. Les partenaires ne les ont pas validés. Ce sont les choix des ministres. C'est là que nous pointons l'excès de dépenses qui va plomber le paquebot Wallonie et son budget.

Je vous ai interpellé tantôt, en disant qu'il n'y a pas de réforme structurelle. Vous me dites : « Si, il y a un

décret-programme qui arrive ». C'est un décret-programme qui vise simplement à pérenniser des cavaliers budgétaires. On n'est pas dans une réforme structurelle.

Les réformes structurelles, vous les avez citées en Commission du budget. Vous les avez citées pour une centaine de millions d'euros sur les 500. C'est la réalité des dépenses structurelles. Aujourd'hui, vous pouvez dire : « Je ne suis pas d'accord avec vous, ce n'est pas la bonne interprétation ». Vous pouvez le dire à votre aise, puisque, de toute façon, il n'y a personne pour le vérifier.

Tantôt, vous disiez : « La Commission externe de la dette nous a « donné l'onction ou l'accord » par rapport à ce que l'on faisait ». C'est faux ! Quand nous avons interrogé M. Hilgers – vous étiez présent en commission – pour savoir si les efforts étaient structurels, il a dit que ce n'était pas sa mission. Nous avons réinterrogé la Cour des comptes il y a quelques semaines. Sa réponse est également : « Nous ne savons pas vérifier si les économies sont structurelles ». C'est la réalité.

Aujourd'hui, il y a une promesse, un engagement. On nous parle d'OPERA, mais, en réalité, on n'a aucun outil objectif capable de dire si les efforts sont structurels. C'est extrêmement dangereux pour l'avenir.

Je terminerai par une petite citation : « Je n'ai jamais vu un naufrage. Je n'en ai jamais vécu. Je ne me suis jamais trouvé dans une situation qui aurait pu me mener à un tel désastre ». Cette citation est d'Edward Smith, le premier et le dernier capitaine du Titanic.

M. le Président. – Il restera 3 minutes 14 pour les autres intervenants de votre groupe.

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – J'ai pu m'exprimer tout à l'heure et je remercie les membres du Gouvernement qui ont apporté des réponses aux différents interpellants.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je voudrais réagir par rapport à ce que disait Mme Morreale sur les aides à l'emploi dont j'ai parlé tout à l'heure. Ce qui est surprenant, ce n'est pas qu'elles existent – le fait qu'il y ait des aides à l'emploi qui puissent soutenir l'emploi n'est pas étonnant –, mais que les syndicats, notamment la FGTB, disent dans leur mémorandum pour 2024 que ces aides à l'emploi ratent leur cible. Si ces aides sont mises en place pour rapprocher le public le plus éloigné de l'emploi effectif et durable, cela ne fonctionne pas.

Des mesures ont été prises, je l'ai dit tout à l'heure, pour l'équivalent de 3 % de ces aides. On est vraiment loin du compte. Là, je n'entends ni Mme Morreale ni le Gouvernement dire : « Par rapport à cela, on devrait

examiner de manière très claire si cet argent qui est dépensé l'est à bon escient ». On a un problème. Il manque une analyse sérieuse, qui était promise dans la Déclaration de politique régionale par l'ensemble des groupes de la majorité, mais qui n'est pas effective. Il manque une analyse sérieuse de cet argent qui est cédé aux entreprises, aux grandes entreprises en particulier, sans qu'il y ait de retour pertinent, sans qu'il y ait un retour par rapport à ces investissements.

Quand on a eu cette discussion sur les aides énergétiques par rapport à certaines entreprises comme TotalEnergies avec M. Borsus – qui n'est pourtant pas, je pense, suspect d'être de gauche –, il y a eu la réflexion de se dire qu'une série d'aides doivent effectivement être consacrées à d'autres entreprises que les aides à TotalEnergies ou à Engie. Là, il y a eu une réflexion, une action a été menée sur un élément, très limité évidemment, de nos structures économiques. En tout cas, une action a été effectivement menée. L'étonnement, c'est que, sur le banc de Mme Morreale, il n'y a pas cette visibilité, cette vigilance, pour justement aller voir quels sont les effets d'aubaine et ce qu'il faut supprimer comme effet d'aubaine. De ce point de vue, ce budget rate sa cible aussi en termes d'économie.

Sur la question du logement, je suis très surpris parce que – je suis désolé pour toutes les personnes qui sont sur liste d'attente, toutes les personnes qui sont préoccupées par rapport à la question du logement – le ministre Collignon ne répond pas aux interrogations de mon camarade John Beugnies sur la question du logement. Dans sa prise de parole qui n'était pas extrêmement longue, c'est vrai, je pense qu'il y a peut-être 0,3 % qui a été consacré à répondre sur la question du logement, alors que c'est vraiment une bombe sociale. C'est de cela qu'on parle. On est en train de parler de 4 000 ménages qui ne sont plus dans les logements sociaux depuis 2006. Ce sont les chiffres. Il y a 45 000 personnes qui sont sur liste d'attente, c'est énorme.

Quand on voit l'évolution du logement social depuis 2019, on ne peut que constater que face aux chiffres ambitieux qui avaient été communiqués, on est à 492 logements en plus depuis 2019. Dans ma province, le Hainaut, il y a même 471 logements sociaux en moins. C'est vraiment assez catastrophique.

J'entends régulièrement, sur les bancs du PS, que l'on parle de responsabilité. Oui, mais bon, quand, à un moment donné, les résultats ne viennent pas, quand on est en majorité et qu'on a le maroquin ministériel, la compétence ministérielle du Logement social depuis plusieurs décennies et qu'il ne se passe rien, il y a là un problème de responsabilité. La situation n'évolue pas. La situation par rapport au logement est en train de s'aggraver. Tout le monde parle de bombe sociale. Finalement, que fait ce Gouvernement ? C'est simplement toujours parler du même montant de

rénovation – très importante – mais qui, hélas, n’ajoute pas en termes de nombre de logements.

Un élément concret auquel M. Collignon ne nous a pas fait l’honneur de répondre, c’est que son propre président de parti dit, dans ce qu’il a appelé le Congrès des communes – je crois, un truc de ce style-là –, au congrès PS des communes, ont été évoquées certaines mesures. Par exemple, ne faudrait-il pas obliger les communes à construire plus de logements sociaux ? Voilà, c’est une mesure intéressante. Ne faudrait-il pas aller vers une régulation obligatoire des loyers ?

J’ai posé la question via les réseaux sociaux à M. Magnette ce que signifiait « régulation obligatoire des loyers » parce que, selon moi, cela veut dire « grille contraignante des loyers ».

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – J’ai déjà répondu à cela 27 fois en commission. Venez une fois dans ma commission et vous aurez vos réponses. Je trouve votre attitude scandaleuse.

M. Mugemangango (PTB). – Je suis certain que le président de ce Parlement vous laissera répondre si vous le souhaitez, Monsieur Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Votre attitude est scandaleuse ! Planchez sur le compte rendu du Parlement et vous aurez la possibilité de lire attentivement mes réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je serais heureux de revenir en commission pour avoir réponse à ma question.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous posez toujours des questions, et vous ne venez pas.

M. Mugemangango (PTB). – Pourquoi, d’année en année, depuis que mon camarade, John Beugnies, est dans ce Parlement, on revient sur cette proposition de grille contraignante des loyers ? Nous l’avons déjà dit, votre grille incitative des loyers ne fait qu’aider le locataire à constater qu’il s’est fait rouler. C’est tout ce qu’il va se passer. Quand y aura-t-il cette grille contraignante des loyers ? De ce point de vue, la distance entre la parole et les actes est toujours de fait au Parti socialiste.

Sur la question des indépendants, Monsieur Borsus, oui, c’est bien d’avoir pris deux minutes pour répondre, mais...

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Je vais répéter ma phrase : c’est bien. Quand je dis que c’est bien, c’est bien.

C’est bien d’avoir pris deux minutes pour répondre, mais en fait, vous mélangez évidemment toute une série d’aides. Notre propos n’a jamais été de dire que le Gouvernement wallon n’aide pas les grandes entreprises. C’est justement le contraire. Notre propos est bien de dire que les PME et les indépendants, face à la facture énergétique, ils n’ont pas pu compter sur vous.

Quelle est la situation actuelle ? En 2023, il y a eu 9 500 faillites. Voilà la situation. Au niveau de l’aide de 165 millions d’euros, il y a effectivement 13 % de l’aide qui a été liquidée. Ces 13 %, s’il fallait vous donner un bulletin sur 10, on est à 1,3 sur 10. De ce point de vue, effectivement, les indépendants n’ont pas pu compter sur vous.

Sur la question des PFAS, mon camarade Dupont a déjà dressé le tableau. Je vais quand même rappeler ici que l’ensemble du Gouvernement était au courant de la situation depuis plusieurs mois et je suis vraiment étonné.

(Réactions dans l’assemblée)

Oui, cela a déjà été entendu très clairement en commission. Monsieur Borsus, vous pouvez peut-être demander aux camarades de votre groupe de vous informer de ce qui se dit en commission. En tout cas, ce qui a été clairement dit, c’est que...

(Réactions dans l’assemblée)

Oui, je sais, chez vous, il n’y a pas de camarade. C’est votre problème, évidemment.

Ce qui a été dit très clairement, c’est que, depuis le mois d’août dernier, la situation était connue par le Gouvernement. Là, je suis vraiment étonné qu’il n’y ait pas de solutions sérieuses pour les victimes du PFAS – qui sont nombreuses – dans ce budget. Quand mon camarade Dupont dit que s’il fallait justement attendre le rythme actuel, par exemple des dépistages, il faudra 17 mois pour organiser tout le dépistage nécessaire. Cela demande des fonds et des ressources humaines. Quand on dit que toute une série de secteurs ont été ou seront impactés par les PFAS, cela demande des fonds. Ici, il y a zéro réflexion par rapport à cet impératif de pouvoir aider les citoyens, par rapport à une responsabilité qui n’est pas la leur. Eux n’étaient pas au courant de la situation, il faut pouvoir les soutenir.

Pour reprendre la réflexion de mon camarade Dupont, oui, il faut prévenir les citoyens. Nous, ce que l’on veut aussi dire aux citoyens, c’est que ce budget ne sera pas à leur service. Finalement, ce budget, ce sont eux qui le paieront.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Monsieur le Président, j'ai deux ou trois brèves considérations.

Je constate que, dans les répliques, ce qui est quand même inhabituel dans un débat budgétaire, il y a plus d'éléments nouveaux que dans l'intervention initiale. C'est un petit peu particulier comme manière de travailler. J'en prends simplement acte.

À l'attention de M. Mugemangango, de ses affirmations sur les PFAS et de la supposée connaissance des uns et des autres. – un peu comme tout à l'heure lors de l'incident que l'on a connu –, vous dites n'importe quoi et vous dites des mensonges, mais ce n'est pas grave, nous en prenons acte et nous y sommes habitués.

M. Mugemangango (PTB). – C'est ce que la Mme la Ministre Tellier a expliqué en commission et cela a été confirmé par M. Crucke, qui était au Gouvernement.

M. le Président. – Vous n'avez pas la parole, Monsieur Mugemangango.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – En ce qui concerne ce même dossier, Madame la Ministre, mon groupe restera particulièrement attentif parce que, ce qui est vrai – tout le monde le reconnaît dans cette assemblée –, c'est qu'il y a un problème inquiétant et grave. Le Parlement s'en est saisi, le Gouvernement s'en est saisi. Lorsque le ministre-président s'est exprimé à cet égard en disant qu'il appartenait au Gouvernement de faire en sorte que toutes les conditions puissent désormais être totalement rencontrées, il a totalement raison et nous soutenons ces propos.

Un dernier mot à l'attention des Engagés. Monsieur Desquesnes, j'ai eu l'impression que vous cherchiez quelque chose à dire. À part quelques considérations sur les arts de la navigation, je dois vous avouer ne pas avoir retenu grand-chose d'autre, mais c'était en partie intéressant, et je vous en remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie les ministres pour les différentes réponses aux questions qui ont été posées.

La Wallonie va poursuivre son travail et le chemin de crête entre la nécessité d'investir pour la transition et pour le redéploiement et, en même temps, la nécessité de réduire le déficit de la trajectoire telle qu'elle a été proposée : réduire la dette écologique et réduire le déficit budgétaire.

J'ai entendu les Engagés revenir sur leurs propos. Je veux rappeler ici que le solde du compte exécuté est

aussi une très bonne mesure de la validité des estimations qu'ils ont faites.

Pour la troisième fois, en 2022, nous avons eu un déficit exécuté nettement inférieur au déficit voté par ce Parlement : 1,365 milliard d'euros pour plus de 3 milliards d'euros de déficit budgété. On peut comparer avec l'année 2019, année que vous connaissez bien. Le budget était présenté en équilibre. L'année s'est terminée avec un déficit de 1,1 milliard d'euros. On n'est pas tellement loin, mais l'annonce était radicalement différente. On est ici loin de l'austérité. J'ai entendu certains évoquer telle ou telle diminution budgétaire dans telle dépense. Il faut aussi considérer le Plan de relance pour la Wallonie dans une série de départements et le fait que, en 2023, on avait dans telle ou telle ligne budgétaire des éléments ponctuels liés spécifiquement à l'explosion du prix de l'énergie. Je remercie le ministre du Budget pour le suivi qu'il assurera. Il a évoqué le travail avec Wallonie Finance Expertise, si j'ai bon souvenir de la nouvelle appellation du CeSEFF.

Quant à la trésorerie et la dette des UAP, j'ai également entendu ses réponses sur le bon d'État. En la matière, ce sont bien de calculs qu'il s'agit. Mon propos, quand j'ai révoqué cette proposition, se situait sous un angle pragmatique : comment cette Région peut-elle emprunter au moindre coût ? Il ne s'agit pas d'un propos idéologique. Vous m'avez répondu avec un certain nombre d'estimations chiffrées et vous avez aussi maintenu votre ouverture pour, dans les mois qui viennent, rester attentif aux conditions. Je pense que c'est la démarche qui s'impose.

Enfin, Monsieur le Président, un dernier mot pour revenir sur l'importance du débat européen quant aux règles budgétaires. J'ai apprécié la contribution de M. Crucke à cette discussion. Je pense que, à côté de notre travail budgétaire, c'est un enjeu qui mérite l'attention de chacun dans sa famille politique pour les semaines qui viennent.

Pour terminer, j'entends que le Gouvernement travaille jusqu'à la toute fin de la législature. Il reste énormément de travail. Il s'agit de rester concentrés sur le fond malgré certaines distractions plus politiques que certains peuvent chercher à opérer.

M. le Président. – Je remercie les chefs de groupe pour leurs répliques et dont certains ont englobé les répliques individuelles.

Il me reste à signaler à MM. Crucke, de Lamotte, Mme Goffinet et M. Dispa qu'il leur reste 3 minutes et 14 secondes à utiliser s'ils le souhaitent, à moins qu'ils estiment avoir été bien représentés par leur chef de groupe.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (Les Engagés). – On poursuivra le débat en commission.

M. le Président. – MM. Fontaine, Di Mattia et Mme Pécriaux ne souhaitent pas répliquer.

La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Sur les APE, j'ai entendu la ministre répondre un taux de 4,04 %. Le tout est de savoir sur la base de quels chiffres elle travaille ce montant parce que les chiffres, dans son budget, sont en diminution. Les prises d'aides covid sont-elles intégrées ou non ? Cela change beaucoup le calcul puisqu'on serait alors avec une norme de plus de 8 %, si vous voulez respecter l'indexation correcte.

M. le Président. – Il reste deux minutes à M. Hermant, Mme Lekane, MM. Beugnies et Dupont.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je profiterai de ces petites minutes pour répondre au groupe MR qui accuse mon camarade de dire n'importe quoi.

(Réactions dans l'assemblée)

En août 2023, quand Mme la Ministre demande pour faire le monitoring de l'eau à l'ensemble du Gouvernement, elle accompagne cela d'une note.

(Réactions dans l'assemblée)

Si, je l'ai. Ne vous inquiétez pas, j'ai la photo et je vais la mettre en photo sur Twitter tantôt.

Dans cette note, il est écrit : « Il y a au moins trois puits de captage en Wallonie qui contiennent des PFAS. Ceci justifie la demande de monitoring de l'eau ». Cela veut dire que, à partir d'août 2023, l'ensemble du Gouvernement a au minimum cette information qu'il y a des puits de captage en Wallonie qui contiennent des PFAS. L'ensemble du Gouvernement est au courant.

Y a-t-il, à ce moment-là, une réaction vers les citoyens ? Un autre ministre a-t-il réagi ? Non. C'est ce que dénonce mon camarade, et il a parfaitement raison.

M. le Président. – Le temps étant écoulé, il reste trois minutes pour le groupe MR.

La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. J'avais beaucoup de questions et il y en a quelques-unes qui restent en suspens.

La question des 18 millions qui sont devenus 60 millions, savoir si cela vient de la convention, j'aurai l'occasion d'y revenir ultérieurement en commission par questions écrites.

La question des estimations dont vous disposez actuellement pour les extensions, là, je n'ai pas de réponse et cela m'embête un petit peu plus. J'imagine que, comme pour les questions sur les autres options et scénarios que vous êtes en train d'investiguer et la question du financement, tout cela est un peu concomitant. C'est à l'ordre du jour du Gouvernement de demain. On aura certainement l'occasion d'y revenir.

C'est un peu embêtant parce qu'on est dans les discussions budgétaires et je ne voudrais pas que les gens aient l'impression que l'on donne ici un chèque en blanc. Tout cela est en cours. Comme je le disais, on aura l'occasion d'y revenir.

Sur la question de l'extrême urgence, c'était vos propos en commission, vous travaillez en extrême urgence, vous m'avez répondu : « Nous avançons, nous avons besoin de temps. » Du coup, cela sème plus la confusion qu'autre chose, mais j'imagine qu'on aura l'occasion d'y revenir, puisque maintenant vous avez et vous prenez un petit peu plus de temps, ce qui nous en laisse aussi pour y revenir.

Par contre, il y a une question qui me semble problématique de laisser sans réponse, c'est celle d'éventuelles indemnités pour l'adjudicataire pour l'extension vers Herstal. Il y a eu une suspension du contrat par la Région wallonne à cause d'un tiers, à savoir CAF. L'adjudicataire pourrait, à un moment donné – on le voit régulièrement, il y a une jurisprudence en la matière –, se retourner contre le pouvoir adjudicateur, à savoir la Wallonie ou l'OTW, pour demander des indemnités. C'est peut-être déjà le cas, je ne sais pas. Là, cela aurait été intéressant pour notre Parlement d'avoir l'information en toute transparence. Je ne sais pas si vous l'avez. Si oui, j'aimerais l'obtenir, parce qu'il est problématique que cette question reste sans réponse.

M. le Président. – M. Douette ne souhaite pas répliquer.

Un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Florent, Mmes Laffut et Pécriaux (Doc. 1516 (2023-2024) N° 11).

L'amendement a été déposé sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024
(DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 À 3BIS)**

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 à 3bis).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 24 ?

Art. 2 à 24

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 24 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2024
(DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 À 1TER À 10BIS)**

Examen du tableau budgétaire et des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen du tableau budgétaire et des articles du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 à 1ter à 10bis).

Nous commençons par l'examen du tableau budgétaire.

Tableau budgétaire

Pas d'objection ?

Le tableau budgétaire est adopté.

Nous passons ensuite à l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 256 ?

Art. 2 à 256

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 256 sont adoptés.

Un amendement visant à insérer un article 256/1 a été proposé, après approbation du rapport, par M. Florent, Mmes Laffut et Péciaux (Doc. 1516 (2023-2024) N° 11).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 257.

Art. 257

Pas d'objection ?

L'article 257 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 258 ?

Art. 258

Pas d'objection ?

L'article 258 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'amendement et l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
DU PARLEMENT DE WALLONIE POUR
L'ANNÉE 2024
(DOC. 1517 (2023-2024) N° 1 ET 2)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 1517 (2023-2024) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de la comptabilité.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Léonard sous le n° 1517 (2023-2024) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Quand on regarde le budget de fonctionnement du Parlement wallon, le premier constat, c'est que cette législature va être celle du maintien des privilèges. C'est ce qu'il va se passer. C'est une question qu'on a déjà évidemment évoquée à de nombreuses reprises dans ce Parlement.

Quand on regarde les chiffres, les salaires des députés restent très élevés, entre 6 500 et 7 000 euros nets par mois, ce qui fait un total de plus de 9 millions d'euros pour les dépenses du Parlement.

Les primes de fin de mandat qui vont survenir sont pour nous non pertinentes parce qu'il n'y a aucune fonction dans la société où l'on gagne des millions ou des milliers d'euros au terme d'une carrière. Ici, on parle quand même de 2,2 millions d'euros.

On a eu une discussion, il y a plusieurs mois, sur les rémunérations complémentaires puisque, dans ce Parlement, il ne suffit manifestement pas de toucher son salaire de parlementaire. En effet, quand on est chef de groupe, membre du Bureau ou président du Parlement, on touche un supplément de salaire en plus du salaire de parlementaire. Cela représente, pour les dépenses du Parlement, un coût de 287 000 euros.

Je rappelle d'ailleurs à l'ensemble des groupes que l'on avait eu, il y a quelques mois, une discussion pour remettre en question ces salaires supplémentaires. Il y avait d'ailleurs eu des déclarations de certains membres d'autres groupes, que ce soit dans ce Parlement ou dans d'autres parlements, pour remettre en question ces rémunérations que l'on appelle « les rémunérations des fonctions spéciales ». Quand il y a eu ces discussions au Bureau, cela a été renvoyé aux groupes. Je réitère l'invitation que j'ai déjà envoyée à l'ensemble des chefs de groupe par écrit, à savoir la possibilité de discuter d'une modification de cette réglementation, qui permet, finalement, de percevoir des rémunérations en plus du salaire de parlementaire qui est déjà relativement confortable.

Un autre débat est celui du financement des partis politiques, des groupes politiques. À l'instar de ce qui se passe au niveau fédéral, les groupes politiques bénéficient ici aussi d'une dotation de subsides aux groupes politiques. C'est quand même un montant important de 9,7 millions d'euros de dépenses pour le Parlement. Là aussi, il est clair qu'il faut le revoir, le diviser par deux, pour justement limiter ce financement aux groupes politiques et aux partis politiques. Je le dis parce que l'on sait très bien ce qui est en train de se passer, on est en train de parler d'un budget qui est déficitaire, et, au-delà de la considération budgétaire, c'est très important de constater qu'il y a un éloignement très important entre le niveau de vie de nos concitoyens – je rappelle qu'en Wallonie, par exemple, le salaire médian est de 2 300 euros nets par mois – et le niveau de vie des parlementaires, sans parler des ministres, mais qui ne font pas partie de ce budget.

Pour nous, c'est aussi une question démocratique d'avoir ce débat sur ce rapprochement.

Un autre élément qui nous paraît important est la question de la transparence.

Il y a maintenant une Commission de la comptabilité. J'entends régulièrement d'aucuns dire : « On a fait une proposition, en tant que majorité, de faire une Commission de la comptabilité, qui d'ailleurs existait dans d'autres parlements ». C'est un outil important, je ne le nie pas. Il faut bien reconnaître que cette Commission de la comptabilité, qui aurait pu exister il y a 10 ans ou 20 ans, existe aussi parce qu'il y a eu une pression faite par les révélations de la presse, une pression populaire et une pression de l'opposition politique dont le PTB, afin de prendre des mesures.

Il y a eu cette Commission de la comptabilité et c'est une bonne chose. Néanmoins, cela ne suffit pas en termes de transparence. Par exemple, je suis toujours dans l'incompréhension : pourquoi tous les tableaux auxquels nous sommes confrontés ou invités à aller consulter dans des *data rooms*, dans des procédures de confidentialité, ne sont-ils pas simplement accessibles au public ?

Je peux très bien le comprendre quand il s'agit de protéger des personnes – notre personnel, par exemple –, cela me paraît tout à fait évident. Par contre, tout mandataire politique ici dépense de l'argent public pour ses fonctions et tout citoyen doit pouvoir connaître l'état des finances du Parlement de Wallonie et la manière dont cet argent est dépensé. Si l'on prend la Maison des parlementaires, par exemple, on a des chiffres globaux dans les documents qui sont accessibles, mais les tableaux concrets pour savoir effectivement pourquoi et dans quoi ont été dépensés les frais supplémentaires sont des tableaux de chiffres. Pourquoi, finalement, ne pas les mettre à la disposition du public ?

Quand on parlait, par exemple, de transparence au niveau des rapports du Bureau, notre position reste que les rapports du Bureau devraient être, sauf pour protéger, comme je l'ai dit, les membres du personnel, accessibles au public. Actuellement, on a des communications extrêmement limitées qui ne reflètent pas toute la complexité et la richesse des débats qu'il y a dans ce Bureau.

Au niveau de la transparence, spécifiquement la question des dépenses, il y a encore beaucoup de choses à faire.

Ensuite, il y a la question de la gestion même de ces dépenses. Un élément qui est très important par rapport à cela, qui a encore paru dans la presse il y a quelques heures, on sait que ce que l'on appelle la maison Huart aura un impact important sur les dépenses du Parlement, impact d'ailleurs inconnu. Cette maison a été achetée à 650 000 euros par le Parlement wallon pour avoir une cour de 37 000 euros. C'était cela à la base. Il fallait

avoir la maîtrise du terrain sur une cour de 37 000 euros. On achète une maison de 650 000 euros, apparemment sans la visiter sérieusement.

J'ai encore lu dans la presse qu'elle aurait été probablement visitée. On n'est pas sûr d'avoir visité cette maison, ce qui est fou. Personne ne peut comprendre que l'on fasse une telle acquisition, sans visiter cette maison. Il se fait que cette maison est dans un état déplorable. Elle est dans un état où c'est même dangereux pour les personnes d'entrer dans cette maison ou même pour les riverains. Il faut d'ailleurs prendre des mesures de sécurité immédiates, c'est envisagé.

Même si l'on devait revendre cette maison, on aurait 300 000-350 000 euros à la revente. C'est une perte sèche de 250 000 euros. S'il faut la détruire, même chose, cela va coûter de l'argent. S'il faut en faire autre chose, on a évoqué une crèche, par exemple, cela va coûter énormément d'argent. C'est une décision qui n'est pas une bonne gestion par rapport aux dépenses du Parlement et qui sont une forme de trou noir. On ne sait pas très bien combien cela va coûter à la fin.

Un autre élément dans ces dépenses du Parlement, c'est la question des suspensions. Cette séquence où l'on voit qu'il n'a pas suffi d'avoir des pensions moyennes pour les parlementaires de 4 000 à 5 000 euros nets. Je rappelle que, dans notre Région, la pension moyenne est plutôt située à 1 500 euros nets par mois. On est en train de parler de pension de député de 4 000 à 5 000 euros nets. Il ne suffisait pas à certains parlementaires d'aller jusqu'au plafond de 7 000 euros, il fallait aller jusqu'à un plafond de 9 800 euros, qui finalement a été remis en question. On doit à la complète information de tout un chacun que ces suspensions étaient suspendues depuis le mois d'avril dernier, si, je ne me trompe pas. Ces suspensions ont commencé en 2013. Dans l'ensemble des parlements, à des moments différents, cette modification a mené à ce qu'il y ait des suspensions très importantes.

C'est le PTB qui l'a dénoncé, notamment au niveau du Parlement fédéral. Puis, dans les autres parlements, cela a changé. On va avoir encore aujourd'hui une modification de ces suspensions. C'est une bonne chose, mais des questions se posent. Il y a 26 personnes concernées par ces suspensions. De qui parle-t-on ? Pourquoi n'est-ce pas clair ? Pourquoi les mandataires qui ont profité de ces suspensions ne sont pas connus ? Je ne parle pas des ayants droit familiaux, ce qui est encore autre chose. Je parle des mandataires publics. Pourquoi cette question est-elle importante ? La question est de savoir quel est le manque à gagner pour les finances du Parlement.

Depuis 2013, ces suspensions ont été versées. On devrait pouvoir calculer de combien on parle. Le président du Parlement a déjà évoqué une économie de 450 000 euros par an. Si l'on fait un calcul à la grosse louche, on remonte à 2013 et cela fait

4,5 millions d'euros. C'est plus compliqué que cela, puisque les ayants droit ne sont pas forcément du même nombre chaque année. Il nous a été répondu en Commission de comptabilité qu'il serait impossible de faire ce calcul. Pour nous, c'est clair que faire ce calcul ne serait pas très compliqué. On parle de 10 listings pour faire le calcul concret pour savoir quel est le manque à gagner. On sait que le niveau de suspension n'est pas le même pour tout le monde.

Pourquoi j'en parle ? Le budget 2024 du Parlement hérite d'une situation antérieure qui n'est pas facile au niveau des suspensions et d'autres dépenses. On va encore avoir l'occasion d'évoquer les comptes 2022, sur lesquels les zones d'ombre sont extrêmement nombreuses. En fait, on ne sait pas exactement comment les dépenses ont été validées ou comment certaines dépenses ont explosé. Rien que pour ce qu'on appelle la maison des parlementaires, ce sont 70 % de surcoût en plus qui ont été demandés par le Bureau du Parlement à l'époque. De ce point de vue, les comptes 2022 ne sont pas clairs, et pourtant impactent le budget 2024.

Pour toutes ces raisons, il est hors de question pour nous de soutenir ce budget 2024 des dépenses du Parlement.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Nous avons un budget 2024 qui se caractérise dès l'abord par la sobriété qu'a décidé de mettre en œuvre le Bureau. Il s'agit de réaliser des économies partout où c'est possible, tout en assurant une activité politique de notre Parlement qui soit à la hauteur des responsabilités de la Wallonie, et en maintenant des moyens qui permettent au travail parlementaire de s'exercer pleinement, mais aussi qui restaure la confiance et l'adhésion des citoyennes et des citoyens envers l'action parlementaire.

Le budget 2024 se caractérise aussi par de la clarté et de la pédagogie. C'est un budget qui est présenté et voté en Commission de la comptabilité. C'est là que les avancées doivent être mentionnées. J'en citerai quelques-unes puisque la Commission de la comptabilité a été installée. Celle-ci fait son travail régulièrement et avec toute l'attention requise. Notre Parlement avance dans la mise en place de cadres de suivi et de contrôle de ses dépenses. Un directeur financier a été engagé et vient de commencer son travail.

Un protocole d'accord avec la Cour des comptes pourra agir pour contrôler le compte 2024. Nous comprenons, même si nous la regrettons, son refus exprimé d'agir dès à présent, au vu des poursuites judiciaires et disciplinaires qui sont ouvertes auprès de la justice. Nous avons aussi un plan de recrutement actualisé qui est en préparation ; l'actuel datant de 2013, sa révision s'imposait.

Nous remercions dès lors les services pour les documents clairs et bien structurés que nous avons reçus, permettant la comparaison entre les budgets 2022 et les autres. Les postes budgétaires sont explicités. Le détail des postes « Bâtiments », « Aménagements en immobilier » et « Matériel informatique » est précisé. Je crois que l'on peut le saluer. On peut saluer aussi la démarche de collaboration qui a prévalu pour que ce budget soit construit avec les services et avec une attention de la charge de travail des services du greffe. Ce n'est pas le moindre des enjeux actuels pour des services malmenés pendant trop longtemps.

Au budget 2024, on a une augmentation ponctuelle de l'ordre de 23 % des dépenses courantes, avec néanmoins une diminution du total des dépenses de presque 9 % par rapport au budget 2022. Cette augmentation ponctuelle s'explique dans une large mesure par le fait que l'année 2024 est une année de renouvellement partiel de notre assemblée et que, dans l'état actuel de la réglementation, une série de dépenses y sont liées, y compris au niveau de préavis de certains collaborateurs.

À côté des économies et de la sobriété sur les frais de fonctionnement, le budget 2024 se caractérise aussi par la diminution du total des dépenses en capital avec la finalisation de l'extension opérée en 2023 permettant d'envisager une diminution des dépenses en capital. Ce total est divisé par sept entre les budgets de 2022 et de 2024 et divisé par deux par rapport au budget 2023.

Il est important de souligner que nous avons eu réponse aux questions précises que nous avons pu poser en Commission de la comptabilité. Certes, pour Ecolo, le travail devra se poursuivre, tant en ce qui concerne les indemnités des parlementaires qu'au regard de la dotation au parti.

Il nous faut aussi avancer résolument pour que les parlementaires soient bien sous le régime général des salariés, également au niveau du droit au chômage. C'est une volonté très forte de notre parti et nous la pousserons dans la préparation des négociations futures.

Le budget 2024 conforte des moyens pour la démocratie participative dont nous faisons depuis quelques semaines l'expérience avec les 30 citoyennes et citoyens tirés au sort. Nous nous félicitons enfin que le budget ait bien prévu les moyens pour la création de la commission de déontologie et d'éthique que nous appelons de nos vœux.

Il va sans dire que nous approuverons ce budget.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Chers collègues, un an après la mise en place de notre Commission de la comptabilité, nous sommes réunis aujourd'hui pour l'analyse du budget de fonctionnement 2024 du Parlement de Wallonie.

Tout d'abord, je veux rappeler l'importance d'optimiser la gouvernance avec pour but ultime d'augmenter et de pérenniser la sérénité de l'ensemble des membres du personnel de cette assemblée, ainsi que – cela a été rappelé par d'autres collègues – la confiance des citoyens.

Comme je vous l'avais dit l'an dernier, je considère cette Commission de la comptabilité comme un comité d'audit. En effet, un comité d'audit a pour objectif de diminuer les risques liés à la gestion d'une entreprise. Transposé à notre réalité et à notre fonctionnement, je le vois comme un outil de contrôle interne qui permettra d'améliorer la transparence financière de notre institution.

Chers collègues, que dire de plus ? Je peux vous dire qu'avec les dix membres effectifs de la commission, majorité comme opposition, nous travaillons depuis un an, aidés par les collaborateurs et collaboratrices des groupes qui amènent d'ailleurs leur expertise dans l'analyse des chiffres en lien avec le fonctionnement et le développement de notre assemblée.

Cette commission, c'est aussi un outil de facilitation de la communication entre le Bureau et le reste du Parlement sur les questions relatives aux dépenses, notamment aux dépenses d'investissement.

Je tiens aussi à souligner les différentes mesures adoptées depuis le début de l'année 2023 par le Bureau actuel afin de garantir un contrôle et une transparence maximale des décisions.

Oui, le Bureau du Parlement de Wallonie est, depuis le 21 décembre 2022, ouvert aux partis de l'opposition, regroupant ainsi tous les groupes politiques représentés au sein de cette assemblée. Cette volonté d'impliquer chaque parti dans la prise des décisions relatives au fonctionnement de l'institution s'inscrit dans une volonté de renouveau et de transparence totale.

À chaque réunion de notre commission, le président et la greffière de notre assemblée répondent longuement aux nombreuses questions posées par les membres de la Commission de la comptabilité. En amont de ces discussions en commission, les parlementaires réalisent tout un travail de consultation des documents, avec le soutien du personnel du greffe qui s'implique à 200 % pour nous permettre d'avoir une vision claire et précise sur les données financières, notamment lors du suivi trimestriel du budget. Je tiens à les en remercier vivement.

En ce qui concerne le budget 2024, comme l'a signalé le président de l'assemblée en commission, il faut bien avouer que ce budget a d'abord été examiné en Bureau, mais il est le résultat – Mme Ryckmans l'a rappelé dans son intervention – d'une large concertation et d'une large mobilisation de l'ensemble des services. Ils ont été consultés avec une consigne, celle de mesurer au plus juste les éléments du budget en fonction des

besoins de chaque service. Ce n'est pas une décision descendante des autorités politiques du Parlement vers le personnel. C'est une démarche qui s'est voulue participative et dynamique, venant du terrain, de celles et ceux qui, au quotidien, sont confrontés à la gestion de la réalité, département par département.

Le budget 2024 de notre assemblée se caractérise quand même par une réduction du total des dépenses de 8,9 %, grâce à la diminution du total des dépenses en capital qui est divisé par deux par rapport au budget 2023.

Des éléments de fait ont été ajoutés, tels que :

- le renouvellement des assemblées, avec évidemment un effet sur la hausse des dépenses ;
- les indexations de décembre 2023, de mai et novembre 2024 qui sont annoncées et dès lors bien sûr intégrées vu leur impact sur les traitements des parlementaires et aussi de l'ensemble des collaborateurs et des équipes qui travaillent ;
- sans oublier la dotation qui est en hausse par rapport à 2023 de plus de 3 millions d'euros pour tenir compte du renouvellement de notre assemblée en juin prochain.

Je voudrais également insister sur le plan de recrutement qui est à l'étude, qui permettra de compléter les équipes du Parlement, parce que c'est important d'assurer un service de qualité et encore de renforcer le travail démocratique que nous effectuons tous les jours.

En conclusion, je dirais que la Commission de la comptabilité a amorcé un travail qui était plus que nécessaire au sein de cette assemblée. La rigueur et la transparence devraient toujours demeurer l'unique règle de gestion de tout organisme – on est bien d'accord –, surtout des structures publiques ou représentatives. Depuis la première réunion de cette commission, nous travaillons justement au renforcement des mesures de contrôle et nous continuerons bien sûr. Cela ne sert à rien d'implanter des mesures qui ne peuvent pas être directement mises en place par manque de moyens ou parce qu'il y a aussi tout un changement de mentalité et de culture à mettre également en œuvre.

Je suis persuadée que nous devons mener et que nous sommes en train de mener un travail permettant une gestion exemplaire, exclusivement éthique, transparente et responsable, car c'est l'unique chemin à suivre.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE LIVRE II DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONTENANT LE CODE DE L'EAU, RELATIF À LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'EAU ET À L'ADAPTATION DES RÉGIMES JURIDIQUES DE LA SWDE ET DE LA SPGE AU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS (DOC. 1442 (2023-2024) N° 1 À 5)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau, relatif à la gouvernance du secteur de l'eau et à l'adaptation des régimes juridiques de la SWDE et de la SPGE au Code des sociétés et des associations (Doc. 1442 (2023-2024) N° 1 à 5).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Kelleter sous le n° 1442 (2023-2024) N° 5 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Madame la Ministre, chers collègues, il est essentiel qu'un secteur aussi crucial que celui de l'eau reste aux mains des acteurs publics. La philosophie du décret que vous portez conforte cette logique. Plusieurs modifications apportées visent à couler dans le texte des éléments de fait, dont la composition exclusivement publique de la SPGE. Elle est par ailleurs remontée à 75 %, ce que nous saluons. Il en va de même de l'organe de coordination. C'est une initiative positive que nous soulignons.

Toutefois, ces deux organismes n'ont pas tout à fait la même histoire ni la même composition. La SPGE est le fruit d'une volonté régionale exprimée dans les années 1980-1990 afin d'organiser, de prendre en main de façon structurelle, par un outil opérationnel régional, l'égouttage et l'épuration des eaux usées en Wallonie. De l'autre côté, on a une vieille dame, la SWDE, héritière de la Société nationale de distribution des eaux, la SNDE, qui a regroupé au fil du temps plusieurs producteurs et distributeurs d'eau de différents territoires communaux, qui s'est agrandie par vagues successives, intégrant ci et là des régies communales, des intercommunales de production et de distribution d'eau. Aujourd'hui, la SWDE ne couvre pas l'entièreté du territoire wallon, loin s'en faut. Cela reste une

intercommunale, même s'il y a un tiers régional ainsi que d'autres acteurs publics.

On est face à des logiques assez différentes : une approche *top-down*, celle de la SPGE, et une approche *bottom-up*, celle de la SWDE. Il y a aussi une couverture territoriale qui n'est pas identique selon l'opérateur.

Autant on partage la volonté, Madame la Ministre, par rapport aux deux acteurs majeurs de l'eau, de faire converger ces outils, de mettre en parallèle leur contrat de gestion, de les aligner, d'assurer leur coordination, de veiller à ce qu'il y ait des organes ou des liens organiques entre les uns et les autres, des améliorations dans la gouvernance ; autant cela pose question par rapport aux autres opérateurs du secteur de l'eau, aux autres « petits » distributeurs d'eau et producteurs d'eau.

Le mécanisme, que vous proposez, met en place un seul président du comité de direction, autrement dit un seul CEO, et une forme de concentration des pouvoirs qui risque de mettre sur un pied d'inégalité les autres distributeurs d'eau et producteurs d'eau. La crainte que nous avons réside dans la désignation d'une seule personne qui aura la charge d'une production d'eau pour une partie du territoire, une partie des acteurs, mais qui, pour l'ensemble du territoire, au contraire, sera chargée de l'épuration des eaux usées. Il y a là un risque de conflit de fonctions qui serait défavorable aux communes ayant fait le choix, quelquefois avec beaucoup d'efficacité, d'avoir leur propre réseau de distribution et de production d'eau.

Il y a aujourd'hui un malaise certain au sein des communes qui participent à ces distributeurs locaux, en ce sens que cette fonction exécutive des deux sociétés serait occupée par une seule et même personne, à propos de laquelle ils se posent des questions en termes d'objectivité, non pas personnelle, mais d'objectivité quant à l'importance, la façon dont on conçoit l'intérêt quand on a des périmètres aussi différents.

Le deuxième problème, Madame la Ministre, que nous soulevons, revient sur le rôle des communes, singulièrement des élus communaux, au sein des structures, ou bien devrais-je plutôt parler de l'espèce de méfiance à l'égard des élus communaux que sous-tend ce projet. Vous le savez, chers collègues, il y a eu un courrier de l'Union des villes et communes qui n'est pas tendre à l'égard de cet aspect du projet de votre réforme. Pourquoi cette modification concernant la place des communes et de leurs représentants au sein de la SWDE n'est-elle pas clairement expliquée, fondée dans le texte du projet qui nous est soumis ? Quelle est la volonté qui sous-tend cette modification importante à nos yeux ?

Il y a, à cet égard, faute d'arguments, faute de développements, une absence de transparence que nous déplorons. Le fait de ne pas avoir associé les communes

via leurs syndicats, leurs représentants, l'Union des villes et communes, notamment dans l'élaboration de ce texte, renforce d'autant plus ce sentiment.

Nous l'avons dit initialement, c'est par la confiance et l'implication des communes et de la Région que la SWDE est aujourd'hui ce qu'elle est. Cela s'est fait par un travail de conviction avec les élus locaux et les responsables locaux des unités de distribution et de production d'eau.

Le projet de décret que vous portez à cet égard ne semble pas mesurer l'importance et la réalité de ce que sont les mandataires locaux. Il est faux de dire que, quand un mandataire communal siège dans une instance comme la SWDE, il ne sait pas faire la distinction entre sa commune, l'intérêt et l'intérêt général de la société pour lequel il est désigné comme administrateur.

C'est tout le contraire, et de nombreuses personnes présentes dans cette assemblée ont connu cette expérience, peut-être qu'ils la connaissent encore. Il est évident que les élus locaux peuvent prendre de la hauteur et quitter leur fonction ou leur simple visière d'élus communaux limités à un territoire pour s'intéresser aux enjeux à l'échelle d'un territoire plus large et correctement incarné.

Avec la façon dont le texte évolue, il y a un peu l'intention que l'on balaye ces menus mandataires locaux, ces personnes qui finalement seraient peut-être incapables d'identifier un intérêt au-delà du fait qu'ils sont des élus communaux. J'avoue que nous ne comprenons pas, au niveau des Engagés, cette espèce de procès d'intention.

Nous avons déposé, en commission, des amendements qui sont, pour être clair, issus des propositions de l'Union des villes et communes. Ils ont été rejetés par la majorité en séance. C'est un point fondamental, et nous portons à nouveau ces amendements ici en séance plénière, non pas dans une volonté conservatrice ou d'immobilisme, mais parce qu'il y a, au sein de la SWDE, une dynamique positive, un dialogue et un respect avec les élus locaux, tout en sachant que la dynamique est essentiellement portée par l'élan régional et le contrat de gestion qui lie la SWDE à la Wallonie.

Un troisième élément nous questionne, c'est la nouvelle façon de comptabiliser la clé D'Hondt au sein de la SPGE. Le décret Gouvernance de 2024 prévoit déjà aujourd'hui l'application, à l'échelle de l'ensemble des membres de l'organisme d'administration, tant de la SWDE que de la SPGE, de cette clé D'Hondt.

Or, au travers de la réforme que vous proposez – cela a été confirmé en commission –, on a une attitude différente qui est désormais prise en compte : on va faire deux clés D'Hondt. Je ne vous cache pas que cela a pour implication de réduire la proportionnalité de la représentation.

Nous sommes très étonnés de cette situation venant d'une personne qui incarne une formation politique qui se dit particulièrement attentive et sensible à la représentation démocratique la plus large possible des élus communaux.

Ce système de saucissonnage de la clé D'Hondt, si on l'applique ici, aura des impacts de moindre représentativité de l'ensemble des tendances politiques présentes au sein du Parlement, puisque le décret Gouvernance de 2004 prévoit que la clé D'Hondt s'applique par rapport à la composition hic et nunc du Parlement de Wallonie au moment de la désignation et sur les membres publics devant représenter les autorités publiques au sein de cet organe d'administration.

On n'a eu aucune explication de pourquoi il y a cette régression démocratique au sein de la composition. C'est d'autant plus étonnant que, pour la SPGE, il s'agit d'un outil totalement financé par la Région wallonne ou les fonds européens wallons. Nous allons porter un amendement à cet égard.

Je voudrais venir avec quelques éléments qui n'ont pas été abordés en commission, mais qui me semblent importants au regard du débat que nous avons eu sur les PFAS à plusieurs reprises au sein de cette assemblée.

J'avais cru, à un moment donné, que la majorité viendrait avec quelques amendements pour déjà tirer les premières leçons et pouvoir colmater les brèches aujourd'hui de certains dysfonctionnements qui sont apparus. Je ne voudrais pas revenir dans le détail de ces éléments, mais il nous semble que deux éléments fondamentaux auraient pu s'y trouver. Nous regrettons que le Gouvernement n'y apporte pas de réponse. Néanmoins, j'espère que, dans votre intervention, vous pourrez préciser où en sont les travaux de l'autorité gouvernementale.

Premièrement, Madame la Ministre, ce qui est patent dans la situation de la crise des PFAS que nous connaissons en Wallonie, c'est un manque absolu de communication entre les différents acteurs de l'eau. Dans votre réforme, il y a l'institution d'un comité de coordination, qui est localisé à la SPGE. Il va associer l'ensemble des distributeurs d'eau, notamment les plus importants en Wallonie. Cependant, il y a d'autres acteurs de l'eau, je pense notamment au SPW ARNE ou encore l'outil scientifique que constitue l'ISSeP.

Il nous semble fondamental que, pour mettre fin à ces dysfonctionnements de communication entre les acteurs publics, y compris l'autorité ministérielle, il y ait la mise en place d'un comité stratégique de l'eau qui rassemble tous les acteurs de façon régulière, par exemple trimestriel, pour faire le point sur tous les dossiers, pour s'assurer que les échanges d'informations ne restent pas, comme on l'a entendu, à des niveaux infras, alors qu'il s'agit d'éléments fondamentaux et de problèmes qui doivent être pris à bras-le-corps, avec

tout le sens des responsabilités que cela implique. Nous appelons cet élément de nos vœux. J'espère que vous allez pouvoir prendre attitude et position par rapport à la proposition que Les Engagés forment à cet égard. Cela nous semble une leçon fondamentale et indispensable en la matière.

Le second élément qu'on ne lit pas dans votre projet de décret, c'est celui qui a trait à l'indemnisation de celles et ceux qui ont été victimes de contamination aux PFAS, pour lesquels aujourd'hui pèsent des mesures de précaution, des mesures de conseil de ne pas consommer les œufs des poulaillers, les légumes du jardin, les entreprises qui potentiellement sont concernées par une contamination aux PFAS parce qu'elles utilisent ou ont utilisé un *process* avec de l'eau du robinet dont les taux sont supérieurs à la norme de 100 nanogrammes par litre.

Si je fais appel à cela, Madame la Ministre, c'est parce que nous avons déposé dans le cadre du budget une proposition pour activer ou pour rendre possible l'activation de ces éléments. On a cru que, notamment en fonction des échanges, il y aurait, à tout le moins, si pas dans le décret budgétaire, au moins dans ce texte, une porte ouverte, une habilitation à avancer.

C'est vrai qu'aujourd'hui, il y avait des voies un peu différentes au sein des groupes de la majorité, certains disant « Il faut que l'on ait quelque chose pour la séance plénière », d'autres, plus prudents, ou d'autres encore, comme vous, Madame la Ministre, qui avez expliqué qu'il y avait des discussions au niveau interfédéral entre les entités fédérées et l'entité fédérale. Cependant on craint que tout cela prenne beaucoup de temps et que, si l'on n'agit pas dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, on arrive comme des carabiniers d'Offenbach. On craint que la justice, non seulement la justice pénale, mais aussi civile, s'empare du dossier et que les citoyens la saisissent en disant : « Je souhaite obtenir réparation ». Je pense à des agriculteurs, à des éleveurs, à des préparateurs de plats, à des producteurs alimentaires.

Par rapport à cette situation, aujourd'hui, il n'y a pas de début de réponse. Je voudrais quand même pointer que, pas plus tard qu'aujourd'hui dans la presse, on a fait l'écho d'une condamnation en Suède pour un cas totalement similaire à ce qui se passe aujourd'hui en Wallonie : contamination aux PFAS par des distributeurs d'eau qui impacte très clairement des citoyens, des entreprises privées, des indépendants, victimes de cette pollution ayant un impact direct sur eux, sur leur vie, sur leur santé, sur leur capacité à bénéficier des produits de leur jardin, de leur environnement immédiat ou encore leur interdisant ou limitant des productions de type alimentaire.

Madame la Ministre, où en êtes-vous sur ce dossier ? Pourquoi n'êtes-vous pas venue au moins avec un début de texte permettant de répondre à cet enjeu ? Je parle de

la mise en place d'un comité stratégique de l'eau qui rassemble les acteurs et qui assure que l'information qui ne circule pas aujourd'hui puisse effectivement circuler entre les acteurs. Je pense que c'est votre responsabilité comme ministre en charge de l'Eau en Wallonie.

Par ailleurs, où est le début d'une exécution de mise en place d'un fonds d'indemnisation ? Jusqu'à quand devons-nous attendre les personnes concernées aujourd'hui par ces mesures de précaution que la Région ne dit pas, mais que les communes doivent mettre en œuvre pour protéger leur population ? Quand tout cela pourra-t-il être efficace ?

Monsieur le Président, je vais rapidement commenter les amendements déposés.

L'amendement n° 1 concerne le retour au décret Gouvernance, je l'ai évoqué tantôt : une application globale pour l'ensemble des administrateurs publics.

L'amendement n° 2 concerne la relation entre la SPGE et les organismes d'assainissement, souvent des intercommunales, pour établir un lien de confiance entre les uns et les autres, ne plus soumettre l'agrément à la conclusion préalable d'un contrat de service unique tel qu'il est maintenant fixé, qui donne quand même un poids prépondérant à la SPGE dans le rapport avec les organismes d'assainissement. On préfère travailler avec une logique d'évaluation. Certains organismes d'assainissement aujourd'hui font bien leur job, si l'évaluation est positive, il n'y a pas de raison de conditionner leur agrément. Par contre, si le job n'est pas réalisé, si l'évaluation n'est pas positive par rapport aux engagements pris, qu'ils puissent à ce moment-là ne pas être agréés ou ne pas être renouvelés dans leur agrément. Nous pensons qu'il faut mélanger à la fois une logique de carotte et de bâton, et pas seulement la logique de bâton telle qu'elle transparait aujourd'hui du texte de l'article 16.

Les deux autres amendements concernent les propositions portées par l'Union des villes et communes de Wallonie et que nous faisons nôtres, à savoir celle de faire confiance aussi aux mandataires locaux. La SWDE est et reste une intercommunale, même si la Région y joue un rôle prépondérant. Les écarter et envoyer un message de méfiance a priori à leur égard ne nous semble pas positif, si l'on veut progresser et si l'on veut que demain d'autres opérateurs rejoignent la SWDE.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, je débiterai mon intervention en soulignant la nécessité du présent projet de décret. Il s'agit en effet de respecter l'échéance du 1^{er} janvier 2024 pour se mettre en conformité avec le Code des sociétés et des associations. Ce cadre devait être adapté pour permettre à la SPGE et à la Société wallonne de distribution des eaux de mener à bien leur mission de service public. Aussi, bon nombre des modifications proposées dans le

texte visent à mettre la disposition en concordance avec la terminologie du Code des sociétés et associations.

Ce texte contient également d'autres modifications, se référant quant à elles à la Déclaration de politique régionale. L'objectif qui traverse ce texte est aussi d'optimiser et d'harmoniser les activités du secteur de l'eau en Wallonie. Il reprecise notamment et très clairement, pour éviter toute interprétation quant au champ respectif des compétences, les rôles du conseil d'administration et du comité de direction au sein de la SWDE. Cela permet de renforcer le champ de contrôle et de surveillance du conseil d'administration à l'égard du comité de direction et, in fine, d'assurer la sécurité juridique des décisions des organes de la SWDE et de la SPGE.

Ce texte s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Déclaration de politique régionale en matière de gouvernance et de transparence. Notons notamment la mission confiée à un collège des commissaires aux comptes pour le contrôle de la situation financière au sein de la SPGE ou encore la systématisation des procédures impartiales et objectivées pour la sélection des membres des comités de direction de la SWDE et de la SPGE. Le texte confirme également l'interdiction de distribution de dividendes aux actionnaires. Via ce texte, la composition du conseil d'administration de la SPGE est également revue afin de renforcer les synergies et de garantir une stratégie intégrée et concertée.

L'avis de l'Inspection des finances était aussi favorable au projet, puisque la fonction de président de la SPGE est dévolue au président du comité de direction de la SWDE, ce qui constitue une économie.

Le décret consacre aussi l'existence du comité de coordination du secteur de l'eau qui réunit les principaux opérateurs publics de l'eau depuis 2020, à leur initiative pour structurer leur coopération. Les membres du comité de coordination seront désignés à titre gratuit. Ils se voient reconnaître une compétence d'avis sur les orientations stratégiques de la SPGE. Cela éclairera les décisions de son conseil d'administration.

Durant l'examen du décret en commission, nous avons notamment relayé les inquiétudes de l'Union des villes et communes concernant l'évolution vers « une absence de représentation communale majoritaire garantie » au sein du conseil d'administration.

Le projet de décret supprime l'obligation actuelle du Code de l'eau suivant laquelle certains administrateurs doivent être élus communaux, même si cela reste une possibilité. Toutefois, les communes disposent d'un organe spécifique au sein de la Société wallonne de distribution des eaux pour faire valoir leur voix que sont les conseils d'exploitation. Chaque commune associée y est représentée, et l'assemblée générale de la SWDE continue également à avoir une majorité communale.

Pour conclure, nous dirons que ce décret permettra d'accroître encore la dynamique de collaboration qui s'est créée au sein du secteur de l'eau. Nous veillerons à ce que cette dynamique permette de rendre les outils de la Région plus robustes face aux crises. L'objectif qu'il doit sous-entendre est toujours d'offrir un service de qualité aux citoyens comme aux communes.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – C'est un décret dont on a discuté avant toute la séquence qu'il vient d'y avoir sur les PFAS. C'était un décret sur lequel on était plutôt positif à l'époque en commission. D'abord, parce qu'il permet d'harmoniser, d'économiser, de rationaliser deux grands acteurs du secteur de l'eau : la SWDE, la Société wallonne de l'eau, et la SPGE, la Société publique de gestion de l'eau. C'est un pas un peu timide, mais qui va à peu près dans la bonne direction. On rationalise deux opérateurs.

On est allé plus loin en commission. On estime qu'il y a encore 49 opérateurs de l'eau en Wallonie. C'est un souci ; il faudrait même n'avoir qu'un seul opérateur de l'eau. Notre boussole, c'est avant tout l'accès à l'eau pour tous les citoyens.

En Wallonie, c'est la précarité hydrique qui existe. À partir de là, on a un prix de l'eau différent à Charleroi ou à Liège. Cela n'a aucune logique, ce n'est pas normal. L'accès à l'eau doit être le même pour tous les citoyens, où qu'ils soient. J'ai même envie de dire au niveau belge. C'est une revendication que l'on a. Ce n'est pas normal de ne pas être égaux en termes d'accès à l'eau.

Le décret fait diminuer le nombre de mandats au sein des conseils d'administration. C'est une bonne chose. Cependant, on avait déjà dit à ce moment-là – c'était avant la séquence PFAS – qu'on aurait voulu ouvrir la discussion sur la transparence de ces organismes, de ces sociétés et de la Société wallonne des eaux.

On n'avait pas encore toutes les infos que l'on a depuis. Ce secteur est plus ébranlé depuis un mois avec la contamination de l'eau de distribution par les PFAS. Il y a eu de gros problèmes de transmission d'informations entre les différents opérateurs, entre la SWDE, mais aussi le cabinet et les services publics wallons.

La SWDE, c'est quand même un peu particulier. Ce n'est pas qu'un simple opérateur technique actif dans la distribution de l'eau, c'est bien un opérateur qui a un rôle politique. La gestion de l'eau est bien un sujet politique. Je pense qu'on s'en est tous bien rendu compte ce dernier mois. Même le fonctionnement de la SWDE est politique. Si l'on regarde un peu le comité de direction de la SWDE, ce sont tous d'anciens chefs cab : on a l'ancien chef cab de M. Marcourt, du PS, qui est le président, on a l'ancien chef cab de Pierre-Yves Jeholet,

on a l'ancien chef cab de M. Di Antonio. En fait, on a vraiment ici un comité de direction très politisé. C'est un endroit où l'on a un peu l'impression qu'on recase les gens pour services rendus. Le comité de direction, tous les anciens chefs cab, hop ! Merci bien, vous avez bien travaillé, vous avez une petite place au comité de direction de la SWDE. On ne peut pas dire que la SWDE n'est pas un organe très politisé. Sans oublier évidemment que l'eau est une compétence politique puisque c'est dans les mains de la ministre, ici Mme Tellier, ministre Ecolo.

C'est intéressant de refaire un peu le timing des événements parce que, en tant qu'organe politisé, il aurait dû y avoir une vigilance politique sur les événements, également sur les PFAS. Le début de tous ces événements, c'est 2018, lorsque l'armée américaine informe la SWDE, une première information vers cet organe : les Américains informent qu'ils vont boire de l'eau en bouteille et qu'ils vont arrêter de boire l'eau du robinet parce qu'il y a une pollution PFAS. La seule réponse qu'ils reçoivent à l'époque de la SWDE, c'est que la réglementation wallonne en matière de qualité de l'eau ne prévoit rien concernant les PFAS, et c'est tout. C'est la seule réaction qu'il y a à l'époque de cet organe politique.

On pourrait s'attendre à autre chose d'un organe qui devrait avoir un peu de vigilance politique, notamment alimenter la réflexion sur tous les produits chimiques qu'il y a dans l'eau. Il est l'opérateur de l'eau. Il est celui qui est le plus en contact avec l'eau, qui devrait avoir un peu cette vigilance politique que l'on vous reproche, mais que l'on reproche à ce comité de direction aussi.

En 2021, on a le scandale de l'usine 3M à Anvers. À ce moment-là, cet organe, ce comité de direction lance-t-il des réflexions, lance-t-il quelque chose ? Non, ce n'est pas le cas. Ni vous, ni votre cabinet, personne n'a cette vigilance politique. Pourtant, on est face à d'anciens chefs de cabinet. Ces gens ont théoriquement, dans les cabinets, le plus de vigilance politique. On n'a pas de principe de précaution non plus et on voit que la Wallonie reste assez vide et ne réfléchit pas à comment intégrer cette problématique qu'on voit à 3M.

On a aussi un autre souci, c'est que la SWDE, même à l'heure actuelle, n'est toujours pas transparente au niveau des PFAS. On vous l'a dit d'ailleurs hier en commission, je vous ai expliqué dans une autre question qu'en fait, c'est un problème que le monitoring sur le site de la SWDE n'affiche que le cumul des 20 PFAS. On a le chiffre des cumuls des 20 PFAS, mais on sait, on le sait pertinemment bien, on n'arrête pas de le dire depuis quelques semaines, qu'il y a des PFAS qui sont plus dangereux que d'autres. On parle toujours des PFAS 4. Depuis une semaine, il y a même l'OMS qui vient d'en classer deux nouveaux, un cancérigène, un probablement cancérigène. J'ai même envie de parler des PFAS 6 maintenant et d'arrêter de parler des

PFAS 4, mais on n'a pas le détail. La SWDE donne juste un cumul de 20 PFAS. Si je prends Ronquières, on a 95 nanogrammes de PFAS cumulés, mais on ne sait pas si là-dedans il y a les six PFAS les plus dangereux. En fait, on n'en sait rien. Est-ce 95 nanogrammes de PFOS ? Si c'est le cas, c'est vraiment très haut. Les Américains ont mis une valeur de quatre nanogrammes pour le PFOS. Si l'on a 95 nanogrammes de PFOS, c'est vraiment très haut. En fait, on n'en sait rien, on a juste la somme cumulée de 20, mais on ne sait pas s'il y a des dangereux ou pas.

À l'heure actuelle, il y a encore des problèmes de transparence. Je vous l'ai dit hier en commission, je vous demande d'agir là-dessus. C'est important de savoir de quel pourcentage de PFAS on a dans ce cumul. C'est encore un problème. On a ici un organe qui, alors qu'il est politisé, se cache derrière « ce n'est pas moi, je suis un technicien de l'eau ». Non, ce n'est pas vrai. La SWDE n'est pas qu'un technicien de l'eau.

Madame la Ministre, j'espère que vous allez lui demander d'être un peu plus transparente sur ce point. Pour nous, l'eau, c'est comme l'énergie. Elle satisfait un besoin de base. La population doit avoir accès à une eau de qualité et à bas prix. Ce droit doit être assuré par les autorités politiques. Les événements récents nous montrent que les politiques, que ce soit à la SWDE ou au Gouvernement wallon, n'ont pas été capables d'assurer ce droit élémentaire à la population.

Toutefois, on estime que ce décret va dans un bon sens. Il avance un petit peu, mais pas assez. Il n'avance pas assez en termes de transparence. Il ne va pas révolutionner la politique de l'eau, alors que, vu ce qu'il s'est passé ces derniers temps, on aurait besoin d'une révolution dans la façon de gérer l'eau. C'est dommage.

Cependant, comme il harmonise, on ne va pas s'y opposer, on va le soutenir. On veut tout de même rappeler l'importance que l'eau doit être publique. Elle doit être gérée de manière totalement transparente. Elle doit faire en sorte que ces sociétés fournissent une eau 100 % potable aux citoyens. On doit toujours appliquer un principe de précaution.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Au-delà de la nécessaire mise en conformité des régimes juridiques de la SWDE et de la SPGE au Code des sociétés et associations, mon groupe partage les objectifs de bonne gouvernance avancés par ce décret au travers des principes de restructuration et de simplification, mais nous partageons également les inquiétudes importantes d'une partie des acteurs du secteur de l'eau en Wallonie.

D'une part, il faut citer l'inquiétude des communes clientes de la Société wallonne des eaux, largement relayée par l'Union des villes et communes. Leur participation aux décisions stratégiques du secteur de l'eau se voit réduite, alors que, jusqu'à présent, elles

étaient majoritaires dans les différents organes de gestion de la société, dont le conseil d'administration.

D'autre part, il y a l'inquiétude de la quarantaine de communes wallonnes situées essentiellement au sud de la Région, toujours autonomes dans la production et la distribution de l'eau sur leur territoire et, de facto, non-clientes de la SWDE. En première ligne par rapport à leur population, ces communes sont attentives à fournir au meilleur prix, souvent moins élevé que le prix au mètre cube proposé par la SWDE, un service de qualité. Elles étaient hier représentées par Aquawal au sein de la SPGE et ne le seront plus demain.

Comment les représenter si elles ne font plus partie de cette nouvelle structure ? Quelles réponses seront apportées à leurs demandes de soutien en cas de pénurie sur le territoire, en cas de développement d'infrastructures, d'expertises ?

Nous n'avons aujourd'hui pas nos apaisements au travers des modifications de ce décret. Il est par ailleurs indispensable que les communes soient étroitement associées à la définition de la stratégie de la société et à sa politique d'investissement, compétence d'attribution du conseil d'administration, notamment dans le cadre de la mise en œuvre et l'actualisation du Schéma régional des ressources en eau, qui vise à sécuriser leur approvisionnement.

L'article 7 du projet de décret pose aussi question, puisqu'il autorise juridiquement que le président du comité de direction de la Société wallonne des eaux soit également le président du comité de direction de la SPGE, au risque non négligeable d'un conflit d'intérêts. Une même personne pourra ainsi à la fois être à la tête d'un réseau de distribution d'eau, certes important, mais pas unique en Wallonie et à la tête de la SPGE qui, dans sa mission publique, coordonne le secteur de l'eau et finance le secteur de l'assainissement sur l'ensemble du territoire wallon. Cela a de quoi mettre mal à l'aise les autres opérateurs de l'eau présents en Wallonie. Ils sont nombreux, comme producteurs ou distributeurs. Ils voient leur représentation réduite dans la structure mise en place par le décret ou comme opérateur d'assainissement agréé, voyant, par ce même décret, leur agrégation désormais conditionnée à un contrat avec la SPGE.

Il me revient ces derniers jours que les discussions sur le projet de contrat de services avec les intercommunales d'assainissement s'enlisent en raison d'objectifs de réduction des coûts difficiles à tenir. Si une partie des coûts ne sont plus couverts, ils vont se reporter sur les intercommunales, voire les communes. Avec le vote de ce décret, les intercommunales n'auront plus le choix que de signer le contrat au risque de perdre leur agrément.

Au nom de l'ensemble des « petits » acteurs du secteur de l'eau, je regrette que la ministre n'ait pas tenu

compte de ces signaux d'alerte. L'application de ce décret risque, en effet, d'avoir des impacts importants, notamment au niveau de la relation de confiance entre les différents acteurs.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – L'eau est un bien commun et essentiel. La Wallonie a construit, au fil des législatures, un service public robuste avec des acteurs publics efficaces. C'est ce que nous disions il y a six semaines en commission.

Depuis lors, les PFAS ont fait l'actualité. D'autres intervenants en ont parlé, ils ont mis en avant les enjeux de santé environnementale, comme nous le disions déjà ce matin. Une série de questions légitimes ont été posées. Les auditions en commission ont permis d'éclairer la situation avec des procédures et des pratiques à revoir ou déjà revues, avec des enseignements à tirer ou déjà tirés, en renforçant potentiellement certaines normes – M. Dupont en a parlé –, le cas échéant en ciblant certains PFAS, en établissant des seuils de vigilance en deçà de ces normes. À cet égard, le conseil scientifique indépendant a été saisi et j'espère qu'il nous reviendra très vite avec des éléments qui nous permettront d'avancer avec les bases scientifiques nécessaires.

Je pense aussi à l'organisation de la part des distributeurs d'une obligation de communication vers les communes et vers les citoyens en cas de dépassement. Ce sont des éléments qui, dans les semaines ou dans les mois qui viennent, pourraient donner lieu à des modifications du Code de l'eau, mais qui, d'ores et déjà, ont donné lieu à des changements de pratiques. La réalisation récente du monitoring a d'ailleurs été de pair avec une communication dès qu'un dépassement était observé par rapport à cette future norme. Il est bien évidemment prioritaire que le lien entre la SWDE – d'autres distributeurs, le cas échéant –, et les bourgmestres, soit assuré et raffermi.

À côté de cela – M. Desquesnes en a parlé –, le Gouvernement a marqué son intérêt pour la création d'un fonds d'indemnisation et une activation du principe pollueur-payeur. Je pense pouvoir dire que l'ensemble des groupes de la majorité se situe dans le même état d'esprit. Le Gouvernement a renvoyé à une réflexion structurée en la matière, en lien avec l'État fédéral et les autres Régions. Nous nous inscrivons dans cette approche.

Les modifications portées par ce projet de décret sont antérieures à cette actualité. Elles font suite au travail mené avec les acteurs du secteur pour avancer, particulièrement en matière de synergies, comme la Déclaration de politique régionale en avait dessiné le chemin. Il y a d'abord – Mme Pécriaux l'a dit –, les modifications liées aux adaptations en lien avec le Code des sociétés et associations, et ensuite un certain nombre

de points politiques sur l'organisation du secteur. Il s'agit d'abord de la poursuite et l'accentuation des collaborations sectorielles dans le dialogue et la coopération ; c'est le choix posé par le Gouvernement dans son ensemble, pas seulement la ministre. Pour officialiser le comité de coordination dans cette gouvernance dite coopérative et pour harmoniser la gouvernance des deux sociétés, notamment à travers ces quatre administrateurs en commun, le comité de coordination a été élargi dans sa composition par un amendement en commission.

Contrairement à la crainte de M. Desquesnes et à l'objectif de M. Dupont, nous voulons dire à nouveau qu'il n'est pas question que les communes qui ont fait le choix d'une gestion de leur production et distribution d'eau en régie communale ne soient contraintes d'aucune manière de rejoindre la SWDE. Il s'agit d'un choix d'autonomie communale. Nous savons d'ailleurs qu'il peut représenter un attachement extrêmement fort. Il y a eu plusieurs fois des consultations populaires au niveau communal sur ce dossier et il n'est pas question dans notre chef de contraindre qui que ce soit.

Nous avons également entendu M. Desquesnes préférer que le décret continue à imposer qu'une partie des administrateurs de la SWDE, proposée par les groupes politiques, soit des conseillers communaux ou conseillers communales. Comme déjà évoqué, en ce qui nous concerne, nous sommes ouverts par rapport à cet enjeu. Nous n'étions pas demandeurs d'un tel changement, mais nous respectons le compromis établi par le Gouvernement. Par ailleurs, nous actons que les groupes politiques qui le souhaitent pourront continuer à désigner des élus communaux, voire même en désigner davantage.

Ceci étant, nous voudrions quand même rappeler à M. Desquesnes que c'est sous le ministre Carlo Di Antonio que la représentation des communes au sein de la SWDE a été considérablement affaiblie dans son conseil d'administration à travers le décret-programme du 7 juillet 2018, puisque précédemment, le Gouvernement désignait huit administrateurs et l'Assemblée générale des communes en désignait neuf. Cela signifie que les communes avaient – même si la SWDE n'est pas une intercommunale au sens juridique du terme, elle a son histoire, vous l'avez rappelé – une pleine autonomie qu'elles ont perdue il y a cinq ans. *Please*, ne renversez pas ou ne réécrivez pas l'histoire à ce sujet.

Le deuxième axe du projet de décret concerne l'enjeu des comités de direction.

L'actualité n'a pas démenti, et M. Dupont en a parlé, l'importance du comité de direction à la tête de nos outils publics, la nécessité d'y avoir des professionnels de qualité. Nous avons, dans ces deux outils, aujourd'hui, une absence totale de procédure quant à la manière dont les dirigeants étaient désignés. Le décret

organise, à présent, des procédures publiques, objectivées, motivées, pour la désignation des membres du comité de direction, de même qu'il organise également des procédures d'évaluation. Cela rejoint le travail déjà entamé dans d'autres outils, qui ne sont pas soumis au Code de la fonction publique, mais qui font partie de nos outils publics. Je pense, il y a déjà un certain nombre d'années, au groupe TEC, devenu l'OTW. Je pense, plus récemment, sous cette législature encore, à la SOFICO ou également à Wallonie Entreprendre et j'ai pu voir, à travers la notification au Gouvernement, un certain nombre d'autres modifications qui sont également prévues dans certains outils qui ne sont pas encore construits avec de telles procédures publiques et objectivées.

Troisième axe, M. Dupont – et d'autres, je pense – en a parlé également, c'est l'enjeu du renforcement du caractère public du secteur de l'eau avec, pour ce qui concerne la SPGE, la mention dans le décret d'un capital qui doit être détenu au moins à 75 % par les parts publiques. Aujourd'hui, le chiffre décréte est de 50 %. Je le précise tout de suite pour ne pas qu'il y ait de mauvaise compréhension : le capital est déjà plus élevé en la matière, mais nous avons ici un cliquet qui est rehaussé et le contrat de gestion dessine d'ailleurs la perspective d'un actionnariat à 100 % public. C'est également un choix que l'ensemble du Gouvernement a fait et que nous souhaitons soutenir.

Les communes, subsidiairement, sont par ailleurs associées au deuxième degré et non plus au troisième degré, au sein de la SPGE. C'est un élément qui les rapproche des lieux de décision de la manière dont l'actionnariat est composé.

Enfin, toujours sur ce terrain, le décret consacre une pratique déjà applicable. Elle deviendrait maintenant une règle de droit, à savoir l'interdiction de distribution de dividendes depuis la SWDE. Ce sont également des choix que l'ensemble du Gouvernement a faits et que nous pensons opportuns.

Quatrième élément, il y a la consolidation du rôle de la Cour des comptes par décret dans le collège des commissaires aux comptes.

Enfin, il y a cette rationalisation dans les organes de direction puisque les décrets, aujourd'hui, prévoient un maximum de cinq d'un côté et un maximum de trois de l'autre. Nous passons à un maximum de quatre d'un côté à un maximum de trois de l'autre, avec un élément commun. Ce sont six personnes pour diriger ces deux organismes au lieu de sept en début de législature, au lieu de huit par le décret. Nous avons là une rationalisation qui est proposée par l'ensemble du Gouvernement, ce qui nous paraît également opportun.

Ce sont les éléments que je voulais baliser et saluer, et je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, j'ai le plaisir de soumettre à votre vote le projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau relatif à la gouvernance du secteur de l'eau et l'adaptation des régimes juridiques de la SWDE, de la SPGE, au Code des sociétés et des associations.

Tout d'abord, comme Mme Pécriaux l'a souligné, le Code des sociétés et des associations appelait une adaptation du cadre sui generis fixé à la SPGE et à la SWDE dans le Code de l'eau pour permettre, justement, à ces sociétés de continuer à mener à bien leur mission de service public. Cette intervention législative est, en effet, nécessaire afin d'assurer la sécurité juridique du fonctionnement de la SPGE et de la SWDE.

Ensuite, plus fondamentalement, dans sa décision du 14 juillet 2021, le Gouvernement m'a chargée d'analyser la nécessité de procéder à des modifications du Code de l'eau pour faciliter la mise en œuvre des collaborations sectorielles.

Les enjeux futurs nécessitent, en effet, que cette coordination puisse dorénavant pleinement se déployer. Nous pensons évidemment aux différents enjeux qui ont été rappelés, notamment en matière de lutte contre la sécheresse, pour n'en citer qu'un, ou en matière d'amélioration de la qualité de l'eau, évidemment.

L'accord de gouvernement, via sa DPR, prévoit un important chapitre sur la gouvernance et précise spécifiquement pour le secteur de l'eau que la gouvernance sera optimisée, notamment sur la base des études existantes et que les synergies les plus étroites possibles entre acteurs seront encouragées.

En cohérence avec les deux dernières modifications décrétales apportées au Code de l'eau, le présent avant-projet de décret renforce, lorsque c'est pertinent, l'harmonisation de la gouvernance des deux sociétés. Par exemple, la désignation d'un président de comité de direction commun à la SPGE et la SWDE est envisagée, comme l'adoption concomitante des contrats de gestion 2023-2027 avec la SPGE et la SWDE avec un tronc commun important, à l'instar de ce qui est pratiqué à la SWDE, conformément au Code de l'eau.

Le contrôle de la situation financière des comptes annuels et de régularité de la SPGE au regard de la réglementation et des statuts des opérations à constater dans les comptes annuels sera confié par le conseil d'administration à un collège des commissaires aux comptes.

Conformément à la DPR qui prévoit, pour les fonctions de management des UAP non soumises au

Code de la fonction publique, de systématiser des procédures impartiales et objectivées avec description de fonction, appel à candidatures publiques, désignation d'un jury, décision motivée de celui-ci, le projet de décret instaure une telle procédure de sélection pour les membres des Comités de direction de la SWDE et de la SPGE. Ces dispositions pourraient être, le cas échéant, émises à l'occasion d'une modification ultérieure du Code de l'eau si un décret plus général relatif aux UAP devait être adopté pour favoriser ainsi la cohérence du droit wallon.

Concrètement, le nombre de membres du Comité de direction de la SPGE a été réduit par le décret du 2 mai 2019 pour passer de 4 à 3 maximum. Ce nombre est maintenu dans le projet.

Le Code de l'eau fixait par ailleurs jusqu'à présent la composition du Comité de direction de la SWDE à maximum cinq membres. Depuis 2007, les membres désignés successivement par le Gouvernement sont au nombre de quatre. Le projet de décret fixe ici désormais officiellement le nombre de membres à quatre maximum et réduit également la durée de leur mandat à cinq ans pour l'aligner sur la durée des mandats des membres du Comité de direction de la SPGE.

Le projet de décret intègre également une présidence commune des comités de direction de la SPGE et de la SWDE pour assurer leur complémentarité et l'efficacité de leurs actions et faire écho à la présence d'administrateurs communs dans les conseils d'administration, ce qui a pour effet de réduire le nombre global de mandataires au sein des deux outils régionaux.

En ce qui concerne le Conseil d'administration de la SPGE, la composition de celui-ci est également revue afin de renforcer les synergies et de garantir une stratégie intégrée et concertée. Tout d'abord, l'harmonisation de la gouvernance et le renforcement des synergies entre les deux outils régionaux pour coordonner la mise en œuvre de celle-ci, ce qui se traduit respectivement par la désignation directe des administrateurs du Gouvernement pour 11 d'entre eux, dont quatre administrateurs communs entre la SPGE et la SWDE. En effet, et afin de renforcer les synergies entre les deux sociétés du secteur de l'eau disposant d'un contrat de gestion avec le Gouvernement, il est proposé que quatre administrateurs soient systématiquement communs aux deux sociétés, ainsi que le président des deux comités de direction.

L'association plus large et importante des opérateurs publics du secteur de l'eau dans la gouvernance sectorielle et la mise en œuvre d'une stratégie intégrée se traduit par la création d'un troisième organe de gestion, le comité de coordination, intégrant une représentation large des opérateurs publics, avec la perspective de développer une forme de gouvernance coopérative au sein de la SPGE en vue de permettre

l'adhésion à l'évolution du secteur promu par le Gouvernement. Cette orientation entraîne de facto la suppression de la représentation des opérateurs via Aquawal dans le conseil d'administration pour respecter les principes de bonne gouvernance et éviter un conflit d'intérêts, puisque le comité de coordination doit remettre des avis au conseil d'administration.

Le décret que je vous soumetts aujourd'hui a aussi pour vocation de consacrer l'existence de ce comité de coordination du secteur de l'eau qui réunit les principaux opérateurs publics de l'eau depuis 2020 à leur initiative pour structurer leur coopération. L'existence de ce comité permettra de renforcer les collaborations sectorielles, notamment par l'instauration de plateformes collaboratives d'expertise et de services sectoriels. Le rôle de coordination également de la SPGE entre les différents acteurs du secteur public de l'eau. Je pense que cela répond aussi à votre souhait, Monsieur Desquesnes, de renforcer les échanges entre les distributeurs et les OAA.

Au niveau du conseil d'administration de la SWDE, outre les modifications relatives à la désignation des comités de direction, le conseil d'administration de la SWDE évolue également et supprime, c'est vrai, l'obligation actuelle du Code de l'eau suivant laquelle certains administrateurs devaient être des élus communaux.

À cet égard, puisque certains d'entre vous sont intervenus spécifiquement sur cet élément, il est bien entendu que l'ensemble des groupes politiques pourront désigner, au sein du conseil d'administration, des élus qui sont par ailleurs des élus communaux. Cela ne remet aucunement en cause la volonté permanente et effective du dialogue et la volonté d'associer également les communes à la stratégie plus globale de la SWDE.

Plusieurs arguments justifient néanmoins cette proposition d'évolution de la composition du conseil d'administration.

Tout d'abord, suite à la réforme précédente du Code de l'eau de 2018, il appartient aujourd'hui au Gouvernement de désigner tous les administrateurs de la SWDE sans que l'assemblée générale ne procède à une désignation d'administrateurs ayant la qualité d'élus communaux. Le Gouvernement désigne par ailleurs les administrateurs sur base de la représentation proportionnelle et à l'initiative des groupes politiques. Les groupes qui souhaitent pouvoir continuer à nommer des élus communaux, évidemment, peuvent continuer à le faire. Simplement, ils n'y seraient plus astreints. Les communes disposent d'un organe spécifique au sein de la SWDE pour faire valoir également leur voix.

Les conseils d'exploitation, chaque commune associée à la SWDE y est représentée. Ceux-ci restent pleinement actifs avec la réforme qui vous est proposée et, à cela, s'ajoutent les nombreux contacts que la

SWDE entretient avec les communes associées, les communes assurant elles-mêmes leurs services de distribution et votre association dans le cadre du protocole de collaboration.

Enfin, l'assemblée générale de la SWDE continue à avoir une majorité communale.

Le projet de décret susvisé ne remet pas en cause la volonté permanente et l'exercice effectif de ce dialogue, comme je le disais il y a un instant.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'actionnariat et la question également relative aux remarques de l'Union des villes et communes, dans la même lignée, je rappelle que l'actionnariat de la SWDE et de la SPGE est majoritairement public, voire totalement public, j'y reviens dans un instant. Pour ce qui est de la SWDE, cet actionnariat est constitué avant tout par les communes qui lui ont confié la production et la distribution sur tout ou partie de leur territoire. Ces communes constituent et continuent à constituer la base sociale de la société.

Le présent avant-projet de décret prévoit de confirmer la forme de société coopérative de la SWDE. Je cite, par exemple, l'article 6, paragraphe 1^{er}, alinéa 1^{er}, du Code des sociétés et des associations, qui dispose que « la société coopérative a pour but principal la satisfaction des besoins et/ou le développement des activités économiques et/ou sociales de ses actionnaires, ou bien de tiers intéressés, notamment par la conclusion d'accords avec ceux-ci en vue de la fourniture de biens et services ou de l'exécution de travaux dans le cadre de l'activité que la société coopérative exerce ou fait exercer. La société coopérative peut également avoir pour but de répondre aux besoins de ses actionnaires ou de ses sociétés mères et leurs actionnaires ou des tiers intéressés, que ce soit ou non par l'intervention de filiales. Elle peut également avoir pour objet de favoriser leur activité économique et/ou sociale par une participation à une ou à plusieurs autres sociétés. »

Cette forme de société garde toute sa pertinence en ce qui concerne la SWDE, dont les actionnaires majoritaires sont justement les communes ayant confié la production et/ou la distribution d'eau potable sur tout ou partie de leur territoire à la SWDE. Cette dernière, au travers de ses missions de service public, offre des biens et services et exécute des travaux dans l'intérêt des communes actionnaires, de leurs citoyens bien sûr, de leurs résidents, de leurs opérateurs économiques, et cetera.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SPGE, suite aux accords du Gouvernement, la gouvernance du secteur de l'eau et une clarification de l'actionnariat de la SPGE sont opérées pour que les communes soient associées à la SPGE en deuxième degré via leurs distributeurs et/ou leurs organismes d'assainissement agréés et non plus au troisième degré via Aquawal. Comme je le disais il y a

un instant, Aquawal ne sera plus actionnaire de la SPGE et pourra, comme lors de sa création, se recentrer sur son rôle de fédération du secteur public de l'eau.

De plus, j'insiste sur ce point, l'obligation d'actionnariat public de la SPGE passe de 50 % à 75 % minimum. Pour la SWDE, il est de 100 %. Nous renforçons très clairement à la fois l'implication directe de ces communes par leur caractère public, mais aussi, plus largement, ce caractère public.

Je vais compléter mes réponses sur les éléments relatifs à la clé D'Hondt et à l'agrément des OAA, question de M. Desquesnes. Vous m'avez interrogée sur la façon dont le conseil d'administration a été composé en 2016. Vous avez notamment évoqué le décret tel qu'il figure dans le Code de l'eau depuis sa dernière modification en mai 2019, où un décret a réduit le nombre de 15 à 14 personnes et a défini la composition du CA comme suit en son paragraphe 5 : « Le conseil d'administration est composé de 14 membres nommés par le Gouvernement pour un mandat de cinq ans. Parmi les administrateurs, un représentant est proposé par la Société wallonne des eaux, par la Société de financement des eaux, les institutions financières visées par l'article D33, paragraphe 2. Parmi les administrateurs, cinq représentants sont proposés par la société commerciale visée à l'article D33, paragraphe 2, alinéa 4. Les six derniers administrateurs sont nommés à l'initiative du Gouvernement ».

Cette dernière disposition devait entrer en vigueur lors du prochain renouvellement intégral du conseil d'administration de la Société publique de gestion de l'eau n'a jamais été appliquée. Selon les informations qui m'ont été transmises, la composition du CA actuel de la SPGE, quand il a été composé, est toujours basée sur les statuts de 2011 qui précisent qu'il y a cinq administrateurs publics désignés par le Gouvernement. Dans le cadre de cette discussion, le Gouvernement s'est néanmoins mis d'accord sur le fait de monter à 11 administrateurs publics à la SPGE.

En ce qui concerne votre question sur l'agrément des OAA, l'introduction du décret de la SPGE a instauré que la mission d'assainissement autonome qu'exerçait la Région wallonne à travers le subventionnement des OAA a été déléguée à la SPGE. Elle est devenue titulaire. Le décret prévoit qu'elle peut accomplir cette mission d'assainissement public elle-même ou en sous-traitance avec des organismes d'assainissement. C'est une disposition miroir à cette disposition qui autorise la SPGE à déléguer exclusivement auprès des OAA certaines activités de sa mission de service public.

Étant donné que l'agrément porte sur un territoire – puisque chaque OAA a un agrément sur un territoire –, il est évident que la mission de la SPGE est intimement liée à la capacité de l'OAA d'exercer des missions pour elle. C'est une disposition miroir qui n'a pas d'autre but que de préciser que l'OAA n'a de sens qu'à partir du

moment où il exécute des missions déléguées par la SPGE.

Je vais, si vous me permettez, Monsieur le Président, terminer par les questions relatives aux PFAS et vous dire, Mesdames et Messieurs les Députés, que le Gouvernement, et la majorité d'ailleurs, ont analysé l'intérêt de prévoir des modifications de ce décret suite à cette crise des PFAS. C'est aussi la raison pour laquelle le délai pour inscrire le point à l'ordre du jour de cette plénière a été postposé pour se donner le temps de la réflexion eu égard à cette crise PFAS.

Après analyse, il s'avère que ce qui relève spécifiquement de la valeur précise des normes que nous envisageons et également leur date d'entrée en vigueur dans le domaine de la qualité de l'eau est défini par un arrêté du Gouvernement. Si le conseil scientifique indépendant, chargé par le Gouvernement justement de se positionner sur ces normes, mais également sur les futurs seuils de vigilance que j'ai souhaité instaurer, souhaite durcir ces normes, comme je l'ai toujours dit, nous le ferons et je ne doute pas que mes collègues du Gouvernement s'aligneront sur ma proposition. Néanmoins, décider aujourd'hui de la modification de ces normes me semblerait évidemment totalement prématuré, puisque le travail est encore en cours au niveau du conseil scientifique, qui est sollicité de façon extrêmement large en termes de mission. Quand je dis « extrêmement large », extrêmement importante en tout cas, puisque les missions sont claires, mais le temps nécessaire pour pouvoir répondre de façon précise aux questions du Gouvernement est important. Il me semble essentiel de laisser travailler le conseil scientifique indépendant et de phaser le travail. Je pense que c'est aussi ce que Mme Charlier a eu l'occasion de vous partager quant à la nécessité de laisser travailler le conseil sans vouloir réagir dans la précipitation et pouvoir bien entendu phaser le travail.

Je le répète, si des modifications doivent se faire dans l'arrêté concerné, j'en ferai la proposition au Gouvernement. C'est évidemment prévu. De même, si le processus de logigramme, d'une certaine manière associé, doit être formellement modifié, il le sera également par le même biais, sachant que, dans les faits, vous l'avez constaté à travers les dépassements observés notamment à Modave, Tinlot, Nandrin, le dispositif, le processus précis en cas de dépassement est d'ores et déjà activé, puisque le distributeur informe directement la commune et met à sa disposition une source alternative pour l'eau aux citoyens.

Les choses fonctionnent déjà sur le terrain. Nous avons tiré les leçons de cette crise en matière de PFAS.

Sur la modification législative, il me semble qu'il faut d'abord laisser le temps au conseil scientifique de prendre ses dispositions et de formuler surtout les recommandations qu'il souhaite au Gouvernement.

Sur la question de l'indemnisation, comme je l'ai dit tout à l'heure dans le cadre du débat budgétaire, le Gouvernement est extrêmement sensible à cette question de l'indemnisation des victimes de ces polluants.

J'ai lu comme vous, Monsieur Desquesnes, cet article dans *De Standaard* ce matin sur la situation en Suède. Cela montre bien l'inquiétude de la population par rapport à ces substances, et la nécessaire prise en compte de ce principe de pollueur-payeur. C'est fondamental. Le Gouvernement souhaite s'y appuyer, en réfléchissant de façon très concrète à un mécanisme équitable pour financer les coûts résultants de la contamination par ces PFAS.

Les choses doivent être faites avec ordre et méthode, pour avoir le dispositif le plus adapté à la fois sur le plan juridique et sur le plan technique.

Nous sommes en discussion aussi avec les autres Régions et le Fédéral. Un intercabinet était encore en cours ce matin ou cet après-midi, si je ne m'abuse, pour en discuter. Les choses avancent concrètement, mais nous essayons de le faire de la façon la plus méthodique.

En cas de crise, le pire, c'est de prendre de mauvaises décisions précipitées. Je vous invite, sur le principe, à activer tout ce qui est en notre pouvoir, mais surtout à réfléchir au meilleur dispositif pour ne pas regretter des dispositions qui seraient prises à la hussarde.

M. le Président. – De brèves répliques sont demandées.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – On va essayer de faire le plus bref possible, mais il y a beaucoup d'éléments.

M. le Président. – N'avez-vous pas déjà eu l'occasion d'en discuter en commission ?

M. Desquesnes (Les Engagés). – Si, mais il ne vous aura pas échappé que, depuis lors, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Concernant d'abord le risque de conflit de fonction entre la SWDE et la SPGE dans le chef du futur CEO ou futur exécutif, je n'ai pas entendu tellement de réponses de fond de votre part. Mes craintes restent, parce que les réponses que vous avez fournies ne vont pas effacer les inquiétudes dans le chef des « petits » distributeurs ou producteurs d'eau. Je ne peux que le regretter.

En ce qui concerne la coordination, vous me dites que l'on va avoir un comité de coordination au sein de la SPGE. C'est vrai, mais vous avez reconnu vous-même dans l'exposé des motifs qu'il s'agissait de traduire en droit une organisation de fait. C'est vrai qu'elle a encore été amendée à l'occasion du débat en commission.

Il faut plus que cela, puisque l'organisation de fait, qui va être coulée en droit, ne suffit pas à assurer les bons échanges d'informations entre les différents acteurs. C'est pourquoi, au niveau des Engagés, on en appelle à la mise en place d'un comité stratégique de l'eau en Wallonie élargi au SPW ARNE, à l'ISSeP et à votre compétence ministérielle, votre cabinet, pour le dire clairement.

En ce qui concerne le conseil d'administration de la SWDE et la représentation des mandataires locaux, je n'ai pas la même lecture que M. Hazée ni que vous-même de l'évolution des textes. Précédemment, il y avait des personnes désignées par l'assemblée générale, mais sans garantie qu'elles soient des élus locaux.

C'est sous la réforme de M. Di Antonio qu'une garantie a été donnée aux représentants communaux. L'objectif n'est pas de définir des prés carrés, mais de créer un climat de confiance dans ce qui reste au niveau de la SWDE comme une intercommunale, avec la particularité qu'il y a un actionnaire régional à côté des communes. C'est cet équilibre qu'il faut préserver. Moi aussi, j'espère personnellement que le nombre de distributeurs et de producteurs d'eau en Wallonie va se réduire pour améliorer l'efficacité.

D'abord, l'efficacité, cela ne se décrète pas. Si la SWDE devient quelque chose de fortement intégré dans lequel les communes qui voudraient faire le choix de confier leurs services de distribution ou de production d'eau à cet organisme y voient un outil dont elles sont après totalement dépossédées, je crains que ce soit l'effet contraire, c'est-à-dire que les communes n'aillent plus vers la SWDE, qu'elles cherchent d'autres formes de coopération. Je pense que c'est un mauvais signal.

En ce qui concerne la composition politique de l'organisme d'administration de la SPGE, vous me dites que c'est un progrès. Non, Madame la Ministre, c'est une régression démocratique, de représentation proportionnelle. La dernière fois où l'organe d'administration de la SPGE a été désigné, les personnes correspondaient strictement à la composition du Parlement wallon de 2016. Les désignations datent de fin 2016 ou début 2017.

Il ne vous aura pas échappé que la formulation aujourd'hui du Code de l'eau dit bien que c'est le Gouvernement wallon qui nomme tous les administrateurs, certes, sur proposition de différents intervenants. Or, Madame la Ministre, le décret Gouvernance dit bien que, lorsque le Gouvernement

nomme des administrateurs, il applique la clé D'Hondt globalement. Aujourd'hui, si l'on applique le droit wallon, à savoir le décret de 2004 plus le Code de l'eau, les 14 administrateurs doivent être désignés selon la clé D'Hondt appliquée à la composition du Parlement de Wallonie. Ce que vous faites – là, je ne comprends pas parce que vous dites que l'on va aligner la SWDE sur la SPGE –, c'est que vous découpez la SWDE de la SPGE en termes de processus de nomination, puisque vous faites deux catégories d'une double nomination : une pour 11 et une pour trois. C'est concentrer la clé D'Hondt de faire cela. C'est faire en sorte que les plus grosses formations politiques soient davantage représentées encore. Franchement, je ne m'explique pas cette régression démocratique. Je vous invite vraiment à vérifier les éléments parce qu'ils sont à la fois, en fait et en droit, aujourd'hui confirmés.

En ce qui concerne la dernière proposition concernant l'indemnisation, j'entends et je ne doute pas de la réalité des concertations et des intercabinets qui ont lieu aujourd'hui. Malheureusement, ma crainte, c'est que cela ne s'inscrit pas dans une échelle de temps très rapprochée. Là, vous n'avez pas répondu dans quelle fourchette temporelle les choses pourraient atterrir. Je crains que, à un moment donné, les citoyens ne se retournent vers la justice, ce qui serait une procédure coûteuse et lourde pour tout le monde ; les tribunaux sont déjà aujourd'hui suffisamment engorgés.

À mon sens, il faut appuyer sur l'accélérateur et mettre en place, mais je reviendrai certainement à la rentrée parlementaire pour connaître les avancées dans ce dossier et m'assurer que ce sera efficace. C'est le choix du Gouvernement. Je peux a priori espérer qu'il soit réalisé et concrétisé dans un laps de temps bref, mais j'attendrai de voir.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je remercie Mme la Ministre et, étant donné que les échanges ont déjà eu lieu en commission, je ne serai pas plus longue.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je vous remercie pour vos réponses.

Je n'ai pas eu l'impression d'avoir une réponse, mais peut-être que j'ai zappé, sur le manque de transparence, notamment sur l'analyse des PFAS faite par la SWDE, notamment sur les PFAS 6. Je n'ai pas eu de réponse, mais ce n'est pas grave. Là-dessus, je reviendrai vers vous en commission jusqu'à ce que la SWDE transmette ces informations au public, parce que c'est vraiment un besoin, une nécessité de transparence. Cela me semble vraiment nécessaire. Je reviendrai et, s'il faut y revenir jusqu'à la fin du mandat, je le ferai.

Je reste en tous les cas convaincu qu'il faut un opérateur de l'eau, parce que c'est un souci qu'un

Liégeois ne paie pas le même prix qu'un Carolo, par exemple, pour son eau. C'est vraiment pour moi quelque chose qui ne semble pas acceptable.

On aurait pu avoir ici l'occasion de faire une entreprise publique de l'eau totalement différente, ouverte et transparente aux citoyens. On reste quand même dans les mêmes mécanismes, avec un comité de direction où l'on place tous les chefs de cabinet de tous les ministres. J'imagine que ces gens ont de grandes compétences. Ils ont surtout aussi manqué beaucoup de vigilance politique, au même titre que vous, et ils ont surtout de très grands salaires.

C'est dommage, on aurait pu changer l'ensemble de l'outil de la gestion de l'eau, en faire un outil qui soit totalement transparent. Vous faites des petits pas, vous diminuez des mandats, vous faites de petites choses. Ce sont de bons petits pas, mais vu le scandale des PFAS, vu ce qui s'est passé, on aurait pu aller beaucoup plus loin.

M. le Président. – Mme Laffut ne souhaite pas répliquer.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Premièrement, je remercie Mme la Ministre pour les éléments de réponse qu'elle a apportés. J'ai entendu que, à côté de critiques que je respecte, par principe, une série d'objectifs sont aussi largement partagés au-delà de la majorité et je m'en réjouis.

Deuxièmement, pour ce qui concerne la composition du conseil d'administration de la SWDE, je maintiens que, jusqu'au décret-programme de 2018, c'est bien l'assemblée générale qui était compétente, une assemblée générale composée exclusivement, et avec une très large majorité, des associés communaux. Ce sont bien eux qui avaient la liberté de choisir leurs représentants et non pas le Gouvernement et, derrière lui, les groupes politiques, majorité et opposition, en fonction de la représentation proportionnelle. C'est là, je le redis, un compromis de l'ensemble du Gouvernement que je respecte.

Troisièmement, pour ce qui concerne la composition du conseil d'administration de la SPGE, M. Desquesnes avait questionné la ministre sur la désignation en 2016. Outre la difficulté pour elle de pouvoir réagir sur une décision à laquelle elle n'a pas participé et dont les éléments d'archives sont sans doute ténus, je l'ai entendu nous indiquer que, selon les informations qui lui ont été transmises, la composition en 2016 a été faite non pas sur la base du futur décret qui n'était pas alors en vigueur, mais sur base des statuts de 2011. Ce sont des éléments dont je prends note. Au-delà, comme pour le point précédent, je respecte le compromis qui a été fait par l'ensemble du Gouvernement, quoi que j'en pense.

Quatrièmement, le travail se poursuivra pour ce qui concerne le suivi des enjeux PFAS. On a là une feuille de route avec un certain nombre de rendez-vous. L'ensemble des groupes, j'en suis certain, ne manquera pas d'être très attentif à l'exécution de celle-ci.

M. le Président. – Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par MM. Desquesnes, Matagne, Mme Goffinet, MM. de Lamotte et Bastin (Doc. 1442 (2023-2024) N° 6 – amendements n° 1 à 4).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau, relatif à la gouvernance du secteur de l'eau et à l'adaptation des régimes juridiques de la SWDE et de la SPGE au Code des sociétés et des associations (Doc. 1442 (2023-2024) N° 1 à 5).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 5 ?

Art. 2 à 5

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 5 sont adoptés.

Art. 6

À l'article 6, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Desquesnes, Matagne, Mme Goffinet, MM. de Lamotte et Bastin (Doc. 1442 (2023-2024) N° 6 – amendement n° 1).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 7.

Art. 7

Pas d'objection ?

L'article 7 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 8 à 15 ?

Art. 8 à 15

Pas d'objection ?

Les articles 8 à 15 sont adoptés.

Art. 16

À l'article 16, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Desquesnes, Matagne, Mme Goffinet, MM. de Lamotte et Bastin (Doc. 1442 (2023-2024) N° 6 – amendement n° 2).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 17.

Art. 17

Pas d'objection ?

L'article 17 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 18 à 31 ?

Art. 18 à 31

Pas d'objection ?

Les articles 18 à 31 sont adoptés.

Art. 32

À l'article 32, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Desquesnes, Matagne, Mme Goffinet, MM. de Lamotte et Bastin (Doc. 1442 (2023-2024) N° 6 – amendement n° 3).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 33.

Art. 33

Pas d'objection ?

L'article 33 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 34 à 42 ?

Art. 34 à 42

Pas d'objection ?

Les articles 34 à 42 sont adoptés.

Art. 43

À l'article 43, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Desquesnes, Matagne, Mme Goffinet, MM. de Lamotte et Bastin (Doc. 1442 (2023-2024) N° 6 – amendement n° 4).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 44.

Art. 44

Pas d'objection ?

L'article 44 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 45 à 54 ?

Art. 45 à 54

Pas d'objection ?

Les articles 45 à 54 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur les amendements, les articles réservés et l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET LE DÉCRET DU 6 NOVEMBRE 2008 PORTANT RATIONALISATION DE LA FONCTION CONSULTATIVE ET ABROGEANT LE DÉCRET DU 5 FÉVRIER 2015 RELATIF AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES (DOC. 1479 (2023-2024) N° 1 À 1^{TER} À 12^{BIS})

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le Code du développement territorial et le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et abrogeant le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales (Doc. 1479 (2023-2024) N° 1 à 1^{ter} à 12^{bis}).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par MM. Dodrimont, Fontaine, Mmes Cassart-Mailleux et Laruelle sous le

n° 1479 (2023-2024) N° 12 et 12bis qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La Conférence des présidents a prévu 30 minutes de temps de parole pour les intervenants de l'opposition et 15 minutes pour les intervenants de la majorité.

Je vous demanderai de vous y conformer.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues passionnés de développement territorial et d'aménagement du territoire – nous sommes quelques-uns à cultiver cette passion. À l'issue de plusieurs heures de discussion en commission, menées tambour battant, la majorité PS-MR-Ecolo a adopté le texte de ce projet de décret concernant la révision du Code du développement territorial.

(Mme Laruelle, Première Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Cela n'a échappé à personne, de très nombreux amendements ont été discutés dans ce cadre ; pas moins de 101 amendements au total, si je compte bien, dont 36 issus des bancs de la majorité et 65 déposés par Les Engagés, par l'intermédiaire de François Desquesnes, Marie-Martine Schyns et votre serviteur. Disons d'emblée que le nombre a de quoi étonner, mais la plupart des amendements de la majorité – les 36 – portent exclusivement sur la coordination avec la réforme du Code wallon du patrimoine, que le Gouvernement a complètement oublié de réaliser.

Sans rougir, Monsieur le Ministre, vous nous avez indiqué, en réponse à nos interrogations à ce sujet, que le Gouvernement avait pris connaissance de la version adoptée du CoPat la veille de l'examen de la troisième lecture du projet de décret qui nous occupe aujourd'hui. Faut-il pourtant vous rappeler que, dès le 25 novembre 2022, dans son avis que vous aviez vous-même sollicité, Monsieur le Ministre, l'AWaP vous avait mis en garde contre cette indispensable coordination ? Cela donne tout de même le sentiment – pardonnez-moi de vous le dire –, d'un manque de sérieux et d'une volonté indéniable, dans votre chef, d'aboutir le plus rapidement possible.

Cette précipitation s'est parfaitement vérifiée tout au long de nos débats. J'en veux pour preuve les échanges que le Parlement n'a pas pu avoir – je le regrette profondément – avec les experts du groupe « Lutte contre l'artificialisation des sols », et ce, malgré nos nombreuses sollicitations. Le débat controversé sur le SDT a été mené avec des consultations intervenues au moment le moins propice – pendant les vacances pour l'essentiel. Il en va de même de l'entrée en vigueur, initialement prévue, pour cette réforme, dans les dix jours de la publication au *Moniteur belge*, soit à très brève échéance et à une date inconnue de tous les participants.

Je reconnais que, sur ce point, la majorité a été embarrassée et a été sensible à nos arguments ; elle a fixé une date d'entrée en vigueur que vous aviez vous-même avancée le 1^{er} avril. C'est un curieux poisson d'avril pour tous les acteurs du développement territorial qui disposeront de trois mois pour digérer l'ensemble de cette réforme : bonjour les difficultés administratives ! Ce délai, convenons-en, reste totalement insuffisant pour permettre à tous les acteurs de s'adapter et d'appréhender l'ensemble de la réforme, dont nous ne connaissons pas encore aujourd'hui toutes les pièces. Nous avons d'ailleurs redéposé un amendement pour repousser l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Cette précipitation n'atteste que d'une seule réalité politique – elle ne nous étonne pas – : votre volonté de voir à tout prix votre décret appliqué durant cette législature, et ce, peu importe les imprécisions juridiques, ses zones d'ombre, ses lacunes, les renvois au SDT que nous ne connaissons toujours pas.

Monsieur le Ministre, méfiez-vous : cette précipitation n'est pas bonne conseillère. Les décrets concernant le développement territorial sont systématiquement modifiés, voire abrogés lors de la législature suivante. C'est la malédiction du CWATUP, du CoDT, et, Monsieur Borsus, votre sort sera le même, d'autant que votre texte comporte de nombreuses difficultés.

Pourtant, cette réforme était fondamentale à plus d'un titre. Le Gouvernement wallon n'a pas manqué – surtout dans votre chef – de superlatifs pour qualifier cette réforme de « basculante ». Je me rappelle votre exposé en commission, où d'emblée, vous nous avez dit « vivre un moment historique, fondateur d'un nouvel urbanisme wallon ».

Cette révision devait à tout le moins répondre à l'urgence des enjeux climatiques et de la prévention de futures inondations. De notre côté, convaincus – et peut-être un peu naïfs – par ce dispositif ambitieux tel qu'affiché par le Gouvernement, Les Engagés entendaient bien revoir certaines pratiques et les inscrire dans un cadre plus responsable, et ce, par l'adoption de règles contraignantes – il s'agit déjà d'une première différence avec la majorité –, mais reposant sur une large participation citoyenne – c'est la deuxième différence par rapport à votre démarche.

Nous avons, Monsieur le Ministre, tenté, avec le plus grand sérieux, d'apporter des modifications au projet de décret en relevant ses nombreuses faiblesses et insécurités, avec l'espoir que la majorité nous suive ou en fasse de même dans son travail d'analyse. Au final, quelle déception. Après trois semaines de débats soutenus, le résultat – je le regrette – est particulièrement navrant. Nos propositions ont quasiment toutes été rejetées par votre majorité, à l'exception de l'un ou l'autre amendement plus mineur,

alors même que nos propositions s'inspiraient clairement de l'exposé des motifs de votre décret et des objectifs prioritaires affichés par votre Gouvernement. Pour Les Engagés, il s'agit d'une occasion manquée d'élaborer de concert avec toutes les forces politiques démocratiques de ce Parlement un texte ambitieux susceptible d'atteindre les objectifs affichés par cette réforme.

Face à cette démarche qui est la vôtre, très largement indicative, parfois même contradictoire dans ses dispositions et sûrement incomplète dans ses prescriptions, nous redéposerons, Monsieur le Président, aujourd'hui, une petite quinzaine d'amendements essentiels pour donner enfin une réelle force de frappe à votre décret. Nos suggestions répondent directement à des remarques ou attentes formulées par les personnalités auditionnées et même parfois par des parlementaires de la majorité qui n'ont pas été jusqu'au bout de leurs désirs. J'invite donc humblement aujourd'hui l'ensemble de nos collègues à considérer, à reconsidérer ces amendements, même si, vu l'empressement de l'adoption de ce texte encore ce soir, nous ne nous faisons guère d'illusions, tant l'équilibre politique semble ténu, précaire, entre les partenaires de la majorité.

Le projet continuera malheureusement à présenter une large insécurité juridique. À longueur de pages, dans son avis, le Conseil d'État nous a mis en garde, vous d'abord, nous ensuite, sur les nombreux manquements du projet quant au non-respect – principalement – des directives européennes. Ainsi, les exigences en matière de directives, plans, programmes posent question. Par exemple, la suppression des périmètres de réservation au sein des plans de secteur, comme prévu à l'article D.II.63 du CoDT va avoir inmanquablement des conséquences directes sur le terrain, sans qu'une évaluation, notamment environnementale, ait été réalisée au préalable. On a donc compris que vous n'avez pas respecté cette directive.

Par ailleurs, le Conseil d'État a rappelé qu'un nouveau règlement européen de décembre 2022, règlement qui, dès lors, est directement applicable à notre Région, prévoit d'encourager la production d'énergie renouvelable. Volontairement, ce règlement contraignant a été purement mis de côté par le Gouvernement sous prétexte – c'est une perle – que le droit de l'aménagement du territoire en Wallonie n'est tout simplement pas adaptable à ce règlement, alors qu'il s'impose juridiquement. C'est un comble en cette période de lendemain de la COP et de réforme décrétable sur fond de transition climatique. Là encore, une occasion manquée.

Ensuite, le Conseil d'État a pointé – et d'autres professeurs d'université l'ont suivi – les mêmes risques au sujet de l'obligation de *standstill*. Pour le Conseil d'État, pour ces professeurs comme pour nous, plusieurs

dispositions constituent un net recul environnemental. La motivation apportée est considérée comme beaucoup trop légère pour s'en écarter. Il y va ainsi de la diminution de la durée de l'enquête publique pour les implantations commerciales, au prétexte qu'un délai de 15 jours semble suffisant pour les permis d'urbanisme. On va donc ramener à 15 jours les délais pour la consultation de ces projets en matière d'urbanisme, alors que nous savons que, vu l'importance de leurs enjeux et vu l'impact d'une telle réduction, celle-ci va s'avérer considérable sur la participation citoyenne. Nous ne pouvons que le déplorer.

Plus fondamentalement encore, le Conseil d'État a souligné que des notions essentielles du décret, telles que celles de « centralité », « optimisation spatiale », « artificialisation » ne sont aucunement définies. Il faudra attendre, selon vous, le texte du SDT. C'est curieux, chers collègues, de voir un décret renvoyer à un arrêté du Gouvernement que nous ne connaissons pas pour en mesurer les définitions que le CoDT va appliquer. C'est donc une nouvelle hiérarchie des normes. Le Gouvernement domine le décret voté par notre assemblée. Quelle curiosité, quelle incongruité, puisque le texte du SDT n'est toujours pas disponible ! Il est bloqué dans une des photocopies des différents cabinets ministériels probablement.

On ne parle pas pourtant d'opérationnalisation, mais bien de notions centrales qu'il faudra décliner à travers le CoDT par l'ensemble des acteurs ou des différentes administrations publiques appelés à faire vivre ce CoDT, et pour une politique que vous annoncez s'appliquer pour plusieurs années en Région wallonne.

Enfin, dernier volet, et nous l'avons déjà abordé, la coordination avec votre collègue, Mme De Bue, les nombreuses dispositions insérées par la majorité rendent le texte franchement illisible. Je voudrais que les auteurs de ces amendements viennent nous les réexpliquer, tant ils ont eu de peine à les lire en commission, parce que, rédigés par vos experts, ils n'étaient pas accessibles au plus grand nombre.

Que dire des citoyens qui, en trois mois, vont devoir jongler avec des textes qui sont contradictoires entre le patrimoine et l'aménagement du territoire ? Avouez que c'est curieux pour un gouvernement, et encore plus étonnant lorsqu'il s'agit de deux ministres de la même formation politique. Chaque erreur sera synonyme de potentiel recours. C'est le risque que vous endossez manifestement.

Vous l'aurez donc compris, le texte que nous nous apprêtons à voter au Parlement comporte de très nombreux manquements et lacunes qui ouvrent une voie royale à plusieurs recours. Cela vous a fâché en commission, mais je tiens à le répéter.

En effet, les quatre volets de cette réforme ne sont pas exempts de critiques de fond. Par exemple, la

majorité veut résolument s'attaquer à l'artificialisation des sols. Cependant, dans les faits – je vous l'ai répété en commission –, sur les 10 dernières années, les zones du plan de secteur destinées à l'urbanisation se sont accrues de 1 240 hectares, au détriment de la zone agricole.

C'est encore plus clair lorsqu'on le rapproche du défunt SDT que vous avez remis au garage pour être retravaillé, le texte vise quasiment exclusivement le secteur résidentiel.

Lorsque nous avons proposé des amendements sur la zone agricole, sur une meilleure utilisation de la zone d'activité économique, vous les avez balayés. Ce sont les citoyens que le Gouvernement veut punir en limitant les potentialités foncières que contient le plan de secteur que vous n'entendez même pas toucher, ni même effleurer, et en encourageant hors de toute mesure la densification dans les centralités.

Du reste, les formulations choisies au sein de l'exposé des motifs ou encore du commentaire des articles en témoignent. Il est indiqué noir sur blanc – je vous les ai lus précisément en commission – qu'il faut désormais privilégier les deux et les trois façades. Comprenez à demi-mot, sans que ce soit clairement assumé, que la chasse est ouverte pour les maudites quatre façades.

Certes, lorsqu'on vous a brandi cette menace, vous avez tenté d'interpréter votre propre texte en vous en écartant. À quoi bon avoir un exposé des motifs, si c'est pour entendre le ministre dire le contraire par la suite ?

Au passage, la majorité tente d'effacer toute contrainte – vous ne pouvez pas le nier – au sein des centralités, en écartant la participation de la population qui y vit déjà, ainsi que certains garde-fous, tel l'avis préalable de la CCATM ou de l'administration régionale.

Il y a d'autres exemples. À l'article D.II.42 du CoDT, pour attester de cette réduction des droits des citoyens à être informés et à participer aux décisions qui les concernent, les zones d'aménagement concerté situées dans les centralités perdent – on ne peut pas mieux le dire – leur vocable de concerté.

En effet, dans ces cas, il ne sera plus nécessaire de schéma d'aménagement local assorti de son rapport d'incidences sur l'environnement, bien nécessaire pour éclairer la population riveraine en termes d'incidents sonores et de mobilité, et ainsi d'esquisser les retombées des projets.

Désormais, pour une tranche de cette zone de 2 hectares, un simple permis suffira. On va donc transformer ces zones en puzzle sans qu'il n'y ait plus la moindre cohérence de leur mise en œuvre et sans avoir une approche complète des incidences de leur mise en œuvre pour la population riveraine. Vous voulez donc

charcuter ces zones en vous privant d'un certain nombre de garde-fous qui étaient pourtant bien nécessaires. Vous comprendrez que nous redéposerons un amendement pour contrecarrer cette dérive disproportionnée.

Rappelons aussi que le SDT dont vous parlez a suscité, que vous le vouliez ou non, certes une prise de conscience en matière d'aménagement du territoire – c'est vrai, je le partage –, mais il a aussi provoqué une contestation sans précédent. Une grande majorité de communes wallonnes, tous partis confondus, y compris dans le vôtre, ont contesté ce schéma, notamment parce qu'il sacrifie les villages et la ruralité au seul profit des centres-villes.

Pour s'en défendre, la majorité déclare que toute cette démarche n'est finalement qu'à titre indicatif et qu'elle n'entraînera pas d'impact sur le plan de secteur avant plusieurs années. Comment comprendre l'annonce d'une lutte immédiate contre l'artificialisation des sols quand tout cela n'est finalement qu'indicatif, sans qu'il n'y ait de contrainte ? Il y a là une opposition majeure entre l'objectif affiché et les modalités proposées aux différents acteurs.

Monsieur le Ministre, c'est vrai que nous ne digérons pas ce SDT, parce qu'il a méprisé la ruralité qui mérite un respect naturel. La ruralité, vous le savez peut-être mieux que d'autres comme ministre de l'Agriculture, comporte assurément des lieux de rencontre, le siège d'activités artisanales ou encore la présence de commerces de proximité, sans oublier des écoles fondamentales qui donnent de la vie à ces quartiers, certes moins densément peuplés que les nœuds urbains, mais qui présentent une attractivité pour un grand nombre de nos concitoyens. Cette ruralité ne peut pas être abandonnée par le seul choix de considérations dogmatiques de pousser notre population dans les seuls nœuds urbains.

La réforme conduit par ailleurs à l'abrogation du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations des commerces. En intégrant ce dispositif au sein du CoDT, on entend selon vous mettre en avant une simplification. En réalité, lorsqu'on lit le dispositif, il fait preuve de simplisme en renonçant aux critères de décision qui permettaient d'encadrer les implantations commerciales jusqu'ici. Ainsi, seuls les aspects urbanistiques seront étudiés à l'avenir, sans tenir compte de la protection du consommateur, de l'environnement urbain, des objectifs de politique sociale et surtout de la contribution à une mobilité plus durable.

Bref, sous 400 mètres carrés, voire 200 si les conseils communaux le décident – mais pour vous c'est 400 mètres carrés –, l'immense majorité des projets se fera dès lors sans aucun permis. C'est donc le retour en centre-ville, passez-moi l'expression, de la jungle commerciale sans la moindre régulation de l'offre. Les ingrédients sont donc réunis pour déréguler

complètement un secteur qui, par ailleurs, est déjà largement en souffrance. Nous avons d'ailleurs régulièrement, vous et moi, des échanges en commission sur la désaffectation des commerces qui atteint aujourd'hui près de 20 % des surfaces commerciales.

L'occasion aurait dû être saisie pour améliorer...

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Non, mais écoutez-moi. Vous êtes tellement convaincu de votre bon droit que vous êtes sourd, et c'est cela votre problème.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je demandais seulement à votre chef de groupe si vous n'aviez pas un autre texte que tout le reste du Parlement et moi-même parce que l'on est tellement éloignés...

M. Antoine (Les Engagés). – La preuve que vous ne m'avez pas écouté, c'est que M. Desquesnes a cosigné les amendements. Si vous aviez simplement écouté mon propos, votre saillie n'aurait pas été nécessaire. Mais soit, vous voulez troubler le public, c'est votre droit.

Vous avez raté l'occasion, Monsieur le Ministre, d'améliorer la mixité des commerces avec du logement, malgré là aussi les bonnes intentions de « je voudrais bien dans l'exposé des motifs, mais je ne peux point dans les dispositifs des articles ». La majorité, c'est important de le dire, a refusé toute mixité de fonctions et toute densification dans les villes par la valorisation d'immeubles vides en tout ou partie, en recourant à une certaine maîtrise de la création ou de l'adaptation des commerces. Il y avait là la chance de pouvoir adapter 50 000 commerces dont les étages sont désespérément vides, et d'y aménager des logements et donc de lutter contre l'artificialisation des sols et de concourir à l'objectif qui est le vôtre, du retour à la ville, et vous n'avez pourtant pas voulu de ces amendements.

En matière d'inondations, le rendez-vous était pris de longue date. Cette enceinte a d'ailleurs abrité de très nombreux travaux de la commission parlementaire relative aux inondations et nous devons, me semble-t-il, transformer l'essai en règle, en décret. C'était bien l'objectif pour ne pas se réfugier derrière une circulaire qui est la vôtre, et qui a déjà été précédée par une autre, celle de Michel Foret, et qui n'a pas empêché, bien sûr, les inondations avec les constructions qui ont été emportées par les inondations en juillet 2021.

C'était donc pour nous l'occasion de démontrer que le Parlement se saisissait de cette question, avec des règles claires, transparentes, sous forme de décret. Nos citoyens s'attendaient légitimement à être accompagnés par les services compétents de l'administration

régionale pour les choix d'implantation et plus encore, pour la reconstruction de leurs bâtiments détruits ou endommagés. Eh bien, pour vous, tout reposera désormais sur les seules communes pour délivrer les permis, les conditionner ou les refuser.

Les Engagés avaient, de leur côté, à l'instar du modèle allemand, proposé de conditionner les permis... Le ministre n'a pas l'air intéressé, peu importe, je parlerai donc pour la postérité...

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Excusez-moi, mais vous affirmez des choses totalement contraires. Peut-on nous rendre, peut-être, Mme Schyns, pour poursuivre le débat ?

M. Antoine (Les Engagés). – Décidément, vous allez nommer tous les membres de notre groupe ? Vous en avez pour un certain temps, mais c'est votre droit.

Juste pour dire que nous défendons, nous, le modèle allemand qui proposait de conditionner les permis en fonction du danger des aléas de ruissellements – de faible à fort, en passant par moyen.

Autrement dit, pour Les Engagés, la topographie des lieux commandait le type de construction autorisé, avec même des primes régionales pour des systèmes d'obturation des logements existants ou futurs.

Notre proposition mettait le fonctionnaire délégué, commissaire du Gouvernement, gardien de légitimes préoccupations en matière de prévention d'inondations. Le fonctionnaire délégué se retrouvait au centre du jeu, dès la réunion de projet, où vous nous avez dit que la cellule GISER serait présente. Interrogée, celle-ci nous a indiqué qu'elle ne participait qu'à cinq réunions par mois, c'est-à-dire 60 sur les 6 000 voire 8 000 avis qu'elle délivrait. Avouez que nous avons bien besoin du fonctionnaire délégué pour arbitrer les désirs des uns, mais aussi les contraintes – notamment topographiques – et la nécessité de rendre ces immeubles moins sujets aux inondations et aux dommages qu'elles peuvent causer.

Malheureusement, là aussi, vous n'avez pas voulu faire intervenir le fonctionnaire, vous contentant de dire « si d'aventure le permis délivré ne correspond pas à un certain nombre de règles, il interviendra alors pour suspendre celui-ci », tel le mauvais gendarme qui intervient après une conduite inadaptée. Nous souhaitons que le fonctionnaire délégué soit partenaire des communes et bien sûr des maîtres d'œuvre.

Cette absence de volonté politique risque bien de conduire à ce que l'on construise comme avant, en dépit de risques avérés et parfois du bon sens. Là encore, nous déposerons plusieurs amendements pour en venir à une

préoccupation régionale de surveillance de ce type de projet.

Le projet de décret manque également à son rendez-vous en ce qui concerne la simplification, puisque Les Engagés ont pourtant relayé l'attente légitime de différents acteurs qui nous ont écrit et qui se sont exprimés en commission pour voir enfin aboutir une plateforme digitale pour faciliter les démarches des concitoyens ou des professionnels. Là aussi, refus aveugle de la majorité de s'ouvrir à la modernité et à la sécurité des échanges administratifs. Le même sort fut réservé à notre proposition visant à instaurer la digitalisation des échanges.

De même, nous déplorons que la majorité PS-MR-Ecolo ait préféré allonger les délais pour répondre aux difficultés et à la complétude des dossiers de demande de permis. Des alternatives étaient possibles. Nous les avons proposées pour, à la fois, accélérer et sécuriser l'instruction de ces dossiers. Malheureusement, vous n'en avez pas voulu.

Dans cet ensemble désordonné de textes tels que vous nous les avez proposés, ce que nous déplorons le plus, c'est ce que j'appellerais – et je le dis avec beaucoup de déférence pour ce groupe – l'authentique défaite verte. Longuement épinglées dans l'exposé des motifs, la sauvegarde et la multiplication des espaces verts étaient au cœur des souhaits de la population intéressée à rejoindre les centralités ou simplement à s'y maintenir. Exigence qu'a rappelée avec force Canopea lors de son audition en commission. Cela n'a toutefois pas empêché, en commission parlementaire, la majorité de contester aux citoyens l'initiative de solliciter la modification de certaines zones urbanisables en zones qui ne soient plus urbanisables. Notre amendement à cet égard a été tout bonnement rejeté à ce qui s'apparente à un renoncement de plus. Il ne pourra donc pas y avoir de demandes citoyennes pour la création de nouveaux espaces verts. C'est là un déséquilibre profond du texte. On peut susciter une modification de plan de secteur ou une dérogation, en l'occurrence pour des zones qui seront urbanisées, mais pas pour des espaces verts.

(M. Frédéric, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

La majorité a tout autant refusé notre amendement visant à réserver 25 % au minimum des charges d'urbanisme imposées lors de l'avènement de projets immobiliers à la création d'espaces verts. Où vont donc s'oxygéner ces nouveaux habitants résidant dans des appartements urbains ? Pas une seule voie verte n'est venue conforter la démarche écoresponsable qu'avait souhaitée Canopea et que nous avons pertinemment relayée.

Chers collègues, vous l'aurez compris, lorsqu'un texte est insécurisé sur le plan juridique, méprisant les directives européennes ; lorsque ses dispositions sont

contradictoires avec d'autres textes ; lorsque les définitions ne sont pas disponibles et qu'elles devront être mises en œuvre par un texte qui est subordonné à celui-ci et qui est toujours inconnu ; lorsque le texte du dispositif ne sert pas les objectifs ambitieux affichés par le Gouvernement ; lorsqu'il y a un déséquilibre entre ruralité et cœur de ville ; lorsqu'il y a simplification pour certains et pas pour d'autres ; lorsqu'il y a maintien d'une forme de jungle commerciale, nous le regrettons profondément.

Nous avons, Monsieur le Ministre – vous ne pouvez pas le contester – déposé un grand nombre d'amendements en vue d'améliorer votre texte, de le sécuriser pour que le « Borsus 1 » subsiste quelques décennies, mais ici, il ne vivra que quelques mois.

Les lacunes, les manquements, les controverses, les contradictions sont tels que le prochain Gouvernement ou le prochain ministre ne manquera pas de modifier votre texte. C'est la résolution qui nous animera, nous, Les Engagés, si nous sommes appelés au Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, mes propos seront d'un tout ordre, vous vous en doutez bien.

La planification territoriale est la base des leviers dont dispose un gouvernement pour mener des politiques efficaces sur son territoire. Elle permet de prendre des décisions en matière de mobilité, de logement, de climat, de développement économique, d'accès aux services publics, de préservation de la nature, d'amélioration du cadre de vie et d'encore bien d'autres choses. Elle a un effet important sur les politiques que nous pouvons mener dans le cadre de la lutte contre la précarité : sur la cohésion sociale, sur l'émancipation de tout un chacun, sur le redéploiement économique de notre Région.

Nous avons, dans le cadre du projet de décret qui nous est soumis ce jour, pu poser l'ensemble des questions que nous voulions à M. le Ministre, durant des dizaines d'heures passées en commission. Nous avons auditionné aussi un certain nombre de personnes. Je ne vais donc pas revenir sur les questions pour lesquelles M. le Ministre – et je l'en remercie – a déjà apporté les réponses ni évoquer les dispositions techniques figurant dans le décret, car cela a également été fait de façon très détaillée.

Je vais me contenter, Monsieur le Ministre, chers collègues, de faire une intervention générale sur les grandes lignes de ce décret, avec un accent particulier sur les avancées qui méritent d'être soulignées.

Nous allons voter un projet de décret qui vise à réformer le cadre du développement territorial et

abroger le décret du 5 février relatif aux implantations commerciales.

Le CoDT est une boîte à outils – cela a été dit par M. le Ministre en commission – qui définit l'ensemble des instruments qui vont permettre de planifier et d'organiser notre territoire. En le votant, nous allons pouvoir mettre en œuvre les schémas, les guides, les zones, et attribuer les permis dans la perspective de :

- réduire l'étalement urbain et limiter l'artificialisation des terres ;
- réguler le commerce, de sorte qu'il soit appréhendé sous l'angle de l'aménagement du territoire, considérant que son impact pour la collectivité et pour le développement régional est très important ;
- mieux nous armer face aux futures catastrophes naturelles, les inondations de manière plus singulière ;
- améliorer de manière plus générale le fonctionnement de nos outils en lien avec l'urbanisme.

La lecture de ce projet de décret doit se faire en parallèle avec le Schéma de développement du territoire qui définit la stratégie régionale en matière d'aménagement du territoire. Son adoption est prévue en principe pour bientôt. Une entrée en vigueur de manière concomitante serait l'idéal, nous l'avons évoqué.

Ce projet de décret apporte une série de mesures qui vont permettre d'améliorer – j'insiste sur « améliorer » – le CoDT, voire de le rationaliser, de le fluidifier sur base de l'expérience acquise depuis son entrée en vigueur. En effet, il y a par exemple un alignement au niveau des délais de consultation. Quand un collègue communal est compétent, le fonctionnaire délégué ne doit plus forcément accompagner son avis d'un projet de décision. En somme, il y a une économie procédurale pour plus d'efficacité. Ce sont des mesures de bon sens.

J'aimerais évoquer avec vous quelques points de manière plus précise. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus construire, nous déplacer, habiter, consommer comme nous le faisons il y a 50 ans. Les temps ont changé, les habitudes ont changé, les préoccupations également. Ces habitudes qui ont découlé de la croissance économique et démographique ont provoqué de nombreux désagréments, aussi bien pour notre quotidien que pour notre environnement : une raréfaction des terrains disponibles, une dépendance à la mobilité automobile, la perte du rôle nourricier de l'agriculture, l'affectation et la perte de la biodiversité, une exposition plus importante aux catastrophes naturelles, telles que les inondations, sachant que nous serons de plus en plus exposés à ces phénomènes.

Afin de nous adapter aux contraintes de la nature, mais aussi pour améliorer le confort de vie de nos citoyens et citoyennes, et la qualité des services, nous

devons changer notre manière de planifier notre territoire. Ce décret, pour rencontrer ces objectifs, intègre un certain nombre d'outils tels que la définition d'une trajectoire de réduction de l'étalement urbain, l'intégration de la notion de centralité, une meilleure prise en compte de la nature dans la planification territoriale via la délivrance des permis en intégrant certaines recommandations de la commission d'enquête, une meilleure participation citoyenne dans les réunions d'information et encore bien d'autres choses.

Les villes et communes vont jouer un rôle essentiel dans la maîtrise de l'aménagement du territoire, car elles vont définir les centralités. C'est là que l'ensemble des services seront concentrés.

Concernant la politique en matière de commerce, force est de constater qu'en Wallonie la superficie des commerces n'a cessé d'augmenter, et ce, beaucoup trop dans les périphéries. Cela a eu notamment comme conséquence de porter préjudice, on le sait toutes et tous, aux centres-villes et d'augmenter le nombre de cellules inoccupées. Il fallait les englober dans le *scope* de l'aménagement du territoire.

Le Gouvernement a jugé utile de maintenir les plans de secteur qui, pour rappel, ont une valeur réglementaire. Cela va apporter de la confusion dans les intentions de la Région en matière de planification urbaine. Nous allons décourager les propriétaires à bâtir sur des terrains urbanisables. D'un point de vue réglementaire, ils seront tout à fait dans leur droit. Le message est donc un peu difficile à entendre.

Cette méthode, choisie par M. le Ministre ainsi que son Gouvernement, est une approche incitative – il l'a répété à de nombreuses reprises en commission – et non brutale. Il s'agit d'un choix.

En matière de logement, il y a des dispositions que je salue, comme la création de logements d'utilité publique. Quand je dis « je salue », mon groupe salue évidemment, dans les projets de création d'au moins 30 logements. Mon groupe politique avait d'ailleurs déposé en 2018 une proposition de décret poursuivant ces objectifs. Nous sommes heureux, je suis heureux de constater qu'elle soit intégrée dans le projet de décret.

J'aimerais terminer, Monsieur le Ministre, chers collègues, en évoquant les craintes que nous avons par rapport aux conséquences que pourraient avoir ces mesures, bien qu'elles soient nobles et salutaires sur le prix du foncier. Je l'ai évoqué à de nombreuses reprises en commission, le prix du foncier et l'accès au logement sont des thèmes très importants pour notre formation politique et nous avons quand même un certain nombre de craintes. En effet, nous n'allons pas interdire, mais décourager la construction en dehors des centralités afin de lutter contre l'étalement urbain et concentrer, dans la mesure du possible, les services dans un rayon permettant à tout un chacun d'y accéder facilement.

Cela pourrait impacter négativement l'accès au logement et à la propriété.

Les conditions d'accès à la propriété sont de plus en plus compliquées. On le sait, on l'évoque régulièrement ici en plénière et dans les commissions. Les crises successives que nous avons traversées ont créé un contexte défavorable, avec un marché sous tension et des banques qui ne prêtent que moyennant des conditions de plus en plus sévères.

Je souhaiterais à nouveau attirer l'attention face à ces difficultés. J'espère que vous-même, ainsi que le futur gouvernement, poursuivrez vos efforts de sorte que les politiques menées pour préserver la nature et lutter contre le changement climatique prendront suffisamment en compte les citoyens et qu'elles n'appauvriront personne.

J'aimerais quand même, Monsieur le Ministre, vous adresser quelques questions. Quand la partie R du CoDT sera-t-elle adoptée ? Vous avez évoqué en commission que cela se préparait et que cela avançait. Où en êtes-vous actuellement, au moment où l'on se parle ?

Cela étant dit, mon groupe et moi-même voterons favorablement, vous n'en doutiez pas, le présent projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Avec notre groupe, nous avons été attentifs, nous avons suivi et nous avons participé aux nombreuses heures de travail autour de la réforme du Code de l'aménagement du territoire. C'était important pour nous de le faire parce que, parler du territoire, c'est évidemment parler des personnes qui y vivent ; des personnes qui sont dessus, pour le dire comme cela.

L'aménagement du territoire est en fait une discipline hyper politique. D'ailleurs, j'en veux pour exemple, c'est un exemple que je ne choisis pas au hasard évidemment, qu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, quand la révolte grondait, quand la révolution grondait même à nos portes, parce qu'autour des usines, les travailleurs étaient rassemblés dans leurs petites maisons de travailleurs, il y avait une crainte que le socialisme prenne, que des esprits s'échauffent. C'est l'aménagement du territoire qui a été mobilisé par les sociaux-démocrates pour résoudre ce problème, avec les lois de taille en 48, poussant finalement les travailleurs à accéder à la propriété d'une petite maison familiale individuelle à la campagne, loin des centres, loin des usines, pour que les esprits se calment un peu. C'est d'ailleurs une des lois qui a servi et qui a mené finalement aujourd'hui à l'étalement urbain que l'on connaît et dont on parle souvent, c'est-à-dire effectivement de la construction massive en dehors des centres-villes.

Je faisais ce début pour dire que c'était politique. Le décret qui nous est proposé aujourd'hui est-il plutôt technique ou plutôt politique ? Pour nous, il est vraiment plutôt politique. C'est sur les quelques points qui, à notre sens, donnent le plus la couleur de la vision politique qui est défendue par ce texte que je voudrais m'attarder dans cette intervention.

D'abord, elle est politique. On se rappellera que, dans ce texte, il y avait une attente forte, parce qu'il y avait un engagement fort de la part de votre majorité, un engagement présenté comme l'une des signatures de la participation du parti Ecolo à votre majorité, à savoir le Stop béton en 2050. C'est dans votre Déclaration de politique régionale et dans votre pacte de majorité, l'idée étant de réduire l'étalement urbain de moitié d'ici 2030 et y mettre fin en 2050.

Cette déclaration a été beaucoup saluée par le milieu associatif, par les gens du terrain et par nous aussi, d'ailleurs, qui défendions même le fait que cela se fasse plus tôt qu'en 2050. En tout cas, c'est une mesure très importante pour la biodiversité et pour lutter contre les inondations, en permettant à l'eau de bien se réinfiltrer dans le sol, et cetera. C'était une mesure importante. C'était la promesse du texte.

Aujourd'hui, la question qui se pose est de savoir si l'engagement est tenu. La réponse du texte est assez claire : c'est non. La meilleure preuve que j'en veux, c'est que j'ai posé la question au ministre à plusieurs reprises : « Comment allez-vous faire pour dédommager tous ces gens qui se retrouvent avec un terrain où l'on peut construire, en sachant que l'on ne pourra plus construire, puisque l'on arrête l'artificialisation ? » Au fur et à mesure de notre travail, vous avez commencé à être très clair dans votre réponse, en disant précisément que, avec ce décret, ce qui était constructible hier restera constructible demain.

Voilà deux affirmations qui ne peuvent pas cohabiter. Soit on arrête la bétonisation et l'artificialisation des sols, soit on dit que l'on peut continuer de construire là où c'était prévu de construire. On ne peut pas affirmer une chose et son contraire en même temps. Ici, un choix a été fait entre ces deux objectifs et celui qui a été abandonné est la question du Stop béton.

Pourquoi dis-je que c'est abandonné ? Outre cet élément donné par le ministre, vous n'imposez rien. Votre idée est de suggérer, de proposer et – pour reprendre votre terme – d'accompagner la diminution de l'artificialisation. Il est bien sympathique de vouloir suggérer plutôt que d'imposer, mais de quoi parle-t-on ici ?

La réalité est que nous avons des communes aujourd'hui exsangues, qui n'ont plus d'argent, principalement parce que votre Gouvernement et les précédents ont décidé de couper le robinet et de donner

de moins en moins de subsides, de subventions et d'argent aux communes pour qu'elles fonctionnent. L'argent ne tombe pas du ciel. Les communes, pour le moment, sont prises à la gorge. Soit elles prennent de l'argent à la Région wallonne – et il y en a toujours moins –, soit elles essaient de lever des impôts – mais les gens ne savent pas payer de façon indéfinie –, soit elles essaient de privatiser une série de choses et de trouver de l'argent chez des promoteurs privés.

D'un côté, on a des communes qui ont besoin d'argent au point de ne plus savoir vivre et respirer correctement. De l'autre côté, on a des promoteurs immobiliers qui ont les dents qui rayent le plancher et qui veulent absolument utiliser nos plus beaux coins pour faire de belles villas afin d'essayer d'attirer les populations les plus nanties de notre Région wallonne. Pour les communes, il est difficile de dire non à une rentrée financière importante et à la belle promesse d'avoir des gens un peu plus nantis qui contribueraient plus aux finances communales.

C'est une promesse qui, bien souvent, ne se réalise pas. Dans ma commune, comme dans plein d'autres, il y a énormément de projets immobiliers à moitié commencés et à moitié abandonnés parce que, au final, ces fameuses personnes les plus nanties, il n'y en a pas tant que cela dans notre Région et elles ne peuvent pas aller dans toutes les communes. Cela ne fonctionne donc pas. Il n'empêche que c'est ce qui se joue.

Dire : « S'il vous plaît, si l'on artificialisait moins ? » n'est pas crédible. On est dans un marché immobilier extrêmement agressif et l'on sait bien que la seule règle du marché est d'aller là où le profit porte les acteurs du marché. Ne mettre aucune règle contraignante ne peut pas fonctionner.

On peut donc le dire de façon très claire et très nette : ce soir, nous sommes tous réunis ici pour assister à l'enterrement du Stop béton wallon.

Ma deuxième inquiétude est sociale parce qu'il est déjà très difficile d'accéder à la propriété. Il est d'ailleurs très difficile d'accéder même à la location et à un logement de qualité.

On le sait, aujourd'hui, il y a beaucoup d'inégalités dans la répartition des uns et des autres sur le territoire. Au mois d'août dernier, la RTBF titrait « Les pauvres au chaud et les riches au frais » en titre d'une analyse pour voir que la répartition des uns et des autres sur le territoire était déjà inégalitaire aujourd'hui.

Avec votre décret, on est en plein dans l'urbanisme de classe. C'est clair, on va réserver les beaux endroits à un logement où une capacité de construire qui va être plus rare, plus inaccessible, plus sélective, moins ouverte à n'importe qui, plus réservée à ceux qui en auront les moyens. De l'autre côté, on réserve à la classe travailleuse, aux gens qui n'ont pas des moyens illimités, les perspectives de vivre dans des endroits où

le logement sera de plus en plus massif, avec de moins en moins d'espaces verts.

Aucune mesure sociale n'est prévue pour compenser quoi que ce soit dans ce décret. Vous prévoyez que, en dehors des centralités – à la campagne, en dehors des villes –, on pourra encore avoir une exception de construire 40 % de ce qui est constructible, dites-vous dans vos intentions, mais je rappelle toujours que rien n'est obligatoire. Qui va décider de qui pourra profiter de ces 40 % ? Comment va-t-on pouvoir s'assurer que ce ne seront pas uniquement les promoteurs immobiliers, c'est-à-dire forcément ceux qui ont les capacités financières, les capacités de mobiliser de l'argent, les plus importants qui vont pouvoir mettre la main sur ces 40 %. Comment va-t-on pouvoir l'éviter ? On ne le pourra pas, rien n'est prévu. Il n'y a aucun mécanisme démocratique prévu pour voir comment on répartirait ces 40 %.

Quel mécanisme est prévu du coup, pour protéger l'accès à la propriété, pour garantir un certain accès à la propriété ? Rien du tout. Quel mécanisme est proposé pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'explosion du prix des loyers ? Rien du tout. En fait, quand on vous a posé la question en commission, Monsieur le Ministre, vous avez dit : « Je ne peux pas dire si mon décret aura un impact ou quel impact aurait mon décret sur le logement ». Je trouve cela incroyable.

Je trouve incroyable que l'on fasse un tel décret sans étude d'impact. Je me demande même en fait comment c'est possible de faire un tel décret, un tel saut dans le vide, sans faire une étude d'impact pour savoir ce qui va se passer. D'une certaine façon, je me demande même pourquoi on fait un tel décret si l'on ne sait même pas à quoi il va servir ou l'impact qu'il va avoir ? C'est quelque chose de tout à fait interpellant. C'est surtout parce qu'en fait, la réalité qui est derrière, c'est que cela va être les mieux nantis, les plus riches qui vont être les mieux lotis et encore plus demain, et la classe travailleuse qui sera la moins bien lotie et encore moins bien lotie demain avec votre décret.

Pour atteindre ma conclusion, parce que je ne voulais pas spécialement être extrêmement long ce soir sur ce sujet, mais me concentrer sur ce qui nous semble être le plus important. Je ne pouvais pas évidemment ne pas aborder rapidement la question des inondations.

Très franchement, on pourrait se demander comment cela se fait que 2,5 ans après les inondations, toutes les recommandations de la Commission d'enquête n'ont pas encore été mises en place. C'est comme cela aujourd'hui. Ici, dans votre décret, il y en a deux qui sont appelées. Par contre, ce que l'on ne retrouve pas, une fois encore, ce sont des obligations.

En Allemagne, qui a vécu les mêmes inondations que nous, qu'ont-ils fait ? Ils ont pris toute une série de décisions par rapport aux nouvelles cartes d'inondation

et ils ont dit qu'il y a différents risques d'inondations à différents endroits. Selon les risques, on va donner des conseils. On va dire que l'on peut construire là-bas, mais pas du logement, que l'on peut ici construire, mais pas du logement au rez-de-chaussée et il y a des endroits où l'on ne peut pas faire certaines choses, où l'on impose des choses pour la sécurité collective. À un moment donné, il faut pouvoir dire aussi là où l'on ne pourra plus construire pour protéger la population contre les inondations. Une fois encore, vous refusez de faire ce choix avec ce décret.

L'autre point qui est quand même aussi important, c'est : où est l'aide à la direction d'ensemble de la reconstruction postinondations et à venir pour améliorer nos vallées et notre Région en matière d'eau, la prévention contre les inondations, mais aussi contre la sécheresse ? Où est l'outil pour coordonner les communes autour d'un même sous-bassin-versant, autour d'une même rivière ? Il n'y en a pas.

Pourtant, cet outil est appelé par les communes qui le demandent. Il est indispensable, sinon c'est l'assurance d'une inégalité de traitement, d'être mieux protégé, d'être mieux traité dans les communes qui ont plus les moyens de faire ces aménagements que dans d'autres, parce que l'on n'arbitre pas les choses, parce que l'on ne prend pas de la hauteur pour pouvoir décider face à une concurrence aujourd'hui profonde entre les communes. Il y avait ici moyen de faire de la solidarité entre les communes.

Les communes de bas de vallée sont concernées par les inondations, les communes du haut des plateaux sont concernées par les risques de sécheresse. Or, ce sont les mêmes travaux à faire, donc on aurait pu trouver là des outils de solidarité. Vous laissez les communes à leur sort. Pour nous, c'est rater le coche avec ce décret.

Pouvons-nous voter contre une liste de bonnes intentions ? Non. Peut-on voter pour un urbanisme de classe effréné ? Non. Ce que je vais vous annoncer maintenant, c'est que, face à ce décret présenté comme une montagne, mais qui va accoucher ce soir d'une souris, nous allons nous abstenir.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, le texte qui nous est soumis ce jour marque assurément une avancée significative à plusieurs égards.

N'en déplaise à M. Antoine, le nouveau code tient compte d'une multitude d'avis des secteurs concernés et est aussi le fruit d'un travail conséquent, un travail de réflexion, d'une *task force* multisectorielle qui nous invite aujourd'hui à une nouvelle dimension de ce Code du développement territorial. C'était nécessaire, à notre estime.

La mise en œuvre du CoDT en 2017 a mis en lumière la nécessité d'opérer certaines modifications

ainsi que certains ajouts. Rien d'anormal en soi, chers collègues. L'objectif premier d'un texte est de s'appliquer concrètement sur le terrain. Ce n'est qu'à l'occasion de cette application que se révèlent les points qui requièrent l'un ou l'autre ajustement, l'une ou l'autre amélioration.

Je ne peux toutefois m'empêcher de rappeler que, en 2017, nous avons souligné que le CoDT n'avait pas bénéficié de l'examen parlementaire qu'il aurait mérité, en raison d'une anticipation prématurée de la conclusion des discussions, peut-être en réplique avec ce que d'aucuns avaient imaginé être de la flibuste, mais c'était à mon avis beaucoup de malveillance. Il n'en était pourtant rien. Notre attention réelle était d'approfondir tous les mécanismes du CoDT. Toutefois, malgré nos efforts, nos propositions n'ont pas été prises en considération à l'époque. Qu'à cela ne tienne, nous en sommes aujourd'hui avec un texte qui rencontre bien mieux nos aspirations.

Ces six dernières années ont donc été l'occasion de mettre en évidence des points d'amélioration, mais ont également constitué une opportunité de repenser et de renforcer le CoDT afin de le positionner comme un instrument efficace et moderne, capable de relever les multiples défis auxquels nous devons et devons déjà faire face. Nul n'a oublié les terribles inondations qui ont touché notre Région et qui ont affecté dramatiquement certains de nos concitoyens. Tout ceci en s'assurant toutefois que le code demeure un outil dynamique, apte à répondre aux besoins changeants de la société, tout en encourageant un développement qui répond aux enjeux du XXI^e siècle.

Ce n'est pas un texte dogmatique, Monsieur Antoine, comme vous avez essayé de le faire croire. Le plan de secteur qui, cela dit en passant, n'a jamais été modifié par une formation politique. La vôtre comprise, qui a pourtant trusté les compétences concernées bien des fois pendant ces dernières décennies. Ce texte démontre que le plan de secteur reste bien en vigueur et qu'il prévaudra dans toutes les décisions qui seront rendues, notamment par nos communes.

Cette réforme, chers collègues, découle d'une préparation qui s'étend sur plusieurs mois et même plusieurs années. En effet, dès le début de son mandat, M. le Ministre Borsus a annoncé la réforme du CoDT, démontrant ainsi sa volonté de répondre à une attente bien réelle. C'est ainsi qu'un cap a été fixé et un rendez-vous a été donné. Ce rendez-vous, il a lieu aujourd'hui. C'est aujourd'hui que vous est proposée une réforme du texte – je le dis avec modestie – qui semble être à la hauteur des attentes de notre majorité et des citoyens. La réforme poursuit quatre objectifs, et derrière ces objectifs, quatre verbes : adapter, améliorer, proposer, intégrer. En résumé, chers collègues, la réforme s'inscrit plus largement dans une démarche de modernisation visant à adapter le CoDT aux défis contemporains à venir.

Dans la suite de mon intervention et dans la droite ligne de ma prise de parole lors de la discussion générale en commission, je concentrerai mon propos sur ce qui constitue à mes yeux les grandes avancées de cette réforme. La première avancée tient en deux mots : optimisation spatiale. C'est un concept qui englobe à la fois la réduction de l'artificialisation des sols et la lutte contre l'étalement urbain. Ce concept devient une sorte de principe directeur en matière d'aménagement du territoire, en parallèle du développement socioéconomique. Cette optimisation spatiale est accompagnée d'outils concrets visant à faciliter sa mise en œuvre. À titre d'exemple, des instruments de mesure ainsi que des dispositifs de monitoring de l'étalement urbain sont désormais institués dans le code.

Le projet de décret aborde également les plans et les schémas. En les évoquant, on pense au Schéma de développement du territoire, dont personne ne peut contester la nécessité de la réforme, même là où l'on fait parfois preuve de mauvaise foi. On sait à quel point le projet du SDT soumis aux communes durant l'été – M. Antoine l'a rappelé – a été l'occasion non pas uniquement de vives critiques, mais bien de nombreux échanges, certes parfois vifs, mais toujours intéressants. Je tiens à rappeler, en le soulignant, que M. le Ministre a eu l'occasion d'affirmer à plusieurs reprises que les avis qui ont été émis durant l'enquête publique y relative seront pris en considération en vue de l'adoption finale. À titre personnel, je n'ai aucun doute là-dessus.

En parallèle, le CoDT pose les jalons pour l'adoption de futurs schémas de développement communaux ou pluricommunaux, avec la possibilité d'adopter un schéma dit « thématique », c'est-à-dire prenant en considération l'optimisation spatiale, l'infrastructure verte ou la mobilité. Tous ces changements sont significatifs pour les communes wallonnes auxquelles je sais que nous sommes toutes et tous profondément attachés. Ces dernières pourront positionner leur territoire en tant que priorité dans leur fonctionnement et leur développement. Il est temps d'abandonner l'excuse récurrente lancée aux citoyens : « C'est la Région », « On n'a pas le choix », « Ce n'est pas de notre ressort », « Ce sont les autres qui décident », et cetera. Grâce aux instruments définis dans cette nouvelle mouture du texte, le travail peut désormais débuter au sein de nos communes.

Les modifications relatives à la délivrance des permis d'urbanisme marquent une étape importante, clarifiant certaines dispositions et adaptant des missions et/ou des délais. De même, la réforme du régime des plans modifiés vise à rendre le processus plus compréhensible, plus efficace.

Un autre point important concerne les charges d'urbanisme dont la refonte du système est également engagée, tout en sachant que certains aspects devront être précisés dans la partie réglementaire du code.

Au titre des nouveautés importantes à mes yeux, je note l'introduction des charges en numéraire ainsi que la possibilité d'autoriser la réalisation de charges en nature dans une autorisation distincte du permis.

Je retiens surtout un principe qui lui aussi a été évoqué à plusieurs reprises lors des travaux en commission : pas d'impact, pas de charges. C'est réconfortant pour les entreprises, mais ce l'est aussi pour les citoyennes et pour les citoyens.

En ce qui concerne les infractions urbanistiques, le décret uniformise le régime des présomptions de conformité de certains actes et travaux, tout en modifiant le mécanisme de transaction qui sera désormais lié à celui de la régularisation. C'était bien nécessaire.

Je note également que le code entre résolument dans l'ère post-covid, et plus fondamentalement dans le XXI^e siècle, ceci en prévoyant des réunions en visioconférence, la possibilité de prendre connaissance de certains documents à distance ou encore l'enregistrement vidéo de certaines réunions.

Des garanties sont prévues en matière de protection des données et de la vie privée, favorisant ainsi la participation du public, et par conséquent, de la vie démocratique.

Je ne peux toutefois m'empêcher de relever une absence que l'on appelle pourtant toutes et tous de nos vœux : la dématérialisation des demandes de permis d'urbanisme. Il est impératif d'exploiter pleinement les technologies à notre disposition pour rendre les procédures plus efficaces. Le secteur de la construction, les architectes et plus globalement l'ensemble des acteurs concernés par un dépôt de permis attendent cette modernisation.

L'intégration des permis sur les implantations commerciales dans le CoDT témoigne de la volonté de rationaliser le cadre législatif. C'était également une avancée nécessaire.

Le regroupement de la réglementation en la matière directement au sein du CoDT, n'en déplaît à certains, facilitera – nous en sommes convaincus – la compréhension et la mise en œuvre des règles régissant ces implantations.

Enfin, la prise en compte des recommandations de la Commission parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations en juillet 2021 s'avère une nouvelle fois au rendez-vous dans ce code. Le code va même au-delà de ces recommandations. Oui, il va au-delà, posant ainsi les jalons d'une gestion plus proactive des risques naturels.

En conclusion, cette réforme du Code du développement du territoire est le fruit d'une vision ambitieuse intégrant les défis qui sont ceux du

XXI^e siècle, pour bâtir un avenir plus harmonieux, durable et plus démocratique.

À ce titre, je suis convaincu que ces changements apporteront des bénéfices durables, tant pour les administrations publiques que pour les citoyens et les professionnels du secteur.

Avant de quitter cette tribune, je tiens à remercier mes collègues de la Commission de l'aménagement du territoire pour le débat constructif qui fut le nôtre. Si le débat fut toujours constructif, il n'en fut pas moins intense, avec l'analyse notamment de nombreux amendements. Parfois, cette intensité induit de petites coquilles techniques.

Dès lors, vous ne m'en voudrez pas, Monsieur le Président, de déposer ici même trois amendements concernant les articles 242, 267 et 268. Ils visent, rassurez-vous, à corriger des erreurs uniquement de renvoi vers d'autres articles. Avec ces trois amendements, le projet de décret modifiant le CoDT sera en ordre de marche, et il pourra ainsi être voté par cette assemblée, ce dont je ne doute pas.

M. le Président. – La dernière intervention revient à Mme Cremasco, pour 15 minutes.

Un quart d'heure, je sais bien que vous avez difficile avec cela, et je vous le répète deux ou trois fois pour que vous puissiez l'intégrer.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – Je vais essayer de vous être agréable et d'intégrer le temps.

Les dérèglements climatiques que l'on subit déjà – plusieurs des collègues l'ont rappelé et ont rappelé les inondations dramatiques, notamment de 2021 – ont fait des politiques de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire une question vitale, à juste titre. En ménageant le territoire – j'utilise à escient le terme ménager plutôt qu'aménager –, on agit sur la prévention et l'adaptation en matière climatique. On le sait dans notre chair, il s'agit de protéger la population aujourd'hui.

Nos territoires sont de plus en plus fragilisés en raison de la pression anthropique qu'ils subissent. L'aménagement du territoire est donc un secteur prioritaire, une politique prioritaire, j'ai presque envie de dire la mère des politiques, voire la base. L'aménagement du territoire questionne tout : nos modes d'habiter, de travailler, de se ressourcer et de se déplacer. Il y a certainement encore beaucoup de réflexions à avoir par rapport à tout cela et par rapport à tous les changements que nous sommes en train de vivre. Ceci étant, le code tel qu'il est peut aussi intégrer ces changements. Il ne faut pas demander à un texte de loi aujourd'hui de trop canaliser, plus qu'il ne faut, toutes ces réflexions qui peuvent s'y intégrer dans le futur.

J'ai juste envie de dire que, pour rappeler que l'aménagement du territoire est un secteur crucial, au-delà de notre affinité ici par rapport à la thématique, le secteur du bâtiment et de la construction représente 35 % de la consommation d'énergie finale mondiale. Je reprends là le mémorandum de l'Ordre des architectes. L'enjeu de la souveraineté alimentaire est crucial, il n'y a pas besoin de le rappeler ici. Le secteur des transports, qui est directement lié à l'aménagement du territoire et toute la mobilité, c'est un pourcentage d'émissions de gaz à effet de serre qui est tout sauf négligeable, et la perte de la biodiversité. En disant que l'aménagement du territoire est une politique de base, transversale et un peu mère des autres, c'est à l'aune de ces enjeux.

J'ai aussi rappelé en commission que l'on est dans un agenda européen. Cela ne concerne pas que nous. Le zéro artificialisation nette en 2050, c'est un agenda européen. L'Europe est au bord de l'asphyxie. La Wallonie doit prendre sa part du travail et sa part de responsabilité, d'autant que nous sommes dans une zone de l'Europe qui compte parmi les plus denses. On sait également que notre réserve foncière – on l'a déjà dit plusieurs fois –, le plan de secteur est beaucoup trop généreux. C'est donc peu de dire que, dans l'agenda européen, la Wallonie a sa part à jouer.

Le deuxième agenda européen, c'est la loi de conservation de la nature : il faut restaurer 50 % des écosystèmes terrestres et maritimes à l'échéance de 2050. C'est éminemment important et vital. Comment va-t-on y arriver ? On l'a déjà dit plusieurs fois : l'enjeu majeur tourne autour de la réduction de l'étalement urbain, c'est-à-dire le Stop béton, la fin de l'imperméabilisation des sols. C'est aussi renforcer l'attractivité des villes et des villages et de reconstruire la ville sur la ville, donc le recyclage du bâti. Tout ce qui est déjà bâti aujourd'hui est une mine d'or sur laquelle il faut s'appuyer.

Pour la énième fois, l'audition d'Embuild, ce n'est pas rien. L'ex-Confédération de la construction est venue en commission nous dire lors des débats sur le code : « Il va falloir un signal fort, mais on est prêt pour switcher vers plus de rénovation et moins de constructions neuves ». Ce n'est quand même pas un petit message. Il faut donc renforcer et recycler.

J'ai entendu beaucoup de choses et j'ai envie de dire que cela peut faire peur sans raison. Quand on donne du 40 logements à l'hectare et que l'on dit qu'on va entasser tout le monde dans des centralités, je ne sais pas si tout le monde a la notion de ce que sont 40 logements à l'hectare. La ville de Liège, dans des quartiers qui sont relativement verts, compte 250 habitants à l'hectare. Ce n'est pas du tout une densité de 40 logements à l'hectare. Ce n'est pas le truc effrayant que l'on essaie de nous vendre à l'aune de certaines interventions. C'est important de le dire aussi. Cela ne sert à rien d'effrayer la population par rapport à des choses qui peuvent être qualitatives.

On a insisté – peut-être lourdement pour ma part – sur la nécessité de préserver des infrastructures vertes dans ces centralités et sur la nécessité d’avoir du logement qualitatif. Par conséquent, effrayer tout le monde en disant : « C’est horrible, 40 logements à l’hectare »... Il faut d’abord aller voir ce qu’est un projet comme celui-là.

Il faut alors intégrer ces données, il faut densifier au bon endroit, protéger toutes les terres qui peuvent l’être, notamment celles qui vont permettre de lutter contre les dérèglements climatiques et en particulier contre les inondations. C’est impérieux. Il faut aussi protéger celles qui sont nourricières et qui vont nous permettre d’atteindre, ne fût-ce qu’en partie, notre souveraineté alimentaire. Il y a 55 000 hectares aujourd’hui en Wallonie cultivés de fait, mais qui ne sont pas agricoles de droit.

On a rappelé que, au plan de secteur, la zone jaune était parfois grignotée par des zones d’activité économique. Je vois que vous opinez du bonnet, Monsieur Antoine. C’est exactement cela. On perd donc de la zone agricole de droit au plan de secteur. Ce que vous avez dit ne converge pas avec ce qui a été dit dans les auditions au Parlement. Pour l’instant, c’est le résidentiel qui grignote effectivement cette zone également. Moi, je voulais parler de zones qui aujourd’hui sont cultivées, qui sont urbanisables, qui font partie de l’enjeu et qu’il faut préserver à tout prix, parce qu’elles sont agricoles de fait, mais pas agricoles de droit. Dessus, il y a des agriculteurs et des agricultrices dont il faut évidemment préserver l’activité nourricière.

Ce concept de l’artificialisation, cette lutte contre l’étalement urbain réside en deux points : relocaliser les projets au bon endroit et, en même temps, diminuer le taux d’artificialisation nette. Ce sont les deux qui sont proposés, aussi bien dans le CoDT que dans le SDT. Il y a des courbes de diminution pour les deux. Nous, on se réjouit du monitoring ; monitoring qui aura lieu tous les trois ans, et ce, a posteriori.

Il reste toute la question de la gestion sur le terrain qui va se mettre en place. Néanmoins, on a discuté du modus operandi et il faut effectivement le temps de le mettre en place. Il faut être vigilant à ce que cela puisse se faire, que ce soit par les fonctionnaires délégués ou par les communes. Cela ne va pas être simple, mais il n’empêche que c’est la première fois que l’on aura un monitoring et que l’on va donc pouvoir s’insérer dans cet objectif de zéro artificialisation nette et d’une juste localisation. Ce n’est quand même pas rien. C’est un premier pas que nous saluons. On met des warnings, si je peux me permettre, en disant : « Attention, gérer sur le terrain ne va pas être si simple ». Néanmoins, c’est une bonne base.

Concernant le principe de subsidiarité, la mise en œuvre de la réforme passe par des schémas de

développement communaux d’optimisation spatiale. On donne effectivement la main aux communes parce que ce sont les pouvoirs locaux qui connaissent le mieux leur territoire. C’est éminemment important d’arriver à une vraie connaissance du terrain. Ce ne sont pas que des plans et des cartes. Pour nous, c’est évidemment une bonne chose après les warnings et les points d’attention que l’on veut souligner par rapport à cela.

Globalement, par rapport au plan de secteur – je prends un peu de hauteur, si je puis me permettre, pour voir la Wallonie dans son ensemble et dans tout son plan de secteur –, on a eu tellement le débat. Faut-il réviser le plan de secteur ? Oui. Non. Peut-être. De notre point de vue écologiste, l’heure est grave et il faut agir vite. Il faut vraiment pouvoir limiter cet étalement urbain et protéger les terres naturelles et agricoles le plus vite possible.

Or, on sait que réviser l’entièreté du plan de secteur, c’est impossible. Il faut 40 ans. Cela prend des plombs. On aura fini qu’on pourra déjà recommencer. Je rappelle que cette notion de valeur indicative a été introduite dans le premier CoDT, celui de M. Henry. Ce dernier disait : « On va essayer justement de modifier ce plan de secteur qui est particulièrement rigide en le rendant plus flexible grâce à cette valeur indicative confortée aujourd’hui ». Je m’en réjouis.

Cela ne veut pas dire qu’il ne faut pas modifier par touchettes le plan de secteur, là où évidemment il faut asseoir une norme. Si l’on veut aller vite et que l’on veut rencontrer l’enjeu, il faut réagir via ces schémas de développement communaux. On se réjouit d’ailleurs que le débat, notamment le débat par rapport au SDT et aux centralités, arrive dans les communes et que, progressivement – d’accord, il aura peut-être fallu 15 ans –, tout le monde s’empare du débat.

D’ailleurs, Monsieur le Ministre, je vous ai entendu plusieurs fois en commission vous en réjouir et dire : « Je suis libéral, donc j’aime le débat contradictoire. C’est bien qu’il soit dans la place ». Moi, je ne suis pas libérale, mais j’aime également le débat contradictoire, notamment le fait que celui-là soit dans la place.

Attention, c’est énorme ! Il y a aujourd’hui, si je ne me trompe, 21 bureaux qui sont capables de faire des schémas de développement communaux. On est à l’aune d’en faire 253 et de, a minima, réviser et aménager ceux qui sont déjà faits. C’est énorme. C’est tout un secteur économique – tous les bureaux d’urbanisme et tous ceux passionnés par l’aménagement du territoire et par le paysage – qui va décoller. Cela va décoller, mais pendant six ans. Je suis revenue plusieurs fois en commission en disant qu’il allait falloir gérer cet élan d’un secteur très constructif et innovant sur le long terme. Néanmoins, c’est énorme. On ne se rend pas compte du tournant. C’est limite cela le plus important dans ce que l’on va voter. Toutes les communes vont

être confrontées à cela, à tout ce volant d'activités qui va être déployé.

L'Union des villes et communes de Wallonie chiffrerait l'ensemble du budget de 40 à 50 millions d'euros, parce qu'il va falloir les faire. Il faut subsidier les communes, il faut aider et il faut avoir des moyens humains et financiers. Les moyens humains, c'est extrêmement important pour encadrer cela. On a eu l'occasion d'en discuter plusieurs fois et je pense qu'il y a vraiment des pistes de solutions que je ne saurais pas, en 4 minutes 25, énoncer ici.

Je vais donc en arriver au volet commercial parce que c'est vraiment un nœud de cette réforme. On l'a rappelé, il y a 20 % de cellules vides – c'est une problématique qui est loin d'être négligeable –, mais surtout un suréquipement commercial. La Région wallonne est la championne en la matière puisque l'on a 1,9 mètre carré par habitant, en comparaison avec le Luxembourg et l'Allemagne, qui en ont 1,45.

Non seulement – cela, il faut l'entendre – il faut arrêter les développements commerciaux, mais il faut également les réduire, on est en suroffre, c'est juste un fait. Comme on en a discuté en commission, un des enjeux sera aussi la restructuration du bâti. J'entends encore Mme Mérenne-Schoumaker dire, en commission lorsqu'elle a été auditionnée, qu'il va falloir abandonner certains pôles commerciaux de périphérie, les restructurer, mais ce n'est pas grave, on va récupérer des mètres carrés pour faire autre chose. On va pouvoir recycler le bâti. C'est important aussi.

Le code prévoit aujourd'hui de rapatrier cette politique de développement commercial dans l'aménagement du territoire. C'est éminemment important. On l'a souvent rappelé, il ne faut pas perdre l'expertise en termes d'analyse, notamment de l'Observatoire du commerce, qui est propre au commerce, qui est un secteur en grande mutation. Que ce soit l'e-commerce, que ce soient les petites surfaces, que ce soit la grande distribution, les chaînes de grande distribution, il y a une mutation énorme en termes de commerce, et il va falloir intégrer cela dans les perspectives.

Je vais revenir sur les schémas de développement et la main aux communes. Pour nous, il est hyper important, Monsieur le Ministre – cela peut être considéré dans le Schéma de développement territorial – d'avoir une approche supracommunale, que ce soit en termes de développement commercial, que ce soit pour concrétiser le Schéma multidisciplinaire du sous-bassin-versant de la Vesdre, cette approche supracommunale est indispensable, d'autant que l'on va donner la main à chaque commune. La somme des intérêts particuliers ne va pas faire l'intérêt collectif.

On a donc besoin, si l'on veut rentrer dans une dynamique collective, que ce soit en termes de non-

rivalité commerciale ou en termes de lutte contre les inondations, pour prendre le Schéma du sous-bassin-versant de la Vesdre, c'est éminemment important d'avoir une réflexion à l'échelle supérieure et de déterminer comment on peut donner, quand elle existe, une valeur peut-être plus forte à cette dimension supracommunale.

Enfin, les inondations, évidemment, on ne peut pas passer à côté. Je l'ai dit, pour nous, la Wallonie a pris un tournant hyper important en considérant la problématique à la bonne échelle, celle du sous-bassin-versant. On se réjouit que les autres suivent : l'Ourthe, la Dyle, et cetera, et que l'ensemble soit réfléchi à cette échelle-là, évidemment. Il y a des choses qui ont été apportées et qui donnent une base légale pour pouvoir les concrétiser dans le Code du développement territorial, notamment le droit de préemption. J'ai eu l'occasion de le dire en commission, je préfère le droit de préemption au droit d'expropriation parce que la préemption permet de laisser un temps de latence et permet aux pouvoirs publics, s'ils sont volontaristes, de récupérer la main. C'est plus progressif et plus doux. On peut se réorganiser pour ne pas léser la propriété des gens, dont c'est la vie. C'est aussi en cela que l'aménagement du territoire est vital : il concerne la vie de tout un chacun.

Il y a d'autres mesures qui ont été prises dans la lutte contre les inondations. Je salue particulièrement les réunions de projet. Cette réunion de projet doit avoir lieu avant que le projet architectural ne commence, avant que les équipes, les communes, et cetera, aient consacré du temps et de l'argent à constituer un projet. On les avertit en amont du risque d'inondation, de la manière dont on peut le gérer, et cetera. Cela a été fait. Il y a même eu un amendement au cours des débats qui élargit cette réunion de projet pour bien respecter la recommandation de la Commission d'enquête sur les inondations et l'ouvrir notamment aux contrats de rivière aux réseaux d'égouttage, parce que l'eau, c'est un tout. Il y a évidemment la cellule GISER et les cours d'eau, mais pas que.

Monsieur Antoine, depuis que je m'y intéresse, le code change : à chaque législature, il est amendé. Je pense que et les pouvoirs locaux, qui en ont vraiment besoin, et le citoyen ont besoin de stabilité par rapport à cela. Mais là, on a un cadre qui permet vraiment de faire de belles choses. Il faudra soutenir et continuer – je l'ai dit, ce sont des moyens énormes, humains et financiers – à soutenir les pouvoirs locaux et une approche plus globale et pluricommunale pour que la réforme soit effective sur le terrain.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, il vous est prévu un temps de parole d'une demi-heure que vous pouvez utiliser en tout ou partie.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je vous remercie de l'honneur que vous m'accordez de débattre avec vous de ce texte fondamental, de ce texte fondateur, de ce texte qui traite d'une matière qui l'est tout autant.

Nous avons, toutes et tous, face à un certain nombre de défis et d'attentes, face à l'évolution de notre territoire, plusieurs choix : soit celui de rester ballant et les bras ballants face au présent, en escomptant la clémence de l'avenir. En général, ce n'est pas ce qui se produit.

On évoque le CoDT, en ce qui concerne les adaptations que nous allons examiner ou examiner encore, où que ce soit concernant le SDT, on a un certain nombre d'adaptations, de décisions à prendre.

Notons que le SDER est aujourd'hui vieux, si je puis dire, d'un quart de siècle. On voit à quel point un certain nombre de notions de priorités de l'époque sont dépassées et complètement bousculées, pour certaines d'entre-elles, face aux enjeux qui sont les nôtres en termes de transition, de résilience des territoires, de mobilité, de réponse aux aléas climatiques, de modification du mode de vie de nos concitoyens, pour ne citer que quelques éléments.

Merci de tout ce travail, tout d'abord réalisé en commission, puisque tout au long d'environ 45 heures et 10 minutes et sept séances de commission, nous avons eu largement l'occasion d'échanger, convenons-en.

Ces travaux faisaient écho aussi aux larges consultations menées en ce qui concerne le SDT. Ces consultations ont été nombreuses, et les communes, fussent-elles pour certaines d'entre elles un peu contraintes en termes de temporalité, ont été massivement présentes pour répondre dans le cadre de la consultation du projet de SDT qui leur était soumis. Pas moins de 245 réponses ont été enregistrées.

Seules huit villes et communes ne se sont pas exprimées sur le total de celles qui avaient l'occasion de le faire, et 1 430 de nos concitoyens ont participé à l'enquête publique, 21 séances d'information ont été organisées. Plus de 40 instances se sont exprimées ou ont remis des avis.

Deuxièmement, M. le Député Antoine l'a évoqué, il y a plusieurs approches en ce qui concerne l'exercice de la décision politique, la gestion d'un certain nombre de matières. En ce qui me concerne, je fais le choix, lorsque c'est possible, du chemin qui consiste à convaincre, à faire de façon très délibérée le choix de la conviction, plutôt que de l'imposition.

Dans un certain nombre de matières, il faut investir dans l'intelligence collective, que ce soit celle des pouvoirs locaux, de la Région, de corps intermédiaires, d'associations et des citoyens eux-mêmes, sur une matière aussi essentielle que celle-ci. J'affirme, j'endorsse et je revendique ce choix.

Vous avez à de nombreuses reprises évoqué l'insécurité juridique – j'y reviendrai dans certains éléments –, évoqué les délais modifiés. D'autres collègues sont intervenus, en expliquant l'alignement d'un certain nombre de délais, le fait que nous avons, en ce qui concerne par exemple les implantations commerciales, ramené à 15 jours, ce qui ne porte pas atteinte au *standstill* ou à d'autres éléments de cette nature. On s'inscrit dans une approche qui est celle que l'on rencontre en termes d'aménagement du territoire notamment.

D'autres collègues m'ont interrogé, notamment concernant la partie réglementaire, Monsieur Fontaine. Elle sera soumise au Gouvernement, je l'espère, avant la fin de cette année. On attendait la décision de votre Parlement avant de s'exprimer.

Notons également que vous avez évoqué, Monsieur le Député Antoine, la directive européenne RepowerEU. Vous avez cité le règlement, mais très peu la directive, puisque le corpus RepowerEU est double. Des éléments de règlement s'appliquent déjà, mais en ce qui concerne la directive, son délai de transposition est fixé au 21 mai 2025, sauf pour, par exception, l'un ou l'autre article où le délai de transposition est fixé au 1^{er} juillet 2024.

On sait que cette directive a été publiée à la fin du mois d'octobre, le 31 octobre dernier, et qu'elle concerne toute une série de législations, pas uniquement le Code de l'urbanisme, mais bien d'autres, qui vont du Code de l'environnement au décret relatif aux voiries, en passant par la loi de la conservation de la nature, le Code de l'eau ou bien encore le décret qui concerne par exemple l'électricité, le décret du 1^{er} avril 2004. Il y aura donc un exercice transversal qui sera mené le moment venu, puisqu'il doit intégrer l'ensemble de ces législations, pour ne citer que les principales d'entre elles.

Notons également, si vous le voulez bien, que – je me permets de le rappeler – l'ambition qui était la nôtre n'était pas de réformer complètement le CoDT, je l'ai indiqué dès le départ. Nous alimentant notamment d'un certain nombre de contributions et d'avis, mais aussi des travaux du comité d'experts à haut niveau, nous avons fait le choix, d'une part, d'adapter le CoDT aux objectifs de réduction de l'étalement urbain et également de l'artificialisation. On le voit, ce concept d'optimisation spatiale qui est introduit est novateur.

Monsieur le Député André Antoine, vous disiez que ces concepts ne sont pas définis dans le décret. Je dois

dire que c'est assez simple. Regardez le décret dans sa forme antérieure aux modifications que nous souhaitons lui apporter : aucune définition ne figure dans le décret en tant que tel, étant renvoyée dans un certain nombre d'autres instruments. Donc, ce reproche qui m'est adressé avec des pierres comme des menhirs ou des météorites, c'est un reproche qu'on pourrait adresser à l'ensemble des législateurs depuis que le CWATUPE et d'autres versions antérieures encore existaient, puisque ces définitions de notions présentées comme une espèce d'abîme juridique dans lequel je serais tombé subitement, c'est en fait la ligne de conduite que tout le monde a adoptée depuis que l'on parle de ce texte.

J'évoquais l'optimisation spatiale pour rappeler qu'elle devient un objectif d'intérêt général dans le but de préserver au maximum les terres – qu'elles soient agricoles, vertes, de toute nature ou forestières – de l'urbanisation galopante, et d'autre part, notre objectif est donc d'avoir une forme d'équilibre dans l'organisation du territoire et dans la mise en œuvre des différentes fonctionnalités que l'on retrouve sur le territoire. Notez à quel point, à cet égard, le même texte est lu de façon complètement contradictoire, ici même à cette tribune par des intervenants successifs en cette fin d'après-midi. André Antoine nous décrit une forme de « kolkhozisation » de la Wallonie, si le terme devait exister, une collectivisation à outrance, la zone rurale est en train de disparaître quasiment, la propriété privée s'évanouit ! Le PTB – ce n'est tout de même pas suspect à cet égard – nous décrit un texte qui ne va rien changer en ce sens qu'il est beaucoup trop indicatif et qu'il ne va donc pas priver qui que ce soit de la destination de son bien tout en en modifiant les modalités d'exercice de l'urbanisation, par exemple.

La vérité, elle est en l'espèce largement entre les deux. Le plan de secteur n'est pas modifié, Mesdames et Messieurs qui nous écoutez ce soir et qui nous commenterez demain peut-être, qui écrirez peut-être à propos de ce CoDT modifié, pour bien rappeler effectivement, comme Mme Cremasco l'a mentionné, que les plans de secteur ne sont pas modifiés. Les Engagés nous y invitent, bien sûr, sachant que l'œuvre est impossible sauf à disposer de quelques décennies devant soi, ce qui n'est pas à ce stade prévu comme modification de la durée des législatures régionales.

Évidemment, on le sait, sans modifier le plan de secteur, nous permettons – et sans porter atteinte à un certain nombre de principes fondamentaux en matière de droit –, nous orientons, nous organisons, nous prenons un certain nombre d'initiatives qui vont permettre de disposer, avec le CoDT et ultérieurement le SDT, dont la présentation au Gouvernement est prévue pour le début de l'année prochaine, de disposer d'un outil d'orientation absolument majeur.

Ces concepts d'optimisation spatiale sont bien sûr nécessaires, comme le sont ceux qui vont à l'avenir définir les centralités. Je voudrais rappeler ici que

vraiment, j'ai souhaité de façon très délibérée, faire œuvre, traduire ici un principe de subsidiarité qui m'est cher. Qui connaît le mieux son territoire que les villes, que les communes, que – réunies peut-être au sein d'une entité territoriale ou dans un dialogue informel organisé à l'échelle d'un territoire – les collectivités territoriales voisines ?

C'est la raison pour laquelle nous laissons ce délai de six ans pour que les communes se dotent d'un SDC, d'un SDP, le cas échéant, adaptent les outils existants s'il y en a, dédient, à travers un SDC Optimisation spatiale, un certain nombre d'objectifs à leur territoire. Ce n'est que si les communes n'ont pas été en mesure de prendre ce type de décisions que le SDT trouvera à s'appliquer, comme le prévoit notre texte dans toute sa dimension.

Je suis vraiment extrêmement favorable à cette approche. Pour les mandataires communaux qui nous écoutent ou ceux qui figurent en cette salle ou qui figureraient à l'avenir dans des enceintes communales, je pense que le rendez-vous des prochaines législatures communales, en ce qui concerne l'aménagement, l'avenir et le futur du territoire, de la ville ou de la commune concernée, va être particulièrement important. J'ai moi-même été quasiment 20 ans en charge de l'aménagement du territoire au sein d'un collège et je dois dire que ce type de préoccupation, ce type de volonté, existe chez les mandataires communaux, parce qu'eux aussi, comme je vous y invite, ont pris pleinement conscience du fait qu'ils doivent fixer un certain nombre d'orientations, en concertation avec leurs citoyens, concernant l'urbanisation de l'espace communal.

Notre volonté était aussi – deuxième axe important – d'améliorer le CoDT, en tenant compte notamment du fait d'opérationnaliser les procédures conjointes plan-permis et périmètre-permis, de faciliter l'affectation de terrains, dont la mise en œuvre est aujourd'hui entravée par des périmètres de réservation qui sont inscrits au plan de secteur. Il y a des dizaines de périmètres de réservation à l'échelle du territoire, dont certains sont complètement obsolètes, parce que, tout simplement, l'infrastructure qu'ils étaient destinés à accueillir a été réalisée ailleurs, exemple parmi d'autres, ou parce que le fait de créer l'infrastructure n'est absolument plus envisagé par qui que ce soit, eu égard aux évolutions que je décrivais à l'entame de mon propos.

Il nous semble que le chemin que nous avons proposé, qui a d'ailleurs été accepté par le Conseil d'État, ce chemin que nous proposons, en retirant l'effet de la surimpression de la définition des périmètres de réservation, est un chemin créatif, mais parfaitement respectueux juridiquement.

Par ailleurs, nous avons aussi introduit un certain nombre d'éléments concernant, par exemple, les zones

d'habitat vert, qui font l'objet d'une prolongation de la clause de réversibilité.

De plus, en ce qui concerne les délivrances de permis, on a clarifié un certain nombre de textes. On a fait le choix de rationaliser, d'aligner, de simplifier aussi des procédures, tant pour les autorités que pour les demandeurs d'autorisation. Je ne vais pas reciter les évolutions qui concernent le fonctionnaire délégué, l'harmonisation de délais ou bien encore le fait que les délais de consultation sont tous alignés à 30 jours, sauf celui des services incendie, pour des raisons techniques et de difficultés résultant de l'analyse d'un certain nombre de dossiers.

En ce qui concerne le suivi des autorisations, la réforme propose de permettre aux communes qui le souhaitent de valider l'implantation constatée par un professionnel, de rationaliser aussi le mécanisme d'amnistie et de limitation dans le temps des infractions, de rendre l'avertissement préalable obligatoire pour toute infraction, mais aussi de réduire, par exemple, le délai minimal accordé aux contrevenants pour se mettre en conformité de manière à permettre, lorsque c'est utile, un établissement rapide, si besoin, bien sûr, du procès-verbal ainsi que des mesures subséquentes.

Nous revoyons également le mécanisme de la transaction afin que celle-ci ne soit proposée qu'à l'issue de l'instruction d'une demande de régularisation, par exemple.

Par ailleurs, en ce qui concerne d'autres modifications, nous avons fait le choix d'introduire dans les charges d'urbanisme, qui – vous avez bien fait de rappeler, Monsieur Dodrिमont – correspondent à un impact négatif. Une charge d'urbanisme n'est pas une forme d'impôt communal. Soyons bien clairs, c'est une compensation lorsqu'un projet a un impact négatif sur un espace ou sur une commune. Je comprends que vous insistiez sur cet élément parce que, de temps à autre, la compréhension n'est pas toujours celle que je viens de rappeler de façon assez insistante, comme je l'ai fait en commission, à la faveur de mon propos à la tribune de votre Parlement.

Ensuite, il est également prévu la possibilité de la réalisation de charges en nature dans une autorisation distincte du permis.

D'une part, tout projet de création d'au moins 30 logements neufs – c'est nouveau – prévoit qu'il est désormais tout à fait possible que 40 % de la charge soit affectée à du logement d'utilité publique. Beaucoup de vos débats aujourd'hui ont été notamment consacrés à l'accessibilité au logement. Voilà une façon parmi d'autres d'encourager le déploiement du logement public.

D'autre part, on tire les leçons de la période du covid-19 avec une série de digitalisations de procédures pour permettre, dans certains cas, lorsque chacun est

familier avec les outils informatiques, d'éviter les réunions en présentiel ou de pouvoir organiser un certain nombre d'étapes de procédures de façon digitale.

Le troisième volet a fait l'objet d'exposés à cette tribune. Cependant, Monsieur le Député André Antoine – vous qui connaissez admirablement la matière –, je dois rappeler et souligner l'une ou l'autre de vos omissions dans le propos lorsque vous avez abordé le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales, dont l'abrogation vous est soumise, mais surtout l'intégration dans le droit de l'aménagement du territoire de la police d'autorisation relative aux implantations commerciales.

De prime abord, je rappelle que nous évoluons dans un cadre bien précis. Il y a une certaine directive Services qui existe au niveau européen et qui balise parfaitement les éléments que nous pouvons ou que nous ne pouvons pas activer dans le cadre des décisions d'implantation commerciale. Ensuite, l'intégration elle-même dans le Code de l'urbanisme de la police d'autorisation des implantations commerciales a été validée par le Conseil d'État.

Concernant le constat de terrain, peut-on aujourd'hui se dire : « Je suis satisfait de l'état des lieux qui est celui que l'on observe en Wallonie » et dire : « Je continue comme avant » ? Ce n'était pas mon constat ni celui d'un certain nombre d'experts puisque – vous l'avez rappelé – on a assisté dans le passé à une urbanisation à des fins commerciales en périphérie.

On constate aujourd'hui des implantations commerciales en centre-ville, mais surtout – que ce soit dans les centres-villes ou dans les centres ruraux – un nombre de cellules vides qui frise suivant les années les 16 %, 17 %, 18 %, 19 % et 20 %, et suivant les lieux, bien au-delà. Nous avons, en application de la DPR, fait le choix d'intégrer des outils de planification des implantations commerciales, mais strictement en fonction des principes d'aménagement du territoire et dans le strict respect de la directive Services.

Pourquoi ? Parce que l'on estime que c'est une question fondamentale et que, d'autre part, nous souhaitons pouvoir, à travers les outils de mise en place, définir la manière dont les pouvoirs locaux – que ce soit les services régionaux ou en recours et les différents interlocuteurs concernés – autoriser ou pas les implantations commerciales.

On parle d'une approche « d'urbanisation commerciale », si je résume le propos. On catégorise les commerces, et ce, en ayant à l'esprit la localisation opportune de ceux-ci, variant suivant la nature des biens vendus dans ces commerces, mais aussi suivant leur taille. On avait mentionné la taille, mais pas la nature des commerces, pas plus que la directive Services.

Le projet propose de recourir à une classification des mix commerciaux en trois catégories : légers,

alimentaires et lourds. Ceux-ci sont classés par ordre croissant au regard de la sensibilité sous l'angle de la localisation. Leur rôle dans le nouveau dispositif est double ; d'une part, assister la planification commerciale qui recommandera des localisations différentes pour chacune des catégories et, d'autre part, régir la modification importante de la nature de l'activité commerciale qui, dans le décret de 2015, ne fait l'objet d'aucune définition précise.

On sait à quel point l'évolution de l'activité commerciale est aujourd'hui une réalité qui s'est accélérée tout au long de ces dernières années et de ces derniers mois. Nous avons tenu compte – dans une certaine mesure – d'amendements proposés par la majorité comme par l'opposition parlementaire ou la minorité parlementaire notamment, par exemple, lorsque l'on évoquait les pourcentages dans le mix au minimum de 15 % ou de 200 mètres carrés. On a trouvé une approche qui intégrait partiellement des remarques formulées en commission.

En ce qui concerne la délivrance des autorisations encadrées par la définition des catégories de commerce que je viens d'évoquer et l'établissement d'une planologie largement concertée et documentée, à laquelle sont liées des mesures qui guident l'implantation des commerces, les critères généraux résultants – permettez-moi cette familiarité à l'égard de cette législation – balisent suffisamment le pouvoir d'appréciation des autorités, quelles qu'elles soient, chargées de délivrer les autorisations individuelles.

La définition de l'implantation commerciale soumise à autorisation reste identique. Le seuil de 400 mètres carrés peut néanmoins être abaissé sur simple délibération du conseil communal. Contrairement à l'image que l'on a tenté de projeter à cette tribune, Monsieur Antoine, le seuil est abaissé en ce qui concerne les possibilités désormais offertes de délibérations aux conseils communaux – délibérations que ceux-ci pourraient prendre. Il nous a semblé pertinent d'ouvrir cet espace supplémentaire de décision aux pouvoirs locaux.

Puisque la réforme entend inciter les villes et communes à se doter d'un SDC ou d'un SDP, Madame Cremasco, tenant compte des enjeux différents de l'implantation des commerces dans ou en dehors des centralités, la compétence décisionnelle en matière de commerce varie suivant que le projet s'inscrit entièrement dans une centralité définie par un schéma communal ou non. Je parle d'un SDC, Monsieur Antoine, pas du SDT. Dans le premier cas, le plafond de la compétence communale est maintenu à 2 500 mètres carrés, si l'on se trouve en centralité définie par SDC ou SDP. Dans les autres cas, il est abaissé à 1 500 mètres carrés. Le but, vous l'avez bien compris, est d'avoir une approche transversale globale du territoire.

En ce qui concerne l'Observatoire du commerce, ses contributions et celles de ses experts sont importantes. L'avis de l'observatoire est remplacé, pour les projets d'une surface commerciale nette égale ou supérieure à 1 000 mètres carrés, par un avis de la Direction des implantations commerciales et de la nouvelle section du pôle Aménagement qui sera chargée d'alimenter les autorités en ce qui concerne les avis en la matière.

Le quatrième point important sur lequel vous avez insisté toutes et tous – à très juste titre – concerne les recommandations de la Commission d'enquête parlementaire mise en place suite aux terribles et dramatiques inondations de juillet 2021. À cet égard, la réforme propose de nombreux outils qui s'inscrivent dans la foulée des dispositions et des décisions prises antérieurement. Je ne vais pas évoquer les moyens considérables qui sont mobilisés dans mon département, mais aussi dans les départements de mes collègues, Céline Tellier, Christophe Collignon, Philippe Henry, notamment en ce qui concerne la reconstruction, la résilience, les aménagements des berges, les zones d'immersion temporaire, les zones spécifiques d'aménagement, les quartiers durables dans le cadre du bassin-versant de la Vesdre. Je ne vais pas évoquer à nouveau ici l'ensemble du schéma directeur pluridisciplinaire qui a été mis en place, les consultations, le travail mené avec l'Université de Liège, les deux référentiels « Inondations » qui ont été pris et diffusés, la circulaire « Inondations ».

Par contre, permettez-moi de me concentrer sur ce que ce texte ajoute, parce que c'est crucial. C'est un enjeu majeur non seulement pour les territoires qui ont été si durement frappés, mais aussi pour l'ensemble de notre Région.

Premièrement, ce que l'on ajoute, c'est le renforcement du contenu, de façon précise, de l'analyse contextuelle des SDC, des SDP ou bien encore des schémas d'orientation locaux. Il y a une série d'exigences par rapport au contenu en lien avec les risques naturels, dont le risque d'inondation.

Deuxièmement, on intègre dans les schémas des trajectoires de réduction de l'artificialisation à travers ce concept d'optimisation spatiale que j'évoquais il y a quelques instants.

Troisièmement, on crée une tutelle de suspension renforcée pour les fonctionnaires délégués, pour les permis ou pour les certificats d'urbanisme numéro deux sur des biens qui sont exposés à des risques naturels majeurs. Ce n'est pas le gendarme qui intervient a posteriori avec un gourdin. Ce n'est pas la philosophie. La philosophie c'est évidemment que les villes et communes, largement documentées par les instruments que je viens de mentionner, intègrent pleinement, de même que nos interlocuteurs régionaux, notamment les directions régionales de l'urbanisme, dans leurs avis ou dans leurs décisions selon la nature des permis,

intègrent pleinement la prévention du risque naturel, en ce compris le risque d'inondations.

S'il apparaît qu'un fonctionnaire délégué ou une fonctionnaire déléguée estime que dans une délibération, comme c'est le cas aujourd'hui avec le respect d'un certain nombre de prescriptions légales, une commune, une ville, n'a pas suffisamment tenu compte dans sa décision concernant un permis ou un certificat d'urbanisme n° 2 de la question du risque naturel, du risque d'inondations, dorénavant nos fonctionnaires délégués et déléguées ont un droit de suspension, une tutelle de suspension.

D'autre part, on l'a rappelé, et vous avez bien fait d'insister les uns et les autres, peut-être avec des accents différents, André Antoine a fait à peu près usage de tous les superlatifs de la langue française pour tenter de nous convaincre du caractère absolument événementiel du moment, de son point de vue, négativement.

(Réaction de M. Antoine)

Je dois confesser que je crains – très occasionnellement, bien sûr – d'avoir cédé à la même tentation du superlatif, mais je suis dorénavant guéri. Beaucoup plus modeste, je parle moins de moments historiques et j'utilise cela de façon beaucoup plus espacée.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, cela tombe bien, il vous reste quatre minutes de temps de parole.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Très bien. S'il me restait toujours quatre minutes avant une échéance, ce serait merveilleux. Bref. C'est vrai qu'elle continue. Je pensais qu'elle pouvait s'arrêter un petit peu. Pouvez-vous, éventuellement, ralentir, Monsieur le Président ?

Je voulais aussi mentionner la présence dans les réunions de projets... Il faut que les réunions de projets se tiennent effectivement de façon plus nombreuse, je vais essayer de travailler cela avec nos administrations, que je remercie. La présence de GISER, des contrats de rivières, des gestionnaires de cours d'eau dans les réunions de projets, c'est extrêmement important.

L'habilitation qui est faite au Gouvernement de fixer des éléments complémentaires en lien avec les risques naturels, la possibilité d'un droit de préemption, droit d'expropriation même si l'on ne l'utilise qu'en dernier recours, mais le droit de préemption – D.IV.57 3° – est dorénavant inscrit pour les périmètres qui seraient adoptés, car exposés à des risques naturels importants.

Par ailleurs, dernier élément dans les quelques minutes qui me restent, que je voudrais évoquer : le projet de décret, la question juridique récurrente,

constitue-t-il un plan ou un programme ? Je réponds très clairement : non. Nous avons documenté l'ensemble de cette analyse avec notamment de la référence à des arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne.

D'autre part, en ce qui concerne la question du respect du *standstill*, et singulièrement l'article 23 de la Constitution, je me permets vraiment d'indiquer qu'un travail colossal a été mené, que ce soit d'ailleurs en matière jurisprudentielle dans le premier point que concernant le second, respectons-nous l'article 23 de la Constitution suivant les analyses juridiques approfondies que j'ai sollicitées et qui ont été menées ? Je réponds clairement : oui, nous respectons.

En ce qui concerne d'autre part les éléments de plus-value et de moins-value, on s'est donné rendez-vous avec les parlementaires, non pas dans 10 ans, mais dans quelques mois, dans le monitoring de cette réforme, et il y a suffisamment d'éléments pour indiquer que l'urbanisation en centralité ou l'urbanisation qui reste parfaitement autorisée, vous avez raison, Monsieur le Député, de le souligner, à l'extérieur des centralités, dans les espaces ruraux, mais qui s'organise différemment, ne vont pas être impactées quant à la valeur des biens, quant à la valeur des terrains par rapport aux dispositions qui vous sont soumises.

D'autre part, et enfin j'en termine par là, ce texte sera-t-il éternel, Monsieur le Député ? Vous faites ici des prédictions qui sont quasi « nostradamiques », si je puis dire, en disant « Vous verrez, ce texte ne résistera pas au temps, comme d'autres ».

Vous citez d'ailleurs tous les prédécesseurs, tous les textes précédents. Comme d'autres, ce texte sera modifié à un moment ou l'autre.

Vous connaissez probablement cet adage : « L'éternité, c'est long. Surtout vers la fin ».

Celui qui aurait l'audace à cette tribune ou assis sur un banc parlementaire de considérer que son texte va être le texte qui va, de façon immuable, pendant deux décennies, être dans le marbre, qui ne va pas être querellé, qui ne va pas être modifié, qui ne va pas être amendé, serait empreint d'un optimisme audacieux que j'applaudirais, mais qui me semble le plus souvent être démenti par la réalité.

Par contre, je voudrais terminer mon propos en signalant que les uns et les autres, que ce soit les experts, les juristes, les parlementaires de la majorité ou de l'opposition, les services de notre administration, tous celles et ceux qui ont concouru de façon positive à alimenter ce texte ont donné le meilleur d'eux-mêmes – j'en suis convaincu – de manière à ce que ce cadre soit à la mesure de l'enjeu qui est le nôtre : projeter notre territoire de façon moderne, respectueuse et équilibrée dans le futur, et répondre à ces défis qui ne sont pas, eux, des défis du futur, qui sont des défis qui sont déjà incroyablement présents dans notre quotidien.

Merci aux uns et aux autres de vous être emparés de cette tribune, de ce dossier avec une passion incroyable. J'ai l'impression que tous les ténors de l'aménagement du territoire que compte ce Parlement ont été, soit intervenants, soit attentifs, soit peut-être attentifs de loin à vos propos. C'est une satisfaction pour toutes celles et ceux qui aiment notre territoire et son aménagement.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine, pour 10 minutes.

M. Antoine (Les Engagés). – Si vous m'y autorisiez, de mon banc. Ainsi, je pourrai mieux économiser.

Tout d'abord, M. le Ministre, c'est un plaisir de dialoguer avec lui, parce qu'on le sent avocat, tribun, prêtre. J'ai presque cru qu'il allait faire la collecte à la fin de son intervention, et j'étais prêt à donner une participation, tant il a été flamboyant.

J'ai écouté l'ensemble des intervenants. Ce qui m'a frappé – et vous aussi –, c'est que chacun d'entre nous, nous n'avons pas compris de la même manière les concepts, les mesures et les dispositions de ce décret.

Quand vous entendez, que ce soit M. Schonbrodt, votre serviteur, M. Dodrimont ou Mme Cremasco, sans oublier M. Fontaine, mais il est un peu distrait pour le moment, toutes ces personnes ont trouvé des éléments qui leur convenaient ou qui pouvaient correspondre à leurs espoirs, gommant les contradictions du texte.

En fait, c'est un décret de plasticine. Vous pouvez le manier dans tous les sens, et le coller aux formes que vous souhaitez. C'est probablement l'objectif que vous avez recherché : qu'il soit très bleu, de temps en temps rouge, puis un peu vert, pour que la couleur soit complète pour l'arc-en-ciel.

Dans toutes ces contradictions – vous n'avez pas apprécié, ce n'étaient pas des menhirs, il ne faut pas exagérer, je n'ai pas la force d'Obélix –, j'ai fait appel à quelqu'un que je crois que vous avez apprécié qui n'a jamais été cité dans ce Parlement, c'est Denzel Washington.

C'est un peu curieux, mais il vous dit, il le dirait en anglais beaucoup mieux que moi : « Cher Willy, les objectifs sur la route de la réalisation de la lutte contre l'artificialisation des sols ne peuvent être atteints sans discipline ni cohérence ». M. Washington a raison. C'est probablement ce qui manque le plus à votre texte : de la cohérence, lorsqu'on a des directives qui ne sont pas respectées.

On a remarqué votre plaidoyer vibrant pour la directive Services. Vous ne vouliez pas prendre le moindre écart. Au passage, en 2015, M. Marcourt n'a jamais été chagriné par les autorités européennes, et pourtant il avait repris les quatre critères.

Pour les autres directives, vous vous êtes appuyé sur vos experts que d'autres experts contredisent, et nous aurons très vite des décisions de la Cour constitutionnelle sur ce propos.

Puis, il y a l'appréciation du temps. Mme Cremasco vous a dit que c'est urgent, c'est immédiat, la lutte. D'autres sont venus nous dire : non, il faudra attendre le SDC, peut-être le SDT. Vous-même, en commission, vous avez évoqué 2050. Décidément, l'immédiateté est variable de l'un à l'autre.

L'opposition entre les densités urbaines et la ruralité, ce n'est pas moi qui l'ai exprimée. C'est la majorité des communes dans mon arrondissement, où l'on peut dénombrer un grand nombre de bourgmestres libéraux qui vous sont proches. Ils s'en sont pris directement à votre texte, considérant que vous étiez en train d'abandonner les villages et la ruralité.

Vous avez fait le choix de faciliter le retour en centre urbain, en démantelant un certain nombre de garanties qui étaient pourtant bien nécessaires.

Puis, cela m'a frappé dans votre intervention haute en couleur, flamboyante comme toujours : on peut repasser la bande, les 26 minutes de Willy Borsus, il n'a pas cité la participation. Le citoyen, lui, c'est les autorités...

(Réactions dans l'assemblée)

Pardonnez-moi, il n'a pas cité la participation. Mieux que cela, celle-ci est d'ailleurs en recul sur plusieurs terrains de ce décret.

M. Schonbrodt l'a probablement mieux dit que moi : comment comprendre la contrainte et l'indication ? L'annonce et l'objectif ? Pour certains, cela doit être incontournable, parce que l'Europe s'en préoccupe, parce que nous perdons du terrain. J'ajoute que nous perdons du terrain dans la zone agricole surtout, bien davantage que dans la zone urbanisable. Pour d'autres, pour M. le Ministre, l'indication suffira. La conviction, a-t-il dit, sera plus forte que l'imposition. Voilà une déclaration, pour quelqu'un qui nous propose un décret, qui est assez stupéfiante.

En fait, ne faites pas un décret, envoyez une invitation à tous les Wallons. C'est le bon moment, ce sont les bons vœux. Vous envoyez de bons vœux signés Willy Borsus : limiter l'artificialisation. Ce sera bien plus fort qu'un décret. Vous nous envoyez 3,2 millions de vœux, tout le monde applaudira et l'on dira : « Quel homme ce Willy ! Sa conviction était plus forte que l'imposition. »

Avouez, Monsieur le Ministre, que rien ne vous résiste en la matière.

Ensuite, vous souhaitez la régulation commerciale, puisqu'il y a 20 % d'enseignes vides. Nous avons attiré

votre attention sur la règle des 10 %. Je reconnais volontiers que, sur ce terrain, vous avez eu l'oreille, mais c'était incontournable, puisque notre propos a été d'ailleurs relayé par différents invités. Ne pas avoir de permis ne permet pas la mixité de fonctions. Les milliers de logements, pour lesquels Mme Cremasco avait très justement interpellé le ministre Borsus voici quelques semaines, ne seront pas réglés, parce qu'il n'y aura pas de permis, parce que l'on n'imposera pas l'accès à la rue. À moins que M. Borsus puisse trouver une conviction d'accès à la rue, c'est une nouvelle approche de l'urbanisation, mais chacun pourra comprendre.

Pour faire bref, il y a un fossé entre votre exposé des motifs, les commentaires des articles et les dispositifs. Cela ne colle pas, cela ne matche pas, simplement parce qu'il a fallu marcher à gauche et marcher à droite, et pas nécessairement avec la même vitesse, pour les différents membres du Gouvernement.

Je ne vais pas être beaucoup plus long, Monsieur le Président.

Je l'ai rappelé au ministre : depuis 40 ans, à chaque législature, on a modifié les règles d'urbanisme. Mme Cremasco, qui attend de la stabilité, en rêve, mais elle ne l'aura pas. Puis-je rappeler qu'Albert Liénard a changé le texte de M. Bodson, que Michel Lebrun a changé le texte de M. Liénard, que M. Foret a changé le texte de M. Lebrun, que votre serviteur a changé celui de M. Foret, que Philippe Henry a tenté de modifier le mien, mais n'y est pas arrivé, que Carlo Di Antonio a repris le travail de Philippe Henry pour le faire aboutir, puis est arrivé l'homme de la conviction et pas de l'imposition, Willy Borsus.

Il ne s'engage pas sur l'éternité, il n'a pas cet objectif, mais quand même quelques décennies, jusqu'en 2050. Fort de ses cartes de vœux, on n'oubliera pas qu'il fut l'homme qui, par conviction, a limité l'artificialisation.

Cette promesse, Monsieur le Ministre, je vous dédicace une superbe phrase, elle n'est pas de moi, il a simplement le même prénom que moi, c'est André, mais il s'appelait Gide, qui disait : « Heureusement, les promesses de la chenille n'engagent pas le papillon ».

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, avant de passer à des choses un peu plus sympathiques, je vous remercie d'avoir répondu aux deux seules questions que l'on avait posées. Certes, vous savez que nous voterons favorablement ce décret.

Nous avons eu la chance d'entendre deux interventions flamboyantes et pas une seule : la vôtre, bien entendu, mais celle de M. Antoine aussi. Je me dis que, si vous passez le réveillon ensemble, je sais de quoi

vous allez parler, et si vous allez en vacances ensemble, je le sais aussi.

Je terminerai, puisque c'est un peu la mode, par un dicton, un adage populaire, qui peut s'adresser à M. Antoine : « Mieux vaut être écouté que de s'écouter parler ».

M. le Président. – La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – C'est un décret qui était présenté comme une pièce importante de cette majorité. J'ai entendu les uns et les autres, les différents membres de la majorité, essayer de défendre leur pré carré et essayer d'expliquer quelle serait leur patte dans le décret, en voyant que c'était plus compliqué pour certains que pour d'autres. J'ai encore entendu Ecolo parler d'urgence environnementale, d'urgence écologique, du besoin de préserver des espaces verts dans les villes, dans les centralités. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce ne sont que des vœux pieux aujourd'hui. En effet, rien ne le garantit dans le texte.

Dans mon intervention, j'avais cité Willy Borsus. J'ai vu qu'il appréciait, je vais donc le refaire : « Ce qui était urbanisable avant sera toujours urbanisable demain ». Cela peut se traduire littéralement par : le Stop béton, c'est fini, c'est enterré.

Par contre, là où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est la raison pour laquelle vous dites que ce qui est urbanisable hier le sera encore demain. Vous présentez cela comme quelque chose d'obligatoire, que l'on n'aurait pas pu changer. Ce qui reste, ce sont les fameux plans de secteur, ces cartes où l'on a dessiné un jour là où l'on pouvait urbaniser et là où l'on ne pouvait pas. Vous dites que l'on ne peut pas les changer, parce que changer le plan de secteur prendrait le temps d'un voyage jusque mars et retour, donc que vous n'y toucherez pas.

Je ne suis pas d'accord là-dessus, parce que l'on n'était pas obligés de les modifier intégralement. D'ailleurs, quand on a reçu Canopea, l'ex-Inter-Environnement Wallonie, en audition ici, ils ont plaidé pour des changements ponctuels, partiels. Ils ont dit : « Aujourd'hui, les seules modifications que l'on peut faire au plan de secteur, c'est quand on demande de pouvoir urbaniser à un endroit qui n'est pas urbanisable ». On pourrait alors faire le contraire, on pourrait prévoir que, ponctuellement, à certains endroits, on protège de nouvelles zones, on interdit d'urbaniser à certains endroits.

Présenter le tableau du changement complet alors qu'il n'est pas nécessaire, je ne suis pas d'accord, c'est ici une question de choix qui est posé. Vous avez fait le choix de ne pas protéger de l'urbanisation de nouveaux endroits. Vous avez fait le choix de ne pas protéger de l'urbanisation certains endroits ciblés pourtant aussi dans les risques d'inondation.

Ensuite, je remarque que, sur l'attention que je portais au volet antisocial, à l'urbanisme de classe, personne n'a essayé de me contredire. Je ne m'y attendais pas tellement, mais j'avoue que j'aurai espéré jusqu'au bout sur ce point.

Enfin, sur les inondations, cela m'a amusé que vous disiez : « Je préfère me concentrer sur ce qui est dans le décret ». Je comprends que vous préféreriez vous concentrer sur tout ce qui est fait. Mon problème est tout ce qui n'est pas fait par rapport aux inondations. Je peux comprendre votre acte, mais il n'empêche, aujourd'hui, ce sont surtout des manquements que l'on peut constater.

Aujourd'hui, les promesses qui ont été faites dans ce CoDT ont un peu fait « pschit » et certainement que, là où cela a été diminué, cela n'est pas dans le sens de l'environnement, ce n'est pas non plus dans le sens social et de la protection des travailleurs et de leur accès à la propriété. C'est ce que nous déplorons ce soir sur votre CoDT.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Ce qui m'a frappé dans les différents commentaires de nos collègues, singulièrement dans la bouche des représentants de l'opposition, c'est parfois une forme de mauvaise foi qui se doit d'être soulignée.

Monsieur Antoine, quand vous dites que le discours de M. le Ministre n'aurait pas évoqué la participation, vous le faites, à mon sens, à un très mauvais moment.

Pendant cette législature, on a assisté à une vraie participation citoyenne à l'égard de l'aménagement du territoire. Vous ne pouvez pas nier – vous l'avez tellement souvent répété – que le Schéma de développement du territoire a été l'objet d'un accaparement non seulement des autorités locales, qui sont quand même les représentants des citoyens, mais aussi des citoyens eux-mêmes, avec cet éventail de réactions que l'on a souvent citées, que l'on a souvent dénoncées dans votre bouche, dans d'autres, peut-être plus raisonnables, que l'on a souvent mis en exergue, parce que cette participation existe.

Cette participation va continuer, grâce principalement à ce texte qui balise clairement le rôle, notamment des autorités locales. Le schéma de développement communal en est l'exemple phare. C'est grâce à ce schéma que les communes vont pouvoir façonner leur territoire, avec une responsabilisation des autorités locales et des élus qui sont les plus proches représentants des populations concernées.

Monsieur Antoine, vous ne pouvez pas le nier : l'outil qui va être donné aux communes va leur permettre de se prendre en main, il va leur permettre de décider de la manière dont elles veulent façonner leur territoire. Ce n'était pas le cas auparavant.

Aujourd'hui, il y a cette possibilité de rendre la parole réellement aux autorités locales en balisant les démarches. Personne ne va aujourd'hui venir dire, même si on l'entend sur les bancs du PTB, que l'on va pouvoir faire tout et n'importe quoi, même dans les zones qui ont été cruellement inondées en 2021. C'est trahir la vérité, c'est encore une fois dénier le bon sens qu'il y a derrière ce texte.

Je suis convaincu que non seulement c'est l'heure de la participation citoyenne, mais c'est aussi l'heure de balises cohérentes qui vont permettre une harmonisation du territoire que l'on souhaite tous.

Personne dans une commune – la mienne a été touchée par les inondations – ne souhaite que ce qui s'est passé en 2021 puisse à nouveau se dérouler de façon aussi cruelle et tragique, personne.

De grâce, continuons, comme on le fait à travers ce texte, à confier la responsabilité du territoire aux élus locaux. Il en ira mieux pour chacune et pour chacun à l'avenir.

Merci à M. le Ministre d'avoir mené à bien cette réforme jusqu'au bout. Il y a encore un petit sprint à parcourir, mais la ligne d'arrivée est toute proche. Merci aussi d'avoir rappelé que le Schéma de développement territorial sera analysé dans les prochaines semaines, puisque vous parlez du début de l'année 2024. Dès lors, nous serons correctement armés pour continuer cette œuvre utile en termes d'aménagement du territoire wallon.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco, pour 5 minutes.

Mme Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, merci pour la réunion de projet, je sais que vous y êtes sensible.

Cette réunion de projet en amont entre les futurs décideurs et les porteurs de projet pour que l'on discute avant de créer le projet – le cadre légal existe –, il faut qu'elle soit organisée. Ce n'est pas tombé dans l'oreille d'une sourde que vous allez y donner une suite. Il faut peut-être réfléchir aux moyens, et cetera, mais merci.

Je voulais revenir aussi sur la dématérialisation des permis. Je rejoins complètement M. Dodrimont. C'est incroyable de voir où l'on en est. Je ne vous en tiens pas rigueur, j'aurai la même tactique que M. Antoine. On enverrait bien des cartes de vœux sur la dématérialisation des permis, que l'on puisse digitaliser la chose.

Je me dis que cela n'arrivera jamais. C'est incroyable, alors que l'on voit les régions contiguës, je crois que l'on est tous d'accord. Le problème est complexe et il faut y trouver une solution.

Le troisième point, très ponctuel, c'était sur les schémas. Quand je vous parle d'approche supracommunale, cela me fait un peu peur d'avoir des approches communales juxtaposées dans certains cas de figure. Vous me répondez – je vous ai bien entendu – sur le schéma de développement pluricommunal.

Cependant, vous savez comme moi – on a eu le débat – que cela sert pour deux ou trois communes. Je parle des 11 communes qui sont dans la centralité urbaine liégeoise, par exemple, des 25 communes qui sont dans le sous-bassin-versant de la Vesdre. C'est cette échelle-là.

Il existe des schémas. Comment leur donne-t-on une autre existence que celle-là pour arriver à solidariser toutes les communes et qu'il y ait une vraie solidarité entre elles, plutôt qu'une rivalité ? C'est très important à cette échelle de structuration.

Je voulais revenir, Monsieur Dodrimont – parce que là, on converge complètement – et souligner les propos de M. le Ministre sur la charge d'urbanisme.

J'ai envie de rappeler – pour que ce soit dans nos travaux et dans le compte rendu de ceux-ci – le fait que l'on a dit plusieurs fois en commission qu'« un projet qui a un impact négatif ne doit pas exister », à l'inverse des projets qui ont un impact positif – où l'on crée du logement, où l'on va revitaliser une centralité villageoise, revitaliser une école, rénover du bâti existant, et cetera. Il faut changer de paradigme ; les projets à impact négatif ne devraient simplement pas recevoir de permis. C'est aussi simple que cela. À l'heure du Stop béton, cela me semblerait assez cohérent. On se rejoint complètement, vous et moi, sur ce terrain.

Enfin, la dernière chose est qu'il faut évidemment stabiliser le cadre légal. Monsieur le Ministre, combien de fois vous ai-je montré le nombre de mails que je peux recevoir en la matière ? Aussi bien pour les communes que pour les porteurs de projets, le fait que le cadre légal change systématiquement – vous l'avez rappelé, Monsieur Antoine –, c'est infernal. Il faut arrêter. On a des bases qu'il va falloir mettre concrètement en œuvre sur le terrain.

Monsieur Schonbrodt, il ne s'agit pas d'un vœu pieux. Moi, j'y crois, faites confiance aux communes, à une éventuelle approche supracommunale grâce aux schémas qui existent – pour certains et d'autres qui n'existent pas et qui sont peut-être à créer –, mais à un moment, il faut s'arrêter, avoir un cadre qui est stabilisé et simplement soutenir les pouvoirs locaux pour qu'ils puissent protéger les sols naturels, les terres cultivées et améliorer leur cadre de vie.

Cela me semble jouable, mais je n'ai pas envie de dire : « Il n'y a plus qu'à ». C'est un vrai défi, mais dans cette base légale, on peut y arriver. Je fais confiance aux pouvoirs locaux et à la façon dont on va pouvoir les

soutenir. Je ne dis pas que c'est gagné, mais c'est jouable.

M. le Président. – Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par MM. Dodrimont, Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 1479 (2023-2024) N° 13 – amendements n° 1 à 3) et par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendements n° 1 à 12).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant le Code du développement territorial et le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et abrogeant le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales (Doc. 1479 (2023-2024) N° 1 à 1 *ter* à 12*bis*).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 13 ?

Art. 2 à 13

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 13 sont adoptés.

Art. 14

À l'article 14, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 1).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 15.

Art. 15

Pas d'objection ?

L'article 15 est adopté

Puis-je considérer le même vote pour les articles 16 à 33 ?

Art. 16 à 33

Pas d'objection ?

Les articles 16 à 33 sont adoptés.

Art. 34

À l'article 34, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 2).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 35.

Art. 35

Pas d'objection ?

L'article 35 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 36 à 40 ?

Art. 36 à 40

Pas d'objection ?

Les articles 36 à 40 sont adoptés.

Art. 41

À l'article 41, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 3).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 42.

Art. 42

Pas d'objection ?

L'article 42 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 43 à 71 ?

Art. 43 à 71

Pas d'objection ?

Les articles 43 à 71 sont adoptés.

Art. 72

À l'article 72, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 4).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 73.

Art. 73

Pas d'objection ?

L'article 73 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 74 à 78 ?

Art. 74 à 78

Pas d'objection ?

Les articles 74 à 78 sont adoptés.

Art. 79

Un amendement visant à remplacer l'article 79 a été proposé, après approbation du rapport, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 5).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Art. 80

À l'article 80, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 6).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 81.

Art. 81

Pas d'objection ?

L'article 81 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 82 ?

Art. 82

Pas d'objection ?

L'article 82 est adopté.

Art. 83

À l'article 83, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 7).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 84.

Art. 84

Pas d'objection ?

L'article 84 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 85 ?

Art. 85

Pas d'objection ?

L'article 85 est adopté.

Art. 86

Un amendement visant à remplacer l'article 86 a été proposé, après approbation du rapport, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 8).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 87.

Art. 87

Pas d'objection ?

L'article 87 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 88 à 104 ?

Art. 88 à 104

Pas d'objection ?

Les articles 88 à 104 sont adoptés.

Un amendement visant à insérer un article 104/1 a été proposé, après approbation du rapport, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 9).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 105.

Art. 105

Pas d'objection ?

L'article 105 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 106 à 161 ?

Art. 106 à 161

Pas d'objection ?

Les articles 106 à 161 sont adoptés.

Art. 162

Un amendement visant à remplacer l'article 162 a été proposé, après approbation du rapport, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 10).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 163.

Art. 163

Pas d'objection ?

L'article 163 est adopté.

Un amendement visant à insérer un article 163/1 a été proposé, après approbation du rapport, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 11).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 164.

Art. 164

Pas d'objection ?

L'article 164 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 165 à 241 ?

Art. 165 à 241

Pas d'objection ?

Les articles 165 à 241 sont adoptés.

Art. 242

À l'article 242, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Dodrimont, Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 1479 (2023-2024) N° 13 – amendement n° 1).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 243.

Art. 243

Pas d'objection ?

L'article 243 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 244 à 266 ?

Art. 244 à 266

Pas d'objection ?

Les articles 244 à 266 sont adoptés.

Art. 267

Un amendement visant à remplacer l'article 267 a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Dodrimont, Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 1479 (2023-2024) N° 13 – amendement n° 2).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Art. 268

Un amendement visant à remplacer l'article 268 a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Dodrimont, Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 1479 (2023-2024) N° 13 – amendement n° 3).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 269.

Art. 269

Pas d'objection ?

L'article 269 est adopté.

Art. 270

À l'article 270, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 12).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous voterons ultérieurement sur les amendements, les articles réservés et l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX AGENCES-CONSEIL EN ÉCONOMIE SOCIALE (DOC. 1495 (2023-2024) N° 1 À 3)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif aux agences-conseil en économie sociale (Doc. 1495 (2023-2024) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Sahli sous le n° 1495 (2023-2024) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Le temps de parole n'est pas limité dans ce débat, si je comprends bien ?

M. le Président. – Il n'y a pas eu d'accord préalable, mais je pense que la raison, en toutes circonstances, peut vaincre.

(Rires)

M. de Lamotte (Les Engagés). – Je vais être raisonnable.

Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, le débat fut long en commission, mais intéressant, parce que le projet de décret qui nous est proposé ici sur les agences-conseils en économie sociale révèle l'intérêt de l'ensemble des parlementaires pour cette matière.

Nous sommes en effet convaincus que ce secteur est appelé à se développer davantage et à prendre de l'ampleur au cours des prochaines années. Autant fixer le cadre qui permettra ce développement. L'économie sociale peut certainement retrouver de nouveaux créneaux, créer de l'emploi, rendre des services à la société, sans empiéter sur les domaines d'activité occupés par les différents acteurs de l'économie sociale marchande. Nous partageons donc la philosophie qui sous-tend le projet de décret soumis aujourd'hui à notre vote.

Les agences-conseils jouent en effet un rôle prépondérant. Elles aident les porteurs de projets à mettre au point leur plan d'affaires en tenant compte de leur environnement économique, des besoins à rencontrer et des ressources à leur disposition. En clair, elles aident les entrepreneurs à structurer leur action.

Le décret vise à mieux garantir le professionnalisme, la pérennité et le soutien financier de notre Région. Rappelons qu'est également prévue par le décret la mise en place d'un incubateur dédié à l'économie sociale, qui nous semble une mesure prometteuse soutenue par le Plan de relance. Nous serons attentifs au suivi de cette disposition.

Nous avons bien pris acte des remarques émises par le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie. Elles ont effectivement alimenté notre débat en commission. Nous sommes attentifs à tout ce qui a été dit.

Après le coup de pouce forcément temporaire du Plan de relance, il incombera donc au futur responsable de cette politique de l'économie sociale de lui conserver les moyens de continuer à se développer avec les moyens du bord, sans baisse de régime. C'est important, Madame la Ministre.

Que nous soyons ou non aux responsabilités, nous y serons toujours extrêmement vigilants et vous confirmons le vote positif de notre parti sur le texte.

M. le Président. – La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). – Je ne voudrais pas abuser du temps et, dès lors, je ne serai pas très long, si ce n'est pour vous dire que nous allons soutenir ce texte.

Les agences-conseils en économie sociale jouent un rôle essentiel et s'inscrivent dans la DPR.

C'est la raison pour laquelle nous revoyons concrètement les montants alloués à la hausse, ce qui permettra aux agences-conseils de bénéficier de moyens revus à la hausse, faut-il le répéter.

M. le Président. – La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – Comme on a pu le dire en commission, le secteur de l'économie sociale représente environ 150 000 emplois en Wallonie, soit 12 % de l'emploi salarié dans notre Région.

On les retrouve dans tout un tas de secteurs, comme les services aux personnes et le commerce de détail, ainsi que des secteurs importants pour la transition écologique, comme la récupération et le recyclage, mais ce sont aussi des entreprises qui fonctionnent selon des principes qui mettent l'humain et la collectivité au centre plutôt que le profit.

Jusqu'à présent, ceux qui voulaient se lancer dans ce secteur en créant leur entreprise – les futurs entrepreneurs – ne pouvaient pas bénéficier de services d'accompagnement gratuits alors que, pour les entreprises dans l'économie dite classique, plusieurs offres gratuites existaient depuis plusieurs années déjà. La raison de cette incohérence était que les moyens alloués aux agences-conseils étaient beaucoup trop

faibles. Elles étaient donc obligées de faire payer leurs services pour finalement survivre. Avec ce décret, leurs subsides augmenteront considérablement et cela leur permettra enfin de fournir leurs services gratuitement.

On va donc soutenir ce décret, vous l'aurez bien compris. On restera toutefois attentif à son application concrète et à ses conséquences pour le secteur pour que les agences-conseils puissent se consacrer pleinement à leur travail, à savoir accompagner et soutenir le développement du secteur de l'économie sociale.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – L'économie sociale a longtemps été identifiée au sens large comme une alternative à l'économie de marché, valorisant un modèle économique destiné à apporter une plus-value sociale et un développement durable à la société plutôt que la recherche du profit.

Aujourd'hui, la notion a évolué dans son acception moderne. En effet, elle s'affiche de plus en plus comme un troisième secteur à côté du secteur marchand et du secteur public, articulant à la fois des logiques marchandes et des logiques non marchandes. Rappelons que 94 % des entreprises d'économie sociale sont aujourd'hui des associations et que le budget wallon qui y est consacré s'élève à 900 000 euros.

La révision de ce décret et l'évolution de son cadre légal, le refinancement structurel, sont des avancées que notre groupe salue évidemment. Nous avons, par le passé, fortement défendu l'idée d'intégrer les agences dans le système de Wallonie Entreprendre et de lier le paiement aux résultats. Ce sont des avancées que nous soulignons et nous remercions le travail de Wallonie Entreprendre dans cette réforme.

Nous soutenons aussi le principe de l'évaluation de la présente réforme qui est prévue dans un délai de trois ans.

À mes questions en commission, vous me confirmiez, Madame la Ministre, qu'un dispositif avait été évalué et que l'ensemble des études menées sur le sujet avaient alimenté les réflexions et la méthodologie. Nous attendions et nous attendons toujours, dans les prochains mois, le résultat de l'étude sur la vision prospective en tant que telle qui va être lancée via la Direction de l'économie sociale du Service public de Wallonie, Économie, Emploi et Recherche, en vue de la présidence belge.

Il est en effet important pour nous d'avoir une vision de l'économie sociale à long terme dans une perspective d'amélioration continue des politiques publiques de soutien.

Je terminerai simplement mon intervention par une question que je vous avais adressée en commission quant aux indicateurs de suivi qui devraient être précisés

dans l'arrêté d'exécution en termes qualitatifs et quantitatifs. C'était une recommandation du CESE dans son avis de 2021. Je voulais simplement savoir si ces indicateurs étaient programmés.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, je voulais tout d'abord vous remercier ainsi que les acteurs qui ont travaillé sur ce décret important pour les écologistes.

Mes collègues ont pointé l'importance de l'économie sociale. Souvent, on fait comme si l'économie sociale était une sous-économie alors qu'elle constitue une vraie branche économique, avec d'autres finalités que celles du profit uniquement. Ce décret va dans le sens de l'histoire qui considère donc l'économie sociale comme un secteur économique à part entière.

Dans un monde en recherche de sens, développer une économie qui n'a pas comme seule boussole les aspects financiers, il me semble que, en termes d'agilité par rapport à notre époque, de plus en plus de jeunes et de moins jeunes cherchent justement ce sens dans leur activité professionnelle. L'économie sociale a encore de beaux jours devant elle. C'est à souligner.

Les agences-conseils offrent différents services : de la sensibilisation, de la promotion, de l'information, de l'orientation, de l'accompagnement et de la consultance ponctuelle dans l'objectif de contribuer à la création et à la croissance d'entreprises d'économie sociale en Wallonie ainsi qu'à la création d'emplois locaux non délocalisables.

L'objectif de la réforme, son enjeu central, était de soutenir l'innovation sociale, de faciliter le processus de création d'entreprises d'économie sociale et de faciliter le processus de professionnalisation et de changement d'échelle des entreprises d'économie sociale pour renforcer leur impact social. Elles ont eu un rôle prépondérant pendant les crises que l'on a vécues ces dernières années, notamment la crise covid. Beaucoup de coopératives qui ont sollicité ces agences-conseils pour sortir du rouge ont été aidées, entre autres celles qui font partie des circuits courts. Cela a souvent consisté en de l'aide opérationnelle et concrète, que ce soit via la mise à disposition d'outils de gestion via des reconfigurations des processus administratifs et logistiques, et cetera. Ces entreprises étant en grande difficulté, elles sont intervenues gratuitement pour sauver la plupart d'entre elles, préservant par là un certain nombre d'emplois.

Il est important de soutenir financièrement ces autres aspects qui ne sont pas dans le *scope* traditionnel des agences-conseils, mais qui constituent une vraie mission sociétale. La fédération SAW-B a, comme vous le savez, la volonté de donner accès à de l'accompagnement gratuit ou en tout cas accessible et de qualité à toutes et tous, quels que soient leurs moyens financiers, donc

aussi leurs origines familiales. En d'autres mots, ils souhaitent accompagner tous les porteurs de projets indistinctement et ainsi répondre aux besoins sociaux de toutes les catégories de la population.

Lors des débats, vous nous avez rassurés sur les moyens financiers disponibles afin d'agréer deux agences-conseils de plus, puisqu'il en existe actuellement six et que les financements pour les deux qu'il faut encore agréer disposeront de crédits qui seront pris sur les subventions facultatives avant d'être compensés par le programme 18.104. Je vous remercie pour les réponses que vous nous avez fournies en commission et qui ont permis de rassurer tout le monde.

Je voulais aussi remercier Wallonie Entreprendre, l'ex-SOWALFIN, qui a contribué activement à harmoniser les pratiques des agences-conseils durant l'année 2022 avec la production de livrables, comme pour chaque mission prioritaire reprise dans le projet de décret. Cela va se poursuivre en 2023. C'est basé sur le référentiel de l'offre des produits de sensibilisation, d'orientation et d'accompagnement des entrepreneurs wallons de Wallonie Entreprendre.

Je tiens aussi à saluer le fait que sera créé au SPW un outil de collecte, de stockage, de traitement et d'analyse des données tenant compte de l'expérience de Wallonie Entreprendre. C'est important et essentiel de pouvoir travailler sur les indicateurs d'évaluation puisque souvent, je le dis régulièrement, on définit seulement les indicateurs après le travail. C'est intéressant en termes d'évaluation de politiques publiques que l'on puisse définir dès le départ des indicateurs qui permettent de voir s'il ne faut pas réajuster les réformes mises en place.

Je salue également la création de l'incubateur wallon, dont la création était prévue dans la Déclaration de politique régionale.

Nous allons donc soutenir la volonté de réforme impulsée par la ministre et notamment la dimension d'innovation sociale de l'entrepreneuriat social, qui apporte des solutions nouvelles aux enjeux d'aujourd'hui – vous l'avez cité vous-même, je reprends quelques exemples : le climat, la biodiversité, la lutte contre la pauvreté –, mais également en mobilisant les citoyens et en redonnant du sens aux travailleurs. Le travail de ces consultants de l'économie sociale est ainsi objectif et mieux encadré pour améliorer les pratiques du secteur et augmenter son impact.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, ce projet de décret a pour ambition de renforcer, d'optimiser et d'améliorer le dispositif

consacré aux agences-conseils en économie sociale, que l'on appelle les ACES dans le jargon. C'est une manière aussi de travailler ce positionnement dans l'écosystème wallon puisque, effectivement, les ACES sont des structures d'économie sociale qui ont été créées dans les années 90, qui visaient à accompagner, à conseiller, à orienter et à informer les porteurs de projets dans leur démarche entrepreneuriale.

À l'origine, le décret de 2004 sur les ACES a contribué à rationaliser le nombre d'opérateurs et à structurer l'offre de services en matière d'accompagnement des entreprises d'économie sociale.

Nous sommes près de 20 ans après la mise en place de ce dispositif. Il était donc temps de le réformer, de l'adapter et de le faire évoluer pour qu'il réponde davantage aux besoins actuels et futurs des entrepreneurs sociaux, ainsi que pour professionnaliser et revaloriser le dispositif autour de missions prioritaires.

Cette réforme s'inscrit en cohérence avec les priorités de la Déclaration de politique régionale que nous nous sommes fixées, les objectifs stratégiques du Plan de relance de la Wallonie et la vision portée par la feuille de route Alternativ'ES Wallonia, qui est de faire de la Wallonie un territoire d'innovation en économie sociale reconnu à l'échelle européenne – je peux vous dire que nous le sommes –, tout en stimulant l'entrepreneuriat coopératif.

Cela a été évoqué par Mme Lekane, nous avons plus de 150 000 emplois en Wallonie qui s'exercent dans le secteur de l'économie sociale. Plus précisément, nous avons même réussi à augmenter de manière assez importante le nombre de travailleurs dans le secteur de l'économie sociale : nous en sommes à plus de 158 000 travailleurs salariés – c'est considérable – et 6 785 entreprises d'économie sociale.

Cela veut dire que, au cours de ces quatre dernières années, il y a eu une croissance continue de 2,1 % d'entreprises qui ont été créées. Si vous comparez ce pourcentage par rapport au secteur de l'économie classique, vous voyez qu'il y a une énorme différence entre le nombre d'entreprises qui ont été créées dans le secteur de l'économie sociale. Si l'on regarde le nombre d'emplois qui ont été créés, par exemple, il y a là aussi une grosse différence, puisque nous avons une augmentation, au cours de ces quatre dernières années, de 6,2 % d'emplois en plus. C'est considérable. On est à peu près à 2,1 % dans le secteur de l'économie classique. Vous voyez à quel point les marges de progression sont importantes et à quel point on a raison de miser sur ces investissements au service d'une économie qui est plus durable et pourvoyeuse d'emplois qui sont non délocalisables.

Vous pouvez voir, par exemple dans l'étude menée par Idea Consult en 2021, que 64 % des

accompagnements à la création ou à la transformation des entreprises ont débouché sur la création d'une entreprise sociale, c'est-à-dire 143 entreprises créées, dont 77 coopératives. L'étude d'Idea Consult montre aussi que 56 % des entreprises créées à la suite d'un accompagnement par une agence-conseil sont de type coopératif, avec un dossier sur deux financé, ce qui démontre l'importance de renforcer les liens entre l'accompagnement et le financement, comme c'est d'ailleurs préconisé dans la réforme en matière de partenariat.

Ces ACES constituent un dispositif structurel pour dynamiser la création, le développement, la croissance aussi des entreprises d'économie sociale. La finalité en économie sociale n'est pas la seule rentabilité et le profit maximal. Le décret fondateur du 20 novembre 2008 sur l'économie sociale le disait déjà. On vient d'ailleurs de fêter ses 15 ans.

En tant qu'acteur de première ligne, les agences-conseils accompagnent les acteurs de projets, que ce soient de jeunes diplômés, par exemple, qui sont désireux de lancer leur entreprise, ou des entrepreneurs expérimentés, ou encore des travailleurs et des chefs d'entreprises issus de l'économie classique et en recherche de sens.

La présente réforme constitue une avancée significative pour l'écosystème spécifique à l'économie sociale. Elle fixe cinq objectifs stratégiques :

- spécialiser l'offre de services ;
- professionnaliser l'offre de services ;
- harmoniser ;
- revaloriser financièrement le dispositif ;
- stimuler les synergies entre les acteurs.

Quand on dit « spécialiser l'offre de services de ces agences », on le fait autour de quatre missions prioritaires :

- la sensibilisation et la promotion de l'économie sociale ;
- l'information et l'orientation des porteurs de projets ;
- l'accompagnement pluridisciplinaire des porteurs de projets ;
- la consultance ponctuelle.

Le deuxième objectif est « professionnaliser l'offre de services ». On va y intégrer une approche qualitative et un pilotage par l'administration, en étroite collaboration avec Wallonie Entreprendre. Cette réforme prévoit l'intégration d'indicateurs de performance dans le plan d'action triennal, avec un *reporting* plus complet, grâce à un rapport d'activité qui va inclure notamment des données qualitatives, quantitatives et aussi la dimension du *handstreaming*. On y retrouve notamment des entreprises de travail adapté dans ce secteur et la volonté aussi de dématérialiser la collecte des données. On en parlait tout à l'heure, Mme Cremasco y faisait référence dans le cadre de la

réforme sur l'aménagement du territoire. Ici, c'est le cas notamment dans la collecte des données par l'administration pour justement améliorer l'évaluation du dispositif.

Le troisième objectif est « harmoniser et améliorer l'offre de services offerte aux porteurs de projets », avec le référentiel de produits de Wallonie Entreprendre lié aux métiers des agences-conseils. La dimension qualité, dont l'évaluation sera estimée chaque année, est un élément essentiel pour permettre à nos opérateurs agréés de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue.

Ensuite, on va revaloriser financièrement le dispositif et sécuriser les opérateurs avec un agrément d'une durée non pas de trois ans, mais de six ans désormais, avec une augmentation de la subvention de base qui va passer de 32 000 euros à 150 000 euros par an et par ACES qui réalisera au moins plus de 2 000 heures par an pour des actions prévues dans le cadre du plan d'action.

L'impact budgétaire représente un montant de 1 million d'euros pour 2023. Le financement complémentaire, d'un montant maximum de 20 000 euros, est simplifié et s'opère sur la base du nombre d'accompagnements à la création ou à la croissance d'entreprise d'économie sociale, d'insertion ou d'accompagnement d'entreprise en phase de post-crétion ou post-reprise d'entreprise.

Enfin, le dernier objectif est de stimuler les synergies entre les acteurs de l'accompagnement, du financement, de l'animation économique, du monde académique, puisque nous avons, sous cette législature, proposé des chaires d'économie dans la plupart des universités de Wallonie et de l'écosystème wallon à travers les fédérations sectorielles et ConcertES. Ce projet de décret innove aussi avec la création du premier incubateur – MM. de Lamotte et Disabato en ont également parlé – en Wallonie, que l'on appelle IES.

Madame Laffut, les indicateurs seront programmés.

Mesdames et Messieurs les Députés, cette réforme est l'aboutissement d'un long processus de concertation auprès des partenaires sociaux, des outils publics wallons, des représentants de l'économie sociale. Cela fait suite aussi à la participation des opérateurs et de l'administration à la coconstruction de nouveaux livrables avec Wallonie Entreprendre.

Ce travail a également intégré une approche d'objectivation des besoins à travers deux études sur l'analyse du secteur des agences-conseils ainsi que de l'offre et de la demande en matière d'accompagnement en Wallonie.

J'ai aussi souhaité améliorer juridiquement le dispositif pour répondre à la réglementation européenne en matière d'aides d'État, mais aussi en matière de

protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Vous l'aurez compris, ce projet constitue une avancée significative pour le secteur de l'économie sociale en Wallonie. Elle est attendue depuis plus de sept ans et va permettre :

- d'améliorer l'accompagnement des porteurs de projets, des entrepreneurs sociaux ;
- d'apporter un soutien structurel à ces agences dans la mise en œuvre de leurs missions prioritaires ;
- de contribuer à l'emploi local, notamment auprès d'un public fragilisé ;
- d'encourager l'entrepreneuriat social au féminin aussi puisque nous devons retrouver davantage d'entrepreneures sociales dans ce secteur également ;
- de stimuler globalement le tissu économique wallon.

Cette belle avancée législative inscrite dans ma feuille de route va contribuer à moyen et à long terme au déploiement d'une politique publique économique forte et ambitieuse de soutien à la création, au développement et à la croissance d'entreprises d'économie sociale en Wallonie. Vous l'avez dit et vous le savez, quand on regarde le bilan de créations d'emplois et d'entreprises, et que l'on voit qu'il y a deux fois moins d'entreprises dans le secteur de l'économie sociale qui font faillite que les autres, qu'aujourd'hui il y a une progression et que cela représente entre 12 % à 13 % de l'emploi en Wallonie, il y a dans le secteur de l'économie sociale de grandes marches encore pour trouver des dispositifs où l'économie sociale a une vraie place, où elle peut permettre d'engager beaucoup plus d'emplois encore – de l'emploi parfois peu qualifié – dans des secteurs qui s'inscrivent totalement dans la transition environnementale.

De ce point de vue, je remercie aussi la créativité de celles et ceux qui ont proposé au cours de ces dernières années – et demain encore – au Gouvernement. Nous approuverons probablement un certain nombre de projets de bourses coopératives dans le secteur de l'économie sociale qui va permettre de créer de nouvelles entreprises d'économie sociale, de les faire grandir et d'augmenter ce taux d'emplois de qualité auquel nous aspirons tous.

J'en termine, Monsieur le Président, en vous disant que, les 12 et 13 février prochains, toute l'économie sociale européenne aura les yeux tournés vers Liège, qui accueillera une conférence européenne sur le secteur de l'économie sociale. Si vous avez envie de vous joindre à l'unisson à cette expérience et cette croissance dans un secteur d'économie qui en vaut la peine, je vous invite à nous y rejoindre.

M. le Président. – MM. de Lamotte, Legasse, Mmes Lekane, Laffut et M. Disabato ne souhaitent pas répliquer.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret relatif aux agences-conseil en économie sociale (Doc. 1495 (2023-2024) N° 1 à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 41 ?

Art. 2 à 41

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 41 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX MISSIONS RÉGIONALES POUR L'EMPLOI (DOC. 1497 (2023-2024) N° 1 À 4)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif aux missions régionales pour l'emploi (Doc. 1497 (2023-2024) N° 1 à 4).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Disabato sous le n° 1497 (2023-2024) N° 4 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, chers collègues, nous voyons dans ce décret une reconnaissance renforcée du rôle des MIRE. Rappelons quand même que, au tout début de la création de ce qui ne s'appelait pas encore les MIRE, on y retrouvait le monde associatif, des personnes qui se sont regroupées autour d'initiatives, beaucoup de bonnes volontés locales, au début des années 90. L'objectif était en effet de lutter contre l'exclusion par la mise à l'emploi. Il garde plus que jamais sa pertinence et sa priorité.

L'originalité de la démarche de l'époque était de mobiliser le monde social et les acteurs économiques – le public, le privé, l'associatif – vers cet objectif. Rapidement, l'expérience menée dans un premier temps à Charleroi s'est démultipliée et un arrêté de 1994 suscite la création d'autres missions. Depuis lors, ce sont 11 MIRE agréées, encadrées par décret et subventionnées par la Wallonie qui couvrent l'ensemble de notre territoire.

Rappelons que, au fil des ans, ces missions régionales pour l'emploi ont développé une pédagogie adaptée à leur public et un partenariat fécond avec les acteurs économiques des bassins respectifs. C'est important pour que l'ensemble puisse fonctionner.

Elles se sont affirmées aussi comme des partenaires indispensables des politiques de l'emploi. Nous pensons que ce rôle doit être préservé, pérennisé, intensifié et l'élargissement des publics cibles, notamment des travailleurs âgés privés de l'emploi, va dans ce sens, Madame la Ministre. C'est pour nous une connotation importante.

Le décret conforte la vocation des MIRE à accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi. Celles-ci sont naturellement les plus difficilement insérables. Demain comme hier, il faudra en tenir compte pour évaluer l'efficacité des missions remplies en termes d'insertion professionnelle durable. C'est un des objectifs supplémentaires des MIRE.

Le décret fixe aussi de nouvelles modalités de financement, dans un souci d'objectivité et de cohérence. Apparemment, les critères tiennent la route, mais il faudra en juger à l'épreuve des faits. Il faut que chacun y trouve son compte et nous y serons attentifs dans le cadre de l'évaluation des différents projets.

Enfin, je voulais conclure mon intervention par une considération qui me tient à cœur : tout ne dépend pas à la lettre des textes normatifs, mais leur efficacité dépend grandement de la manière de les mettre en œuvre sur le terrain et dans leur esprit. Je songe particulièrement à la nécessaire collaboration entre le FOREm, les associations partenaires – les MIRE en font partie, mais il y a évidemment d'autres acteurs dans le secteur – ; il faut développer une collaboration constructive, elle est effectivement vitale.

Rappelons que l'échange d'informations dans le but exclusif d'un accompagnement plus efficace est une nécessité qui s'impose d'évidence. Il vaut mieux fédérer nos énergies que nous disperser. C'est un élément de réussite.

C'est vrai que des progrès ont été réalisés ces derniers mois, mais avouons qu'il reste encore du chemin à parcourir pour concilier les points de vue. J'espère que les choses pourront se faire dans la bonne entente.

Madame la Ministre, vous aurez bien compris que nous soutiendrons votre projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Madame la Ministre, 11 MIRE sont agréées sur le territoire de la Région wallonne. Elles accompagnent chaque année plus de 6 000 demandeurs et elles en insèrent plus de la moitié. Ces MIRE assurent des actions d'insertion et d'accompagnement à destination du public éloigné de l'emploi. On veut le conduire vers un emploi durable.

Cet accompagnement individualisé vers et dans l'emploi est essentiel pour les futurs travailleurs, mais aussi pour les entreprises. Face à des besoins du marché de l'emploi et des personnes en recherche d'emploi, le décret organique des MIRE du 11 mars 2004 devait être adapté. Cette réforme permet cette actualisation et donne aussi de la souplesse pour les MIRE, au regard des besoins des bénéficiaires et du contexte socioéconomique du territoire qu'elles couvrent.

L'objectif d'insertion est également clarifié et considéré comme atteint par une occupation de minimum trois mois par un même employeur ou de minimum six mois auprès d'employeurs différents.

La prise en charge des publics éloignés de l'emploi constitue une autre spécificité des MIRE, garantissant leur complémentarité et leur plus-value dans les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. Cette caractéristique est réaffirmée dans le nouveau projet de décret qui nous est proposé. Je mettrai en avant la collaboration renforcée avec le FOREm – M. de Lamotte en a parlé – et intégrée pleinement dans la réforme de l'accompagnement orienté coaching et solutions.

Concernant l'agrément, le projet de décret instaure le fait que les MIRE soient agréées à durée indéterminée, pour autant que les conditions d'agrément restent rencontrées à tout moment.

Pour conclure, je souhaiterais rappeler toute l'importance des MIRE dans le paysage de l'emploi en Wallonie. En ciblant un public spécifique, elles mettent en place des actions particulières pour remettre durablement à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Nous sommes convaincus que cette réforme, menée en totale concertation avec l'ensemble des secteurs – j'ai envie d'insister sur cela, parce que tous les projets qui nous sont proposés dans le cadre de la Commission de l'emploi, de la formation, de l'action sociale et de la santé sont concertés, discutés, en totale concertation –, pourra rassurer les acteurs concernés, simplifiera les dispositifs et permettra in fine de mettre durablement à l'emploi des publics les plus fragilisés.

Je remercie Mme la Ministre, mes collègues de la commission pour leur contribution et surtout les acteurs de terrain qui ont fait, durant ces derniers mois, preuve d'intelligence et d'ouverture, et qui ont pu contribuer à l'élaboration de ce décret.

Nous soutiendrons ce projet de décret avec enthousiasme.

M. le Président. – La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – Les missions régionales pour l'emploi sont un outil précieux pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi en Wallonie. Les 350 travailleurs répartis dans 11 antennes se dévouent au quotidien pour aider les personnes éloignées du marché de l'emploi à trouver du travail. Chaque année, elles offrent un accompagnement à taille humaine aux 7 000 demandeurs d'emploi, avec des entretiens réguliers en présentiel, et un suivi qui continue encore plusieurs mois après que la personne ait trouvé un travail. Ce modèle d'accompagnement humain des demandeurs d'emploi correspond à ce que l'on défend en tant que PTB.

Avec le système de financement actuel, la vie des MIRE n'a pas toujours été très facile. Le secteur avait interpellé tous les partis politiques en début d'année. Nous sommes tout à fait d'accord avec le principe de base de ce décret qui introduit un subside qui sera indexé chaque année pour les MIRE.

Pendant les débats en commission, nous avons émis plusieurs craintes et critiques, dont certaines ont été prises en compte. Je pense à la collaboration avec le FOREm qui ne doit pas viser à sanctionner les demandeurs d'emploi, mais à améliorer leur accompagnement. C'est un point super important. La base d'un accompagnement de qualité est d'avoir une relation de confiance, ce que la logique de sanction ne permet pas.

Ce décret fixe un critère objectif pour déterminer le montant du subside accordé à chaque MIRE. C'est positif, mais il faudra bien s'assurer que, au final, les montants correspondent bien aux besoins des MIRE. De ce point de vue, ce qui nous pose toujours question, c'est la part variable. Dans le décret, il est prévu que 30 % du subside des MIRE seront désormais conditionnés à des objectifs. Cela veut dire que la MIRE reçoit dans un premier temps 70 % de son subside, mais que, ensuite, si elle n'atteint pas certains objectifs, une

partie des 30 % restants ne lui seront tout simplement pas versés.

Cette mesure risque de mettre les MIRE et leurs travailleurs en difficulté. C'est un point qui a été soulevé aussi par les travailleurs du secteur. Comme cela a été évoqué en commission, les MIRE ont des problèmes de manque de liquidités et sont souvent amenées à emprunter pour maintenir leur trésorerie. Leur verser leurs subsides en plusieurs tranches est donc déjà problématique en tant que tel.

En plus, si une MIRE rencontre des difficultés temporaires, comme des absences de son personnel ou des difficultés économiques particulières sur son territoire qui finalement empêcheraient d'atteindre son objectif, réduire son subside risque d'accentuer ces problèmes plutôt que de les régler.

L'argument de dire que l'on a toujours fonctionné comme cela ne prouve pas en fait que la méthode soit la plus efficace financièrement pour le secteur. Tout cela crée donc une incertitude pour les MIRE ; incertitude qui peut mettre en danger leurs propres travailleurs et qui, en fin de compte, nuit aussi à l'accompagnement des bénéficiaires.

C'est pourquoi nous ne sommes pas favorables à ce qu'il y ait une part variable dans le subside. Je redépose l'amendement qui prévoit un subside annuel fixe afin de sécuriser à 100 % les travailleurs du secteur.

Le dernier point d'attention que l'on a également pointé concerne l'article 4 du décret. Il y est indiqué que le travail des MIRE inclut « un accompagnement intensif du bénéficiaire au moyen d'entretiens réguliers, en présentiel ou par tout autre moyen de communication ». Pour nous, il est clair que, parmi ces deux options, le présentiel doit avoir la priorité. C'est bien que ce soit déjà le cas dans le secteur, sinon on ne pourrait pas atteindre les objectifs qu'il se fixe. Cependant, on veut vraiment mettre des balises pour que cela reste de cette manière et que la méthodologie reste celle-là.

Or, le texte actuel de l'article 4, tel qu'il est rédigé, ne nous semble pas suffisamment clair. C'est pour cela que l'on dépose à nouveau notre amendement que nous avons déjà présenté en commission et qui vise à clarifier que le présentiel est la règle et que le distanciel peut être envisagé, mais dans le cas où le bénéficiaire le demanderait.

Pour conclure, je tiens à redire que nous soutenons cette réforme et j'espère que nos amendements seront également acceptés pour que le texte puisse sécuriser au mieux le financement des MIRE. Finalement, c'est l'objectif que l'on doit poursuivre, tant pour la sécurité de l'emploi des travailleurs de ces structures que pour les personnes en difficulté, que les MIRE aident au quotidien à trouver l'emploi qui leur corresponde le mieux.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – On l'a rappelé, les 11 missions régionales pour l'emploi accompagnent de manière individualisée, vers et dans l'emploi, environ 6 000 demandeurs. Au travers de ce décret, le parcours de prise en charge se voit renforcé afin de mieux correspondre aux réalités du terrain. Un accompagnement intensif du bénéficiaire ou encore une autonomisation du demandeur dans son trajet vers l'emploi impliquent sa participation active.

L'objectif d'insertion est clarifié au travers de ce décret puisqu'il est considéré comme atteint par une occupation de minimum trois mois auprès du même opérateur ou de minimum six mois auprès d'employeurs différents.

Ce texte permet aussi de redéfinir le public cible qui sera centré sur les publics éloignés, essentiellement en raison d'une inoccupation de longue durée et d'une faible qualification ou en raison de l'âge de la santé ou de l'immigration. La notion d'agrément à durée indéterminée, pour autant que les conditions d'agrément soient rencontrées, simplifie également le processus, tant pour les MIRE que pour l'administration.

Le subventionnement repose, quant à lui, sur un critère unique et objectif, celui du nombre de publics cibles présents sur le territoire de la mission. Le montant de la subvention correspond ainsi à un objectif de résultat. C'est une belle avancée pour notre groupe, qui était demandeur de la mise en place de ces critères.

Ce décret permet par ailleurs un meilleur pilotage du dispositif au travers du suivi annuel et au travers de l'évaluation de la politique publique et de son impact. Notre groupe salue et soutient donc les avancées importantes de ce texte. Nous regrettons cependant qu'il n'y ait pas eu une approche globale par rapport à une rationalisation des opérateurs de l'emploi et de la formation. En effet, comme nous le plaçons régulièrement, nous considérons que la pléthore d'opérateurs conduit bien souvent à de la concurrence, parfois même à de la contre-productivité quant à l'objectif qui est poursuivi, à savoir la remise à l'emploi. Même si le projet recentre les MIRE par rapport à un public spécialisé, il y a encore matière à retravailler l'ensemble du paysage de l'emploi et de la formation.

Via ce décret, Madame la Ministre, vous avez restauré une dalle de la voie menant à un taux d'emploi de 80 % à l'horizon 2030. Le chemin reste encore long et les défis nombreux à relever. Il nous semble cependant nécessaire de remettre les entreprises, notamment les PME, au centre de l'échiquier de l'emploi, d'en faire des partenaires plutôt que des adversaires et d'être à l'écoute de leurs besoins.

C'est en harmonisant le soutien des demandeurs d'emploi et l'appel des entreprises que nous

contribuerons le plus efficacement possible au rayonnement de la Wallonie et à l'épanouissement de ses citoyens.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Monsieur le Président, je vais essayer de concentrer mon propos et je ne serai pas moins long que les autres. Je vous rassure ou je vous inquiète.

Madame la Ministre, je voulais d'abord vous remercier, ainsi que le Gouvernement, pour avoir pérennisé les activités à travers ce décret, avec des critères prévus qui déterminent le montant de la subvention. Je pense notamment au nombre de personnes entrant dans les publics cibles présents sur le territoire de la MIRE, lesquels sont constitués de deux groupes de demandeurs d'emploi inoccupés : ceux de plus de deux ans et ceux qui ne disposent pas du diplôme de secondaire supérieur.

L'idée du « cliquet » allait être installée et permettait que chaque MIRE conserve indéfiniment le taux de subsidiation actuel. Malheureusement, le Conseil d'État nous a fait une remarque et a empêché que l'on puisse le faire. Maintenir ce mécanisme de cliquet est quelque chose qu'il faudra peut-être revoir à un certain moment.

Il faudra permettre à ces structures qui sont extrêmement efficaces de continuer. Mes collègues ont évoqué les chiffres : 11 MIRE, 6 000 demandeurs d'emploi, 350 travailleurs. C'est un secteur important et essentiel, d'autant plus que, dans sa manière de travailler – j'y reviendrai tout à l'heure par rapport à la remarque de Mme Lekane sur le présentiel –, il est dans un dispositif de proximité avec des gens qui sont généralement éloignés de l'emploi.

Sur l'articulation entre les différents dispositifs de mise à l'emploi, il reste un vrai travail à ce sujet. Je renvoie à la remarque du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie qui voulait attirer particulièrement l'attention du Gouvernement pour veiller à l'articulation des différents dispositifs ciblant les demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi et éviter les concurrences entre opérateurs dans le recrutement de stagiaires ou de bénéficiaires. C'est quelque chose que l'on doit faire de manière structurelle. Aujourd'hui, le problème est que, parfois, on a des patrons contactés par différents publics, ce qui pose problème ; le temps étant ce qu'il est, ils ont besoin d'un seul interlocuteur pour éviter trop d'interactions et permettre d'avoir des demandeurs d'emploi qui sont mis en relation avec les employeurs sans avoir une multiplication de contacts de manière générale.

Aujourd'hui, on peut se féliciter que l'on soit face à un élargissement du public cible qui permet à un public plus large qu'aujourd'hui, qui a besoin de soutien pour trouver un emploi, d'avoir accès aux services des MIRE. Tous les demandeurs d'emploi adressés par le

FOREm sont de facto considérés comme éligibles. C'est déjà une belle avancée. Cela devrait permettre de favoriser la collaboration entre le service public de l'emploi et les MIRE.

Un autre élément est l'indexation de la subvention décrétable des MIRE en fonction de l'indice à la consommation, qui constitue pour nous une réelle avancée par rapport au texte actuel. Actuellement, les MIRE sont agréées pour trois ans. Le nouveau texte permet un agrément à plus long terme, ce qui est aussi extrêmement positif. Le retour d'une commission d'accompagnement l'est tout autant.

Cependant, au niveau du montant de la subvention, pour nous, il aurait été intéressant d'élargir les critères, comme l'ensemble du public cible des MIRE et a fortiori le public adressé par le FOREm, puisque, d'une certaine manière, on dit au FOREm qu'il peut envoyer des gens vers les MIRE, mais après on ne finance pas ces personnes que l'on envoie.

Un autre critère aurait aussi été intéressant : le nombre d'unités d'établissements occupant des salariés. Ce n'est pas du tout la même chose de chercher un emploi dans une zone qui est moins fournie en nombre d'entreprises qui proposent des emplois que dans certaines zones où il y a beaucoup d'offres d'emploi. C'est un critère qui aurait été intéressant, tout comme les indicateurs exprimant le risque de pauvreté, de privations matérielles et sociales sévères, ou le faible niveau d'intensité du travail.

Enfin, un dernier point sur lequel il me semble essentiel d'agir, parce qu'il y a encore une possibilité de modifier un peu la trajectoire, ce sont les problèmes de trésorerie. Pour l'instant, on a une subvention de base découpée en deux tranches : une tranche de 70 % qui est une avance et une tranche de 30 % qui est le solde. Malheureusement, les MIRE doivent faire face au manque de liquidités et emprunter pour la trésorerie. Le problème est que les intérêts ne sont pas considérés comme des dépenses éligibles. Elles se retrouvent donc en difficulté, surtout dans un contexte de hausse des taux. Cela aurait été bien de trouver une solution, d'autant qu'aujourd'hui on a des taux qui sont en train de remonter et que l'on ne peut pas exclure qu'ils augmentent encore. Cela rend la situation d'autant plus difficile au niveau financier pour les MIRE.

Comme je l'ai dit en commission, nous devons être attentifs pour voir si, à travers l'arrêté, on ne peut pas trouver une solution par rapport à cela, pour faire un chemin. Entre les 100 % qui sont demandés par les MIRE à verser et les 70 % qui sont versés dans la première tranche, je pense que l'on peut faire un chemin autour de 80 % ou 90 % pour trouver un juste milieu qui permettrait de solidifier encore plus la trésorerie des MIRE. Si l'on peut faire un effort, on arrivera à atteindre l'objectif.

L'indexation de la subvention décrétable des MIRE en fonction de l'indice à la consommation, comme je vous l'ai dit, est aussi une réelle avancée de ce texte. Par rapport au présentiel, soyons clairs : on n'est pas ici comme au niveau du FOREm. Au niveau du FOREm, j'ai déjà moi-même exprimé des craintes par rapport à cela et il faudra, dans quelque temps, pouvoir faire l'évaluation de la mise en place des choses.

Au niveau des MIRE, je n'ai pas cette crainte parce qu'elles sont autonomes dans leur manière de procéder. Je n'ai jamais connu une MIRE qui imposait à un travailleur de venir en virtuel plutôt qu'en présentiel. C'est plutôt le contraire. C'est plutôt un encouragement à les voir de manière extrêmement régulière pour justement créer ce lien beaucoup plus direct avec les demandeurs d'emploi. À ce niveau, je ne nourris pas de craintes. Je le dis et le répète, autant sur le FOREm je pense qu'il y aura un travail à remettre sur le métier, autant ici je ne suis pas du tout inquiet. Les MIRE, dans leur autonomie, dans la conviction qu'elles ont par rapport à ce public et la connaissance qu'elles ont de ce public, ont toute ma confiance pour arriver aux objectifs qu'on leur a fixés.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, je ne vais pas revenir sur ce que sont les MIRE, vous l'avez bien dit avant moi. C'est un travail qui est reconnu et souligné. Néanmoins, on était près de 20 ans depuis le dernier décret et il était important de le remettre au goût du jour en fonction des évolutions du secteur. C'était un texte lourd et complexe, avec un caractère administrativement impraticable de certaines dispositions ; il était grand temps de le dépoussiérer.

Cette approche, cette révision a été accueillie avec enthousiasme par les opérateurs et les administrations qui se sont impliqués, comme cela a été évoqué par M. Sahli – et je l'en remercie –, et qui s'impliquent encore dans les travaux préparatoires de la réforme.

Depuis le début de la législature, j'avais mandaté un groupe de travail – avec le FOREm, le SPW EER et les représentants des MIRE – qui était chargé de plancher sur un ensemble de propositions pour un futur décret, exception faite de la question du financement. Ils ont fait leur job et ils nous ont remis une note d'orientation très documentée qui a servi de point de départ pour la réforme, mais qui a aussi permis de créer un consensus et une vision commune entre les parties.

Nous avons alors soumis un avant-projet de décret et un arrêté d'exécution. Autour de la table il y avait les administrations, les représentants des directions des MIRE et des travailleurs. Le travail se poursuit

d'ailleurs pour l'arrêté d'exécution, mais aussi pour la transition et pour l'accompagnement au changement. C'est aussi important de le faire sur la longueur.

Le projet de décret redéfinit le cadre d'intervention des MIRE. La prise en charge est organisée en trois étapes :

- la phase d'accueil et de bilan ;
- la phase d'accompagnement vers l'emploi ;
- la phase d'accompagnement dans l'emploi.

Chacune de ces étapes est décrite avec des prestations qui sont assurées par toutes les MIRE pendant au maximum deux ans.

C'est comme cela que, lors de la phase d'accueil et de bilan, la mission régionale pour l'emploi accueille le candidat, réalise ou complète son bilan individuel et va identifier ses besoins, afin de déterminer si l'accompagnement par la mission régionale est adapté.

Lorsque, à l'issue de la phase de bilan, la mission régionale décide de ne pas prendre en charge un bénéficiaire, elle ne dit pas : « Merci, Madame ou Monsieur, au revoir, on ne sait pas vous aider ». Non, elle trouvera toujours une solution pour la personne, et elle l'enverra dans une structure la plus adaptée à son profil et à ce qu'elle en aura tiré comme informations. Cette phase d'accueil et de bilan dure au maximum deux mois.

La phase d'accompagnement débute avec la conclusion d'une convention entre la MIRE et le bénéficiaire qui souhaite un accompagnement qui dure maximum deux ans. D'abord, on accompagne vers l'emploi. On va accompagner professionnellement et personnellement le bénéficiaire dans sa recherche. On va aussi aller au-delà, on va déjà prospecter les employeurs susceptibles de l'engager. On va le mettre en relation avec cet employeur.

Puis, on va aussi l'accompagner dans l'emploi. C'est une phase très importante. On le voit bien, il ne suffit pas de décrocher un emploi, il faut parfois aussi, surtout avec des publics qui sont en décrochage, qui n'ont plus travaillé depuis longtemps, faire ce travail d'accompagnement. Quand il est fait sur la durée, on voit que c'est très bénéfique, pour l'employeur qui montre une plus grande satisfaction, mais aussi pour celui ou celle qui avait décroché l'emploi. Cela permet de clarifier la situation du travail, de mieux comprendre l'environnement professionnel, de développer ses compétences, d'évoluer professionnellement, de sécuriser son parcours dans l'emploi. On est dans du sur mesure, dans du plus professionnel encore, dans du plus en détail. On ne va pas dire paternaliste ou maternaliste, mais on est dans de l'accompagnement plus intense.

Ce cadre commun garantit un ensemble de services de qualité harmonisés sur le territoire, qui garantit une flexibilité aussi dans les méthodologies déployées par les MIRE.

Ce sont des services décentralisés – cela a été évoqué – de proximité, avec une autonomie de gestion. Ils maintiennent une marge d'action. C'est essentiel pour préserver ce qui est fait et ce qui fait la force de ces dispositifs, c'est-à-dire leur réactivité dans la prise en compte des besoins de leurs territoires, dans leurs facultés d'adaptation à leurs publics et leurs capacités d'innovation.

En tout état de cause, les méthodologies des missions régionales doivent rencontrer certaines balises communes. C'est comme cela qu'il est prévu qu'elles assurent un accompagnement intensif des bénéficiaires, d'entretiens réguliers au besoin, qu'elles incluent un travail d'intermédiation entre le bénéficiaire et les employeurs, qu'elles impliquent notamment la détection des besoins des employeurs présents sur leur territoire, la prospection des postes de travail accessibles à ce public cible, qui va constituer un réseau d'employeurs accessibles, et cetera.

La méthodologie doit viser un objectif : autonomiser le bénéficiaire dans son trajet vers l'emploi et son adhésion, sa participation active. Il est acteur, et il va devenir acteur s'il ne l'était pas suffisamment au départ.

Elle doit aussi de toute évidence s'inscrire, comme cela a été évoqué dans la collaboration avec le FOREm, comme c'est prévu par le décret de décembre 2021 sur l'accompagnement que nous avons voté au sein de ce Parlement.

Concernant la gestion administrative et financière, je vous l'ai dit, il faut simplifier au maximum. C'est ce que l'on a fait, on recentre les MIRE sur leurs missions premières.

Les agréments, c'est une durée indéterminée, pour autant que les conditions restent rencontrées à tout moment. Actuellement, le renouvellement est organisé dans les trois ans. C'est maintenant un contrôle des conditions d'agrément qui sera réalisé par le SPF Économie, Emploi et Recherche.

En ce qui concerne le subventionnement, c'était indispensable de simplifier et de revoir les règles. Les dispositions du décret d'il y a presque 20 ans n'ont pu être mises en œuvre que durant quelques exercices seulement. C'était trop complexe. Il n'y avait pas de garantie de maîtrise budgétaire du dispositif, si bien que les subventions des MIRE ont été figées à partir de 2009 et elles ont été réglées par cavalier budgétaire depuis des années.

C'est sur base de ces difficultés que les normes de subventionnement ont été repensées. On a voulu des règles plus objectives et transparentes de répartition des ressources entre les missions régionales, des règles simples de mise en œuvre qui garantissent la maîtrise budgétaire du dispositif et, en définitive, des règles praticables.

La répartition du budget entre les missions régionales repose sur un critère très facile à comprendre : le nombre de publics cibles présents sur le territoire de chacune des MIRE. Un budget global dédié au dispositif est réparti entre chacune des MIRE, compte tenu de la part que représentent les demandeurs d'emplois peu qualifiés et de longue durée sur chacun de leurs territoires.

Une disposition transitoire est prévue pour garantir le maintien au minimum du niveau actuel de subventionnement pour chacune des MIRE pour une période de sept ans. Le budget global des MIRE est renforcé avec des crédits du Plan de relance pendant les années 2024 et 2025. Ce subventionnement est toutefois conditionné. Nous avons voulu maintenir l'idée de la part variable du subventionnement – je m'en suis ouverte et j'ai largement justifié cela en commission – à hauteur de 30 % qui sera octroyée s'il réalise un nombre minimum d'accompagnements et de mises à l'emploi. Ce principe est défini dans le décret. L'arrêté d'exécution fixera le volume d'accompagnements ainsi que le taux de remise à l'emploi attendu à chacune des MIRE pour un montant de subventions octroyées. Je pense que cela n'a ému personne dans le secteur.

Plusieurs nouvelles modalités sont prévues, permettant de mieux suivre et d'évaluer la politique. Un suivi annuel sera réalisé par l'administration qui produit un rapport globalisé des rapports d'activité des MIRE. Le comité d'accompagnement va examiner ces rapports et constituera un lieu d'échange et de concertation entre l'autorité publique et les MIRE pour éventuellement ajuster – si c'est nécessaire – et évaluer la politique publique ainsi que son impact. Pour cela, nous avons l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique qui réalisera ce travail une fois tous les cinq ans.

Mesdames et Messieurs, c'est à la lumière de tous ces éléments que je vous propose de voter ce projet de décret pour améliorer le dispositif des MIRE au bénéfice de tous les demandeurs d'emploi peu qualifiés que nous avons sur notre territoire.

M. le Président. – MM. de Lamotte, Sahli, Mmes Lekane, Laffut et M. Disabato ne souhaitent pas répliquer.

Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par Mme Lekane (Doc. 1497 (2023-2024) N° 5 – amendements n° 1 à 2).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret relatif aux missions régionales pour l'emploi (Doc. 1497 (2023-2024) N° 1 à 4).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 et 3 ?

Art. 2 et 3

Pas d'objection ?

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Art. 4

À l'article 4, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Lekane (Doc. 1497 (2023-2024) N° 5 – amendement n° 1).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 5.

Art. 5

Pas d'objection ?

L'article 5 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 6 à 15 ?

Art. 6 à 15

Pas d'objection ?

Les articles 6 à 15 sont adoptés.

Art. 16

Un amendement visant à remplacer l'article 16 a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Lekane (Doc. 1497 (2023-2024) N° 5 – amendement n° 2).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 17.

Art. 17

Pas d'objection ?

L'article 17 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 18 à 30 ?

Pas d'objection ?

Les articles 18 à 30 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur les amendements, l'article réservé et l'ensemble du projet de décret.

PROPOSITION DE MOTION RELATIVE À UN CONFLIT D'INTÉRÊTS CONCERNANT LE PROJET DE LOI PORTANT DES DISPOSITIONS FISCALES DIVERSES ET PLUS PARTICULIÈREMENT SON TITRE 3, DÉPOSÉE PAR M. ANTOINE, MMES SCHYNS, GOFFINET, VANDORPE, MM. DISPA ET DESQUESNES (DOC. 1514 (2023-2024) N° 1 ET 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant des dispositions fiscales diverses et plus particulièrement son Titre 3, déposée par M. Antoine, Mme Schyns, Goffinet, Vandorpe, MM. Dispa et Desquesnes (Doc. 1514 (2023-2024) N° 1 et 2).

Conformément à l'article 119 du règlement, cette proposition de motion bénéficie de l'urgence.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Mauel, pour un rapport verbal.

Mme Mauel, Rapporteuse. – Mesdames, Messieurs, votre Commission du budget et des infrastructures sportives a examiné la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant des dispositions fiscales diverses et plus particulièrement son Titre 3, déposée par M. Antoine, Mmes Schyns, Goffinet, Vandorpe, MM. Dispa et Desquesnes (Doc. 1514 (2023-2024) N° 1).

En date du 13 novembre 2023, M. Antoine, Mmes Schyns, Goffinet, Vandorpe, MM. Dispa et Desquesnes ont déposé une proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant des dispositions fiscales diverses et plus particulièrement son Titre 3 (Doc. 1514 (2023-2024) N° 1).

Elle a été prise en considération et envoyée en Commission du budget et des infrastructures sportives, le 16 novembre 2023.

En application de l'article 119.1 du règlement, toute proposition de motion invitant le Parlement à déclarer qu'il estime qu'il peut être gravement lésé par une proposition ou un projet de loi ou de décret déposé devant une autre assemblée bénéficie de la procédure d'urgence, dès que le président du Parlement s'est prononcé sur sa recevabilité.

La proposition de motion a été examinée lors de la réunion de la Commission du budget et des infrastructures sportives du 11 décembre 2023.

Un amendement (Doc. 1514 (2023-2024) N° 2) a été déposé.

En application de l'article 119.3 du règlement, la commission saisie de la proposition fait rapport à l'assemblée dans les plus brefs délais.

Lors de son exposé, M. Desquesnes, coauteur de la proposition de motion, indique que la thématique a fait l'objet de débats au sein d'autres assemblées parlementaires.

Il précise qu'un projet de loi portant des dispositions fiscales diverses a été déposé à la Chambre des représentants le 19 octobre 2023 et que celui-ci vise notamment la taxation du patrimoine des ASBL. Il révisé les taux auxquels les ASBL sont imposées sur leur patrimoine, ce qui représente une amélioration pour des ASBL ayant un patrimoine inférieur à 250 000 euros, mais une augmentation pour d'autres ayant un patrimoine de 500 000 euros.

Ledit projet de loi a déjà été amendé afin d'exonérer davantage de secteurs, mais il se fait que les extensions successives n'ont pas permis de couvrir l'ensemble des secteurs relevant de la Région wallonne, comme les associations actives en matière de bien-être animal ainsi que d'autres secteurs impactés.

L'orateur estime que, depuis le début de la législature, le Gouvernement fédéral n'a pas été très aidant ni très soutenant à l'égard de la Région wallonne. Il cite, à titre d'exemple, l'absence de réduction de la TVA sur les constructions et rénovations à la suite notamment des inondations qui ont touché la Wallonie, alors que ce sont les Régions qui mettent en œuvre des programmes de rénovation du bâti.

Il considère en outre que le projet de loi dont question pénalisera l'initiative associative en Wallonie. C'est la raison pour laquelle le groupe Les Engagés sollicite la suspension de la procédure relative au projet de loi en vue d'organiser une concertation, conformément à l'article 32 de la loi ordinaire du 9 août 1980 de réformes institutionnelles.

Le groupe Les Engagés souhaite faire usage de la capacité du Parlement de Wallonie de demander à la Chambre des représentants l'activation de cette procédure.

Lors de la discussion générale, M. le Ministre rappelle que le conflit d'intérêts relève d'une mécanique particulière qui n'est pas utilisée régulièrement dans l'exercice d'un gouvernement ou dans le cadre d'un exercice parlementaire. Il décrit ensuite ce mécanisme repris à l'article 32 de la loi ordinaire du 9 août 1980 précitée.

Il rappelle que, si le conflit d'intérêts porte sur un projet de loi déjà déposé dans un parlement, il revient au Parlement lui-même de déposer une motion en conflit d'intérêts. Il indique qu'il convient alors d'obtenir un vote à la majorité des trois quarts pour pouvoir saisir le Comité de concertation, le CODECO, en vue d'une concertation. Dans ce cas, le projet attaqué est alors suspendu le temps de la concertation, avec un maximum de 60 jours, porté, dans certains cas très particuliers, à 120 jours.

Sur le fond, M. le Ministre déclare qu'un grand nombre de petites ASBL sont gagnantes dans le nouveau système fédéral avec l'instauration d'une quotité exemptée notamment de 50 000 euros, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Concernant l'action en conflit d'intérêts au départ du Gouvernement, il indique qu'il a été estimé peu opportun de l'engager au vu notamment de la compétence exclusive du Fédéral en la matière.

Il indique que ce texte a déjà évolué au Fédéral avec de nouvelles exonérations, par exemple, pour les établissements de travail adaptés, les ETA.

Il rappelle que le dossier a été renvoyé au Conseil d'État et que des discussions similaires quant à l'opportunité d'initier des procédures en conflit d'intérêts se sont déroulées dans les autres Régions. Ainsi, une motion a été déposée par le groupe Vlaams Belang au Parlement flamand, laquelle a été rejetée. Quant à la Région de Bruxelles-Capitale, le Gouvernement a réfléchi à la question, mais cela n'a finalement pas été concrétisé.

M. Hazée rappelle que le projet de loi vise à rendre le taux plus progressif. Cela signifie donc qu'un certain nombre d'associations sans but lucratif bénéficieraient de la mesure jusqu'à un patrimoine qui serait évalué à 346 000 euros, tandis que, à l'inverse, il y aurait une augmentation de la fiscalité au-delà de ce seuil.

L'intervenant indique également qu'une proposition de motion en confirmation du conflit d'intérêts avec le Parlement fédéral au sujet de l'impact du projet de loi portant des dispositions fiscales diverses a été adoptée par le Parlement francophone bruxellois, laquelle a donné lieu à des adaptations et à des amendements

discutés au niveau fédéral. Il a été fait référence aux entreprises de travail adapté.

Il estime qu'il faut également évoquer la situation des maisons médicales, laquelle a été clarifiée par ces débats.

De manière générale, l'orateur souligne l'importance de s'interroger sur l'utilisation successive de la procédure en conflit d'intérêts pour un projet de loi discuté au niveau fédéral. Il considère, à cet égard, que le projet de loi concerné pose des interrogations qui ne mettent pas en question l'équilibre de l'État et que l'adoption de la proposition de motion s'accompagnerait de risques par rapport à la loyauté fédérale à laquelle la Région se doit de souscrire comme entité fédérée.

Enfin, il lui semble opportun que le travail se poursuive au niveau fédéral.

Mme Mengoni souligne que la motion précitée, qui a été déposée au Parlement francophone bruxellois, a permis de faire naître un débat au sein du niveau fédéral et de trouver une solution pour permettre que l'exonération puisse neutraliser l'impact sur le secteur du travail adapté.

L'intervenante observe que la présente proposition de motion cible d'autres types d'ASBL, telles que les refuges pour animaux. À cet égard, elle estime que le fait de prévoir une exonération pour d'autres types d'ASBL pourrait ouvrir la porte à des demandes dans d'autres secteurs. De manière générale, elle considère qu'il est essentiel de laisser le temps et la chance aux discussions qui se déroulent à la Chambre des représentants pour aboutir à une révision de certains aspects du projet de loi.

Mme Mauel déclare qu'elle se rallie à l'expression de ses collègues et renvoie à l'intervention de M. le Ministre relative aux mécanismes de conflits d'intérêts. Au vu des discussions qui se tiennent actuellement à la Chambre, l'intervenante observe qu'il importe de laisser le débat se dérouler à ce niveau de pouvoir, sachant qu'il appartient aux parlementaires fédéraux de porter celui-ci. Elle se réjouit du fait que la mesure vise les entreprises de travail adapté.

M. Desquesnes admet que le débat qui est intervenu au Parlement francophone bruxellois a permis de faire bouger les lignes, essentiellement dans les compétences communautaires ou relevant de l'action de la Commission communautaire française, la COCOF. Il observe ainsi que des difficultés subsistent dans certains secteurs, notamment dans les compétences purement régionales, en particulier dans le secteur du bien-être animal.

En réponse à l'intervention de M. Hazée portant sur l'impact pour les associations dont le patrimoine est inférieur à 346 000 euros, l'intervenante souligne qu'il existe de nombreuses associations dont le patrimoine est

supérieur à ce montant et que cet élément n'est pas anodin en termes d'impact dans les secteurs qui relèvent des compétences de la Région wallonne et qui sont financés par la Région.

Par ailleurs, M. Desquesnes déclare que nul ne conteste le fait que la matière concernée relève de la pleine et entière compétence fédérale, l'État fédéral ayant une primauté par rapport aux entités régionales et communautaires en matière de fiscalité. Il explique que le texte à l'examen se situe non pas dans une logique de conflit de compétences, mais de conflit d'intérêts, soit le fait qu'une fiscalité nouvelle ou modifiée peut impacter effectivement l'exercice des compétences régionales, matérielles en l'occurrence, notamment le secteur des refuges pour animaux.

M. Desquesnes estime en outre qu'il n'a pas été fait un usage excessif de ce type d'outils au cours de cette législature et que la problématique transcende tout clivage communautaire. Il en veut pour preuve que l'ensemble des assemblées des entités fédérées se sont saisies de la question. L'intervenant a de surcroît le sentiment que le travail effectué dans ces différentes assemblées, notamment par le dépôt de motions en conflit d'intérêts, a mis la pression sur les partis politiques et la majorité fédérale qui a, à plusieurs reprises, adapté le texte en l'améliorant.

Selon le commissaire, le dispositif reste néanmoins perfectible, c'est la raison pour laquelle il souhaite mettre davantage la pression pour que l'ensemble des compétences financées par la Région wallonne bénéficie du même type de situation, quel que soit le secteur concerné.

Le député attire également l'attention sur le fait que, si les associations financées par la Région sont fragilisées par une augmentation de la fiscalité fédérale, les répercussions porteront sur les finances régionales. Il estime dès lors qu'il est logique de défendre les intérêts budgétaires et financiers de la Région wallonne ainsi que des secteurs dont elle assume le développement et, pour partie, le financement.

Un amendement (Doc. 1514 (2023-2024) N° 2) a été déposé par M. Collin.

Cet amendement introduit une correction technique, laquelle vise à remplacer, dans la demande adressée à la Chambre des représentants, les mots « article 32, § 1^{ter}, » par les mots « article 32, §§ 1^{bis} et 1^{ter}, ».

En effet, la concertation prévue à l'article 32 de la loi ordinaire du 9 août 1980 de réformes institutionnelles est visée par les paragraphes 1^{bis} et 1^{ter}.

Concernant les votes, l'amendement (Doc. 1514 (2023-2024) N° 2) déposé par M. Collin a été adopté à l'unanimité des membres.

Par 6 voix contre 1 et 1 abstention, la Commission du budget et des infrastructures sportives ne recommande pas l'adoption de la proposition de motion, telle qu'amendée, par l'assemblée plénière.

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Les considérations relatives aux procédures en conflit d'intérêts ont été largement évoquées avec clarté par M. le Ministre du Budget, et il ne me semble pas pertinent de revenir sur le sujet.

Je souhaite tout de même rappeler que la question a été prise en main par le Fédéral qui en a la compétence. Il a étendu le régime d'exonération partielle aux ETA via amendements en Commission du budget et des finances de la Chambre.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette nouvelle, car les entreprises de travail adapté remplissent un travail essentiel dans la société. Elles fournissent à ceux qui ne peuvent pas entrer dans l'économie traditionnelle un travail sur mesure, leur offrant une activité de jour utile et gratifiante.

Pour le reste, nous réaffirmons notre totale confiance envers le ministre du Budget quant à sa proactivité et la veille de son cabinet par rapport aux décisions fiscales fédérales.

(Applaudissements)

M. le Président. – Je vous remercie, Madame Mauel, pour cet exercice qui n'est jamais simple, et je remercie également les services.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Si vous m'y autorisez, ce sera depuis mon banc, pour être plus bref.

M. le Président. – Si vous êtes bref, oui.

M. Antoine (Les Engagés). – C'est l'occasion pour moi de remercier la rapporteuse pour l'écho complet qu'elle a donné des différentes discussions et des excellentes interventions de mon chef de groupe, François Desquesnes.

(Réactions dans l'assemblée)

Je demande aux parlementaires d'en faire autant pour leur propre chef de groupe.

Plus sérieusement, l'article 27 de notre Constitution dispose que les Belges ont le droit de s'associer et ils ne s'en privent pas, avec raison et efficacité.

Dois-je rappeler que notre pays compte 147 172 ASBL, dont 40 828, en Wallonie ? Leur poids économique est réel puisque les associations occupent,

au niveau belge, 497 400 travailleurs, dont 26,6 % en Wallonie. C'est donc dire que ce secteur compte et compte de manière très importante non seulement sur le plan financier et économique, mais aussi au service de nos concitoyens.

Jusqu'alors, nous avons une disposition avec un tarif unique de 0,17 % qui faisait partie de ce que l'on appelle la taxe compensatoire des droits de succession.

Le Gouvernement fédéral, en quête de recettes fiscales nouvelles – c'est bien l'objectif poursuivi puisqu'ils en espèrent 82 millions d'euros de recettes nouvelles –, a prévu effectivement une tarification progressive. Jusqu'à 50 000 euros, le ministre a raison, il y a une exemption totale, mais c'est vraiment de très petites ASBL puisque le patrimoine ne dépasse pas 50 000 euros. Jusqu'à 250 000 euros, 0,15 % et jusqu'à 500 000 euros, 0,30 %. On a déjà là une augmentation, mais surtout, pour les associations dont le patrimoine dispose d'une valeur de plus de 500 000 euros, nous sommes là à 0,45 %.

Pour celles-là – et j'y reviendrai – qui ne seraient pas exemptées par le mécanisme du Fédéral, c'est trois fois plus d'imposition.

Monsieur le Président, il y a eu des avancées évidentes. Je ne vais pas le contester. Notamment pour le secteur des soins puisqu'il y a eu une exemption qui a été organisée à hauteur de 62,3 %. On y a ajouté, sur la pression des actions dans les différents parlements fédérés, et nous y avons joué notre rôle, les ETA, mais il reste – j'en termine, rassurez-vous, Monsieur le Président –, un grand nombre d'associations en matière sportive, par exemple, en matière de refuge pour animaux, d'associations philosophiques, paroissiales, laïques, qui, elles, vont être durement impactées dès lors que leur patrimoine, notamment dans les milieux urbains, dépasse les 500 000 euros.

Le ministre nous avait dit en commission : « Il n'est pas normal que j'octroie des subventions pour servir un patrimoine qui sera taxé par le Fédéral ». C'est exactement ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est un sursaut wallon pour provoquer un dialogue, un ultime dialogue avec le Fédéral et c'est pour cela que nous voulons soutenir cette motion en espérant que vous soyez derrière nous pour provoquer un nouvel espace de dialogue avec nos amis du Fédéral.

M. le Président. – La parole est à Mme Mengoni.

Mme Mengoni (PS). – Les échanges ont déjà eu lieu en commission.

Je salue l'excellent rapport de la députée Mauel et je vais être très brève.

Un amendement a été déposé au Fédéral. Il prévoit qu'une exonération vise également à neutraliser l'impact sur le secteur du travail adapté. Cet

amendement fédéral rend, selon nous, la présente motion inutile, puisqu'une solution a été trouvée.

Même si nous pouvons comprendre que des modifications que ce projet de loi engendrera pour les refuges pour animaux, il nous semble que prévoir une exonération pour ce type d'ASBL ouvrirait la porte à d'autres demandes dans d'autres secteurs.

Enfin, il nous apparaît une nouvelle fois essentiel de saluer le fait que cet amendement déposé au Fédéral permet d'exonérer les entreprises de travail adapté et les maisons médicales de la taxe patrimoniale. Il en est de même pour les structures résidentielles pour personnes handicapées agréées par les entités fédérées.

Nous ne soutiendrons pas cette motion en conflit d'intérêts.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je serai bref.

Ce projet de loi au Fédéral vise à réformer la taxe sur le patrimoine des ASBL. Certains collègues ont déjà bien décrit ce que ce décret veut changer. Il veut mettre en place une certaine progressivité de cet impôt. On peut effectivement constater qu'il y aura un impact significatif sur les ASBL qui ont un gros patrimoine, comme, par exemple, les sociétés protectrices des animaux. D'autres le seront aussi.

D'ailleurs, on comprend vite que le but de cette réforme n'est pas que de mettre en place une progressivité, quand on voit que le rendement attendu avec cette modification, 132 millions d'euros, c'est près de trois fois supérieur au précédent qui était de 50 millions d'euros. Voilà pourquoi nous allons soutenir cette motion visant à suspendre le processus législatif au Fédéral sur cette réforme de la taxation du patrimoine des ASBL.

Je finirai par ce petit commentaire et ce regret : je trouve dommage de voir qu'au Fédéral, où le PS et Ecolo sont présents, on arrive plus facilement à augmenter la taxe sur le patrimoine des ASBL que mettre en place une taxe sur le patrimoine des grandes fortunes.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie la rapporteuse pour ses propos, notamment la description de ce projet de loi fédéral qui, comme cela a été rappelé par d'autres intervenants, vise à passer d'un système de taux forfaitaire à un système de taux progressif, avec un gain pour une série d'ASBL et effectivement une contribution plus importante pour d'autres. Si les calculs que j'ai effectués sont corrects, c'est autour de 346 000 euros de patrimoine qu'il y a un basculement. Les ASBL qui ont un patrimoine inférieur à

346 000 euros procèdent à un gain, celles qui ont un patrimoine supérieur à une taxation plus élevée.

Ce projet suscitait une série de questions et le Parlement de la COCOF a bien fait de voter une motion en conflit d'intérêts, à l'initiative de la majorité bruxelloise et avec le rassemblement d'autres groupes politiques. À la suite de ce travail, il y a eu des amendements, cela a été dit, pour viser les entreprises de travail adapté, pour viser les maisons médicales et ajouter aux exonérations qui étaient déjà prévues.

Nous pensons que le mécanisme de la motion en conflit d'intérêts, il faut l'utiliser avec une certaine prudence dans le système fédéral qui est le nôtre. Nous nous rappelons en particulier le « carrousel » de procédure que les entités francophones ou germanophones avaient déclenché il y a déjà quelques années lors du vote sur la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, qui remettait en question des équilibres majeurs de notre pays, avec – on s'en rappelle – un vote germanophone contre francophone, l'abstention de Tinne Van der Straeten, lors de ce vote en commission.

À l'époque, les entités avaient bien fait, à nos yeux, de multiplier ces procédures dès le moment où des éléments consubstantiels de l'équilibre fédéral étaient en cause.

En l'espèce que nous ne sommes pas à un même niveau de gravité – ceci, je le dis dans le plein respect des questions qui subsistent encore sur ce projet de loi – et dès lors qu'une motion en conflit d'intérêts a déjà été adoptée par le Parlement de la COCOF, nous ne pensons pas qu'il soit opportun de déclencher une telle deuxième motion, une utilisation successive de cette procédure dans ce contexte.

Nous proposons dès lors que les questions qui subsistent puissent être traitées dans les discussions qui se poursuivront au niveau fédéral.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur la proposition de motion n° 1514.

**COMPTE DU PARLEMENT WALLON POUR
L'ANNÉE 2022**

**PROJET DE BUDGET INITIAL DE LA
COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE
(CWAPE) POUR L'ANNÉE 2024
(DOC. 1521 (2023-2024) N° 1)**

**ARTICLE 125 DE LA CONSTITUTION ET
ARTICLE 9 DE LA LOI SPÉCIALE DU
25 JUIN 1998 RÉGLANT LA RESPONSABILITÉ
PÉNALE DES MEMBRES DES
GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTÉ OU DE
RÉGION – EXAMEN DU RAPPORT DE LA
COMMISSION DES POURSUITES
(DOC. 1550 (2023-2024) N° 1)**

M. le Président. – Je vous informe que les comptes 2022 du Parlement wallon, le projet de budget initial de la Commission wallonne pour l'énergie (CWAPE) pour l'année 2024 (Doc. 1521 (2023-2024) N° 1) et le rapport de la Commission des poursuites (Doc. 1550 (2023-2024) N° 1) seront examinés à huis clos, conformément aux articles 56bis.2, 54.5 et 79.1 du règlement.

Nous voterons ultérieurement sur la recommandation de la Commission de la comptabilité relative aux comptes 2022 du Parlement wallon et sur le projet de budget 2024 de la CWAPE.

J'invite les personnes autres que les membres du Parlement et les membres du personnel requis à quitter la salle, les tribunes et le péristyle.

La séance publique reprendra après le huis clos.

- Le huis clos est prononcé à 22 heures 2 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 23 heures 26 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

J'appelle le Parlement à se réunir à nouveau en séance publique.

**ARTICLE 125 DE LA CONSTITUTION ET
ARTICLE 9 DE LA LOI SPÉCIALE DU
25 JUIN 1998 RÉGLANT LA RESPONSABILITÉ
PÉNALE DES MEMBRES DES
GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTÉ OU DE
RÉGION – EXAMEN DU RAPPORT DE LA
COMMISSION DES POURSUITES
(DOC. 1550 (2023-2024) N° 1)**

(Suite)

M. le Président. – Dans le dossier répressif à charge de M. Jean-Claude Marcourt, Membre du Gouvernement wallon au moment de la perpétration des faits suspectés, le Parlement wallon a adopté les conclusions de la Commission des poursuites et a donc décidé d'accorder à M. le Procureur général près la Cour d'appel de Liège l'autorisation de requérir le règlement de la procédure en cause de M. Jean-Claude Marcourt, Membre du Gouvernement wallon au moment de la perpétration des faits, en application de l'article 125 de la Constitution et de l'article 9 de la loi spéciale du 25 juin 1998 réglant la responsabilité pénale des membres des gouvernements de communauté ou de région.

Il en sera fait communication au procureur général près la Cour d'appel de Liège.

**PROPOSITION DE MOTION RELATIVE À UN
CONFLIT D'INTÉRÊTS CONCERNANT LE
PROJET DE LOI PORTANT DES DISPOSITIONS
FISCALES DIVERSES ET PLUS
PARTICULIÈREMENT SON TITRE 3,
DÉPOSÉE PAR M. ANTOINE, MME SCHYNS,
GOFFINET, VANDORPE, MM. DISPA ET
DESQUESNES
(DOC. 1514 (2023-2024) N° 1 ET 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant des dispositions fiscales diverses et plus particulièrement son Titre 3, déposée par M. Antoine, Mme Schyns, Goffinet, Vandorpe, MM. Dispa et Desquesnes (Doc. 1514 (2023-2024) N° 1 et 2).

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

M. Schonbrodt (PTB). – Monsieur le Président, avant les votes, n'y a-t-il pas le point sur le règlement relatif aux pensions ?

M. le Président. – L'ordre du jour vous a été communiqué. Ce vote arrivera au moment où il doit arriver, mais il sera public.

M. Schonbrodt (PTB). – Je parle de la discussion du texte puisque nous avons déposé une motion d'ordre pour pouvoir présenter l'amendement que nous avons déposé.

M. le Président. – Il n'y a pas de discussion prévue sur le règlement relatif aux pensions. Dans l'ordre du jour, c'est mentionné comme tel.

(Réaction de M. Schonbrodt)

Si vous me permettez de continuer.

Si tout le monde a une question à me poser sur les points que l'on va voter, on n'en sort pas. Quand on arrivera au dossier relatif aux pensions, vous aurez la parole.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
17 membres répondent oui.
48 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schonbrodt, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- S'est abstenue :
Mme Schyns.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Je souhaite modifier mon vote et voter « oui ».

M. le Président. – Nous en tenons compte.

En conséquence, la proposition de motion n'est pas adoptée.

**PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE LIVRE II
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
CONTENANT LE CODE DE L'EAU, RELATIF À
LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'EAU
ET À L'ADAPTATION DES RÉGIMES
JURIDIQUES DE LA SWDE ET DE LA SPGE AU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS
(DOC. 1442 (2023-2024) N° 1 À 6)**

Votes nominatifs

Art. 6

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 6 du projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau, relatif à la gouvernance du secteur de l'eau et à l'adaptation des régimes juridiques de la SWDE et de la SPGE au Code des sociétés et des associations, par MM. Desquesnes, Matagne, Mme Goffinet, MM. de Lamotte et Bastin (Doc. 1442 (2023-2024) N° 6 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
18 membres répondent oui.
48 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 6 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
54 membres répondent oui.
11 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard,

Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vanderpe.

En conséquence, l'article 6 est adopté.

Art. 16

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 16 du même projet de décret, par MM. Desquesnes, Matagne, Mme Goffinet, MM. de Lamotte et Bastin (Doc. 1442 (2023-2024) N° 6 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

11 membres répondent oui.

48 membres répondent non.

7 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vanderpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 16 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

54 membres répondent oui.

11 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vanderpe.

En conséquence, l'article 16 est adopté.

Art. 32

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 32 du même projet de décret, par MM. Desquesnes, Matagne, Mme Goffinet, MM. de Lamotte et Bastin (Doc. 1442 (2023-2024) N° 6 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

11 membres répondent oui.

48 membres répondent non.

7 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vanderpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 32 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

54 membres répondent oui.

11 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, l'article 32 est adopté.

Art. 43

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 43 du même projet de décret, par MM. Desquesnes, Matagne, Mme Goffinet, MM. de Lamotte et Bastin (Doc. 1442 (2023-2024) N° 6 – amendement n° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

10 membres répondent oui.

48 membres répondent non.

7 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 43 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

54 membres répondent oui.

11 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, l'article 43 est adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau, relatif à la gouvernance du secteur de l'eau et à l'adaptation des régimes juridiques de la SWDE et de la SPGE au Code des sociétés et des associations (Doc. 1442 (2023-2024) N° 1 à 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

54 membres répondent oui.

12 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy,

Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Laffut, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET LE DÉCRET DU 6 NOVEMBRE 2008 PORTANT RATIONALISATION DE LA FONCTION CONSULTATIVE ET ABROGEANT LE DÉCRET DU 5 FÉVRIER 2015 RELATIF AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES (DOC. 1479 (2023-2024) N° 1 À 1^{TER} À 13)

Votes nominatifs

Art. 14

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 14 du projet de décret modifiant le Code du Développement territorial et le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et abrogeant le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
11 membres répondent oui.
48 membres répondent non.
7 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 14 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
55 membres répondent oui.
11 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, l'article 14 est adopté.

Art. 34

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 34 du même projet de décret, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
18 membres répondent oui.
48 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole,

Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 34 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

48 membres répondent oui.

11 membres répondent non.

7 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vanderpe.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

En conséquence, l'article 34 est adopté.

Art. 41

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 41 du même projet de décret, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

18 membres répondent oui.

47 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schonbrodt, Schyns, Vanderpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard,

de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 41 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

48 membres répondent oui.

11 membres répondent non.

7 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vanderpe.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

En conséquence, l'article 41 est adopté.

Art. 72

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 72 du même projet de décret, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

18 membres répondent oui.

46 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont,

Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

MM. Bangisa et Gardier m'informent qu'ils auraient souhaité voter « non ».

Nous en tenons compte.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 72 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

48 membres répondent oui.

11 membres répondent non.

7 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

En conséquence, l'article 72 est adopté.

Art. 79

Nous allons voter sur l'amendement visant à remplacer l'article 79 du même projet de décret, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

11 membres répondent oui.

48 membres répondent non.

7 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

Le rejet de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Art. 80

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 80 du même projet de décret, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

18 membres répondent oui.

48 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 80 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
55 membres répondent oui.
11 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vanderpe.

En conséquence, l'article 80 est adopté.

Art. 83

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 83 du même projet de décret, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 7).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
18 membres répondent oui.
48 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schonbrodt, Schyns, Vanderpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 83 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
55 membres répondent oui.
11 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vanderpe.

En conséquence, l'article 83 est adopté.

Art. 86

Nous allons voter sur l'amendement visant à remplacer l'article 86 du même projet de décret, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 8).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
18 membres répondent oui.
48 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schonbrodt, Schyns, Vanderpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

Le rejet de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Art. 104

Nous allons voter sur l'amendement visant à insérer un article 104/1 du même projet de décret, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 9).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
18 membres répondent oui.
48 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

Le rejet de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Art. 162

Nous allons voter sur l'amendement visant à remplacer l'article 162 du même projet de décret, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 10).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
18 membres répondent oui.
48 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin,

Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

Le rejet de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Art. 163

Nous allons voter sur l'amendement visant à insérer un article 163/1 du même projet de décret, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 11).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
18 membres répondent oui.
48 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Art. 242

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 242 du même projet de décret, par MM. Dodrimont, Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 1479 (2023-2024) N° 13 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
58 membres répondent oui.
7 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux,

Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'article 242 amendé du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

55 membres répondent oui.

11 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, l'article 242 amendé est adopté.

Art. 267

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à remplacer l'article 267 du même projet de décret, par MM. Dodrimont, Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 1479 (2023-2024) N° 13 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

66 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Beugnies, Bierin,

Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Art. 268

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à remplacer l'article 268 du même projet de décret, par MM. Dodrimont, Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 1479 (2023-2024) N° 13 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

66 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Art. 270

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 270 du même projet de décret, par M. Antoine, Mme Schyns, MM. de Lamotte, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Matagne (Doc. 1479 (2023-2024) N° 14 – amendement n° 12).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

18 membres répondent oui.

48 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 270 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

48 membres répondent oui.

11 membres répondent non.

7 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

En conséquence, l'article 270 est adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret amendé modifiant le Code du développement territorial et le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et abrogeant le décret du 5 février 2015

relatif aux implantations commerciales (Doc 1479 (2023-2024) N° 1 à 1^{ter} à 14).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

48 membres répondent oui.

11 membres répondent non.

7 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

En conséquence, le projet de décret amendé est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX AGENCES- CONSEIL EN ÉCONOMIE SOCIALE (DOC. 1495 (2023-2024) N° 1 À 3)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif aux agences-conseil en économie sociale (Doc. 1495 (2023-2024) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

66 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy, Matagne,

Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX MISSIONS
RÉGIONALES POUR L'EMPLOI
(DOC. 1497 (2023-2024) N° 1 À 5)**

Votes nominatifs

Art. 4

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 4 du projet de décret relatif aux missions régionales pour l'emploi, par Mme Lekane (Doc. 1497 (2023-2024) N° 5 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

7 membres répondent oui.

59 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 4 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

59 membres répondent oui.

7 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse,

Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

En conséquence, l'article 4 est adopté.

Art. 16

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à remplacer l'article 16 du même projet de décret, par Mme Lekane (Doc. 1497 (2023-2024) N° 5 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

7 membres répondent oui.

59 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

En conséquence, le rejet de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif aux missions régionales pour l'emploi (Doc. 1497 (2023-2024) N° 1 à 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

66 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024
(DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 À 3BIS)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 à 3bis).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

48 membres répondent oui.

18 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2024
(DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 À 1TER À 11)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à insérer un article 256/1 au projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024, par M. Florent, Mmes Laffut et Péciaux (Doc. 1516 (2023-2024) N° 11).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

59 membres répondent oui.

7 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Péciaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret amendé contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 à 1ter à 11).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

47 membres répondent oui.

18 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco,

de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

Je vous informe que j'aurais souhaité voter « oui ».

Nous en tenons compte.

En conséquence, le projet de décret amendé est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
DU PARLEMENT DE WALLONIE POUR
L'ANNÉE 2024
(DOC. 1517 (2023-2024) N° 1 ET 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 1517 (2023-2024) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
59 membres répondent oui.
7 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

- Ont répondu non :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

En conséquence, le projet de budget de fonctionnement est adopté.

**PROJET DE BUDGET INITIAL DE LA
COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE
(CWAPE) POUR L'ANNÉE 2024
(DOC. 1521 (2023-2024) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de budget initial de la Commission wallonne pour l'énergie (CWAPE) pour l'année 2024 (Doc. 1521 (2023-2024) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
48 membres répondent oui.
7 membres répondent non.
11 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de budget initial de la CWAPE est adopté.

**PROPOSITION DE MODIFICATION DU
RÈGLEMENT DU PARLEMENT WALLON DU
10 JUILLET 2013 RELATIF AU RÉGIME DE
PENSION DES DÉPUTÉS WALLONS**

Vote nominatif

Art. 8

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement, visant à remplacer l'article 8 de la proposition de modification de la proposition du règlement du Parlement wallon du 10 juillet 2013 relatif au régime de pension des députés wallons, proposé par MM. Mugemangango, Schonbrodt, Dupont et Beugnies.

M. Schonbrodt (PTB). – Monsieur le Président, vous aviez indiqué que vous me donneriez la parole.

M. le Président. – J’ai vérifié depuis, et il n’y a pas de débat prévu.

M. Schonbrodt (PTB). – Vous m’avez dit que vous me donneriez la parole.

M. le Président. – Oui, mais je vous dis que j’ai vérifié depuis et qu’il n’y a pas de débat.

(Réactions dans l’assemblée)

M. Schonbrodt (PTB). – Comment faire pour expliquer le contenu de notre amendement ?

(Réactions dans l’assemblée)

M. le Président – Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

6 membres répondent oui.

59 membres répondent non.

1 membre s’abstient.

- Ont répondu oui :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

- S’est abstenu :

M. Schonbrodt.

M. le Président. – En conséquence, le rejet de l’amendement entraîne l’adoption de l’article.

Justification d’abstention

M. le Président. – J’invite le membre qui s’est abstenu à faire connaître son motif d’abstention.

La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Il n’y a pas de base réglementaire, mais juste une tradition sur le fait de s’exprimer ou pas sur ce genre de note. Il me semble que, quand on a un amendement, on devrait pouvoir le justifier. On a expliqué tout à l’heure tout ce que l’on pensait...

M. le Président. – L’amendement a été publié sur le site et tout le monde a pu en prendre connaissance.

Allez-y, justifiez votre abstention.

M. Schonbrodt (PTB). – Tout à l’heure, on a déjà pu dire tout ce que l’on pensait de positif du fait de modifier le règlement pour supprimer les suspensions, mais de ce que j’ai cru comprendre des expressions des différents partis, c’est que l’objectif était de retirer tous les avantages pour que les parlementaires aient des pensions « normales », comme l’ensemble des travailleurs.

Or, il reste un avantage dans le règlement des pensions qui ne respecte pas la ligne de l’inspiration générale, c’est-à-dire du statut des fonctionnaires fédéraux. Quand il s’agit du pécule de vacances – et ce n’est pas rien comme avantage –, plutôt que d’avoir un forfait de 311 euros qui saute quand la pension est trop élevée, les parlementaires viennent de décider de se maintenir un avantage et de conserver 92 % de leur salaire normal plutôt que d’avoir un pécule forfaitaire.

Selon notre groupe, c’est un avantage, et nous ne comprenons pas pourquoi...

M. le Président. – Votre temps de parole est dépassé.

M. Schonbrodt (PTB). – ... on s’arrête en si bon chemin et que l’on garde un avantage sur les pensions des parlementaires.

Vote sur l’ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur la proposition de modification du règlement du Parlement wallon du 10 juillet 2013 relatif au régime de pension des députés wallons.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

66 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

En conséquence, la proposition de modification du règlement est adoptée.

COMPTES DU PARLEMENT WALLON POUR L'ANNÉE 2022

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur la recommandation de la Commission de la comptabilité relative aux comptes du Parlement wallon pour l'année 2022.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

48 membres répondent oui.

7 membres répondent non.

11 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lepine, Lomba, Luperto, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mme et MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Schonbrodt.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, il est acté que l'ensemble des données comptables pour l'année 2022 ont été imputées correctement.

VŒUX DE FIN D'ANNÉE

M. le Président. – Chers collègues, je vous avais prévenu : je serai bref. Je pourrais le faire sans papier. Comme cela, je suis sûr d'être bref, mais je prends peut-être plus de risques en le faisant sans papier.

Chers collègues, c'est une tradition, mais je sais que l'heure est franchement avancée puisque nous sommes quasiment demain. Nous serions une nuit de réveillon, nous attendrions encore six minutes pour nous embrasser tous et toutes et nous souhaiter le meilleur, soit pour la naissance de l'enfant Jésus, soit pour

l'arrivée de l'an neuf, chacun en fonction de ses convictions.

Plus sérieusement, et très brièvement, on ne peut pas dire que l'année 2023 a été de tout repos puisqu'elle a été semée d'un certain nombre de difficultés, mais je pense que l'ensemble des groupes a traversé cette période un peu agitée en gardant la tête haute, en gardant la tête sur les épaules et en essayant de régler un maximum de problèmes et de trouver des solutions pour aider nos concitoyennes et nos concitoyens.

Je ne peux pas passer sous silence l'immense détermination du personnel du greffe qui nous accompagne parce qu'ils ont eu à assumer la gestion quotidienne d'un parlement. L'activité parlementaire n'a pas eu à souffrir de la moindre défaillance dans leur chef. Votre travail a pu être fait sans aucune difficulté, alors qu'il y avait, en plus de cela, un certain nombre d'initiatives, de changements d'habitudes et de traditions, de décisions importantes en termes de transparence, de contrôle et de participation citoyenne.

Bref, je ne refais pas l'inventaire de toutes ces mesures que nous avons implémentées. Néanmoins, quand on implémente une mesure, cela implique aussi qu'il y a un travail derrière qui est fait parce que, nous, notre vie est assez simple. Après, il y a le travail de mise en forme et d'accompagnement.

Je tiens à souligner leur immense disponibilité. Je le dis avec détermination, mais avec émotion, parce que je suis au quotidien avec ces membres du personnel au greffe. Je voudrais que, spontanément, vous puissiez les applaudir à la hauteur de leur investissement.

(Applaudissements)

Je vous remercie pour eux.

Après la Fédération Wallonie-Bruxelles, la semaine prochaine, vous allez partir rejoindre vos familles pour marquer ces festivités. Je vous souhaite le meilleur puisque je pense que, au-delà de nos débats passionnés et de nos préoccupations du quotidien dans notre vie politique, une pause sera utile. Nos familles nous attendent et ont besoin de nous.

Ensuite, nous arriverons à une étape importante qui va, j'imagine, encore peut-être modifier vos comportements au quotidien. Essayons de nous dire que, notre seul objectif, en toute humilité, est d'être au service et d'essayer d'améliorer le quotidien de l'ensemble des Wallonnes et des Wallons. Ce doit être notre objectif commun à toutes et à tous, au-delà des débats entre les différentes tendances.

Comme le disait si justement Pierre Mendès France : « La démocratie, c'est beaucoup plus que la pratique des élections et le gouvernement de la majorité. C'est un type de mœurs, de vertus, de scrupules, de sens civique et de respect de l'adversaire. C'est un code moral ».

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

(Applaudissements)

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nos échanges dans ce Parlement sont quelquefois rudes. Il est de tradition, au sein de notre assemblée, de clôturer avec un petit trait d'humour afin de prendre un peu de distance par rapport à notre vécu dans cette assemblée.

Comme vous l'avez dit il y a quelques instants, l'année 2023 aura encore été mouvementée. Je vous vois soulagé que cette année se termine. Sans doute vous dites-vous : « Ouf ! Je vais enfin pouvoir rentrer chez moi et ma femme sera contente ». Hélas ! Je crains que ce ne soit pas le cas tout de suite.

Il se fait que, par un mystère de l'informatique, j'ai reçu trois mails qui vous étaient destinés et qui sont tous les trois libellés « urgent ». Pour gagner du temps, je propose de les lire ici rapidement.

Le premier mail est envoyé par un certain Philippe d'Aywaille : « Monsieur le Président, mon collègue A.A. prétend qu'il aurait parlé plus longtemps et plus longuement que je ne l'avais fait lors de la dernière réforme du CoDT. Je ne peux pas le croire. Pouvez-vous demander un recomptage par le greffe, s'il vous plaît ? Merci ».

(Rires)

Je passe au suivant : « Bonjour, Monsieur le Président. Je trouve que les bancs de la verrière du Parlement ne sont pas très confortables. Est-il possible d'y placer quelques coussins en velours ? ». C'est signé d'un certain Frédéric J.

(Rires)

Enfin, le troisième mail – c'est le dernier, chers collègues – semble beaucoup plus sérieux que les deux premiers.

Il émane de la Fédération des étudiants francophones : « Monsieur le Président, cher Monsieur Frédéric, la vie d'étudiant est devenue très difficile. Je suis sûr que vous nous comprenez, vous qui avez été enseignant. Au nom des étudiants de Wallonie, nous réclamons la généralisation des points bonus pour la session de juin. Pouvez-vous mettre au vote du Parlement un décret en urgence pour prévoir un point de bonus pour chaque étudiant présent à un meeting électoral ? D'avance merci ».

Il y a un post-scriptum : « Comme l'a suggéré le camarade Germain M., on mettra bien sûr sur nos affiches « avec le soutien d'André Frédéric, Président

du Parlement wallon » parce qu'il nous a dit que vous y teniez beaucoup ».

(Rires)

Excellentes fêtes de fin d'année ! Profitons-en tous, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, membres du personnel et de la police militaire.

(Applaudissements)

M. le Président. – Monsieur Desquesnes, je dois bien admettre – je pense que je vais traduire l'état d'esprit de l'ensemble des collègues – que vous êtes nettement amélioré depuis la dernière fois.

(Rires)

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. – Malgré ce mail, j'ai l'intention d'aller retrouver ma femme ; qui nous suit d'ailleurs, et c'est peut-être encore la seule.

La parole est à M. le Ministre Borsus, au nom du Gouvernement.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Président, je suis désolé de différer encore de quelques instants votre retour à la maison et, de manière à ne pas être trop long, autorisez-moi à me saisir de mes documents.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, chers collègues du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les membres du greffe, de la presse, des groupes parlementaires, de nos cabinets et de la police militaire, Mesdames et Messieurs, nombreux, et en rangs serrés, qui nous suivez à distance.

Il s'agit de la dernière circonstance – je ne m'attendais pas à ce qu'elle m'échoie – qui nous est généreusement offerte sous cette mandature d'échanger quelques mots et propos naturellement empreints de convivialité à l'approche de ces fêtes de fin d'année. Ne soyons pas grognons et faisons-en bon usage, comme nous y invitent les usages.

En effet, dans quelques jours à peine, nous pourrions compter sur les doigts d'une seule main le nombre de mois nous séparant d'échéances électorales – éventuellement à répétition pour les plus tenaces – qui semblent déjà présentes. Ces échéances électorales sont, çà et là, dans quelques esprits, voire dans les états-majors des partis, si j'en crois quelques déclarations, prises de position, voire campagnes de communication récentes.

Revenons à Namur, et avant d'être partis – le cas échéant, bien entendu, je me permets d'insister –, il nous reste, chers collègues du Gouvernement, quelques centaines, voire milliers de réponses à formuler à autant d'interpellations, de questions écrites, orales, urgentes ou d'actualité, dont je pressens, Monsieur le Président, qu'elles nous seront adressées de façon assez drue jusqu'à quasi la fin du printemps à venir ; des interrogations parlementaires toutes pertinentes et légitimes, mais dont l'ampleur du spectre n'a jamais cessé de m'étonner, à faire pâlir d'envie le spectre de la lumière elle-même.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, votre Gouvernement, stakhanoviste et saisi d'une frénésie décisionnelle – comme à l'accoutumée, me dira l'opposition – s'appliquera à délibérer intensément, à l'instar de l'examen des 169 points qui nous attendent ce matin, si toutefois votre assemblée conclut ses votes de façon suffisamment précoce.

Il y a quelques réformes à terminer : la relance de la Wallonie à finaliser et un budget à définitivement mettre en œuvre, avant d'aller chercher nos propres notations électorales le 9 juin prochain.

Permettez-moi de m'associer à vos propos et de remercier celles et ceux qui participent, qui alimentent, qui rendent possibles ou qui donnent écho à nos travaux : nos cabinets, les équipes du greffe, les équipes du groupe, les collaborateurs parlementaires, la presse et la police militaire, pour ne citer qu'eux.

Chers collègues, je termine avec cette conviction. Certes, notre démocratie est imparfaite, nous n'en doutons pas, et il convient d'œuvrer chaque jour à nourrir sa légitimité et à répondre à ses difficultés.

En même temps, c'est un véritable honneur de représenter nos concitoyens, fussent-ils de plus en plus incisifs dans leurs questionnements et dans leurs critiques, mais aussi de faire vivre ce cœur de notre démocratie et d'irriguer, de façon aussi réciproque que possible et qu'espéré, sa relation si intime entre démocratie et société.

Aujourd'hui, encore et encore, demain et les jours qui suivent, encore et encore, il est grand temps de rallumer les étoiles, comme nous y invitait déjà si joliment Guillaume Apollinaire.

Je vous souhaite de très heureuses fêtes de fin d'année, à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre épouse, à vous, chers collègues, à vos familles et à vos proches.

Profitez de ces instants si précieux, car il n'y a pas de honte à préférer le bonheur, comme le disait déjà, il y

a quelque temps, Albert Camus lui-même. J'y associe nos concitoyens.

Surtout, Mesdames et Messieurs, espérons ensemble de voir, en 2024, le monde débarrassé d'un certain nombre de ses tourments si dévastateurs et si destructeurs.

(Applaudissements)

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COUR DES COMPTES ET LE PARLEMENT DE WALLONIE, POUR CE QUI CONCERNE LE CONTRÔLE DES COMPTES DU PARLEMENT

Vote nominatif

M. le Président. – Considérant le décret du 9 mars 2023 instaurant le contrôle des comptes du Parlement wallon par la Cour des comptes en vertu de l'article 180 de la Constitution et considérant l'article 169.3 du règlement, je vous propose de voter sur le protocole d'accord entre la Cour des comptes et le Parlement de Wallonie, pour ce qui concerne le contrôle des comptes du Parlement.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

66 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl.

En conséquence, le protocole d'accord est adopté.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 0 heure 6 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Les Engagés
M. John Beugnies, PTB
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Jean-Luc Crucke, Les Engagés
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
M. Michel de Lamotte, Les Engagés
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Laurent Devin, PS
M. Michel Di Mattia, PS
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Benoît Dispa, Les Engagés
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Adrien Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
M. Manu Douette, MR
M. Jori Dupont, PTB
M. Yves Evrard, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. André Frédéric, Président
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures
M. Antoine Hermant, PTB
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Anne Laffut, MR
M. Dimitri Legasse, PS
Mme Laure Lekane, PTB
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Éric Lomba, PS
Mme Christine Mauel, Rapporteuse
Mme Sophie Mengoni, PS
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Germain Mugesangango, PTB
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
M. László Schonbrodt, PTB
Mme Marie-Martine Schyns, Les Engagés
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Jean-Paul Wahl, MR

INDEX DES MATIÈRES

- Abattoir de Ciney
- Agences-conseils en économie sociale
- Article 125 de la Constitution
- Article 9 de la loi spéciale du 25 juin 1998
- Austérité européenne
- Budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024
- Budget des recettes pour l'année budgétaire 2024
- Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2024
- Budget initial de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) pour l'année 2024
- Canalisation d'eau
- Changements climatiques
- Code de l'eau
- Code du développement territorial (CoDT)
- Commission des poursuites
- Comptes du Parlement wallon pour l'année 2022
- Contrôle des comptes du Parlement
- COP28 (28e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques)
- Cour des comptes
- Dispositions fiscales diverses
- Distributeur de billets BATOPIN
- Énergie fossile
- Établissements de soins
- Fonction consultative
- Fonds de transition juste
- Gaza
- Implantations commerciales
- Ingérences étrangères
- Jeunes belges face au monde politique
- Livre II du Code de l'environnement
- Missions régionales pour l'emploi
- Motion relative à un conflit d'intérêt
- Pénuries d'emploi
- Précarité étudiante
- Protocole d'accord
- Régime de pension des députés wallons
- Région du Centre
- Règlement du Parlement wallon
- Résolution interparlementaire
- Responsabilité pénale des membres des gouvernements de communauté ou de région
- Société publique de gestion de l'eau (SPGE)
- Société wallonne des eaux (SWDE)
- Taille des logements publics
- Transition énergétique
- Union des classes moyennes
- Verviers

ABRÉVIATIONS COURANTES

3M	Minnesota Minig and Manufacturing Compagny (Société minière et manufacturière du Minnesota)
AB	allocation de base/allocation budgétaire/article de base
ACES	agence(s)- conseil(s) en économie sociale
ADN	acide désoxyribonucléique
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence immobilière sociale
APE	aide à la promotion de l'emploi
APE	accord de partenariat économique
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusque 2018)
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
BBZ	budget base zéro
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BEP	Bureau économique de la Province de Namur
CA	conseil d'administration
CAF	Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles (Construction et auxiliaire des chemins de fer)
CCATM	commission(s) consultative(s) communale(s) d'aménagement du territoire et de mobilité
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CeSEFF	Centre stratégique d'expertise fiscale et financière
CeSEFFB	Centre stratégique d'expertise fiscale, financière et budgétaire
CGT	Commissariat général au tourisme
CIF	Cellule d'informations financières
CO ₂	dioxyde de carbone
COCOF	Commission communautaire française
CODECO	Comité de concertation
CoDT	Code du développement territorial
ConcertES	Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (ASBL)
COP	Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
COP28	28e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Dubaï de 2023 sur les changements climatiques)
CoPat	Code wallon du patrimoine
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
CWATUP	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (devenu CWATUPE en 2007)
CWATUPE	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie
DGE	Direction générale Coordination et Affaires européennes
DPR	Déclaration de politique régionale
EER	Économie, Emploi et Recherche (SPW)
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité

ETA	entreprise de travail adapté
ETS	Emission Trading Scheme (Système communautaire d'échange de quotas d'émission)
ETS	entreprise(s) titres-services
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
FEF	Fédération des étudiants francophones
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FTJ	Fonds pour une transition juste
GISER	Gestion intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (cellule)
GRD	gestionnaire de réseau(x) de distribution
Hygea	intercommunale de gestion environnementale de 24 communes réparties sur le territoire de la région de Mons-Borinage-Centre
Idelux	Association intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IES	Incubateur wallon de l'économie sociale
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
ING	Internationale Nederlanden Groep (Groupe des Pays-Bas internationaux)
INTRADEL	Intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise
Ipalle	Intercommunale de propreté publique de Wallonie picarde
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MILAC	milieux d'accueil
MIRE	mission(s) régionale(s) pour l'emploi
NLMK	Novolipetski Metallourguitcheski Kombinat (Combinat métallurgique de Novolipetsk)
OAA	organisme(s) d'assainissement agréé(s)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OPERA	Outil de projection et d'évaluation régional analytique
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PFOS	perfluorooctanesulfonic acid (acide perfluorooctanesulfonique)
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PNEC	plan national Énergie-Climat
PPP	partenariat public-privé
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RTE-T	Réseau transeuropéen de transport (programme de développement)
SA	société anonyme
SAP	Systems, Applications and Products for data processing (Systèmes, applications et produits pour le traitement de données)
SAW-B	Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises
SDC	schéma de développement communal
SDER	Schéma de développement de l'espace régional
SDP	schéma(s) de développement pluricommunal
SDT	Schéma de développement du territoire
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SMR	small modular reactors (petits réacteurs modulaires)
SNDE	Société nationale de distribution des eaux (remplacée en partie par la SWDE à partir de 1986)
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures

SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	Service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	Service public de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
TEC	Société de transport en commun
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UCM	Union des classes moyennes
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon
ZIP	zone(s) d'intervention prioritaire